LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL • 10¢ Montréal, jeudi 17 février 1966 / saint Alexis de Falconieri / 82e année, No 40 / 4 cahiers / 60 pages / La météo : nuageux, neige légère / Minimum 15 / Maximum 20

Le rapport Bélanger est une grande charte de la hausse des taxes — Dozois • En page 17

Gérard Filion doute de l'efficacité de la décentralisation industrielle

Il faut y regarder à deux fois avant d'appliquer des mesures de décentralisation industrielle au Québec — cette province pauvre dans un pays riche — et se demander s'il ne vaut pas mieux, pour le moment, appliquer une politique économique qui chercherait à affermir encore davantage la position de Montréal avant de "s'embarquer dans la création de pôles supposément alternatifs".

C'est la suggestion qu'a faite le président et directeur général de Sidbec, M. Gérard Filion, alors qu'il s'adressait aux membres de l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal.

"Si nous pensons, a dit M. Filion, qu'une des solutions aux problèmes structuraux de notre économie se trouve dans une politique de développement régional reposant sur ce qu'on appelle la décentralisation industrielle, il faut immédiatement soulever la question des coûts et des bénéfices . . . Il est évidemment trop tard pour soulever ces questions dans le cas de Sidbec. Mais il faut les considérer dès qu'une politique de développement régional devient plus qu'un mot dont on se gargarise."

Sous l'angle de l'ensemble de l'économie de la province, M. Filion, qui est également vice-président de la Société générale de financement, a soulevé deux problèmes qui se situent à des niveaux différents mais connexes.

D'une part, a-t-il expliqué, le Québec, dans son développement industriel, doit surmonter un immense désavantage initial, par rapport à l'Ontario par exemple : beaucoup d'industries peu productives, aucun contrôle sur les secteurs industriels importants, revenu per capita inférieur, etc. En conséquence, il n'est pas nécessaire de créer des coûts additionnels et affaiblir ainsi la position concurrentielle des entreprises québécoises.

D'autre part, a dit M. Filion, il ne faut pas oublier que le secteur public lui-même doit effectuer des investissements massifs dans notre infra-structure, investissements qui tendront à l'extrême nos ressources fiscales et humaines.

"Il me semble, a-t-il continué, qu'avant de commencer à diluer nos maigres ressources financières autant qu'humaines, il y aurait lieu de nous demander froidement si nous pouvons nous permettre un tel luxe et si le temps est venu d'ajouter à ces lourds fardeaux par des politiques nouvelles dont l'urgence est peut-être discutable."

Sidbec

En ce qui concerne le cas précis de Sidbec, M. Filion a dit que le choix de Bécancour est logique du point de vue de la sidérurgie québécoise. "Mais, a-t-il poursuivi, nous ne savons pas encore, sauf d'une manière intuitive, si le coût total, pour la province, des bénéfices qu'elle retirera de Sidbec n'aurait pas été moindre si l'aciérie avait été placée plus près des marchés qu'elle doit desservir. Comme plus des deux tiers de la consommation québécoise d'acier prend place à Montréal, il se peut qu'une implantation plus près de la région métropolitaine aurait été moins coûteuse, en faisant intervenir aussi bien les coûts directs que les coûts indirects."

Notons, incidemment, que M. Filion a bien pris garde, dans

Voir DECENTRALISATION p. 2

La France lance son satellite D-1A et accède au club spatial

HAMMAGUIR, Algérie. (AFP-UPI-PA-Reuter) — La France a placé sur orbite la nuit dernière un satellite de 42 livres sans l'aide technique américaine, accédant ainsi au sélect "club spatial" formé jusqu'à maintenant des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Le satellite "D-1A" ou "Diapason" avait été placé au sommet d'une fusée de fabrication française, le lanceur "Diamant", qui a été mise à feu à 3 h. 33 ce matin à Hammaguir, centre spatial français au Sahara.

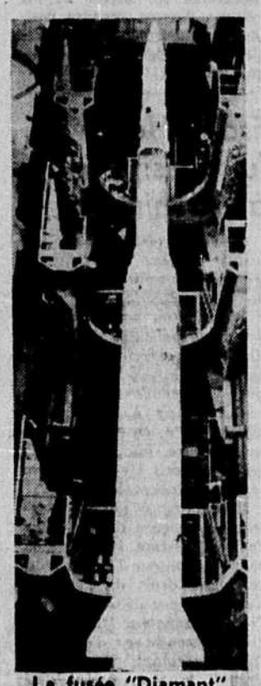
Environ huit minutes après la mise à feu, le satellite avait atteint l'altitude de 310 milles et se trouvait déjà au-dessus de la Tunisie. La principale tâche de l'engin sera de fournir des indications sur la forme géométrique de la Terre afin d'établir une carte plus précise de notre planète. Il atteindra également la ceinture de radiations Van Allen dont il étudiera les effets sur ses quatre piles solaires.

"Diapason" est le troisième satellite français à atteindre le cosmos, mais le premier lancé avec un équipement entièrement dû à la technique française.

La fusée "Diamant" avait subi son premier test en novembre dernier, mais le petit satellite qu'il portait n'avait aucune mission scientifique. Puis en décembre dernier, une fusée américaine "Scout" avait placé un autre petit satellite de fabrication française sur orbite à partir de la base de Vandenberg, en Californie.

Dès la deuxième révolution du satellite, les centres de dépistage ont confirmé que "Diapason" avait atteint l'orbite prévue, soit un apogée de 1,670 milles et un périgée de 313 milles. Chaque orbite dure 118 minutes. L'équipement d'écoute de Hammaguir et de Brétigny a pu capter les "bip-bip" de l'engin durant sa première orbite, ce qui laisse présager que tous les instruments scientifiques à bord sont en état de fonctionner. On prévoit que ces instruments enverront des renseignements durant trois mois, mais le satellite lui-même — une sphère plaquée or — tournera peut-être durant 50 ans autour de la Terre.

Voir LA FRANCE en page 2



La fusée "Diamant" sur la tour de montage



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Auto happée par un train : deux morts

Le train de banlieue, Montréal-Deux-Montagnes a heurté un taxi à un passage à niveau de Saraguay, tuant deux personnes, vers 11 h. 15 hier soir. Le passager du taxi, un jeune homme de 20 ans, était à deux pas de chez lui au moment de la tragédie.

Accident au passage à niveau de Saraguay : deux victimes

Un chauffeur de taxi et son passager ont été tués, vers 11 h. 15 hier soir, lorsque la voiture dans laquelle ils voyageaient a été heurtée par un train de banlieue des Chemins de fer nationaux, à un passage à niveau de la rue Green Lane, à Saraguay.

Sous la violence du choc, l'auto a été projetée à une centaine de pieds du point d'impact et à une vingtaine de pieds au sud de la voie ferrée. Le conducteur du convoi a immédiatement actionné le frein, immobilisant le train à plus de 1,000 pieds de la rue Green Lane.

Le client du taxi, un jeune homme de 20 ans, Harry Boshouwers, du 27 rue Green Lane, était presque arrivé chez lui au moment de l'accident. Il habitait en effet la deuxième maison au sud de la voie ferrée.

Pendant que les curieux commençaient à arriver sur les lieux, les parents du jeune homme se mettaient au lit sans se douter que leur fils venait d'être tué à deux pas de la maison.

Le conducteur de l'auto-taxi, un Grec âgé de 29 ans, a été identifié comme étant M. Seraphin Aslanidis, du 4861 rue St-Urbain. Il conduisait une voiture de City Cab, du 5803 Côtes-des-Neiges.

Les deux victimes ont été tuées sur le coup. Aucun des 300 voyageurs du train Montréal-Deux-Montagnes n'a été blessé dans cette collision. Ils ont cependant dû patienter pendant plusieurs heures avant de poursuivre leur route. Quelques-uns se sont découragés et sont descendus du train pour se mettre en quête d'un taxi.

Même si l'auto-taxi était complètement démolie, à la suite de l'impact, le taximètre fonctionnait toujours deux heures après la tragédie.

Paul VI adoucit le jeûne et l'abstinence

CITE DU VATICAN (PA) — Le pape Paul VI vient de décréter des changements importnats dans les lois séculaires du jeûne et de l'abstinence pendant le carême, pour tous les catholiques du monde.

Le nombre des jours de jeûne pendant le carême est maintenant réduit à deux : le mercredi des cendres et le Vendredi saint. L'obligation de s'abstenir de manger de la viande le vendredi demeure cependant en vigueur, mais les enfants n'y sont pas soumis avant l'âge de 14 ans, et non plus 7 ans.

Dans son décret, le pape a précisé que l'abstinence du vendredi ne s'applique qu'à la viande, et non pas aux oeufs, aux produits laitiers et aux soupes et sauces faites avec du gras animal.

Le mercredi des cendres (la semaine prochaine, le 23 février) est devenu un jour de jeûne et d'abstinence.

Les nouvelles lois, que le pape a annoncées dans un décret intitulé : "Faites pénitence", entrent en vigueur mercredi prochain, le 23.

Faire abstinence ou faire maigre, signifie ne pas manger de viande et cette règle s'applique à partir de l'âge de 14 ans. Jeûner signifie consommer une quantité réduite de nourriture, viande comprise s'il ne s'agit pas en même temps d'un jour maigre, et cela à compter de l'âge de 21 ans, jusqu'à 60 ans.

Des informateurs au Vatican ont laissé entendre qu'avant un an le pape donnera aux évêques le droit de décider eux-mêmes s'ils devront abolir ou maintenir la loi de l'abstinence du vendredi pendant toute l'année.

Il est prévisible que ce seront les conférences épiscopales nationales ou régionales qui auront autorité en cette matière. On sait que ces confé-

Voir PAUL VI en page 2

Procès de Bernier

Deux Claude Marchand nient qu'ils aient téléphoné pour avoir une gardienne

par Maurice Morin
envoyé spécial de LA PRESSE

SHAWINIGAN. — Deux Claude Marchand, l'un âgé de 24 ans et l'autre de 31 ans, le premier ayant déjà habité rue St-Laurent à Shawinigan et le second étant domicilié présentement rue St-Prosper, ont nié être le Claude Marchand qui a téléphoné, le 7 août 1961, au bureau de placement provincial pour obtenir les services d'une gardienne d'enfants. Ils ont témoigné au cours de la troisième journée du procès de Marcel Bernier, l'ex-fossoyeur du cimetière St-Michel de Shawinigan-Sud, accusé du meurtre qualifié de Denise Therrien, âgée de 16 ans, disparue le lendemain et dont le cadavre a été exhumé le 30 avril 1965 au Lac-à-la-Tortue.

Tous deux ont été longuement interrogés par Me Jean Bienvenu, procureur spécial de la Couronne, dans cette cause qui constitue l'épilogue d'une dramatique histoire qui fut sur les lèvres . . . de toute la province pendant près de cinq ans. Le juge Paul Lesage préside l'instruction; Me Léon Lamothe, procureur permanent de la Couronne pour le nouveau district de Shawinigan, agit avec Me Bienvenu pour le ministère public. Le premier Marchand a dit connaître Marcel Bernier depuis environ sept ans. En 1961, a aussi déclaré le témoin, il demeurait au 2003 de la rue St-Laurent à Shawinigan, de biais avec Bernier et sa famille.

En 61, a poursuivi le témoin, Bernier s'est rendu chez moi, a parlé à papa pour que j'aille l'aider au cimetière. C'était avant la disparition. Je me suis rendu au cimetière et je devais répondre aux appels téléphoniques. Bernier est resté là. Le téléphone n'a sonné qu'une fois, et quand j'ai voulu répondre, il n'y avait personne à l'autre bout de la ligne. C'est la seule fois qu'il a retenu mes services. Le témoin affirme ensuite que quand il jouait à la balle en face de la maison de Bernier, celui-ci l'appelait par son petit nom, Claude. Enfin, il affirme n'avoir jamais demandé de gardien parce qu'à cette époque, il n'avait ni femme ni enfant à faire garder et qu'il n'a jamais autorisé qui que ce soit à se servir de son nom. Le deuxième Marchand, celui qui habite présentement rue St-Prosper, a dit pour sa part que Mme Marcel Milot (Micheline Therrien) lui avait téléphoné le lendemain de la disparition de Denise pour demander si "c'était moi qui avait placé une demande au bureau de placement pour une gardienne d'enfants. Je lui ai répondu non". Lui aussi a affirmé n'avoir jamais autorisé personne à se servir de son nom en quelque circonstance que ce soit.

Autre nouvelle en page 2

A l'ouverture de la troisième journée de l'instruction, Me Guy Germain, avocat de la défense, a dit se dispenser de contre-interroger Mme Henri Therrien, qui, mardi après-midi, avait affirmé à la fin de sa déposition que quelques jours avant la disparition de Denise, Bernier s'était présenté au domicile familial pour lui exprimer . . . sa sympathie.

Avant que le jury ne fût appelé dans la salle, Me Germain a présenté une motion touchant certaines déclaration que Mme Marcel Milot (Micheline Therrien) aurait faites à la police qui l'avait interrogée peu de temps après le drame. Me Germain aurait voulu entrer en possession des textes de ces déclarations pour s'en servir éventuellement en contre-interrogatoire et mettre Mme Milot en contradiction avec ce qu'elle avait déclaré mardi dans le box des témoins.

Me Jean Bienvenu s'opposa à cette motion, soulignant que le témoin n'a jamais signé de déclaration, n'en a jamais écrite, et que ce qu'elle aurait pu déclarer à la police, verbalement, avait été consigné dans des rapports qui font partie de l'ensemble des recherches effectuées par la police.

Le juge Paul Lesage déclara la motion irrecevable, affirmant qu'il n'était pas dans l'intérêt de la justice de

Voir PROCES DE BERNIER en p. 2

Le Dr Gustave Gingras établira au Vietnam un centre de réadaptation

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Le Canada est prêt à établir, au Sud-Vietnam, un centre de réadaptation pour enfants. Le personnel du futur centre, formé en majorité de Québécois, a déjà été recruté ; les sommes d'argent nécessaires à la concrétisation du projet sont disponibles.

Mais le gouvernement du Sud-Vietnam tarde à faire connaître sa réponse.

Les plans de ce Centre de réadaptation pour la ville de Saigon ont été dressés par un spécialiste montréalais, le Dr Gustave Gingras, qui dirige le



Le Dr Gingras

Centre de réadaptation de la métropole.

Le Dr Gustave Gingras s'est rendu au Vietnam, l'automne dernier, a eu de multiples entretiens avec les ministres responsables et même choisi l'édifice dans lequel pourrait être établi ledit centre.

Les ministres rencontrés là-bas se sont montrés très réceptifs à l'idée, mais depuis cette date, plusieurs longs mois se sont écoulés.

Le gouvernement de Saigon n'a qu'à lever le petit doigt et le Canada s'empressera d'aider ses enfants infirmes.

Comme le veut la procédure établie en de telles occasions, le gouvernement canadien a fait savoir, il y a déjà plusieurs mois, aux autorités vietnamiennes qu'il était prêt à accentuer son aide à ce pays.

Aujourd'hui, le gouvernement canadien consent au Vietnam une aide que l'on évalue en dollars à $1,500,000. C'est ainsi qu'un bon nombre d'étudiants vietnamiens bénéficient d'un important nombre de bourses d'études canadiennes.

Evidemment, le Canada consent cette aide en vertu de son programme pour les pays francophones.

Il faut également noter que le personnel recruté pour le futur hôpital de Saigon, soit une quinzaine de spécialistes, groupe surtout de gens de langue française, donc des Québécois.

La clinique dont Ottawa projette l'établissement à Saigon pourrait recevoir une centaine d'enfants par jour et serait divisée en deux parties : un service externe et une section pour les hospitalisés.

Le ministère des Affaires extérieures de la capitale fédérale soutient évidemment qu'il lui faut attendre la réponse de Saigon avant d'entreprendre quelque autre démarche.

Les plans sont complets et prêts à être exécutés. On n'a pas encouru de grandes difficultés pour recruter le personnel. Il semble probable que le Dr Gingras sera chargé, par le gouvernement canadien, de surveiller la marche du projet, si toutefois le gouvernement de M. Ky ne tarde pas trop à prendre une décision.

L'importance que prend la CSN impressionne le gouvernement — Pearson

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — Le premier ministre Pearson ne change pas.

Voici tout ce qu'il a trouvé à répondre à la requête de la CSN sur l'égalité de tous les travailleurs canadiens devant la loi : "Le fait que vous êtes ici indique que nous vous reconnaissons et que nous sommes impressionnés par l'importance que vous prenez."

L'incident a suivi la présentation du mémoire de la CSN et de l'appendice portant sur le problème posé par le refus de CCRO de reconnaître un syndicat de la CSN qui demandait l'accréditation au nom d'un groupe de près de 700 employés de Radio-Canada.

Heureusement, M. Jean Marchand était là lui aussi.

Il s'est dit assuré que le mémoire de la CSN aurait des suites.

"Le problème fondamental que vous posez, a-t-il dit, c'est de savoir si tous les Canadiens sont prêts à accepter la réalité canadienne ou s'ils accepteront qu'on tente d'en supprimer les fondements par des décisions juridiques."

Il a dit que les problèmes soulevés par le mémoire, et qui se rattachent à la Confédération elle-même, sont les plus importants et qu'il faudrait bien que les Canadiens décident sous peu si le Canada va exister. "C'est un problème extrêmement grave", a-t-il ajouté.

Puis il a expliqué que les préoccupations du gouvernement n'intervenaient pas formellement dans des juridictions provinciales en s'occupant de la main-d'oeuvre. Il a laissé entendre qu'il s'agissait seulement pour lui de créer un certain conditionnement dans lequel s'appliquent les juridictions provinciales.

Quant au ministre du Travail, il n'a trouvé à se prononcer que sur les points les plus mineurs du document présenté par la CSN.

Le président Marcel Pepin a réagi vigoureusement. Il a dit au ministre du Travail que les points qui l'avaient frappé n'avaient guère d'importance au fond.

Puis il a substantiellement massacré le premier ministre en le remerciant de ses paroles, mais en ajoutant que si cette réunion était un signe de la reconnaissance qu'accorde le gouvernement fédéral à la CSN, il voudrait bien en avoir d'autres plus concrets, plutôt qu'une fois par année à l'occasion de cette visite.

Il a dit que si on voulait reconnaître de fait les droits de la CSN, il fallait le faire à l'intérieur même du CCRO. "J'espère, a-t-il dit en concluant, que nos propositions ne seront pas seulement étudiées par le cabinet mais qu'elles passeront sous forme de législation."

Après la présentation du mémoire, les autorités de la CSN ont rencontré privément le ministre du Travail. Il les a assurés qu'il avait déjà commencé à étudier leur problème, mais qu'il ne pouvait effectuer très rapidement des modifications au CCRO et à la loi des relations ouvrières. Il leur a donné rendez-vous dans deux semaines à Ottawa.

Autre demande

M. Pepin a alors foudroyé le ministre et ses adjoints en leur laissant entendre que, pas plus tard qu'aujourd'hui, la CSN demande une accréditation au nom d'un nouveau groupe d'employés de Radio-Canada. On croit qu'il s'agit des techniciens ou des préposés à l'information.

Quatorze ministres assis-

Voir CSN en p. 2

Autres nouvelles en pages 2 et 17

La bombe de Palomares: les délégués soviétiques à Genève accusent les USA de violer les accords

GENEVE (PA) — Le gouvernement soviétique a dénoncé aujourd'hui les vols intercontinentaux de bombardiers américains porteurs d'armements nucléaires comme autant d'infractions au traité partiel d'interdiction des essais nucléaires signé en 1963.

Un aide-mémoire soviétique, lu devant la conférence de Genève sur le désarmement par le délégué, M. Semyon Tsarapkine, stipule que l'écrasement d'un B-52 américain près des côtes d'Espagne le mois dernier a eu pour effet de répandre de la contamination radio-active dans les eaux territoriales espagnoles et en Méditerranée.

"Le gouvernement soviétique considère qu'il s'agit là d'une violation flagrante de la loi internationale et du traité de Moscou", déclare l'aide-mémoire.

"On peut prétendre qu'il ne s'agit là que d'un simple accident, ajoute le document, mais le gouvernement soviétique se pose dès lors la question : quelles sont donc ces pratiques qui rendent possibles des accidents pareils ?"

"Le gouvernement soviétique a averti les Etats-Unis, à plusieurs reprises, du danger de vols pareils, mais les Etats-Unis n'ont jamais tenu compte des avertissements. Ce qui s'est produit au-dessus des côtes d'Espagne, indique bien que nos avertissements étaient fondés.

"De toute évidence, il importe d'interdire les vols de bombardiers transportant des engins nucléaires ailleurs qu'à l'intérieur des frontières nationales. Le gouvernement soviétique espère que le fait d'attirer l'attention des Etats-Unis sur ce point va mener à l'interdiction de pareils vols."

On sait qu'à la suite de l'entrée en collision d'un B-52 et d'un avion-citerne à réaction près de Palomares, en Espagne, quatre bombes nucléaires se sont trouvées englouties dans l'océan. On n'a pu, jusqu'ici, retrouver seulement trois de ces bombes. Les recherches se poursuivent.

Selon des spécialistes qui ont pris, et prennent encore régulièrement, des échantillons des eaux territoriales, rien n'indique qu'il y ait risque de contamination radio-active.

Les autorités américaines avaient rassuré tout le monde en disant qu'il n'y avait aucun danger qu'éclate la bombe, attendu qu'elle n'est pas armée. Des rapports non officiels indiquent que cette bombe, qui manque toujours et qu'on recherche encore, en est une du type à hydrogène, et a une puissance de 20 mégatonnes — soit 20 millions de tonnes de TNT.

AUJOURD'HUI

ENQUETE SUR L'INCENDIE D'OUTREMONT

L'enquête ordonnée par le ministre des Affaires municipales sur l'incendie d'une conciergerie d'Outremont, qui avait coûté la vie à deux personnes en fin de janvier, se déroule à l'hôtel de ville de cette municipalité. Les principaux témoins et les pompiers qui ont combattu les flammes ont exposé leur version des faits : il appert que la force du brasier a rendu impossible toute tentative de sauver les victimes. (En page 45.)

McGILL SE SENT LESEE

L'université McGill n'est pas satisfaite de la répartition des crédits du ministère de l'Education aux universités. Le principal et vice-chancelier, M. Rocke Robertson a soutenu, hier, que le critère de la langue ne saurait être utilisé seul, sans risquer de "nuire gravement" aux étudiants tant francophones qu'anglophones. (En page 17.)

LA FIN DES ETUDIANTS LIBERAUX ?

Les étudiants libéraux du Québec tiennent, en fin de semaine, leur 7e congrès annuel. Ce sera peut être le dernier : les quelque 80 délégués attendus doivent en effet se prononcer sur l'opportunité d'une fusion avec la Fédération des jeunes libéraux du Québec. (En page 25.)

LES CHAMPIONNATS MONDIAUX DE SKI

Les championnats du monde de ski nordique — sauts et courses de fond — débutent aujourd'hui à Oslo en Norvège. Ils se termineront le 27 février. Une équipe, sélectionnée par l'Association canadienne de ski amateur, représente le Canada (En page 47.)

SOMMAIRE

Annonces classées / 32 à 44
Bandes dessinées / 56
Courrier "Que faire ?" / 20
Décès, Naissances, etc. / 57
Editorial / 4
Education / 7
Finance / 26, 27
Horoscope / 30
Loisirs et récréation / 56
Mots croisés / 33
Nouvelles internationales / 31
Radio et Télévision / 28, 29
Session fédérale / 17
Spectacles et Concerts / 22, 23
Sports / 47 à 55
Tribunaux / 14 à 16
Vie féminine / 18 à 20
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 10

"D'abord résoudre la crise constitutionnelle"

— La CSN

OTTAWA — Tant que des positions claires ne seront pas prises sur la question constitutionnelle, les autres questions majeures continueront d'être reléguées au second plan. Et pour résoudre la crise constitutionnelle, il faudra résoudre l'épineuse question du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, partage qui entrainera un réaménagement de la fiscalité. "Le Québec n'entend pas être noyé dans le grand tout canadien," déclare la CSN dans son mémoire au Gouvernement fédéral, soumis aujourd'hui.

Le mémoire, tout en saluant avec satisfaction l'annonce par le gouvernement fédéral d'un programme d'aide aux travailleurs qui suivront des cours de formation professionnelle, de même que l'annonce d'un programme d'assurance-maladie, conteste la juridiction fédérale dans ces domaines. De même, l'aide fédérale à l'éducation — plus d'un demi-milliard de dollars en une seule année — bouleverse tous les rapports entre les pouvoirs, selon elle.

Pour que tous profitent de la sécurité sociale, il est normal que les provinces riches paient pour les autres, mais la formule du "opting-out" ne résout pas le problème. Il faudra rapidement trouver une formule d'application de ce principe.

Puisque le noeud du problème se trouve dans la confusion des pouvoirs, la CSN demande au gouvernement fédéral de "créer des mécanismes de consultation entre les provinces et Ottawa, afin d'expliciter et de clarifier les pouvoirs en cause". La CSN est prête à participer, si on l'y invite, à ces consultations.

Le gouvernement doit investir dans l'économie

D'autre part, pour maintenir l'expansion économique du Canada, la CSN suggère au gouvernement fédéral d'investir massivement dans l'économie, particulièrement dans les secteurs clés les plus productifs.

Dans son mémoire, la CSN soutient que malgré la décision du gouvernement américain de restreindre le crédit, ce qui a entrainé une décision analogue de la part du gouvernement canadien, "il faut à tout prix maintenir l'expansion de l'économie, sans quoi les travailleurs seront victimes de chômage. Puisque la période d'euphorie est terminée, le gouvernement devrait prendre d'importantes décisions économiques".

La centrale syndicale venait de souligner que le chômage a atteint son point le plus bas depuis une décennie, au cours de l'année 1965. "Les travailleurs ne seront satisfaits que lorsque le plein emploi sera atteint et maintenu", ajoute-t-elle.

L'investissement gouvernemental dans l'économie apparait à la CSN comme un des moyens de rendre plus indépendante l'économie canadienne face à l'économie américaine, "de la rendre aussi moins vulnérable aux décisions que pourraient prendre les Etats-Unis pour protéger leur propre économie".

Le projet de la société de développement économique est un modeste début "et le gouvernement devrait prévoir immédiatement de nouveaux instruments pour rendre l'économie canadienne plus canadienne".

La CSN suggère au gouvernement central d'adopter des mesures appropriées en conformité avec les objectifs du Conseil économique du Canada pour maintenir un haut niveau d'emploi. Elle s'objecte cependant à restreindre l'expansion de l'économie sous prétexte qu'il y a danger d'inflation, parce que selon elle, ce "prétendu remède" ne ferait qu'augmenter le nombre des chômeurs.

Il n'y a pas de solution magique au problème de la hausse des prix, à moins que l'Etat ait un contrôle plus grand sur l'économie, soutient d'autre part la CSN. Ce contrôle, difficile dans une économie libérale, est compliqué par le fait qu'un grand nombre d'entreprises, dans les secteurs vitaux de l'économie, ont une double allégeance canadienne et américaine.

La CSN croit qu'il est temps d'instaurer un régime d'arbitrage des prix, par lequel les producteurs seraient tenus de justifier publiquement leurs décisions avant de les appliquer selon leur gré.

Les tribunaux d'arbitrage qui seraient constitués auraient la responsabilité de juger des motifs invoqués par les producteurs et les distributeurs de produits et services pour solliciter des hausses de prix et de les faire connaître au public s'ils ne sont pas justifiés.

De plus, ces tribunaux enquêteraient afin de dépister les abus dans le domaine de la structure financière des entreprises dans la mesure où cette structure peut affecter les prix.

Dans le même chapitre, la CSN soutient également que pour atteindre une stabilité économique raisonnable, il faudra établir une politique de la main-d'oeuvre.

"En attendant de procéder à toutes les réformes nécessaires, le Canada doit orienter sa politique économique en vue de maintenir un niveau d'emploi élevé. Il lui faut pour cela la plus grande autonomie possible", déclare la centrale ouvrière.

CSN

SUITE DE LA PAGE 1

taient à la présentation du mémoire, mais le secrétaire lisant en français, ce nombre fut bientôt réduit à neuf.

Dans son mémoire, la CSN explique que les syndicats qu'elle veut remplacer à Radio-Canada n'ont plus l'appui des travailleurs et accuse le CTC, à cause de sa position prépondérante au Conseil, d'user du CCRO pour atteindre ses propres fins. En fait, laisse entendre l'appendice, l'application de la loi par le CCRO constitue un viol de la liberté syndicale et de la liberté culturelle des travailleurs du Québec.

Selon la CSN, le réseau français de Radio-Canada constitue une unité administrative distincte du réseau anglais et le CCRO n'a aucune raison de déclarer que la demande de la centrale québécoise est irrecevable parce qu'elle s'écarterait du principe de la négociation sur une base nationale. La CSN dit d'ailleurs que le CCRO s'est déjà écarté de ce principe en vertu duquel il prétend juger aujourd'hui. Le CCRO, dit le document, n'a pas de principes, il n'a que des intérêts, ceux du CTC.

Le document exige enfin que le gouvernement revise toute sa position à cet égard et qu'il modifie la loi des relations ouvrières aussi bien que la structure du Conseil canadien des relations ouvrières.

"On nous fait, dit M. Pepin, une situation non équitable et injuste. Le fondement même de la Confédération nous semble être ébranlé."

Vol rue Meilleur

Chez Trisoca Inc., au 9200, rue Meilleur, trois boites contenant de la marchandise de coton valant $1,280, ont été dévalisées au cours de la nuit.



Dégâts de $10 millions

L'incendie survenu le lundi 7 février à l'édifice de concentration de la mine Scully, à Wabush, Labrador, Terre-Neuve, nécessitera des déboursés de $7 à $10 millions. C'est ce qu'a fait savoir hier un porte-parole de Pickands Mather & Co., agent de direction de la mine Wabush. Les travaux de réparation devraient être terminés à la fin de l'été prochain. D'ici là, tout le personnel de la mine restera en fonction et sera assigné aux travaux de réparation.

Le témoin peut-il consulter ses dépositions antérieures ?

SHAWINIGAN. — Au début de la soirée hier, un point de droit soulevé par Me Guy Germain, avocat de Marcel Bernier, a obligé le juge Paul Lesage à consulter une copieuse jurisprudence dont un jugement de la cour Suprême touchant l'affaire Coffin pour décider si le beau-frère de l'accusé aura le droit de consulter des notes de police pour rafraichir sa mémoire au sujet de renseignements donnés précédemment.

A cause de l'heure tardive et de la fatigue des jurés, l'audience a été levée et l'affaire sera traitée à son mérite à 10 h. ce matin.

Le tribunal a toutefois ordonné que le témoin Lambert soit tenu sous bonne garde pour empêcher que quiconque lui parle de la cause.

M. Léopold Lambert a dit ne pas se souvenir exactement des propos échangés entre lui et Bernier au cimetière, le lendemain de la disparition de Denise Therrien. Pourtant, cette déclaration aurait été faite à l'inspecteur Richard Masson le 12 janvier 1965 soit trois ans et demi après le drame. Me Germain a protesté contre ce droit que la couronne voudrait accorder au témoin en rappelant que quelques heures plus tôt, le tribunal lui a refusé une motion du même ordre.

Le procureur de l'accusé prétend qu'il serait illégal de permettre à un témoin de témoigner en rafraichissant sa mémoire avec des notes de police. Hier matin, Me Germain avait demandé la production d'autres rapports en marge de déclarations d'autres témoins et cette permission lui avait été refusée. Me Jean Bienvenu a cité la jurisprudence établie dans l'affaire Coffin à l'appui de sa demande concernant certaines questions qu'il désirait poser à Lambert. Ce dernier venait de déclarer : "Je ne crois pas que Bernier ait mentionné de façon directe, c'est moi qui ai fait ça. Ce qu'il m'a dit, dont je ne peux pas me souvenir, tout le monde en parlait, on en parlait avec lui, comme on en parlait avec d'autres."

Auparavant, Lambert avait rapporté que des fouilles ont été faites dans le sous-sol de sa maison au cours de l'hiver 1965 pour déterrer quelque chose. Au cours de ces travaux, le témoin a constaté qu'un trou avait déjà été creusé à cet endroit. Il y avait du sable mou et c'était facile de déterminer que c'était un ancien trou en forme de fosse. Ce trou avait une profondeur d'environ huit pieds, une largeur de deux pieds et demi et une longueur de cinq pieds. Dans le fond de l'excavation, il y avait une poche de jute, des boites de fer blanc et des bidons vides d'huile à moteur. Ça paraissait avoir été brûlé.

PROCES DE BERNIER

SUITE DE LA PAGE 1

transmettre des rapports de la police, et de tenter de mettre devant la cour des documents qui pourraient brouiller les esprits. "D'ailleurs, aucune décision n'existe dans la jurisprudence, a ajouté le tribunal, qui oblige la Couronne à transmettre à la défense des rapports policiers.

"Mme Milot a tout simplement été questionnée, on ne sait pas si c'est sous serment et en plusieurs circonstances alors qu'elle a communiqué des renseignements aux enquêteurs, mais jamais elle n'a présenté de déclaration écrite."

La question ayant été vidée, la cour fit venir les jurés et l'audition des cinquième, sixième, et septième témoins débuta.

Chauffeur d'autobus

Un chauffeur d'autobus, M. Jean-Guy Carignan, 35 ans, qui était, au mois d'août 1961, à l'emploi de la compagnie de transport Carier et Frère, a déclaré que le matin du 8 août, il quitta le terminus de Shawinigan pour conduire son véhicule jusqu'à Trois-Rivières. Une fois parvenu à l'arrêt du restaurant "La Dame blanche", à Shawinigan-Sud, il s'arrêta pour laisser monter une jeune fille qui, selon lui, aurait été âgée de 13 à 16 ans. Il ne peut cependant l'identifier au moyen d'une photographie que lui fit voir Me Léon Lamothe, autre procureur de la couronne qui l'interrogeait. Mais le témoin affirma que le 9 août, le lendemain de la disparition de Denise Therrien, le père de cette dernière se présenta à son domicile de la rue Gingras, à Trois-Rivières, pour lui faire voir une photo de sa fille. Carignan dit avoir reconnu, à ce moment, la jeune fille qu'il avait fait monter la veille, à Shawinigan-Sud.

Le témoin poursuivit en disant que l'adolescente acheta un billet à destination du motel Caribou, à quelques milles de là, sur la route 19, à un quart de mille du cimetière St-Michel. Il ajouta qu'une fois rendue à cet endroit, il stoppa son autobus mais que la jeune fille n'en descendit pas. Elle paraissait désappointée. "J'ai fait repartir l'autobus pour m'avancer jusqu'aux maisons sises un peu plus loin, au delà du cimetière. Carignan affirma que la jeune fille portait un sac à main et qu'au moment de descendre de l'autobus, il lui indiqua une maison privée en bordure de la route. Puis il a continué son chemin.

M. Jean-Marie Bégin, 55 ans, à l'emploi de Shawinigan Chemicals, a dit, pour sa part, qu'il était un des passagers de l'autobus, ce jour-là, et qu'une fois au motel Caribou, avant d'arriver au cimetière, le véhicule a ralenti et qu'une jeune fille, passagère elle-même, a parlé au chauffeur. L'autobus continua ensuite sa route pour stopper de l'autre côté du cimetière, à la première ou à la deuxième maison. Le chauffeur a ouvert la porte, la jeune fille a descendu une marche, est remontée, a de nouveau parlé au chauffeur, et l'autobus avança quelque peu. La porte s'ouvrit de nouveau et la passagère descendit. "C'est ce qui a attiré mon attention, a ajouté le témoin, car le véhicule s'était arrêté deux fois. Et c'est ce qui m'a porté à regarder à l'extérieur pour voir s'il n'y avait pas quelqu'un. Il n'y avait personne. Je ne me souviens pas, je ne peux pas dire où la jeune fille s'est ensuite dirigée. Le chauffeur a regardé dans son rétroviseur et a continué sa route." M. Bégin identifia ensuite une photo de Denise, comme ayant été la passagère.

En contre-interrogatoire, M. Bégin a répondu à Me Germain que cette photo était la même que celle aperçue plusieurs fois auparavant dans les journaux quand il était question de la disparition de Denise. Il a ajouté avoir identifié cette dernière par d'autres photos qu'il avait vues alors qu'il était interrogé par la police.

M. André Bonenfant, 26 ans, chef du bureau de placement provincial, a confirmé la déposition faite mardi par Micheline Therrien (Mme Marcel Milot), et a déclaré que l'individu qui avait réclamé une gardienne s'était nommé comme étant Claude Marchand. Ce dernier paraissait, au téléphone, être un homme d'âge mûr et parlant "bien".

Répondant à une question de Me Bienvenu, le témoin a provoqué l'hilarité générale lorsqu'il a dit que son interlocuteur ne "parlait pas mal". Enfin, il a dit que Micheline Therrien avait suggéré qu'on offre l'emploi à sa soeur, ce qui fut agréé.

L'économiste J.-Y. Rivard partage l'avis de M. Filion

(Par C.D.) — "Le coût de décentraliser l'industrie est donc beaucoup plus élevé qu'on le croit dans certains milieux influents du Québec." C'est ce qu'a affirmé hier M. J.-Yves Rivard, économiste, au colloque organisé par la Société professionnelle des gradués en administration hospitalière Inc.

Le thème de ce colloque, la planification, touche à maints sujets : embargo temporaire sur la construction d'hôpitaux et création d'un comité de planification au ministère de la Santé, coordination de tous les services de santé recommandée par la commission Hall, régionalisation, etc.

Analysant les objectifs poursuivis par Québec, M. Rivard a critiqué la façon dont le découpage de la province en régions a été fait. "La planification vise l'allocation la plus rationnelle de toutes les ressources entre leurs divers usages possibles, étant donnés les objectifs poursuivis. (. . .) La planification conçue de cette façon n'existe pas au Québec, puisqu'elle suppose, premièrement, la connaissance des quantités et qualités des ressources(. . .) aussi, une orientation à court et à long terme des activités sociales, économiques et politiques dans les limites du territoire que dirige l'Etat."

Objectifs poursuivis par Québec

Il y a environ un mois, le gouvernement a annoncé le découpage du territoire du Québec en dix régions et vingt-cinq sous-régions. La délimitation des régions de la province vise les buts suivants : 1) uniformiser les régions administratives afin de mettre un terme à l'anarchie et au manque d'uniformité des systèmes de régions utilisés par les ministères, commissions et régies du gouvernement; 2) permettre au gouvernement d'établir des relations plus étroites et plus suivies avec la population par la décentralisation de ses services administratifs; 3) assurer une coordination et une planification efficace des activités des différents ministères; 4) créer des pôles de croissance autour desquels gravitera le développement économique régional; 5) favoriser le développement industriel régional.

Le conférencier a fait ressortir certaines des limitations des objectifs de la régionalisation au Québec.

Il semble qu'on se soit fortement inspiré, pour le découpage de la province, des territoires de vente de 14 entreprises du Québec. Les objectifs poursuivis par les entreprises privées pour définir leurs territoires ou régions ne sont peut-être pas ceux du gouvernement. De plus, quelle importance relative ces entreprises accordent-elles à chaque territoire de vente ? Il peut exister deux territoires importants et 24 autres satellites ou marginaux. Ce découpage a été fait par les compagnies en fonction des raisons particulières, peut-être. Tous ces critères sont-ils valables et précis ?

On veut, semble-t-il, décentraliser l'activité économique au Québec. On adopte ainsi le principe qu'il faille déplacer les emplois vers les travailleurs plutôt que de déplacer les travailleurs vers les zones d'emploi. La décentralisation de l'activité industrielle, en vue de résorber le chômage dans ces régions, se heurte, selon M. Rivard à des difficultés nombreuses.

Critiques des objectifs

M. Rivard expose cinq de ces difficultés : a) il faut s'assurer que ces régions possèdent un avantage comparatif, par rapport à d'autres régions, pour l'établissement d'un type donné d'industrie. Si une industrie ne peut se maintenir en une région, le problème du chômage réapparaitra plus tard. Il faut tenir compte de la concurrence et du coût de la production; b) certaines industries, à cause d'avantages divers, dont la diminution des coûts de transport, doivent être situées près de leur marché. Or, les régions défavorisées n'ont souvent pas un marché local très étendu; c) les entreprises qui s'établissent dans ces régions doivent être d'un type qui emploie une main-d'oeuvre abondante. Or, comme les dégrèvements d'impôt et surtout l'amortissement accéléré vont favoriser surtout l'investissement en machinerie : plus les opérations seront mécanisées, moins la main-d'oeuvre employée sera considérable; d) Il n'est pas certain que les nouvelles industries trouvent sur place la main-d'oeuvre spécialisée dont elles alraient besoin. Les antécédants éducationnels de la main-d'oeuvre rurale lui rendent difficile toute mobilité inter-occupationnelle; e) il en est peu qui ont vraiment réalisé que le coût de développement des régions défavorisées ne s'arrête pas seulement à l'aide directe aux nouvelles entreprises.

"Si cette décentralisation et cette incohésion impliquent une allocation irrationnelle des ressources(. . .) et que soient perpétuées les erreurs passées dans la localisation de la population et des activités économiques au Québec sous prétexte qu'il faille fournir de l'emploi aux travailleurs où qu'ils se trouvent, alors, je ne suis plus d'accord" a déclaré M. Rivard.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 15
Maximum demain : 20

Bureau météorologique du Canada, Dorval, (PC) — Régions de Montréal, d'Ottawa et des Laurentides : nuageux avec périodes ensoleillés, chutes de neige légère dispersées, clair dans l'après-midi. Vents de l'ouest de 20 milles avec bourrasques de 35 milles diminuant à 15 milles dans la journée. Minimum et maximum à Montréal, Ottawa et Ste-Agathe 15 et 20.

Régions de Québec, des Cantons de l'Est, du Lac-St-Jean et de la Mauricie : nuageux, quelques périodes ensoleillées et chutes de neige légère dispersées, clair dans l'après-midi. Plus froid. Le mercure à Québec, Sherbrooke, Chicoutimi et La Tuque demeurera aux environs de 25 durant la nuit pour diminuer à 15 dans la soirée.

Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : nuageux, neige se changeant en chutes de neige légère vers midi, plus froid. Minima et maxima à Baie-Comeau et Gaspé 20 et 25; Rivière-du-Loup et Mont-Joli 25 et 26; Sept-Iles 10 et 20.

LA FRANCE

SUITE DE LA PAGE 1

Le compte à rebours a duré six heures, et il ne fut interrompu qu'une seule fois, à H-11 minutes, pour une cause mineure.

Ainsi, les techniciens français ont surmonté la malchance qui, depuis vendredi dernier, s'acharnait sur leur expérience, et ont réussi la délicate opération que constitue le lancement d'un satellite. Vendredi dernier, la prise ombilicale transmettant au satellite l'énergie électrique avait été accidentellement arrachée. Le lendemain, malgré l'ordre de mise à feu, a fusée était restée bien en place, un court circuit empêchant l'allumage des moteurs.

Plus de 60 journalistes ont assisté à l'expérience française à Hammaguir où seulement deux autres lancements sont prévus avant la fermeture de la base qui doit être remise à l'Algérie en 1967 selon les accords prévus au moment de l'indépendance du pays.

La France construit actuellement en Guyane française, près du littoral de la mer des Antilles, une autre base de lancements qui deviendra le "Cap Kennedy" français.

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE 1

rences doivent être investies de certains pouvoirs dès le 29 juin prochain, date d'entrée en vigueur de la Constitution conciliaire sur l'Eglise.

Pendant la dernière semaine du Concile, en décembre dernier, le pape avait consulté les diverses conférences épiscopales sur cette question de l'abstinence, en même temps que sur d'autres sujets. On avait alors pensé qu'il décréterait des lois nouvelles concernant l'abstinence.

Il n'en fut rien. Aujourd'hui, le pape a décrété des règles concernant le carême et les évêques devront prendre position éventuelement sur la règle générale des vendredis maigres pendant toute l'année.

Frank Hanley a, lui aussi, écrit à Washington

QUEBEC. (DNC) — Le ministre Kierans n'est pas le seul homme politique du Québec à avoir écrit directement à Washington pour se plaindre de la politique des investissements américains au Canada. M. Frank Hanley, député indépendant de Montréal-Ste-Anne à l'Assemblée législative, a, en effet, révélé, en Chambre, hier, qu'il avait lui aussi écrit à ce propos au sénateur Robert Kennedy.

M. Hanley a obtenu d'ailleurs un accusé de réception de cette même lettre de la part du sénateur Thomas Mackel, bras droit du sénateur Kennedy dans l'Etat de New-York. Le sénateur Mackel, qui lui a répondu en l'appelant affectueusement "mon cher Frank", a tenu à lui dire qu'on ferait une étude des propos qu'il lui avait fait tenir.

Dans sa lettre à M. Kennedy, M. Hanley disait que le Québec s'inquiétait fort des restrictions apportées par Washington et qu'on y étudiait la possibilité de représailles, comme la nationalisation des mines ou autres ressources naturelles.

Le député de Ste-Anne a dit qu'il avait écrit sa lettre, le 31 décembre dernier. Il a passé par-dessus la tête d'Ottawa et il a souligné qu'il n'a jamais senti le besoin de s'en excuser comme l'a fait M. Kierans.

Décentralisation

SUITE DE LA PAGE 1

son texte, de laisser percer quelqu'indication sur le statut futur de Sidbec en disant, par exemple, "que le rôle exact de la SGF dans Sidbec, au cas où la SGF en aurait un, reste encore à connaitre", ou encore "que le premier stade de Sidbec coûtera directement A QUELQU'UN environ $350,000,000".

M. Filion a consacré la majeure partie de sa causerie à démontrer la faiblesse de l'économie québécoise en la comparant avec l'économie ontarienne.

Le Québec est une province pauvre dans un pays riche, a dit M. Filion. Pour arriver à ses fins, il devra non seulement prendre les bouchées doubles mais emprunter des raccourcis mal connus et peut-être dangereux, a-t-il continué, faisant manifestement allusion à l'intervention directe de l'Etat dans les affaires économiques.

Cette intervention directe, comme dans le cas de la SGF et de Sidbec, a dit plus loin M. Filion, se justifie par la faiblesse même de notre structure économique.

"Forte dans les secteurs faibles, faible dans les secteurs forts, notre industrie manufacturière est hypothéquée en partant", a-t-il dit.

"Pour restructurer notre industrie secondaire, a poursuivi M. Filion, il nous faudra regrouper les énergies dispersées en entités plus puissantes et, en même temps, créer des entreprises nouvelles dans les secteurs dynamiques, capables de jouer un rôle d'entrainement et de stimuler l'apparition d'industries également fortes".

Auparavant, le président de Sidbec avait décrit, chiffres à l'appui, ce qu'il considère comme les trois caractéristiques principales de l'industrie secondaire au Québec.

Premièrement, elle s'est affirmée dans peu de domaines : sur les 35 industries les plus importantes au Canada, le Québec produit plus de 49% de la production dans 6 cas seulement, contre 13 pour l'Ontario; sur 37 industries moyennes au Canada, le Québec ne produit la moitié de leur production que dans un cas, contre 26 pour l'Ontario.

Deuxièmement, les domaines dans lesquels notre industrie secondaire s'est affirmée concernent des secteurs à faible productivité et à bas salaires: les produits du tabas, le filé et le tissu de coton, le vêtement pour dames et pour hommes, l'aéronautique, le textile synthétique et le soulier sont les secteurs que nous contrôlons; l'Ontario, par contre, contrôle l'industrie automobile, l'outillage électrique industriel, la sidérurgie, la fabrication métallique, la chimie industrielle, etc.

Troisièmement, il y a un morcellement considérable de notre industrie secondaire en petites unités incapables de trouver les ressources humaines et financières nécessaires à un progrès rapide: 86% de manufactures québécoises emploient moins de 50 personnes et 3.5% en emploient plus de 200; en Ontario, 4.5% des manufactures emploient plus de 200 personnes; au Québec, à peine 9.5% des entreprises manufacturières effectuent des expéditions dépassant le million, contre 15% en Ontario.

Décès du sénateur P.-H. Bouffard

QUEBEC. (PC) — Le sénateur Paul-Henri Bouffard est décédé subitement hier soir, dans un hôpital de Québec, à l'âge de 70 ans.

Le sénateur, qui habitait Québec, représentait la division de Grandville depuis qu'il avait été appelé au Sénat le 27 décembre 1946.

Il a été hospitalisé sur l'ordre de son médecin vers 4 heures, hier après-midi.

Il était né le 5 avril 1895, à Québec, où il a fait ses études de droit à l'Université Laval.

Ancien professeur de droit commercial à cette institution, le sénateur était également gouverneur et membre du Conseil des fiduciaires de l'Université, gouverneur de l'Ecole supérieure de commerce de Québec et directeur de plusieurs entreprises industrielles et commerciales de la région.

Il était aussi membre de plusieurs groupements, tels le Club de la Garnison, le Cercle Universitaire Laval, le Mount Royal Club et le Club des Arts, à Montréal.

Il a épousé en 1912 Margaret Hatchett, de Montréal, qui lui donna trois enfants : Mariette, Patricia et Charles.

Le sénateur Bouffard était d'allégeance libérale.

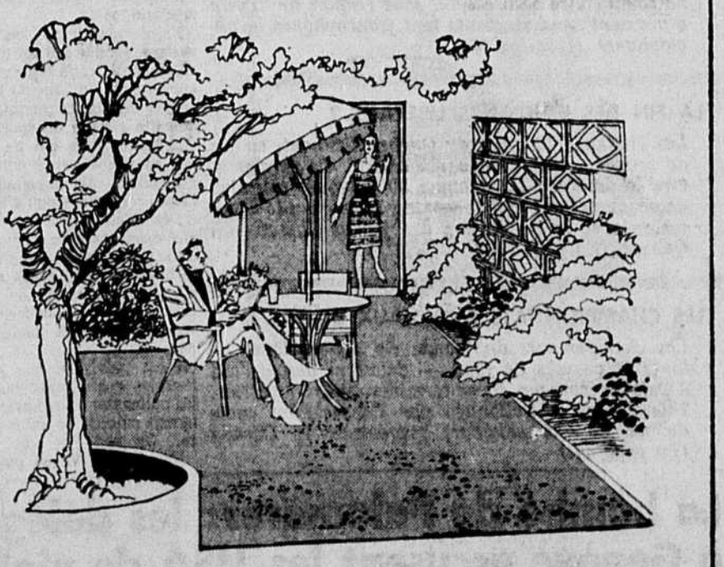
FOURNITURES de MACHINES à ADRESSER
Ne payez plus de prix élevés
EPARGNEZ 40% à 70%
ADRESSOGRAPH
SPEEDAUMAT
ELLIOTT
SCRIPTOMAT
CARTES PLASTIQUE
CADRES STENCILS ENCRE PLAQUES ARMOIRES
Service rapide d'impression en relief sur plaques tout-métal et cartes de plastique. — Aussi
PLAQUES RAPIDES
Machines à adresser et à poster remanufacturées
INDEX CARTES SCRIPTO
Catalogue de 24 pages gratuit — échantillons et prix sur demande. détail.
Agissez maintenant !
RUBANS CLASSEURS
Tout est garanti et retournable
LES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU COMMERCIAL LTÉE
640 rue ST-PAUL OUEST
Tel 861-7468

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !

Inscrivez-vous aux cours de machines IBM comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426
Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, rue Peel, Montréal, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM !
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

N'ATTENDEZ PAS !
ECONOMISEZ — C'EST LE TEMPS
• PORTES • FENETRES
Emaillées, anodisées ou naturelles
• AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
• CLAPBOARD EN ALUMINIUM
ALSCO
279-8551
1530 est, BEAUBIEN, Montréal

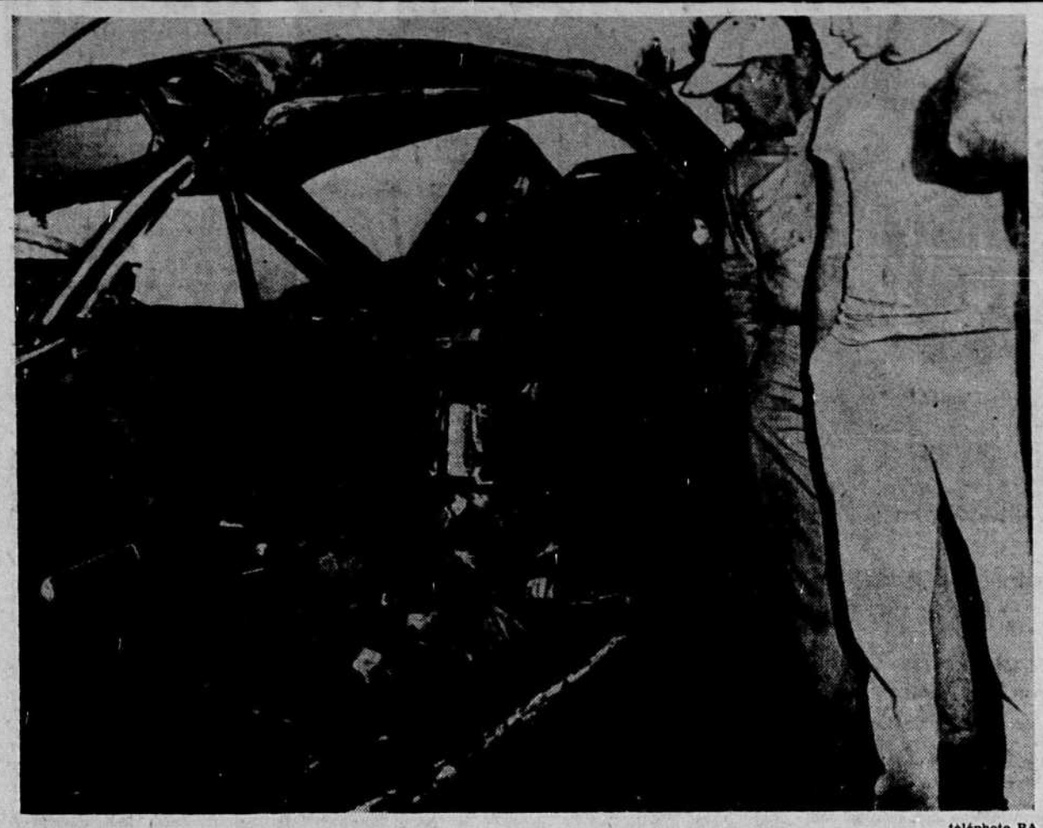
AUTO-CITÉ


Votre patio privé... devant votre propre salon: voilà du nouveau, aux appartements 900 Rockland. Vraiment "près de tout"—du bureau en ville, de tante Eulalie à Ville Mont-Royal ou du spectacle à la Place des Arts — vous êtes chez-vous sur votre patio privé, en plein Outremont. Un choix de logements à une ou deux chambres à coucher (à partir de $150 par mois) attend votre visite—entre 10 hres a.m. et 8 hres p.m. ou sur rendez-vous spécial, en appelant à 274-0384 dès aujourd'hui.
900 ROCKLAND
LOCATION EN EXCLUSIVITE: BRENTWOOD REALTIES INC., TEL.: 842-8763

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, JEUDI 17 FEVRIER 1966 — 82e ANNEE — No 40



téléphoto PA

Trois Trifluviens tués en Floride

C'est dans cette automobile que voyageaient trois touristes canadiens qui ont perdu la vie hier sur la route no 27 à quelques milles de Leesburg, en Floride. Sept autres personnes ont subi des blessures dans la collision impliquant la voiture des touristes et un camion. Les morts sont MM. Georges Lambert, entrepreneur et manufacturier de blocs de ciment, âgé de 55 ans, son frère Paul et M. Fortunat Goyette, propriétaire d'un magasin de vêtements pour hommes, tous trois de Trois-Rivières. La femme de M. Georges Lambert, Simone, de même que celle de son frère, Aline, sont au nombre des blessés. Les deux femmes ont été transportées à l'hôpital Orange Memorial, à Orlando, où leur état est jugé satisfaisant. Les cinq autres blessés étaient dans le camion. La police a révélé que l'accident était survenu au sommet d'une colline alors que le camion dépassait un autre véhicule.

L'UGEQ dénonce l'infiltration du MLP ("Parti Pris") chez les étudiants

par Réginald Martel

L'Union générale des étudiants du Québec a décidé de rendre publique et de condamner une prétendue tentative de noyautage de l'action sociale étudiante par des membres du Mouvement de libération populaire ("Parti Pris").

Les "quelques irresponsables" qu'accuse l'UGEQ, en refusant de les identifier, auraient communiqué à certains candidats aux emplois d'action sociale étudiante "un document leur indiquant une façon de répondre devant leur procurer un avantage certain au départ". On sait que la sélection des étudiants est faite par un comité de quatre membres, dont deux du gouvernement et deux représentants des Travailleurs étudiants du Québec.

Ce document, l'UGEQ refuse d'ailleurs de le rendre public. S'il existe, cela pourrait vouloir dire qu'un ou plusieurs membres du comité de sélection auraient fait connaître à certaines personnes les critères selon lesquels les candidatures sont jugées.

L'accusation de l'UGEQ est donc publique, et le fameux document, secret. Mais une lettre aurait accompagné le document. Lettre apocryphe, lettre authentique ? La voici (les caractères gras sont de nous):

"Je lance une invitation à tous les étudiants de la section universitaire du MLP à venir faire de l'action sociale cet été et en particulier à travailler dans le secteur intitulé "animation syndicale"."

"Cette animation fournira du travail à 70 étudiants et se fera soit au niveau de la centrale syndicale FTQ, soit au niveau du syndicat des Métallos. Sept ou huit projets sont fort intéressants pour le MLP si l'on considère l'orientation du mouvement. Nous aurons entre autres 3 journaux de syndicats entre les mains. En particulier "Le monde ouvrier" journal de la FTQ (10,000 exemplaires : avis aux journalistes intéressés)."

"Pour vous procurer le questionnaire de candidature "Eté 66" il faut se rendre au secrétariat de l'AGEUM **et peut-être vous servir des renseignements ci-joints, qui vous indiqueront comment et dans quel sens il faut répondre."**

"N.B. Il est inutile de mentionner que vous faites partie du MLP."

"Les réponses aux questions dans le questionnaire peuvent et doivent être considérées comme idées de base, **il ne faudrait pas copier intégralement. certains pourraient douter de ces réponses."**

La photocopie remise à la presse par l'UGEQ ne porte pas la signature, mais cette signature est suivie des mots suivants : "de la section universitaire MLP et responsable des projets FTQ à l'action sociale étudiante". D'après le numéro 7 du volume 1 de TEQ-Information, ce responsable est M. Marcel Faulkner.

Donc (si on peut dire) l'UGEQ demande qu'une enquête ait lieu le plus tôt possible et que les responsables de cette "irrégularité" soient expulsés des Travailleurs étudiants du Québec. Et si la commission politique des TEQ n'apporte pas de réponses satisfaisantes aux demandes de l'UGEQ, celle-ci demandera à son comité de coordination de prendre en charge l'action sociale étudiante.

D'après MM. Robert Nelson et Pierre Lefrançois, de l'UGEQ, la commission politique des TEQ n'était pas au courant de cette affaire jusqu'à tout récemment. L'UGEQ elle-même l'aurait apprise "par hasard".

Le communiqué de l'UGEQ précise que "l'exécutif de l'Union désire assurer le gouvernement de son intention ferme de tirer cette affaire au clair le plus tôt possible. Depuis le début de l'action sociale étudiante, le gouvernement a toujours respecté l'autonomie des étudiants en ce qui concerne la marche de l'action sociale étudiante. Nous entendons

Voir ETUDIANTS en p. 6

Le MLP n'est pas au courant

Le secrétaire du Mouvement de libération populaire, M. Jean Racine, a souligné hier soir que le bureau exécutif de l'organisation n'est pas au courant du présumé noyautage que le MLP aurait fait au sein de l'action sociale étudiante.

"Si l'un de nos membres a trempé dans l'affaire a précisé M. Racine, c'est à titre strictement personnel et nous condamnons cette action. Mais, à notre connaissance, la section universitaire du MLP ne s'est pas livrée à cette action."



L'UGEQ accuse le MLP ("Parti Pris") de vouloir la noyauter

Le président de l'Union générale des étudiants du Québec, M. Robert Nelson (à gauche) et son vice-président aux affaires publiques, M. Pierre Lefrançois, ont accusé hier des membres du Mouvement de libération populaire ("Parti Pris") de tentative de noyautage de l'action sociale étudiante des Travailleurs étudiants du Québec.

Les demandes des ouvriers augmenteraient de 20 à 40 p. 100 le coût de la construction à Montréal

D'après les entrepreneurs de Montréal, les demandes faites par les syndicats des métiers de la construction feraient monter de 38% à 82% le coût de la main-d'oeuvre sur les chantiers de la région entre 1966 et 1968, ou en d'autres termes, augmenteraient de 40 pour cent environ le prix de la plupart des immeubles érigés au cours des deux prochaines années.

Par la voix de son président, l'Association de la construction de Montréal s'est élevée hier soir contre ces réclamations, et surtout contre la façon dont elles ont été faites, contre "ces conjectures, ces déclarations irresponsables, ces allégations désagréablement irrationnelles, ces demi-vérités, ces menaces à peine voilées . . . qui visent délibérément à jeter de l'huile sur le feu, à semer la confusion, à faire peser une lourde menace sur les entrepreneurs et propriétaires qui se doivent de terminer leurs travaux dans des délais très restreints, et aussi paradoxalement à se gagner la sympathie du public".

"Je n'ai pas l'intention, a précisé le président de l'Association, M. Stein, de me lancer ici dans un débat sur les demandes des syndicats. De telles discussions doivent avoir lieu autour d'une table de négociations, et nulle part ailleurs."

"Mais ce qui a été à l'origine des difficultés présentes et a fortement compromis les espoirs d'entente à l'amiable, c'est l'étendue de ces demandes, et le temps incroyable que l'on a mis à nous les présenter."

L'orateur a ensuite affirmé que les syndicats du cartel CSN-FTQ n'ont présenté leurs demandes finales que près de quatre mois après la dénonciation de la convention collective actuelle, retardant ainsi de beaucoup les négociations possibles. De plus, selon lui, ils auraient réclamé la conciliation avant même la première véritable séance de négociations, "dans le but évident d'établir, en se prévalant des dispositions du Code du travail, une date à laquelle une grève pourrait être légalement déclenchée".

Il a ensuite remarqué que ces demandes, d'une ampleur inconnue jusqu'ici dans l'industrie, feraient monter en flèche le coût de tous les travaux de construction dans la région.

Voir DEMANDES en p. 6

Mise au jour d'un racket d'embauche chez Vickers

par Léopold LIZOTTE

Avec l'arrestation de quatre individus, dont un préposé à l'embauchage chez Canadian Vickers Ltd, au 4970 est, rue Notre-Dame, et trois ressortissants grecs, tous Canadiens de fraiche date, la police municipale semble avoir mis au jour ce qui semble être un véritable racket d'emplois dans ce chantier maritime et importante usine de la métropole.

Tous les accusés ont été appréhendés par les lieutenants-détectives Steve Olynyk et Paul Boisvert, de l'Escouade de la sécurité sociale de la police de Montréal, en collaboration étroite avec les services d'enquête et de sécurité de Canadian Vickers Ltd.

Ce sont : Joseph Roger Fournier, 34 ans, de Pointe-aux-Trembles, qui était l'un des préposés à l'embauche, à l'usine de la rue Notre-Dame est, Anthonios Kripothos, 27 ans, de la rue Durocher, Athanasios Douzepis, 31 ans, de la rue Esplanade, et Gregorios Karitsisotis, 28 ans, de la rue Jeanne-Mance.

Tous ont été accusés de multiples délits d'extorsion, de conspiration et de menaces.

Selon la police, l'affaire aurait débuté de la façon suivante :

Kripotis aurait obtenu un emploi chez Canadian Vickers après avoir versé "cachet" de $25 à Fournier.

En place, il aurait obtenu un emploi à l'un de ses compatriotes, mais en exigeant, cette fois, $25 pour Fournier et $25 pour lui-même.

La "combine" réussissant, le prévenu se serait nommé des adjoints, et l'on aurait procédé de la façon suivante :

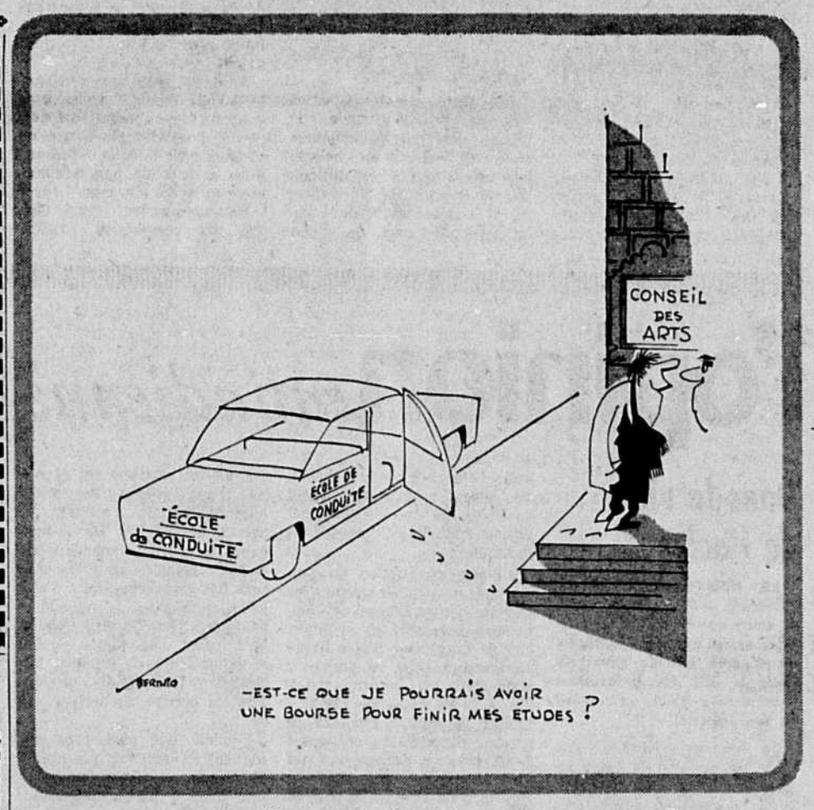
Chaque Grec désirant un emploi chez Vickers devait verser $50 au moment de son embauchage.

Puis il devait donner $100 pendant les deux premières semaines de travail régulier. Puis . . . $35 chaque semaine, par la suite.

Même si ce semble fort onéreux, de prime abord, il semble qu'il se soit trouvé nombre d'immigrants de cette nationalité pour accepter avec empressement ces conditions.

Et c'est pourquoi, conséquemment, on croit qu'il y aura de nombreuses autres accusations contre les prévenus, à mesure que l'enquête progressera.

Voir VICKERS en p. 6



Le projet de rénovation urbaine de Westmount est bien amorcé

(T.D.) — Un projet de rénovation urbaine en trois points sur la conservation, la restauration et le réaménagement méthodique de la section sud de Westmount est présentement en voie de préparation.

Ce projet couvrira un territoire de 90 acres, situé au sud de la rue Ste-Catherine, depuis l'avenue Atwater jusqu'au Chemin Clenn. La priorité sera accordée au secteur de la rue Selby, où il y a eu expropriation en vue de la construction de la route transcanadienne.

Le 18 janvier dernier, les services de M. Goldyn Sunderland, urbaniste-conseil et aviseur résident, ont été retenus par la ville de Westmount pour participer à la préparation du projet. M. Sunderland, qui a été au service de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a déjà entrepris des travaux de recherches en collaboration avec le personnel de la ville. Cette étude devrait être terminée au plus tard le 30 juin.

Le conseil municipal a prévu une somme de $22,500 qui représente la participation de la ville aux frais de $45,000 anticipés pour la réalisation du projet à l'étude. Ce montant s'appliquera aux recherches économiques, sociales et techniques, ainsi qu'à la préparation des plans.

Le commissaire de l'aménagement et de la rénovation, le conseiller F. W. Gross, a déclaré que le projet sera réalisé en étroite collaboration avec les autorités provinciales et fédérales.

Westmount a demandé aux autorités provinciales, si elles approuvent le projet, de formuler une requête auprès de la SCHL en vue d'obtenir de cette société une aide financière s'élevant à 50 p. 100 du coût total de l'étude.

Le secteur soumis à l'étude est borné à l'est par la rue Atwater, au nord par la rue Ste-Catherine, à l'ouest par le chemin Glenn, et au sud par

Voir PROJET en p. 6

Westmount vote un budget de $4½ millions pour 1966

(T.D.) — Le budget de Westmount pour l'exercice financier 1966 s'élève à $4,546,833, soit une augmentation de $650,000 comparativement à l'an dernier.

Le maire Michael L. Tucker a déclaré qu'en dépit de l'augmentation des dépenses administratives et autres, la ville pourra boucler son budget sans augmentation de taxes.

Pour sa part, le commissaire des finances, M. P. M. McEntyre, a souligné que l'évaluation a été élevée de 35 p. 100 mais que le taux a été réduit de façon à ce que le montant des taxes individuelles demeure à peu près le même que celui de l'an dernier pour la plupart des propriétaires.

La taxe municipale de 1966 sera de 10 millièmes, la taxe spéciale de 3.92 et la taxe d'améliorations locales de 0.5.

Par contre, en 1965, le taux total était de 18.65; cette année, ce taux a été fixé à 13.97.

Cette année, la ville a décidé d'envoyer une seule facture groupant les taxes municipales et les taxes spéciales. Cette facture a été adressée aux contribuables au mois de décembre dernier.

D'autre part, il faut considérer que 60 p. 100 du montant de la facture était payable le 1er janvier 1966; le reste devra être versé le 1er mai prochain. Un rappel de paiement sera envoyé aux propriétaires avant la date de la deuxième échéance.

Voir WESTMOUNT en p. 6

Accident mortel dans le métro

Un ouvrier a perdu la vie ce matin aux chantiers du métro, angle St-Denis et Craig, lorsqu'il a été écrasé sur les parois de la voie souterraine par une chargeuse. Sa mort a été instantanée.

La victime est Raymond Blanchette, âgé de 39 ans, du 30, ouest, rue Chabanel à Montréal. Il a été transporté à la morgue de la rue St-Vincent. Une enquête du coroner aura lieu un peu plus tard cette semaine.

UN SYSTEME D'IDENTIFICATION MODERNE

DYMO



De belles étiquettes permanentes sur un fond de couleur, brillant adhésif.

Ensemble comprenant : 1 dymo chromé, 6 rouleaux couleurs assorties de 3/8" x 144", 4 rouleaux de 1/4" x 120", 1 roulette à caractères horizontaux et une autre à caractères verticaux, le tout dans un étui de luxe.

Ensemble, prix rég. $36.95

SPECIAL PILON $28.95

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC

736 Beaubien 272-9501
8359 St-Laurent 381-4261
800 E. Mt-Royal 524-3081
851 Decarie St-Laurent 748-7961

CORBEIL
SUR LA PLAZA



L'élégance à la ville . . .

A. Une toute petite bourse "go-go" en suède et cuir dans les couleurs or et fauve, cuir noir. $18.95.

B. Sac à main de style tailleur en cuir verni noir $6.98. Choix complet jusqu'à $40.00.

C. Toujours pratiques, gants de veau, noir, brun et blanc s'attachant au poignet par un bouton $7.98. Jusqu'à $11.95.

D. Pour compléter tout ensemble, ravissant foulard de soie à rayures contrastantes $1.98. Aussi, choix de différents modèles jusqu'à $9.98.

6500 ST-HUBERT angle BEAUBIEN

LOUEZ

Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.

VENTE PIECES REPARATIONS
des fusils et compresseurs
BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC.

Aucun problème si vous vous fiez à nos spécialistes



Gélinas
COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin
288-0163
8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6.

A la
BOUTIQUE COLONIALE
La plus grande collection de meubles coloniaux à Montréal



Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9:30
Entreposage gratuit si nécessaire
A. FORGET INC.
6709-6739, boul. St-Laurent — Tél.: 274-5568
(au nord de St-Zotique)

GARANTIE À VIE

MIDAS

■ SI JAMAIS VOTRE SILENCIEUX DOIT ETRE REMPLACE, IL LE SERA SANS FRAIS.
■ LA GARANTIE MIDAS CONTRE LA ROUILLE, LA CORROSION, LA PERFORATION, ETC. EST VALIDE A N'IMPORTE LEQUEL DES 469 ATELIERS MIDAS DU CANADA ET DES ETATS-UNIS.
■ L'INSTALLATION DES SILENCIEUX EST GRATUITE ET SE FAIT SOUS VOTRE SURVEILLANCE.
■ VERIFICATION RAPIDE ET GRATUITE DES AMORTISSEURS
■ NOUS HONORONS LES CARTES DE CREDIT.



4495 Iberville
Angle Mont-Royal
526-1627-8

850 boul. Labelle
Face Centre d'achats St-Martin
681-1601

6100 Upper Lachine
ouest de Girouard
481-0404

10,111 boul. Pie IX
nord du boul. Métropolitain
321-7108-9

Ouvert : Lundi — Jeudi — Vendredi 8 h. A.M. à 9 h. P.M.
Mardi et Mercredi 8 h. A.M. à 6 h. P.M.
Samedi 8 h. A.M. à 5 h. P.M.

LA PRESSE

LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

La "PRESSE", telle qu'établie par l'honorable Treffié BERTHIAUME, est une institution irrévocablement dévouée aux intérêts canadiens-français et catholiques. Indépendante des partis politiques, elle traite tout le monde avec justice, protège les petits et les faibles contre les grands et les forts, lutte pour le bien contre le mal, tient plus à éclairer qu'à gouverner, fait rayonner la vérité par son puissant service d'information, est le champion des réformes pouvant améliorer le sort des classes sociales.

MONTREAL, JEUDI 17 FEVRIER 1966 — 82e ANNEE — No 40

Parlez encore... nous vous écoutons

AVEC une franchise brutale, le recteur de l'Université de Montréal a communiqué mardi soir aux Anciens du Collège Sainte-Marie les résultats d'une véritable autopsie de la vaste institution qu'il dirige officiellement depuis deux mois, le mot autopsie étant pris ici dans son sens étymologique et signifiant: action de voir de ses propres yeux. Il a exprimé tout haut ce qu'un grand nombre pensent tout bas depuis longtemps et il ne s'est embarrassé d'aucun artifice pouvant masquer le goût amer du noyau qu'il a fait avaler : nos universités sont des tours de Babel, nos universités sont des sacs à tout mettre.

En somme, avec une logique toute scientifique, M. Roger Gaudry n'a fait que poursuivre, en le détaillant, son discours d'investiture du 11 décembre où il disait précisément ceci : La démocratisation de l'enseignement doit tenir compte des exigences qu'imposent la haute qualité et la rigueur de l'enseignement supérieur... L'université devra abandonner des enseignements qui ne sont pas de son ressort... Une solution partielle pourrait résider dans la revalorisation de l'enseignement technique qui confine à l'enseignement supérieur.

Selon lui, seule une charte complètement refondue pourra faciliter l'instauration du nouveau régime dont son investiture était le présage et qui permettra aux professeurs et étudiants d'atteindre les trois objectifs généraux qu'il propose : volonté de dépassement, liberté d'esprit, universalité.

Ecoutons maintenant ce qu'il a déclaré mardi : En vertu de la charte civile de l'U. de Montréal, le recteur doit actuellement signer un tas de diplômes accordés à des élèves d'écoles qui n'ont rien d'universitaire et qui profitent de la sanction de l'université sans que celle-ci ait aucune autorité sur elles... La confusion existe dans les critères d'admission et dans les titres que nous décernons... L'université, c'est le sommet de la pyramide de l'éducation et ce n'est pas pour tout le monde... L'université doit se débarrasser de tous les enseignements, même très importants, qui ne doivent pas se faire dans ses cadres et se confiner aux valeurs universitaires authentiques. Car en se servant des institutions de haut savoir à toutes les fins possibles, on les avilit.

Même s'il parlait au Collège Sainte-Marie, M. Gaudry ne s'est pas gêné pour souligner les grandes erreurs de l'enseignement secondaire, entre autres celle d'avoir manqué d'uniformité, d'avoir rabaissé le travail manuel ou technique et de ne pas s'être occupé des élèves intelligents qui, sans avoir terminé leur "classique", auraient pu devenir d'excellents travailleurs spécialisés.

L'avenir économique du Canada et du Canada français ne sera pas brillant, a-t-il ajouté, tant que nous n'aurons pas fait la différence entre le niveau technique et le niveau universitaire. Ici, la préoccupation du recteur rejoint celle du ministre de l'Education qui, tout récemment encore, souhaitait comme lui la création d'un enseignement intermédiaire technique plus poussé que celui des instituts technologiques sans atteindre le niveau de Polytechnique. Un autre souci de M. Gaudry, celui d'une meilleure orientation des étudiants, qui faciliterait un tri préliminaire, s'est concrétisé, croyons-nous, chez M. Gérin-Lajoie par l'établissement des écoles polyvalentes.

Bref, le tableau qu'a brossé de nos universités francophones le recteur de l'Université de Montréal est assez réaliste pour nous permettre d'apercevoir ces "énormes monstres hybrides" qu'elles deviendront si on ne met sans tarder un peu d'ordre dans le fouillis des diplômes, des écoles affiliées, des titres, des critères d'admission et des niveaux d'enseignement. Toutefois, selon M. Gaudry lui-même, ce ne sont pas des "problèmes insolubles" et le travail de déblaiement est commencé. Accordons-nous donc un soupir de soulagement mais avouons qu'il nous a fait peur.

Renaude LAPOINTE

Bouche bée devant les milliards

9.5 (sinon 10) à Ottawa, 2.5 à Québec, près de deux en Ontario... Comment ne pas être impressionné par un tel déploiement de... richesses ? Le malheur pour nous c'est qu'avant leur création même, les gouvernements se proposent de les extraire des goussets du contribuable. Impossible d'échapper à l'étau à moins de faire la grève totale de l'impôt, ce qui, de nos jours, est un remède pire que le mal.

Que faire ? Prêcher l'économie? Cette sorte de prédication est de moins en moins écoutée. Qu'on le veuille ou non, le gonflement progressif des budgets de dépenses publiques est la rançon de la socialisation. En l'absence de la "presse à billets" dont rêvent encore quelques créditistes, le coût grandissant des mesures sociales doit se solder par le fruit du travail de chacun. Telles sont les pénibles réflexions qui nous trottent dans la tête, quand on regarde le coût de la vie monter et son chèque de paie diminuer.

Et pour ne pas noircir indûment le tableau, nous avons évité toute allusion aux redevances municipales et scolaires. Il sera toujours temps d'y revenir : les occasions d'en parler ne manqueront pas.

A propos des budgets de dépenses de l'Ontario et du Québec, on a dit que les comparaisons étaient très difficiles, sinon impossibles. On peut malgré tout noter qu'avec 1,000,000 de citoyens de moins, le Québec dépensera en 66-67 quelque $500 millions de plus que sa voisine. Mais l'écart s'explique assez facilement quand on songe que dans plusieurs domaines importants, nous avons des retards à combler. Ce n'est pas pour rien qu'aux seuls postes de l'éducation et de la santé, les dépenses prévues équivalent ensemble à près de la moitié du budget envisagé. Même avec les quelque $62 millions de plus au chapitre de l'éducation, nous sommes en-deçà des exigences d'un secteur dont le progrès ne peut souffrir de ralentissement.

L'augmentation de $207 millions des dépenses ordinaires pourra-t-elle se réaliser sans douleur, c'est-à-dire sans hausses de taxes ? On voudrait bien le croire, mais pour en être vraiment sûr, il faudra attendre le discours du budget, qui sera vraisemblablement le dernier avant les élections. Cette particularité nous permet encore de nourrir certaines illusions.

Cyrille FELTEAU

Pas si vite, jeune homme

C'EST EVIDEMMENT de son âge. A trente ans, l'enthousiasme n'est que de l'enthousiasme... la réflexion vient plus tard. M. Ronald Echlin, ouvrier du bâtiment, à Toronto, tout feu, tout flamme, par le truchement d'une lettre révèle à MM. Pearson et Martin les données de son glorieux projet : recruter 1,200 volontaires canadiens pour prendre part au conflit vietnamien. Pas avec les Américains... à leurs côtés. Quatre autres camarades, dont trois universitaires, épaulent Ronald qui donne des entrevues, prononce des causeries. Vraiment "dans le vent", ce jeune homme.

Vous pensez si MM. Pearson et Martin sont prudents. La lettre a été remise au ministère de la Justice qui en examine la "légalité". Nous avons l'impression que le document ne recevra pas de si tôt l'estampille officielle. Si M. Echlin veut que le gouvernement canadien se mette les pieds dans les plats, il s'y prend mal. C'est un peu gros. La bévue qui se prépare est si évidente que les gens de bon sens feront en sorte de l'éviter.

Notre pays fait partie de la Commission internationale de contrôle — avec l'Inde et la Pologne — commission qui s'emploie en Indochine à faire respecter les clauses de la conférence de Genève (1954).

On serait mal venu de dire que l'organisme a réussi à s'imposer avec vigueur. D'aucuns affirment que son échec a été total. Dans un pareil climat, le ministre des Affaires extérieures peut se permettre de sourire devant l'initiative des cinq jeunes gens et si ceux-ci pressent les choses, nous pensons qu'il a le devoir de les informer que l'aventure guerrière n'est pas de leur ressort. Au fait, qu'irions-nous faire au Vietnam ? Vous imaginez tout de suite le débat aux Communes sur une proposition de ce genre : de quoi mettre le feu aux poudres. Ce n'est pas le moment, il nous semble. Que le jeune Ronald Echlin fasse du battage si la chose lui chante mais qu'il n'importune pas le gouvernement avec son idée de volontariat. C'est sérieux et sinistre la guerre... Clémenceau lui-même a déjà affirmé — boutade bien sûr — qu'il ne fallait pas en confier les opérations à des militaires. Que dire alors de jeunes étudiants prêts à s'enflammer pour les plus nobles causes sans trop se soucier des conséquences de leur geste !

Roger CHAMPOUX

Si on parlait d'uranium...?

UN FIDELE lecteur nous signale une coïncidence heureuse. L'encre de nos éditoriaux est à peine séchée que déjà les articles de LA PRESSE sont examinés et commentés à la Chambre des Communes, à Ottawa. Ainsi un éditorial, paru ici sous le titre "Diplomatie et hallucinations" le 8 février, est commenté et discuté le jour même en Chambre.

Pareille hâte à commenter ce qui s'écrit dans nos pages présente malheureusement certains inconvénients, comme on va le voir. Le député trop pressé s'expose à mal lire.

Ainsi, M. Marcel Lambert, ancien boursier Rhodes, ancien de l'Université d'Oxford, homme de grande distinction, député d'Edmonton-ouest, m'accuse de fausser les faits.

Pourquoi M. Lambert (on se rappelle que M. Lambert était président de la Chambre au moment de la célèbre affaire Pigalle) veut-il que je déforme les faits ?

Les éditorialistes peuvent (hélas !) exprimer des opinions contestables. Quant à fausser les faits, c'est là une opération bien risquée, qui ne tromperait vraiment aucun lecteur. Je voudrais écrire, par exemple, que le 8 novembre c'est M. Diefenbaker (le chef de M. Lambert) qui a gagné les élections, que M. Diefenbaker se lèverait lui-même en Chambre pour protester !

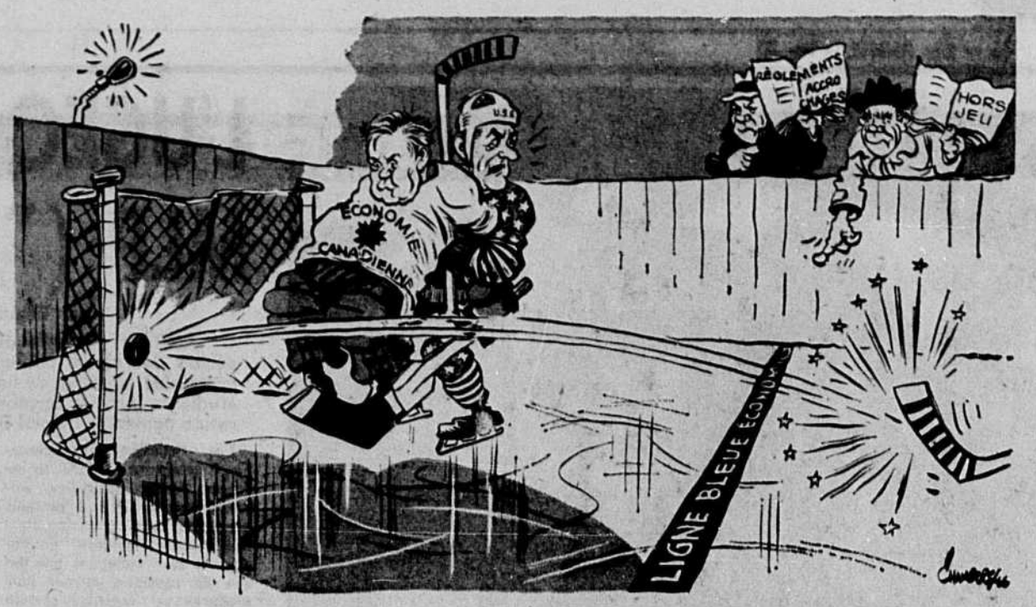
Les faits sur lesquels reposait mon éditorial du 8 février sont des faits réels. Ils sont connus de tout le monde; et ils sont connus du député Lambert. Rappelons-les brièvement : 1) Il n'y a pas de soldats français sur le sol du Québec; 2) En vertu de l'entente signée par le gouvernement du Québec et le gouvernement français, des professeurs (une trentaine) sont venus de France, dans le cadre d'un programme d'échanges.

Là-dessus, j'émettais une hypothèse et j'exprimais une opinion. Etant donné qu'en vertu d'accords pris par le Canada au sein de l'OTAN certaines provinces reçoivent des militaires étrangers (allemands au Manitoba; américains et britanniques au Nouveau Brunswick) rien ne s'opposerait à ce que le Québec, en vertu des mêmes accords, accueille des militaires français. Ils pourraient même prononcer des conférences !

Mais le député conservateur confond hypothèse, opinion et faits.

Voici une autre opinion. Si M. Lambert veut embarrasser le gouvernement, il pourrait poser des questions sur l'uranium. Pourquoi le Canada renonce-t-il à une vente d'uranium à la France, qui pourrait lui rapporter plusieurs centaines de $ millions ? Pourquoi ?

Guy CORMIER



Aussi longtemps que je détiens l'hypothèque sur cette patinoire, c'est moi qui mène...

Le dépistage précoce de la surdité au Québec et ailleurs

Monsieur le Rédacteur,

Voici copie d'une lettre adressée à Mademoiselle Thérèse Vaillancourt, journaliste à LA PRESSE.

Chère Mademoiselle,

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'ai lu votre article sur l'Institut des Sourdes-Muettes de Montréal (page 11, 1er février '66).

J'aimerais cependant apporter certaines corrections en ce qui a trait au dépistage précoce de la surdité au Québec et ailleurs.

1) Gaspésie : Un centre de dépistage a été inauguré à l'hôpital de Maria, comté de Bonaventure, en septembre dernier.

2) Nouveau-Brunswick : Depuis septembre 1964, un audiologiste (personne spécialisée dans le dépistage, le diagnostic et la rééducation des troubles auditifs) travaille à Moncton ou Frédéricton, pour le ministère de la Santé de cette province.

3) Saguenay-Lac St-Jean: Une clinique d'orthophonie et d'audiologie est en opération depuis 1961, à l'Hôtel-Dieu St-Vallier de Chicoutimi.

De plus, la commission scolaire régionale du Saguenay a à son emploi des infirmières-hygiénistes qui font du dépistage dans les écoles.

Je vous ferai remarquer cependant que ces centres sont pour l'instant, et pour longtemps, insuffisants, tant au point de vue du personnel (extrêmement rare) que du champ d'action.

Ici, à Chicoutimi, nous offrirons une maternelle pour enfants sourds à compter de septembre prochain. C'est déjà un effort, bien minime, pour décentraliser l'éducation des enfants sourds au Québec. Si, à l'Institut des Sourdes-Muettes, on accepte les enfants vers l'âge de 5 ou 6 ans, chez les garçons, rue St-Laurent, on ne les prend qu'à l'âge de 8 ans, faute de locaux, de professeurs, et de moyens financiers.

Enfin, je voudrais terminer en vous félicitant sur le ton de votre article. Vous avez sûrement intéressé beaucoup de vos lecteurs.

Luc Legault, B.A., M.A.,
chef du service d'orthophonie et d'audiologie de l'Hôtel-Dieu St-Vallier, à Chicoutimi.

Les mots "paix" et "barbarie" n'ont pas toujours le même sens

Monsieur le Rédacteur,

Nous vivons à une époque agitée; beaucoup de nos convictions sont bousculées. Nos Eglises nous rappellent le commandement "Tu ne tueras point", mais on nous répète que ceux qui plaident pour la paix sont des pacifistes bêlants, des dupes, ou des "propagandistes masqués du communisme."

Nous qualifiions Mussolini de "barbare" parce qu'il bombardait les Ethiopiens démunis d'aviation, mais les Américains qui arrosent de napalm et menacent de diverses morts atroces le peuple vietnamien qui ne veut que son indépendance sont considérés comme de "glorieux héros", défenseurs de la liberté et de la démocratie.

Les Américains qualifient de "traîtres" et pire encore les jeunes gens qui brûlent leurs cartes de conscrit et se déclarent contre la guerre. Les accusés du tribunal de Nuremberg furent condamnés à mort par les juges alliés parce qu'au contraire ils avaient poussé à la guerre.

De sombres chapitres de l'histoire de la civilisation s'écrivent ces temps-ci. Bien que les Occidentaux professent le christianisme, ils oublient lamentablement le précepte : "Ne fais pas à autrui ce que tu ne voudrais pas qu'il te fit."

Il est réconfortant de constater que les sénateurs Wayne Morse, William Fulbright et Mike Mansfield mettent en doute le rôle que s'attribue leur gouvernement au Vietnam. Tous les peuples amis de la liberté doivent les soutenir.

Carl Erickson,
North Burnaby, C.B.

Où sont les monuments aux découvreurs de l'Amérique ?

Monsieur le Rédacteur,

Je lis dans les statistiques de la construction que l'Expo '67 aura dépensé environ $600 millions ! Montréal s'enorgueillit sans doute, car c'est un beau montant qui vient ici comme toutes les fortunes qui se sont acquises dans ce marché de Montréal.

Mais il me semble qu'il manque dans tous ces plans quelque chose d'historique. Où sont les monuments aux découvreurs de l'Amérique qui sont partis de Montréal, du Québec, pour aller au bout de l'Amérique du Nord ? Nous n'en voyons presque pas dans les centres touristiques de la ville. Comment peut-on fièrement montrer ce centre de commerce comme un centre d'importance historique quand Détroit et Chicago peuvent vous montrer où Cadillac a passé ? Il y a de beaux monuments à Champlain à Plattsburg et à St. John, N.B., mais pas un à Montréal. Où sont les monuments aux La Vérendrye aux d'Iberville, La Salle, Duluth, Cadillac, le père Marquette, etc., etc ? Et la statue de Jacques Cartier, où est-elle ? Les marchands ont oublié l'histoire vraiment canadienne.

"Courcur-des-Bois"

Inconvénients du travail de nuit pour les femmes

Monsieur le Rédacteur,

Au sujet du travail de nuit pour la femme, dont on parle de ce temps-ci, voici mon opinion.

Cela ne devrait jamais exister et je parle en connaissance de cause. Durant la guerre j'ai travaillé dans une usine de fabrication d'obus et nous avions le travail de nuit.

Au début, nous avons travaillé de nuit pendant un mois et demi dans mon département et ensuite nous changions tous les 15 jours pour faire de 8 h. a.m. à 4 h. p.m., de 4 h. p.m. à minuit et de minuit à 8 h. a.m.

En toute sincérité je puis dire que ma constitution robuste d'alors n'a pas résisté à ce régime.

Ce changement continuel à tous les quinze jours, alors que nous ne commencions qu'à nous habituer à un horaire, dérangeait notre système au point de vue, nourriture, sommeil, activités; c'était peut-être pire qu'un travail de nuit régulier, mais je vous assure que dans le train qui nous ramenait à la ville, le matin, c'était déprimant. Vous auriez dû voir ces visages pâles, fatigués qui somnolaient en dandinant la tête d'un côté à l'autre, et, durant les 10 minutes de repos au coeur de la nuit, nous n'avions rien de plus pressé que de nous allonger dans le corridor pour dormir quelques minutes; toutes celles qui ont vécu cette expérience pourraient attester que je dis la vérité.

Voici comment se passait ma nuit de sommeil : le lundi matin, entrée à la maison à 9 heures, déjeuner hâtif et lavage (j'avais 6 enfants), à 11 h. 30, préparation du repas pour ces écoliers, à 1 h. 30, enfin je pouvais aller dormir, mais à 4 heures l'arrivée des enfants me réveillait et je me levais pour préparer leur souper, puis je retournais immédiatement me coucher, car mon mari invalide pouvait faire la vaisselle et surveiller. Mais je n'étais pas une machine à sommeil et quand enfin j'aurais pu reprendre les heures qui me manquaient il était temps de me lever pour faire ma toilette et manger quelque chose; nous devions faire ½ heure de tramway et ½ heure de train pour nous rendre à St-Paul-L'Ermite. Le mardi c'était le repassage; le mercredi, le raccommodage; c'était une semaine bien mal entamée et, le samedi, les enfants avaient congé, donc je ne dormais que d'un oeil; je me sentais abattue, ruinée, sans entrain et pourtant j'avais ce que les médecins appellent une santé robuste; et je n'avais pas de bébé, tous allaient à l'école.

Il est impossible qu'une femme puisse tenir le coup et, si cette loi-là est adoptée même si une dame ne pense travailler de nuit que temporairement, il y aura danger qu'elle soit obligée de continuer et si elle est dans l'obligation de travailler que pourra-t-elle faire ?... Pour terminer j'ajouterai qu'une femme qui a des enfants et qui n'est pas obligée de travailler hors de son foyer devrait rester à la maison; c'est là sa place. Les enfants du temps de guerre sont aujourd'hui ceux qui ne veulent plus rien comprendre; ils n'ont pas eu de parents pour s'occuper d'eux; souvent le père et la mère travaillaient, c'était payant mais le devoir d'éduquer ses enfants n'était pas respecté. C'est dans la famille que la jeunesse se forme et l'affection dont manquent les déliquants n'est-elle pas attribuable à cette absence de la mère de son foyer et à son caractère aigri par son travail au dehors ? Le mari aussi en souffre. Mais il y a des cas où la mère est obligée par la maladie ou la mort de son époux de faire face à la musique.

A celles-là, chapeau bas, car si elle réussit sa vie d'épouse, de mère et de gardienne du foyer, c'est un as.

Si j'étais membre du gouvernement j'étudierais le cas des mères de famille qui travaillent au-dehors.

Notre grand homme, René Lévesque, y pensera peut-être ?

A trop vouloir amasser on peut tout perdre.

l'opinion canadienne-française

Dans la ville de l'acier

LE NOUVELLISTE (Trois-Rivières) — Paul-Emile Plouffe doute que de fortes spéculations soient possibles à Bécancour parce que le gouvernement a pris les précautions nécessaires. Voici un extrait de son éditorial.

On possède aujourd'hui une foule de moyens de faire indirectement ce que les meilleures dispositions législatives ne permettent pas d'accomplir directement. Il n'est donc pas absolument impossible que d'aucuns cherchent à spéculer sur les terrains de la périphérie de Bécancour susceptibles de recevoir les industries satellites. Mais le site de la sidérurgie lui-même ne peut pas être l'objet de surenchères. Ou alors se serait particulièrement grave. Les terres des cultivateurs d'où surgiront les installations de la sidérurgie du Québec ont été mises sous option il y a quelques années déjà par le Trust Général du Canada pour la Société Générale de financement qui a engendré SIDBEC. La plupart étaient devenues en fait la propriété de la SGF avant même que le premier ministre Lesage n'annonçât officiellement le choix définitif de Bécancour comme site de la sidérurgie. Voilà qui élimine toute possibilité de spéculation sur ces terrains.

Par ailleurs, la Législature a adopté, pendant la dernière session, un projet de loi prohibant pendant neuf mois, la mise en oeuvre dans les limites de Bécancour de tout projet de nature à nuire à la mise à exécution d'un plan d'ensemble. Tout projet de lotissement ou de construction doit être soumis au ministère des Affaires municipales qui a voulu prendre des précautions afin d'éviter un développement désordonné. Il peut toujours arriver que d'aucuns cherchent à trafiquer sur les terrains de la ville qui n'ont aucune relation directe avec le complexe sidérurgique, mais s'ils le font, c'est à leurs propres risques. Nous doutons que dans l'état actuel des choses, de fortes spéculations soient possibles sur des terrains dont on ne connait pas encore la destination.

Au surplus, l'action du gouvernement pour empêcher les terrains nécessaires au développement industriel et commercial de Bécancour d'être livrés au mercantilisme de gens peu scrupuleux est toujours possible. A la demande de l'Hydro-Québec, le cabinet a adopté un arrêté ministériel prévoyant l'expropriation de secteurs qui pourraient recevoir la centrale nucléaire du Québec. Il a ainsi mis fin aux espoirs de profits disproportionnés de ceux qui pouvaient avoir des velléités d'enrichissement rapide en achetant des terres pour les revendre à gros prix aux fins d'installations essentielles.

On peut espérer que l'attitude du gouvernement sera identique en d'autres occasions et qu'il veillera à ce que ne se répètent pas des transactions de nature à dégoûter la population. Ceux qui y veillent font oeuvre essentielle.

Essayez donc de voir clair

LA TRIBUNE (Sherbrooke)— L'éditorialiste se prononce contre une insistance exagérée pour faire de l'unilinguisme français la règle du monde des affaires au Québec.

Professeur adjoint d'administration et de mise en marché à l'Université McGill, le Dr W. H. Pugsley a fait une déclaration devant les membres du Kiwanis Saint-George, qu'il serait bon de retenir, en alléguant que même si le français devenait la langue d'affaires à Montréal cela ne règlerait pas les problèmes. La langue, en effet, n'est qu'un moyen de véhiculer la pensée, mais encore faut-il avoir une pensée, et celle qui dominera dans un secteur donné sera toujours celle la mieux formée et la mieux disciplinée dans une spécialité.

Que cela nous plaise ou non, il faut reconnaître ces faits. Il faut convenir, par exemple, que l'élément anglais, au Québec, n'a pas eu, et n'a pas d'autre alternative encore aujourd'hui que d'occuper le secteur des affaires. Dès le tout début, la province, colonie française, a toujours, pour des raisons fort compréhensibles d'ailleurs, ambitionné la puissance politique. "Les Anglais, disait M. Pugsley, n'ont jamais voulu, ni même tenté, de déplacer les Canadiens français. Ils ont simplement occupé un secteur vide."

Pendant que nous nous efforcions de conquérir nos droits politiques en nous familiarisant avec le parlementarisme, nos compatriotes se sont adonnés aux affaires. Ils ont fondé des compagnies, lesquelles ont aussitôt transigé avec les autres provinces et avec l'étranger. Ce sont elles qui ont fourni des emplois — évidemment pas toujours des postes de commande — à un très grand nombre de Canadiens français. Tout à côté, des entreprises canadiennes-françaises sont nées, mais pour confiner leurs activités à un niveau régional et sans ambitionner s'étendre à l'échelle nationale.

Comme à chaque jour suffit sa peine, voici que le Canadien français entreprend sa conquête économique. Il ne trouve pas le champ libre. Dans son élan, il voudrait brûler les étapes. Il a des problèmes, dont le moindre n'est pas de trouver du travail à des milliers de jeunes dont la grande majorité manque de formation et chez qui il n'est pas toujours facile de s'exprimer en anglais. C'est pour leur venir en aide et leur faciliter la tâche que, dans certains milieux, on fait tant de bruit pour que le français devienne la langue du monde des affaires. Les tenants de cette thèse ne devraient pas perdre de vue une réalité comme celle-ci : trop d'insistance pour faire de l'unilinguisme français la règle dans le monde des affaires au Québec incitera plusieurs compagnies à transférer leur siège social dans une autre province ce qui, en définitive, ne servira pas notre cause.

Il serait préférable que Canadiens français et anglais se débarrassent de leurs préjugés réciproques pour travailler en semble. Des sacrifices s'imposent de part et d'autre. Les plus grands sont peut-être l'apanage de celui qui demande à être admis à table, avec les grandes personnes.

Les patrons ne sont pas loquaces

METRO-EXPRESS — L'éditorialiste engage les patrons à être aussi loquaces que les syndicats s'ils veulent que les moyens d'information présentent leurs points de vue.

Les journaux abondent en nouvelles syndicales depuis quelque temps. C'est à croire que les patrons n'ont rien à dire.

Pourtant, au dernier congrès de l'Association professionnelle des industriels, ils ont amèrement reproché à la presse écrite et parlée de donner fréquemment le point de vue des syndicats et rarement celui des patrons. Le reproche était fondé. Et les journalistes en ont pris bonne note. Mais doit-on vraiment à ceux-ci imputer cette carence d'information ?

Qu'ont fait les patrons depuis qu'ils se sont plaints de la petite place qu'on leur donne à la radio, à la télévision et dans les journaux ? Pratiquement rien. Lorsqu'il y a danger de conflit, ou en plein conflit, les patrons, règle générale, se réfugient dans le mutisme le plus désarmant.

Leur manque de loquacité est manifeste dans les menaces de grève qui secouent présentement les entrepreneurs, les hôpitaux et les distributeurs d'automobiles. Alors que les organismes syndicaux se pourfendent de conférences de presse, les représentants patronaux ne disent mot.

Bien plus, le journaliste consciencieux qui rejoint le chef d'entreprise pour avoir son point de vue, s'il y parvient, se fait souvent dire: "Danger de grève chez nous ? Je n'en savais rien avant de lire les journaux ce matin". On comprendra qu'une telle déclaration mérite rarement la manchette.

Les affaires, on le sait, se brassent dans la discrétion. Mais un silence aussi généralisé et obstiné ne peut en rien les aider à se gagner la sympathie des journalistes et, par conséquent, de l'opinion publique.

L'appareil d'information des sociétés commerciales est souvent trop lourd. Il arrive, aussi, que le cas des filiales d'entreprises américaines ou anglo-canadiennes soit décourageant à cause de l'obligation dans laquelle elles sont, souvent, d'obtenir l'autorisation du bureau central avant de dire quoi que ce soit.

Les patrons doivent se mettre en tête que ce ne sont pas les journaux qui fabriquent la nouvelle; les journaux ne sont que le reflet de leur milieu. Ils sont en général assez consciencieux pour s'en tenir à l'information sans la biaiser. S'ils sont silencieux sur les activités et les opinions des chefs d'entreprise, c'est que ceux-ci n'ont pas appris à dialoguer ou à se donner les structures d'information rapides et efficaces que les syndicats, eux, ont eu le mérite de mettre sur pied.



Médaille décernée à LA PRESSE par l'Académie Française en 1931

LA PRESSE est publiée par La Compagnie de Publication de La Presse, Limitée, 7 ouest, rue Saint-Jacques, Montréal. Téléphone : 849-4711.
La Canadian Press est seule autorisée à faire emploi, pour réimpression ou radiodiffusion, de toutes les dépêches attribuées à la Canadian Press, à l'Associated Press ou à l'agence Reuter, ainsi que de toutes les informations locales que LA PRESSE publie. Tous droits de reproduction des informations particulières de LA PRESSE sont également réservés.

Abonnement par la poste, un an :
Canad $30.00 — Etats-Unis : $45.00

"Le Ministère des Postes, à Ottawa, a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication."

VOUS AVEZ LA PAROLE

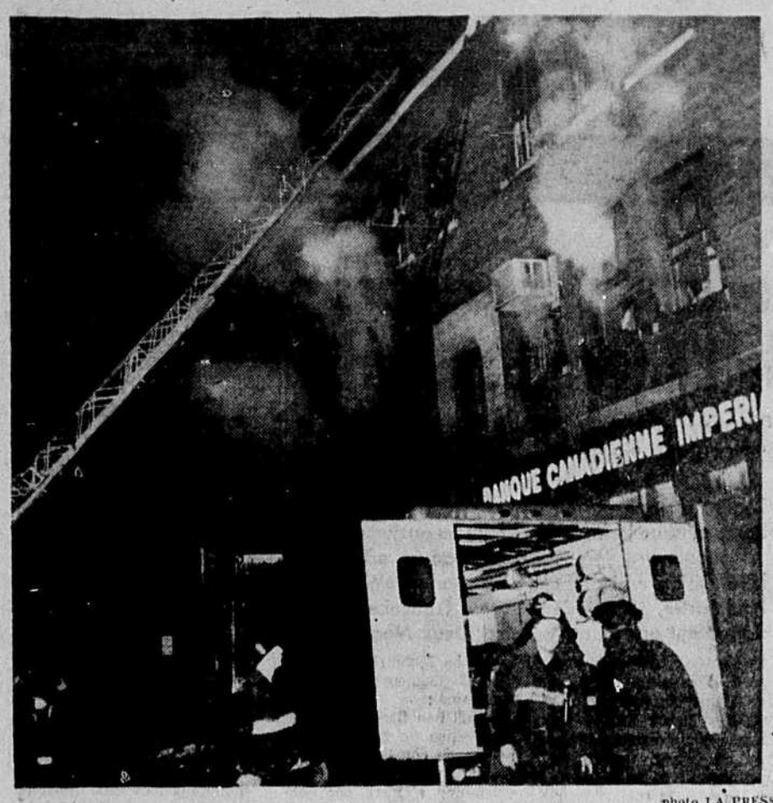


photo LA PRESSE

Incendie de trois alertes

Un incendie qui a nécessité trois alertes a causé des dégâts considérables au Café New Derby, mieux connu sous le nom de Café All Nations, au 3604 rue St-Laurent, vers 5 h. 30 ce matin. L'eau et la fumée ont endommagé les établissements commerciaux voisins, notamment la succursale de la Banque de Commerce située au 3600 St-Laurent. Quelque 70 pompiers ont utilisé cinq jets d'eau pour combattre les flammes. Deux d'entre eux ont été incommodés par la fumée et ont été traités à l'hôpital Ste-Jeanne-D'arc.



Directeur adjoint du Service d'incendie

M. DOLLARD BOISVERT a été nommé directeur adjoint du Service d'incendie de Montréal, poste qui était vacant depuis quelques années. Il était jusqu'ici assistant-directeur de ce service. Son remplaçant, M. Elphège Hamel, était auparavant chef de division. Ces nominations, qui ont été ratifiées par le comité exécutif de Montréal, découlent des recommandations formulées par le chef du Service d'incendie Armand Durette, qui a déjà eu deux assistants.

Budget de $3½ millions à St-Léonard

(T.D.) — Le conseil municipal de St-Léonard a adopté un budget de $3,608,840 pour l'exercice financier 1966, soit un excédent de revenus sur les dépenses d'environ $500.

Le maire Paul-Emile Petit a annoncé que le taux de la taxe foncière demeurait à 80 cents les $100 d'évaluation.

Le remboursement de la dette obligatoire rognera 49 p. 100 du budget, y compris également la quote-part pour le paiement du boulevard Métropolitain.

Les travaux publics, égouts, aqueduc et trottoirs, absorberont $861,000, soit une augmentation de 16 p. 100 sur l'an dernier.

D'autre part, une somme de $217,500 sera consacrée aux loisirs, représentant une augmentation de 33 p. 100 sur le montant dépensé en 1965.

Pour ce qui est de la protection de la personne et de la propriété, la ville a augmenté les prévisions de 9 p. 100, c'est-à-dire qu'une somme de $265,000 est prévue pour l'administration du service de police et d'incendie.

Comme 16 autres municipalités de banlieue, St-Léonard devra rendre son écu à César, cette année, en contribuant dans une proportion de 13 cents les 100 d'évaluation au paiement du métro et des services de transport en surface de la Commission de transport de Montréal. Ces nouveaux droits acquis de la CTM ont été sanctionnés par une loi provinciale qui entrera en vigueur le 1er mai prochain.

En vertu de cette nouvelle loi, cette contribution au financement du budget de la CTM est répartie en proportion de l'évaluation totale (normalisée) des immeubles imposables dans le territoire respectif de chacune de ces 17 municipalités de la banlieue de Montréal.

Il s'agira, évidemment, d'une taxe spéciale.

La population de St-Léonard est passée de 14,000 à 18,000 habitants depuis un an, tandis que l'évaluation foncière s'établit aujourd'hui à $132,800,000, soit une augmentation de $13,600,000 comparativement à 1965.

D'autre part, la signature de nouvelles conventions collectives a entraîné des augmentations de salaire de 13 p. 100, ce qui a affecté les dépenses administratives d'autant. Actuellement, la ville de St-Léonard est à négocier d'autres contrats de travail avec les policiers et le Syndicat des employés municipaux.

DEMANDES

SUITE DE LA PAGE 3

"Même au chapitre de la construction de génie, dont le coût est largement constitué des coûts d'opération de l'équipement, les augmentations qui résulteraient de l'acceptation de ces demandes seraient très importantes. Le coût de construction d'un tronçon du métro passerait de $1.8 million à $2.23 millions. Celui d'un carrefour important de $17.5 millions à $20.5 millions."

Ces demandes auxquelles M. Stein fait allusion sont celles présentées le 24 janvier par les syndicats de la construction affiliés à la FTQ et à la CSN, unies pour la première fois en un front commun et représentant 50,000 travailleurs de la région montréalaise.

Les centrales ouvrières réclament des augmentations horaires de $0.50 pour chacune des trois années du nouveau contrat, soit une hausse totale moyenne de $1.50 l'heure. Cette hausse équivaudrait à 15 p. 100 d'augmentation par année. D'après des experts en affaires ouvrières, les travailleurs ont l'intention d'aller jusqu'au bout de leurs réclamations, et il est fort possible que les négociations se terminent par une grève générale. Certains syndicats ont d'ailleurs déjà commencé à mettre sur pied leur comité de grève.

VICKERS

SUITE DE LA PAGE 3

Devant le juge O'Meara, tous les prévenus ont cependant nié leur culpabilité, et leur enquête commune a été ajournée à mercredi prochain.

Dans tous les cas des Grecs, le procureur de la Couronne, Me Michel Côté, s'est opposé à tout cautionnement, en soulignant qu'aucun d'eux n'était naturalisé, et qu'il y avait danger qu'ils ne prennent la fuite.

Le tribunal fixa toutefois des cautionnements immobiliers de $3,000 dans les cas de Karitsiotis et de Douzepis, tout en refusant toute liberté provisoire à Kripothos.

Quand à Fournier, il a obtenu de reprendre sa liberté sous un dépôt de $500 ou deux cautionnements de $950.

PROJET

SUITE DE LA PAGE 3

la rue St-Antoine, la rue Haliowell et le passage à niveau du Pacifique Canadien.

Les expropriations autorisées par le gouvernement provincial dans la rue Selby auront pour effet de déplacer un grand nombre de familles. Le conseil municipal s'efforce par tous les moyens possibles de venir en aide à celles qui en ont besoin dans la recherche d'un nouveau domicile.

Puisque la rue Selby se trouve contiguë à la section nord du passage à niveau du Pacifique Canadien, où la plupart des services communautaires sont situés, le conseil est d'avis que ce secteur ne peut être considéré isolément.

Le projet de rénovation urbaine permettra à la ville, sur une période prolongée, de mettre au point un plan d'aménagement urbain pour tout le secteur et de déterminer les besoins spécifiques au point de vue conservation, restauration et réaménagement. La préparation du projet est sous la direction du gérant général, M. N. T. Dawe.

Le conseiller Gross a expliqué que le but du conseil est de formuler un plan ordonné pour l'amélioration progressive du secteur en question. Il a fait remarquer que la conservation et la restauration sont aussi importantes que le réaménagement dans la conception du projet.

En accord avec les principes établis de rénovation urbaine, le programme sera conçu en fonction des points suivants :

1—CONSERVATION : établissement et mise en vigueur par la ville de règlements d'habitation, d'entretien et de zonage, afin d'éviter la détérioration des quartiers sains;

2—RESTAURATION: amélioration et réparation des propriétés n'exigeant pas une rénovation complète, au moyen d'investissements publics ou individuels, ainsi que l'amélioration par la ville des services communautaires;

3—REAMENAGEMENT : acquisition et démolition des secteurs dévalorisés et la reconstruction de ces secteurs pour fins appropriées.

"Nous ne songeons aucunement à expulser les gens, à foncer avec des béliers mécaniques et à réaliser des projets domiciliaires", a déclaré le conseiller Gross.

Au contraire, a-t-il précisé, la ville se propose de procéder méthodiquement, sur une période de plusieurs années, de façon que, s'il y a lieu, l'entreprise privée puisse suivre un plan de développement ordonné et fondé sur des études approfondies.

La ville tiendra les citoyens de Westmount au courant des progrès réalisés dans la mise au point de ce projet.

Dans certains milieux d'experts en urbanisme, ce projet de réaménagement de Westmount est considéré comme "une expérience sociale louable".

WESTMOUNT

SUITE DE LA PAGE 3

Les points saillants du budget de Westmount s'énumèrent comme suit : REVENUS — taxes municipales, $2,016,000; taxes spéciales, $790,272; taxes d'améliorations locales, évaluation selon l'étendue en front, et taxes de la CMM, $71,357; taxes d'affaires, permis, etc, $618,600; taxe de vente provinciale, $715,000; revenus divers, $335,604; DEPENSES — administration, $1,779,914; protection de la personne et de la propriété, $1,206,558; travaux publics et utilisation de la machinerie, $909,950; santé et bien-être, $84,164; services communautaires, $458,451; bibliothèque, $107,796.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 3

ne pas faillir à nos responsabilités."

Au cours de la conférence de presse d'hier, les journalistes ont tenté en vain de savoir clairement pourquoi l'UGEQ rendait publiques ses accusations contre des membres du MLP 1) tout en gardant secrètes les preuves qu'elle dit posséder et 2) avant même d'obtenir les explications de la commission politique des TEQ.

ÉPARGNEZ jusqu'à 50%

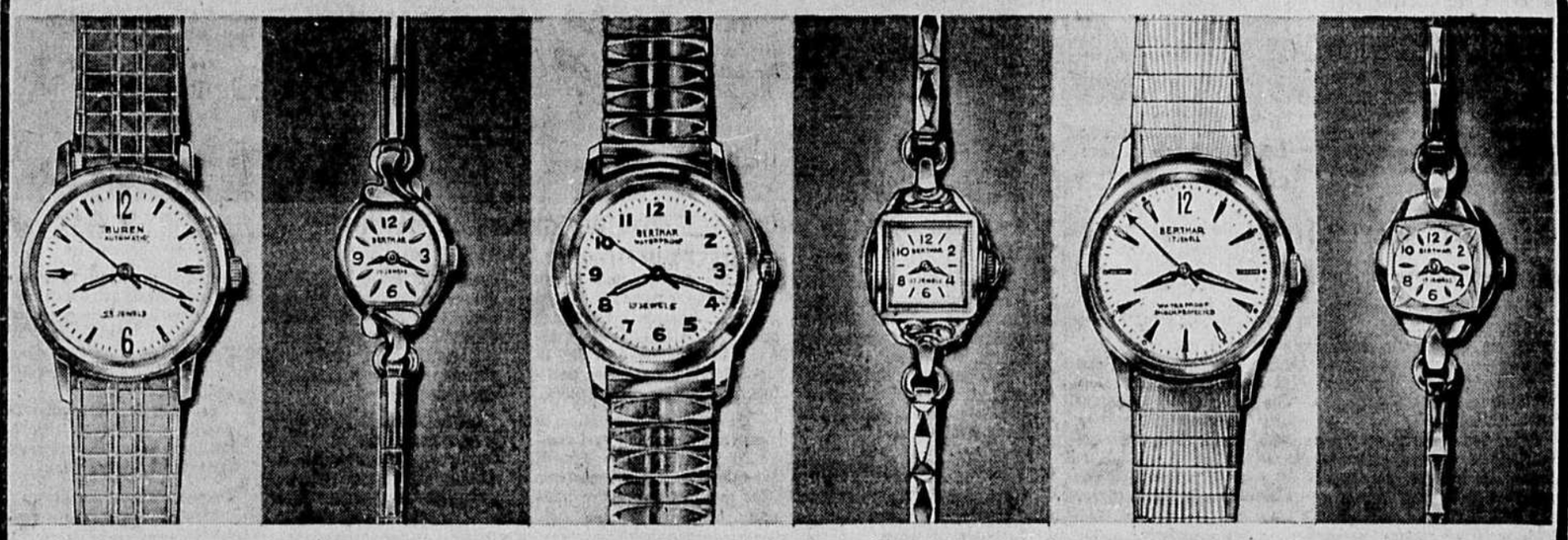
chez PEOPLES CREDIT JEWELLERS

DURANT LA GRANDE

VENTE-ÉCHANGE DE FÉVRIER

LE TEMPS FUIT... HÂTEZ-VOUS!

TOUTE MONTRE DANS NOTRE MAGASIN EST ETIQUETEE AU "PRIX DE VENTE DE FEVRIER" POUR VOUS FAIRE EPARGNER. Au choix toutes les marques renommées nationales : Bulova, Elgin, Rolex, Bertmar, Bruner, Buren, Vulcain. Tous derniers styles et créations : montres à remontage automatique, montres-calendrier automatiques, montres électriques, montres très minces, montres-chronographes, montres à diamants cocktail — tous les modèles et styles imaginables. Une fois l'an, l'occasion vous est présentée. Ne la perdez pas. Servez-vous de votre crédit pour profiter de ces merveilleuses aubaines, aujourd'hui ! Achetez la montre de vos rêves, MAINTENANT — Ne payez que $1.00 par semaine.



EPARGNEZ 29.98
Pour homme, Buren 25 rubis, à remontage automatique, ordinairement 59.95
Prix de vente .. 29.97

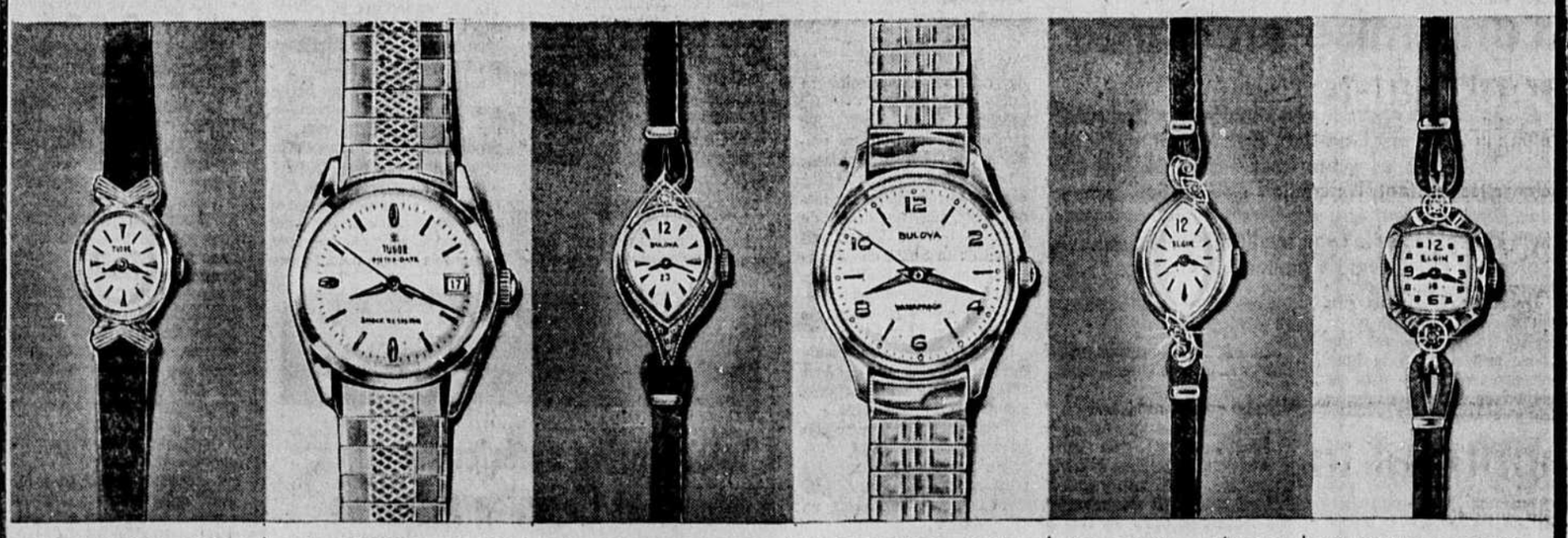
EPARGNEZ 29.98
Pour dame, Bertmar 17 rubis, or jaune 14 carats, ordinairement 59.95
Prix de vente .. 29.97

EPARGNEZ 3.98
Pour homme, Bertmar 17 rubis, étanche et antichoc, ordinairement 19.95
Prix de vente .. 15.97

EPARGNEZ 3.98
Pour dames, Bertmar 17 rubis, couleur or jaune, ordinairement 19.95
Prix de vente .. 15.97

EPARGNEZ 9.00
De grand style, pour homme, Bertmar 17 rubis, étanche et antichoc, ordinairement 33.75
Prix de vente .. 24.75

EPARGNEZ 10.00
Pour dame, Bertmar 17 rubis, étanche et à l'épreuve des chocs, ordinairement 29.95
Prix de vente .. 19.95



EPARGNEZ 13.98
Pour dame, Tudor Rolex, 17 rubis, ordinairement 69.95
Prix de vente .. 55.97

EPARGNEZ 18.58
Pour homme, montre-calendrier, "Tudor Oysterdate" Rolex, 21 rubis, ordinairement 92.95
Prix de vente .. 74.37

EPARGNEZ 9.98
23 rubis, sertis diamant, Lady "A" de Bulova, ordinairement 49.95
Prix de vente .. 39.97

EPARGNEZ 9.98
Pour homme, Mariner "C" de Bulova, 17 rubis, étanche, résiste aux chocs, ordinairement 49.95
Prix de vente .. 39.97

EPARGNEZ 11.98
"Tiara" de Lady Elgin, à 2 diamants, plaquée or 10 carats, ordinairement 59.95
Prix de vente .. 47.97

EPARGNEZ 19.90
Lady Elgin, or blanc 14 carats, 2 diamants, ordinairement 99.50
Prix de vente .. 79.60

Utilisez votre crédit — Achetez maintenant la montre que vous désirez — Ne payez que $1.00 par semaine

Quels qu'en soient le prix, le modèle ou le dessin,
CHAQUE MONTRE EST ABSOLUMENT GARANTIE POUR UN AN

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

Peu importe que vous échappiez votre montre, que vous la frappiez ou l'endommagiez de quelque façon que ce soit, nous la remettrons en parfait état, absolument gratis.

NOTRE MODE DE PAIEMENT EST PLUS FACILE

Peoples Credit Jewellers

CENTRE DE LA VILLE : 1015 Ste-Catherine O. Téléphone VI. 3-7071

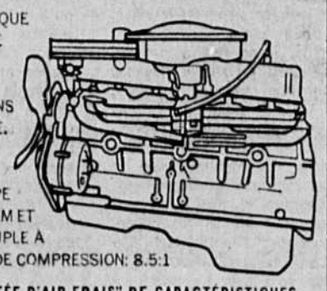
PLAZA ST-HUBERT : 6529 rue St-Hubert (angle Beaubien) Téléphone 273-1557

POINTE-CLAIRE : Centre d'achats Fairview Téléphone 695-5516

Quoi de NEUF dans la Studebaker '66?

Moteur Super Skybolt Six 230

VOICI LA PREUVE QUE LA PERFORMANCE ET L'ÉCONOMIE PEUVENT SE RENCONTRER DANS LA MÊME VOITURE. CE PUISSANT MOTEUR DE 230 PO. CU. DÉVELOPPE 140 C.V. À 4400 T/M ET 220 LB/PI DE COUPLE À 1600 T/M. TAUX DE COMPRESSION: 8.5:1



PLUS, LA "BOUFFÉE D'AIR FRAIS" DE CARACTÉRISTIQUES STUDEBAKER SANS SUPPLÉMENT DE COUT

Garage Desjardins & Frères Limitée



3923 boul. SAMSON Chomedey 681-4986

Surveillez cet endroit. D'autres nouveautés Studebaker y seront présentées.



Le lieutenant Boyczum à la retraite

Le lieutenant Jean Boyczum, de l'Escouade de la sécurité sociale, et le lieutenant Alfred Boucher, du Service de la police de Montréal, ont été autorisés hier par le comité exécutif à prendre leur retraite. Le lieutenant Boyczum prendra sa retraite le 1er mars, après 34 ans et huit mois de service, et le lieutenant Boucher, le 7 mars, après 31 ans et deux mois de service.

NOUS PAYONS AUJOURD'HUI SUR LES DÉPÔTS JUSQU'À **6%** D'INTÉRÊT

Taux détaillés fournis sur demande

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

84 OUEST, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL 1, TÉL. 849-9421

QUÉBEC: 2, AVENUE CHAUVEAU ..... TÉL. 529-5311
RIMOUSKI: 206, BOUL. SAINT-GERMAIN ..... TÉL. 724-4106
HULL: 120, RUE PRINCIPALE ..... TÉL. 771-3227
TROIS-RIVIÈRES: 1350, RUE ROYALE ..... TÉL. 378-4875
PLACE VILLE-MARIE: GALERIE DE BOUTIQUES ..... TÉL. 866-9641

Rejet des accusations de discrimination portées par le petit-fils du négus

OTTAWA. (PC) — Un prince éthiopien âgé de 17 ans, a quitté le chic Ashbury College dans la capitale, accusant les autorités de discrimination et de mauvais traitements.

Ces accusations ont été catégoriquement rejetées hier, par le directeur de l'institution, et le tuteur canadien du prince, M. Robert Thompson, chef du Crédit social.

Ils ont fait état du désir de l'adolescent d'être traité "en prince", de difficultés d'ordre disciplinaire, et de son incapacité d'administrer ses fonds personnels, alors que toutes ses dépenses au collège étaient payées.

C'est ainsi que le prince Michael Makonnen, petit-fils de l'empereur Haïlé Selassié, a quitté l'institution à Noël après y avoir séjourné pendant trois ans, précisant qu'il "en avait soupé de quêter."

"Nous avons eu plusieurs étudiants noirs, a déclaré le directeur M. Ronald H. Perry, et le mot discrimination ne fait pas partie de mon vocabulaire."

"Michael en sa qualité de prince aurait voulu être l'objet de considération spéciale, a expliqué M. Perry. Mais nous l'avons traité comme nous traitons tous les autres étudiants. Nous ne pouvions faire autrement. Or, cela a créé chez l'élève un problème disciplinaire".

M. Thompson, qui a déjà été pendant plusieurs années conseiller en éducation auprès de l'empereur, a déclaré que les difficultés du prince étaient d'ordre disciplinaire, et que tout rapport de discrimination au Ashbury College était complètement faux.

A l'issue du congé de Noël le prince n'est pas retourné au collège, mais est demeuré chez les parents d'un ami montréalais, et a fréquenté une école publique, jusqu'au moment où il a été cueilli par un envoyé spécial du palais d'Addis-Abeba qui l'a conduit à une école en Suisse.

Le prince a dit s'être privé de manger quand les fonds expédiés d'Addis-Ababa retardaient. M. Thompson a précisé qu'à Noël le prince avait $40 dans ses goussets, mais qu'il a toujours eu des difficultés à administrer son argent, et que très souvent il empruntait du collège.

La Nouvelle-Ecosse entend modifier ses lois régissant l'éducation et le bien-être

HALIFAX. (PC) — Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse consacrera une bonne partie de la session provinciale qui a débuté hier à modifier les lois provinciales régissant l'éducation et le bien-être social.

Le gouvernement conservateur du premier ministre, M. Robert Stanfield, a profité de la lecture du discours du trône pour annoncer l'élaboration d'un programme d'aide à l'éducation et l'augmentation des subventions gouvernementales au bien-être et à la santé.

Le programme prévoit notamment l'augmentation des subventions aux universités de la Nouvelle-Ecosse, la participation directe du gouvernement à la construction des écoles et aux salaires du personnel enseignant.

Dans le domaine du bien-être social, le gouvernement a promis d'élargir les cadres des lois du bien-être afin d'en étendre la portée à un plus grand secteur de la population, la construction de centres de réhabilitation et l'aménagement de centres spécialisés à l'intention des enfants retardés.

Enfin, un bill présenté mercredi à la législature de la Nouvelle-Ecosse propose que les compagnies de cette province aient la permission de se servir officiellement du nom de leur place d'affaires ou de leur commerce, soit en français soit en anglais.

Le projet de loi demande également que les compagnies puissent utiliser le mot "limitée", aussi bien en langue anglaise qu'en langue française.

la plus grande institution d'expression française au pays

vous invite à vous procurer dès maintenant* votre passeport pour la plus grande exposition universelle jamais tenue en terre d'Amérique



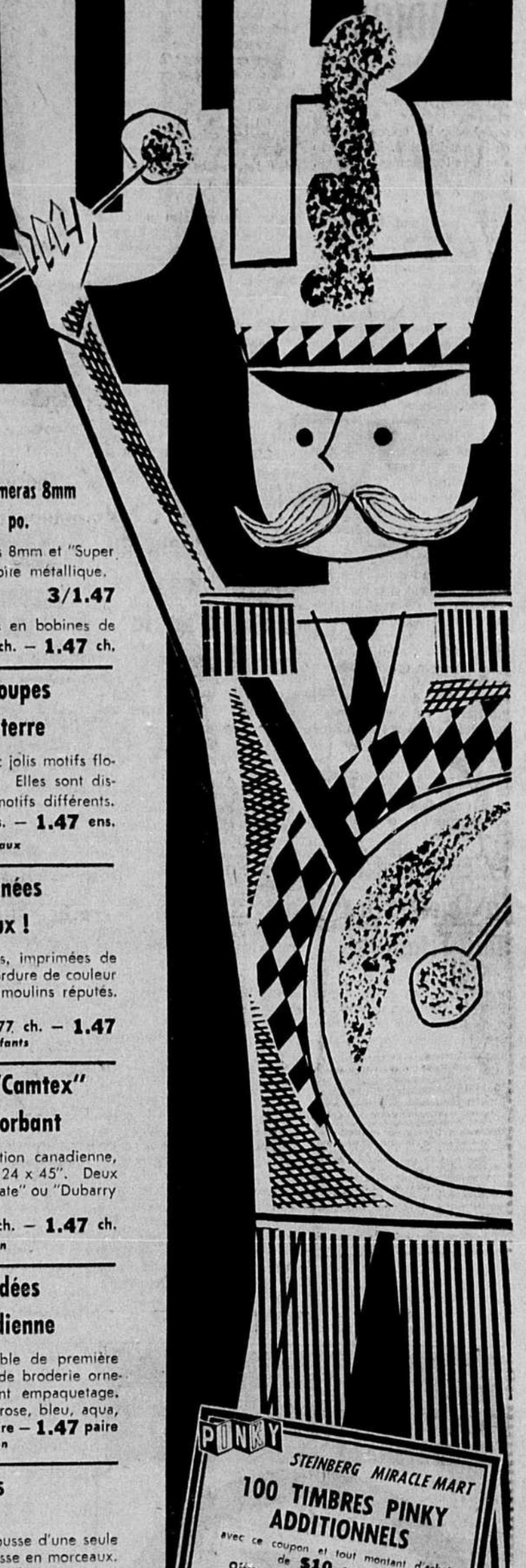
*En achetant maintenant vous épargnerez de 25% à 45%

Banque Canadienne Nationale

OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

EXTRA! EXTRA! EXTRA! EN VENTE, JOUR

STEINBERG MIRACLE MART



Profitez de cette vente spéciale à 1.47 pour réaliser des aubaines vraiment exceptionnelles pour votre famille!

Pratique porte-documents fait de plastique vinyle

Se porte sous le bras. Fermoir métallique et rabat. Largeur 16½". En noir, brun ou havane. Pour l'étudiant ou l'homme d'affaires. **1.47**

Papeterie

Jardinières décoratives offertes avec solide support

En plastique résistant, ces jardinières mesurent 11½" de diam. x 10" de hauteur. Coloris variés : blanc, cuivre, tangerine, vert. Idéales pour salon, boudoir, etc.

Prix régulier 1.87 ens. — **1.47** ens.

Articles de maison

En spécial — bobines pour cameras 8mm et bandes magnétiques de 5 po.

200' de bobines pour caméras 8mm et "Super 8mm". Vendues dans une boîte métallique. **3/1.47**

900' de bandes magnétiques en bobines de 5". Rég. 1.97 ch. — **1.47** ch.

Ensemble de 12 crayons à dessiner "Prismacolor"

Le tout comprend 12 crayons de couleurs différentes. Etui à bouton-pression. Pour l'école ou le bureau. **1.47** ens.

Papeterie

A solder : grand nombre de solides pelles "chasse-neige"

Pelles incurvées solidement rivées au manche en bois dur avec poignée de forme "D".

Prix régulier 1.99 ch. — **1.47** ch.

Quincaillerie

Fines tasses et soucoupes importées de l'Angleterre

Faites de fine porcelaine avec jolis motifs floraux artistiquement dessinés. Elles sont disponibles en 12 modèles et motifs différents.

Rég. 1.97 ens. — **1.47** ens.

Porcelaine et cadeaux

Variété de timbres offerts en enveloppe transparente

Choisissez vos timbres préférés provenant du monde entier, aux couleurs et blasons de tous les pays. L'enveloppe **1.47**

Papeterie

Corbeille à usages multiples pour l'intérieur – capacité 44 ptes

En polyéthylène robuste. Pouvant contenir 44 pintes. Dimensions : 22¾" x 15¾" x 11". Couvercle basculant. Idéale pour salle de bain, cuisine, etc. **1.47**

Articles de maison

Couvertures molletonnées de format avantageux!

Elles sont chaudes et légères, imprimées de scènes de cirque, avec une bordure de couleur rose ou bleu. Faites par les moulins réputés. ESMOND. 30" x 40".

Rég. 1.77 ch. — **1.47**

Vêtements pour enfants

Housse géante matelassée pouvant contenir 16 robes

Housse géante de 54 po. de hauteur avec robuste glissière de 36 po. Cadre à 2 crochets. Couleurs variées. Protège vos vêtements de la saleté. **1.47**

Menus articles

Pratique poubelle de 10 gal. en polyéthylène résistant

Poubelle en plastique incassable avec poignées encastrées pour un transport plus facile. Capacité totale de 10 gallons. Couvercle hermétique préservant des odeurs. Dim. 18½" x 14½". **1.47**

Articles de maison

Serviettes de bain "Camtex" en tissu éponge absorbant

De première qualité, fabrication canadienne, épaisses et de grand format : 24 x 45". Deux modèles : à rayures "Sophisticate" ou "Dubarry Roses". Couleurs variées.

Rég. 1.97 ch. — **1.47** ch.

Linge de maison

Sac de voyage "Air Canada" pratique en toute occasion

Fait en nylon caoutchouté à l'épreuve de l'eau. Mesure 12" avec poignées. Disponible en bleu marine seulement. **1.47**

Menus articles

Panier tout usage genre baquet, en polyéthylène

Fait de polyéthylène robuste. A ce prix procurez-vous-en plus d'un, pour usage autour de la maison et ouvrages domestiques de tout genre. Dimensions : 10⅝" de profondeur x 19" de diamètre. Couleurs variées. **1.47**

Articles de maison

Taies d'oreillers brodées de fabrication canadienne

Taies en coton blanchi lavable de première qualité. Une jolie guirlande de broderie orne les bords. Dans un attrayant empaquetage. Broderie de couleur : blanc, rose, bleu, aqua, maïs, vert. Rég. 1.97 la paire — **1.47** paire

Linge de maison

Ensemble de 2 jeux de cartes de marque réputée "Vogue"

Recouvert de plastique résistant. Format commode pour l'amateur de bridge, etc. Emballage de deux jeux. La boîte de 2 jeux **1.47**

Papeterie

Plat à gâteaux avec couvercle en plastique simili-cristal

Conservera à vos gâteaux fraîcheur et saveur. De format géant, le plateau mesure 14" de circonférence et le couvercle 10½" de diam. x 4" de profondeur. **1.47**

Articles de maison

Confortables oreillers remplis de mousse

De première qualité! En mousse d'une seule pièce aérée au centre de mousse en morceaux. Ne se déforme pas, non allergène, recouvert de crêpe français. Motif floral de ton blanc, rose, bleu, vert, 18" x 25".

Rég. 1.97 ch. — **1.47** ch.

Linge de maison

Lavez votre auto avec cette pratique brosse de qualité

Tête en plastique. Long manche en aluminum avec valve d'arrêt. Poils très résistants.

Prix régulier 1.97 ch. — **1.47** ch.

Accessoires d'auto

Faites connaissance avec la gracieuse poupée Monique

Poupée articulée de 11½" hauteur. Cheveux implantés. Faite en vinyle résistant, elle est élégamment habillée. Variez sa garde-robe grâce au vaste choix de 12 modèles.

Prix régulier 1.97 ch. — **1.47** ch.

Rayon des jouets

Pure toile imprimée importée d'Angleterre

En largeur de 45", ce tissu aux imprimés Paisley gais et jeunes, est parfait pour la confection de robes et jupes printanières; combinaisons de deux couleurs dans des tons pastel. la verge **1.47**

Rayon des tissus

Pour un poli plus brillant utilisez cette brosse "Nenette"

Offerte avec récipient. Très robuste, cette brosse nettoie à fond les taches les plus rebelles et polit efficacement les carrosseries d'auto. Prix régulier 1.97 ens. — **1.47** ens.

Quincaillerie

Jolie poupée en vinyle "Angie"! La joie des enfants

C'est la petite soeur de Monique. Mesure 9" de longueur. Faite en vinyle résistant, ses cheveux sont implantés. Elle est toute habillée. Choix de 12 robes ou ensembles.

Prix régulier 1.87 ch. — **1.47** ch.

Rayon des jouets

Fameux bâtons de hockey "Pro-score" type professionnel

Résistants bâtons de hockey de type professionnel à lame courbée solidement rivée. Longueur totale 53". Fera la joie du jeune sportif. Quantité limitée. Rég. 1.97 ch. — **1.47** ch.

Articles de sport

PINKY

STEINBERG MIRACLE MART

100 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS

avec ce coupon et tout montant d'achat de $10 ou plus.

Offre valable le 18 février seulement

PINKY

STEINBERG MIRACLE MART

200 TIMBRES PINKY ADDITIONNELS

avec ce coupon et tout montant d'achat de $20 ou plus.

Offre valable le 18 février seulement

FÉVRIER EST LE MOIS DES TIMBRES PINKY CHEZ STEINBERG MIRACLE MART

CHOMEDEY
CENTRE D'ACHATS ST-MARTIN

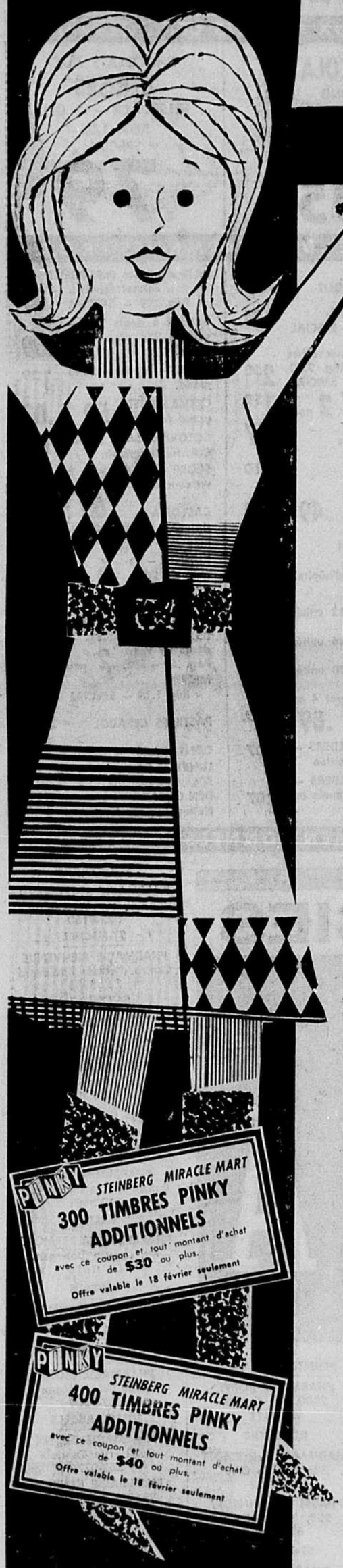
GREENFIELD PARK
PLAZA

PONT-VIAU
CENTRE D'ACHATS PONT-VIAU

OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

VENDREDI, 18 FÉVRIER SEULEMENT!

à 1.47



STEINBERG
MIRACLE MART

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités sur chaque article!

Venez tôt pendant que le choix est le meilleur! Les quantités sont limitées dans certains cas. Timbres Pinky additionnels!

Epargnez sur ces fameux produits d'hygiène et beauté

Dentifrice "Mcleans", valeur rég. 1.09 ch. — Sels de Fruit "Eno", valeur rég. 1.09 ch. — Fixatif "Lady Patricia", valeur rég. 99¢ ch. — Brillantine "Brylcreem", valeur rég. 98¢ ch. au choix **2/1.47**

Produits d'hygiène et beauté

Pour filles et garçons! Jeans couleur marine

Deux modèles en denim, avec taille semi-élastifiée ou entièrement élastifiée, piqûres sur les poches et les côtés. Tailles: 3-6x. Rég. 1.77 **1.47**

Vêtements pour enfants

Jolies pantoufles en brocart style "mule" pour dames

Achat spécial de nouveaux modèles printaniers aux couleurs vives; brocart turc, talons découverts. Doublées en doux velours et garnies d'un galon doré. Pointures: 5 à 9. Quantité limitée. **Prix régulier 1.47** la paire

Chaussures pour dames

Fameux colorant Poly-Color de marque "Richard Hudnut"

Le réputé "Poly-Colour" s'applique aisément tout comme un shampooing ordinaire. Conditionne votre coiffure. Disponible dans les teintes à la mode. **valeur régulière 1.95 ch.** **1.47**

Produits d'hygiène et beauté

Culottes en coton pour dames et jeunes filles

Choix de modèles avec élastique ou tricot aux jambes, ou en tricot à maille bloquée avec jambe élastifiée. Blanc ou imprimés floraux. P.M.G.

Rég. .57 ch. — **3/1.47**

Lingerie pour dames

Pantoufles en vinyle pour hommes et jeunes gens

Ces pantoufles ont une semelle et talon en caoutchouc-mousse. En noir ou vert. Pointures: 6 à 11; pas de ½ points. Quantité limitée. **1.47** la paire

Chaussures pour hommes

Ravissantes mules faites en brocart aux tons variés

Un achat spécial qui plaira à toutes les dames! Mules en brocart, semelle intérieure en mousse, talon compensé, vendues dans un sac de plastique; pointures: 5 à 10 ..... **1.47**

Accessoires de mode

Jupons à la taille pour dames et jeunes filles

Ils sont confectionnés en nylon de belle qualité. Garniture en dentelle de Banlon, broderie et applique de dentelle. Couleurs: blanc, rose, bleu, noir, dans les tailles P.M.G. Val. rég. 2.98 — **1.47**

Lingerie pour dames

Pyjamas genre tailleur en flanelle pour hommes

Pyjamas à veste genre gilet en flanelle de coton. Taille sur élastique. En quantité limitée. Motifs aux couleurs variées. En bleu, gris, havane ou vin. Tailles: A-B-C-D-E. Régulier 2.77 ch. ou 2/$5 **1.47**

Accessoires pour hommes

Choix de jolis bijoux pour toutes occasions

Solde d'un manufacturier réputé! D'excellente qualité, ensembles de colliers et boucles d'oreilles, ou broche et boucles d'oreilles, bracelets fantaisistes... Valeur régulière jusqu'à $5. ..... Ch. ou ens. **1.47**

Rayon des bijoux

Pyjamas "Lavez-Portez" en coton pour fillettes

Solde d'avant saison, d'un manufacturier canadien renommé. Imprimés variés, liséré et dentelle sur le col "Claudine". Tailles: 8, 10, 12, 14 ..... **1.47**

Vêtements pour fillettes

Bas laine et nylon pour hommes

Confortables bas en laine et nylon avec côtes 6 x 3. Bouts et talons renforcés de nylon. Haut en élastique. Rebelles au rétrécissement et coloris inaltérables. Pointures: 10 à 12. En noir, marine, anthracite, gris pâle ou brun. Rég. 67¢ la paire **3/1.47** ou **57¢** pre

Accessoires pour hommes

Ensemble pendentif et boucles d'oreilles

Achat spécial! Faites votre choix parmi une variété de pierres synthétiques. Douze modèles différents en couleur jaune ou blanche. Un joli coffret pour chaque ensemble. **Valeur rég. 2.98** ..... **Ens. 1.47**

Rayon des bijoux

Grand solde! Vêtements pour bébés! Prix exceptionnels!

Au choix, salopettes, robes et couches offertes dans une variété de tissus et modèles. Certaines grandeurs ne sont pas disponibles. Ages: 6, 12, 18, 24 mois. Rég. 1.77 et 2.77 ..... **1.47** ch.

Vêtements pour bébés

Bas extensibles en laine et nylon pour garçons

Disponibles en mélanges de laine, térylène ou nylon. Couleurs: marine, gris pâle, anthracite et brun. Une pointure seulement. **Prix régulier 57¢ la paire.** **3/1.47**

Accessoires pour garçons

Ensemble foulard et gants assortis! Chic et élégant!

Une nouveauté qui fera un joli cadeau! Foulard transparent de confection délicate et soignée, assorti à une paire de gants parmi un choix de modèles. En noir ou blanc ..... Ens. **1.47**

Accessoires mode

Blouses de coton pour fillettes et jeunes filles

Idéales au printemps et en été. En "broadcloth" de coton avec manches à revers, cols boutonnés empesés ou ordinaires; grand choix de couleurs. Tailles: 7, 8, 10, 12, 14 ..... **2/1.47**

Vêtements pour fillettes

Attrayants pyjamas en flanelle pour garçons

Chauds pyjamas en flanelle prérétrécie. Taille sur élastique. Choix de couleurs et motifs. Ages: 8 à 16. Rég. 1.97 **1.47**

Accessoires pour garçons

Fuseaux extensibles en nylon pour fillettes!

Confectionnés en 100% Nylon, ces pantalons extensibles sont très pratiques. Sous-pieds, plis cousus et taille élasticisée. Couleurs: Bleu marine, brun, rouge, bleu roi. Tailles: 3-6x ..... Rég. 1.77 **1.47**

Vêtements pour enfants

Pratique housse en coton pour manteaux de fourrure

En coton glacé blanc, elle est fermée par une glissière pleine longueur. Protège efficacement vos fourrures tout en leur permettant de respirer. **1.47** ch.

Menus articles

Salopettes et pantalons pour bébés de 12 à 24 mois

C'est ce qui convient le mieux au bébé de cet âge. Coton Bedford, bretelles, taille élastifiée, poche bordée, boutons pression dans l'entre-jambe. Couleurs variées. Ages: 12, 18, 24 mois **1.47**

Vêtements pour enfants

Chandails-T et cardigans chauds et pratiques!

Les préférés de tous les jeunes, chandails molletonnés, avec capuchon très chaud et cordons coulissants. Poche à l'avant, en relief. Couleurs: bleu, jeune, blanc et rouge. Tailles: 1, 2, 3 et 2-6x. Rég. 1.77 **1.47** ch.

Vêtements pour enfants

Elégants chemisiers pour dames et jeunes filles

Grande variété de modèles, tous d'dernier cri. Manches courtes, à revers ou longues. Coton c'e première qualité ou tissu "Oxford". Couleurs: blanc, rose, bleu, beige, jaune. Tailles: 10 à 20. Rég. 1.95 **1.47** ch.

Vêtements sport pour dames

Culottes en caoutchouc imperméables et lavables

Culottes "Sani-Seal", douces, entièrement garanties. GRATUIT: Tasse, 4 épingles à nourrice ou hochet avec l'achat de 4 culottes! Couleurs variées. Tailles: P.M.G. XG. ..... Rég. .88 ch. — **2/1.47**

Vêtements pour enfants

ÉPARGNEZ! ÉCONOMISEZ! OBTENEZ DES TIMBRES PINKY ADDITIONNELS

LASALLE
7850, BOULEVARD CHAMPLAIN

RUE SHERBROOKE EST
PLACE VERSAILLES

JEAN-TALON
4325 EST, RUE JEAN-TALON

Le projet d'une voie maritime entre Sorel et New York: un rapport en quatre volumes

OTTAWA. (PCf) — Le rapport relatif aux études préliminaires au projet d'une voie maritime sur le Richelieu et le lac Champlain, entre Sorel et New York, sera rendu bientôt public.

La Commission conjointe responsable de l'exploitation des eaux sur les deux côtés de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis a reçu en effet un rapport en quatre volumes, fruit d'études menées pendant plusieurs années par un comité d'ingénieurs et d'économistes. M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, a annoncé la nouvelle en Chambre, dans une réponse écrite à M. Gérald Laniel, député libéral de Beauharnois-Salaberry.

La voie maritime, dont il est question depuis de nombreuses années, se prolongerait depuis Sorel jusqu'à New-York, par Champlain et la rivière Hudson. Les plus récentes études ont commencé en 1962, sous le gouvernement conservateur.

Le tribunal refuse de réduire l'acte d'accusation contre François Binette

SAINT-JEROME (C.B.) — Le juge Camille-L. de Martigny, en Cour de magistrat à Saint-Jérôme, a refusé de modifier la plainte de meurtre qualifié, portée contre François Binette. Sous cette accusation, il a hier cité le prévenu à son procès au tribunal criminel.

Il apparaitrait que le boueur de Fabreville, âgé de 32 ans, aurait changé son option de non-culpabilité, si le tribunal avait mué l'acte d'accusation en meurtre simple.

Binette est accusé d'avoir tué, dans un hôtel jéromien, le 29 janvier, son amie, Gisèle Tardif, âgée de 24 ans. Le magistrat a fait remarquer à Me Pierre Mondor, l'avocat de la défense, que la preuve dans sa présentation par le procureur public n'inclinait pas le tribunal à mitiger l'acte d'accusation.

Répartition des tâches parmi les échevins à Valleyfield

SALABERRY - DE - VALLEYFIELD. (J.D.G.) — Le conseil municipal de Salaberry-de-Valleyfield vient de tenir sa première assemblée régulière, depuis le scrutin du 24 janvier.

L'échevin Alcédor Bélanger est fait maire suppléant pour le prochain trimestre. Durant la séance, on a réparti les tâches dévolues aux échevins. De retour au conseil municipal après une absence de six ans, puisqu'il avait siégé de 1940 à 1960, M. Delphis Gagnier s'est vu confier la présidence du comité de l'aqueduc. L'échevin Bélanger assume aussi la direction du comité préposé à la sûreté municipale; l'échevin J.-O.-L. Chartrand, celui de l'hôtel de ville; l'échevin Albert Marcil celui de la voirie; l'échevin Georges Leduc, celui des parcs. L'échevin Napoléon Lalonde aura autorité sur le comité des finances.

Les administrateurs municipaux ont par ailleurs confié aux évaluateurs L.-P. Derome, Rosario Robin et Roger Bernard le soin de préparer le prochain rôle d'évaluation, tandis que le vérificateur Gilles Cauchon bénéficie d'un renouvellement de son contrat.

Découverte de gaz naturel dans la banlieue de Québec

QUEBEC. (PCf) — Un groupe de spécialistes se sont rendus hier matin à Ville Duberger, dans la banlieue de Québec, après qu'on eut annoncé qu'une couche de gaz naturel y avait été découverte accidentellement et que les pompiers avaient été appelés pour éteindre une flamme de 10 pieds qui jaillissait du sol.

Les ingénieurs et géologues ont cependant vite fait de conclure que la nappe de gaz naturel n'était pas importante et qu'au fait sa pression était inférieure à 50 livres au pouce cube, ce qui aurait pu rendre son exploitation rentable.

Selon un ingénieur, on a découvert, ailleurs au Québec, des endroits où la pression était de 1,200 livres au pouce cube.

C'est en faisant des sondages à l'aide d'un tuyau de deux pouces et demi de diamètre que des ouvriers ont fait la découverte. Le tuyau était enfoncé profondément dans le sol quand une flamme de 10 pieds de hauteur a jailli. Le gaz aurait apparemment été enflammé par quelqu'un qui fumait tout près.

Les pompiers de la municipalité de Duberger sont aussitôt accourus et ils ont éteint la flamme à l'aide d'un jet-brume.

La pression du gaz est restée constante pendant quelques heures, puis elle se mit ensuite à diminuer considérablement.

Les spécialistes ont donc suggéré de bétonner la trouée d'où s'échappe le gaz afin d'écarter tout danger futur d'explosion.

Des eaux siamoises

Les eaux des fleuves Missouri et Mississippi ne se mêlent qu'à 35 milles de l'endroit où elles se rencontrent.

DERNIERE SEMAINE D'INSCRIPTION

VOUS PARLEREZ L'ANGLAIS COURAMMENT!

grâce à ICA Institut de

CONVERSATION ANGLAISE

OFFICIELLEMENT RECONNU ET DE HAUTE RENOMMEE

PROGRES RAPIDES:

SEUL l'I.C.A. ne groupe que 12 à 15 élèves par classe.

SEUL l'I.C.A. utilise une méthode exclusive spécialement adaptée aux besoins des Canadiens français: maniement des prépositions et des verbes dans des conversations sur des sujets d'actualité sous la direction de professeurs compétents.

SEUL l'I.C.A. a été choisi par un très grand nombre de compagnies montréalaises: la Banque d'Epargne, LA.B.C.N., Dominion Rubber, Continental Casualty Co., Duval Motors, Faucher et Fils Ltée et Edouard Roy et Fils Ltée.

1 COLLEGE ST-IGNACE, 1700 est, BOUL. HENRI-BOURASSA près PAPINEAU

2 COLLEGE ANDRE-GRASSET, 1001 est, BOUL. CREMAZIE, près Saint-Hubert

3 CENTRE IMMACULEE-CONCEPTION, 4265, rue PAPINEAU, près Rachel

4 COLLEGE STE-CROIX, 3800 est, rue SHERBROOKE, près Pie-IX

279-0678 ou **274-2270**
Local 1 Local 10

CAHIER No 2 / PAGES 17-30 — LA PRESSE — VIE FEMININE / VIE MONDAINE / THEATRE / FINANCE / RADIO TV

MONTREAL, JEUDI 17 FEVRIER 1966 — 82e ANNEE — No 40



le carnet DE RAYMOND GUÉRIN

Orient-on nous !

Mékong-tentement général
Au sujet de l'Asie.
Washington se fait Hué ;
Est-ce la faute à Johnson
Et sa seule responsabilité ?
"Annam et son péché, ou
Les Belles Histoires des
Pays de Mao ?"

Mais une entente fut faite ;
Moitié-moitié, kif-kif, Danang-Danang.
Et le Vietnam-sud alla frapper à Washington :
Hong-Kong à la porte :
"Tsientsin !" s'exclama le Pentagone.
"Au secours ! Amoy !", crièrent les Viets,
"Les communistes nous brisent les reins,
"On n'a plus de Kowloon vertébrale,
"Laos-sature du pays fout le camp !"
Se rappelant la convention de 1954
(Il faut bien que Genève se passe),
Les USA décidèrent d'intervenir.
Canton veut, on peut,
Mais les diplomates, Ceylan,
Et on ne se pressa pas au début.
L'escalade était encore loin.

Tojo est-il qu'on envoya d'abord
Quelques Cong-seillers techniques,
Qui arrivèrent avec un chant gai
aux lèvres.
Un Shanghai, oui,
Mais entre Nhu, ces aviseurs-soldats,
Commencèrent bientôt à déchanter.

Et s'aperçurent
Qu'ils avaient été Indus en erreur.
Et le G.I. se Lhasa bien vite
De cette situation inconfortable.
Ce n'était plus comme aux U.S.A.
Finies les petites commodités,
La crème glacée à la Manille,
Les briquets au gaz Bhutan,
Et le "smoked meat" à la Delhi-catessen !
Lui qui croyait faire un stage (Mahal)
Sans qu'on l'ennuie ni le Bouddha,
S'aperçut qu'il avait été Agra-fé pour de bon.
Et ça empire depuis tout ce temps,
Et l'univers regarde Johnson
Comme un voyeur, comme un "Peiping Tom",
Et dit de lui : "Y est Thibet !"

Mais non, il n'est pas bête,
C'est même un Nehru-dit, peut-être,
Seulement, toutes ces remarques,
Haiphong aucun bien,
Et Saïgon-vient pas,
Qu'on jase de la sorte.

Il n'aime pas les Ghandi-ra-t-on.
Et préfère les suggestions.
"Tu me Sumatra ton projet", dit-il,
Mais quand il l'a lu,
Réplique : "Tu m'Indira tant !"
C'est toujours le même refrain, la même Rangoon,
Comme "Boum-Oum, Boum-Oum, sais-tu jouer" ...
Et on ne peut qu'affirmer en conclusion
Qu'on Norodom tout entendu !
Cette analyse a été écrite,
Ou plus précisément Taipeh
A la machine à écrire,
En prose édul-Corée,
Par un certain Lambour
Qui ne sent pas très bien.
Qu'à Lambour ?
Ce n'est qu'un Malais passager :
S'Asiatique le fait souffrir.

La CSN n'hésiterait pas à saisir le BIT de ses difficultés dans ses demandes d'accréditation

par Pierre O'Neil

OTTAWA — "Les travailleurs importent davantage que les structures syndicales. C'est mon sentiment profond. Il faut sauver les travailleurs avant de tenter de sauver des structures syndicales vieillottes. En mon for intérieur, je suis là-dessus d'une violence inouïe."

Telles sont quelques-unes des réflexions qu'a faites M. Marcel Pepin, le président de la CSN, au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE en marge de la présentation du mémoire de l'organisme syndical au cabinet fédéral hier.

Au cours de l'entretien, M. Pepin nous a également confié qu'en dernier ressort le problème posé par le refus du CCRO de reconnaître les droits d'un syndicat de la CSN à Radio-Canada pourrait bien aboutir sur la table du Bureau international du travail sous la forme d'une motion de blâme à l'endroit des organismes qui refusent la demande d'accréditation de la CSN.

Il a en effet signalé qu'en plus de soumettre le dossier de toute cette affaire à la population du Québec par l'entremise d'une grande centrale syndicale, il n'est pas impossible que la CSN en saisisse la Confédération internationale des syndicats chrétiens lors d'une réunion qui doit avoir lieu d'ici une couple de mois.

Le Bureau international du travail s'il est saisi de la question sera dans une drôle de position étant donné que sa prochaine grande réunion doit avoir lieu ici même à Ottawa au cours de l'automne.

Intervention possible du cabinet provincial

Entre temps la CSN a posé devant le gouvernement tout le problème. Il s'agit d'un problème politique. A tel point que nous avons demandé à M. Pepin si un jour ou l'autre le gouvernement de Québec ne serait pas forcé d'intervenir directement auprès du gouvernement fédéral pour insister sur la reconnaissance des droits fondamentaux des travailleurs québécois.

M. Pepin ne croit pas que cela se produise mais il a laissé entendre très nettement qu'il ne fallait pas exclure la possibilité que certains ministres du gouvernement de Québec interviennent personnellement dans le débat notamment au cours de la grande campagne d'opinion que déclenchera bientôt la CSN dans le Québec.

M. Pepin ne prône pas de dispositions révolutionnaires pour venir à bout du gouvernement fédéral au cas où il s'entêterait. Il y aura d'abord la grande campagne d'information et peut-être même . . ., M. Pepin ne l'exclut pas, **une marche des travailleurs du Québec (ceux de la CSN bien sûr) sur le Parlement.**

Entre temps, **si le gouvernement n'obvie pas à la situation que la CSN qualifie d'injuste et de discriminatoire, la grande centrale syndicale, la seule centrale canadienne comme elle se plaît à le dire elle-même, se retirera de tous les organismes fédéraux auxquels elle appartient.**

Il y en a plus que l'on ne veut bien le penser. Il y a d'abord le Conseil canadien des relations ouvrières, le Service d'assurance-chômage, la Commission nationale de placement, et le Conseil économique du Canada dont fait partie M. Pepin lui-même. En outre, de temps à autre le gouvernement demande à des membres de la CSN de le représenter soit comme délégués soit comme conseillers auprès d'organismes comme le Bureau international du travail et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Fondements mêmes de la structure canadienne

M. Pepin a rappelé comme il le fait dans son mémoire au gouvernement que le problème posé par le refus du CCRO remet en question les fondements mêmes de la structure politique canadienne.

Nous lui avons demandé si un échec de la CSN dans ses démarches forcerait la CSN à remettre en cause cette structure politique.

"Le Bureau confédéral ne revisera pas sa politique au sujet des structures fondamentales de la société canadienne."

"Mais il se peut que ma conception personnelle de nos institutions politiques subisse quelque modification."

"Le Bureau confédéral continue de croire en la Confédération mais si dans ce contexte on n'est disposé à reconnaître la CSN que pour la "parade", alors nous ne jouerons pas. Nous voulons être reconnus en droit aussi bien qu'en fait et dans tous les organismes du gouvernement canadien. Je vais être mordu là-dessus."

M. Pepin a rappelé que le CCRO s'est contredit en n'accordant pas la reconnaissance à la CSN dans le cas de Radio-Canada. "Il est clair a-t-il souligné, qu'à cause du CTC, le CCRO ne fonctionne pas en vertu de principes mais en vertu d'intérêts."

Il a dit que la CSN en avait plein le dos d'être traitée comme un parent pauvre. Il a souligné que le contrôle du CTC par des syndicats américains n'avait rien à faire dans cette histoire et que le problème serait exactement le même si le CTC était entièrement canadien.

Pas de recrutement dans le domaine fédéral

La décision du CCRO empêche à toutes fins pratiques la CSN de recruter des membres dans des sphères de l'activité économique qui tombent sous la juridiction du gouvernement fédéral. Mais on croit savoir que malgré tout la CSN reviendra à la charge très prochainement pour demander l'accréditation au nom d'un groupe de travailleurs des chemins de fer du Québec. Si le gouvernement finit par céder on ne doit pas exclure que la CSN tente de recruter les employés de la fonction publique du gouvernement fédéral.

Le conflit de la CSN contre le CCRO, le CTC et ultimement contre le gouvernement fédéral constitue l'une des plus belles bagarres politiques qu'on ait vues depuis longtemps.

La CSN ira jusqu'au bout. Elle a une cause "en or" entre les mains. Tout joue pour elle, la logique, le bon sens et même un brin de jurisprudence. On sait cependant que la logique et le bon sens n'émeuvent pas toujours les gouvernements . . . surtout pas le gouvernement fédéral et les fonctionnaires butés qui en fait le dirigent.

La lutte sera belle à voir. Elle ne fait que commencer.



téléphoto PC

Face à face

Cette photo illustre bien la situation qui s'est présentée hier à Ottawa, lors de la présentation du mémoire de la Confédération des syndicats nationaux. D'un côté, le président de la CSN M. Marcel Pepin. De l'autre, les membres du cabinet fédéral, MM. John Turner, ministre d'Etat; Robert Winters, titulaire du Commerce; l'ancien président de la CSN, Jean Marchand, titulaire de l'Immigration et éventuellement de la Main-d'oeuvre; le ministre du Travail, Allan MacEachen; Paul Martin, des Affaires extérieures et le premier ministre Lester Pearson... Entre les deux, un fossé !

La CSN veut une législation contre les taux usuraires

OTTAWA. — La Confédération des syndicats nationaux, dans le mémoire qu'elle a soumis aujourd'hui au gouvernement fédéral, recommande l'adoption de certaines mesures urgentes pour protéger le consommateur contre l'usure.

Elle demande en conséquence de porter à $5,000 (au lieu de $1,500) le montant des emprunts prévus dans la loi des petits prêts et que les taux d'intérêt n'excèdent pas 8 pour cent.

Elle estime que 28 pour cent du revenu du travail est présentement utilisé à faire des remises en capital et intérêts sur des emprunts. Le taux a tendance à monter rapidement, puisqu'il était de 16 pour cent en 1957.

"Jusqu'où pourra-t-on se rendre avant qu'il y ait de graves répercussions sur l'économie ? il n'est pas facile de le prévoir, dit le mémoire. Si le gouvernement n'adopte pas des mesures pour contrecarrer cette évolution, les familles canadiennes seront encore plus mal en point et il faudra que l'Etat intervienne d'une autre façon, sous forme de sécurité sociale ou autrement".

La CSN est d'accord sur la création d'un comité pour étudier cette question, comme cela a été annoncé dans le discours du trône, mais elle n'en continue pas moins de réclamer des mesures immédiates en attendant le rapport de ce comité.

La législation ouvrière

Au chapitre de la législation ouvrière, la CSN recommande que dans les cas de congédiement pour activité syndicale, le fardeau de la preuve incombe à l'employeur.

Cette disposition existe dans le Code du travail du Québec, mais non pas dans les lois ouvrières fédérales.

La centrale ouvrière demande de plus que les employés de l'Etat fédéral aient les mêmes droits que les autres travailleurs, y compris le droit de grève.

La CSN réclame que la pension de vieillesse soit haussée de $25 par mois pour atteindre $100.

Elle appuie une recommandation du rapport Fowler préconisant la création d'une Régie des Ondes, et souhaite que les travailleurs soient représentés à cette régie.

La CSN fait au gouvernement certaines recommandations pour qu'on en arrive à une politique maritime "constructive et cohérente". Au même chapitre, la centrale demande de mettre en pratique une décision prise en 1961 à l'effet de réserver le cabotage sur les Grands Lacs et le St-Laurent aux vaisseaux construits et immatriculés au Canada.

La CSN consacre beaucoup d'espace au problème maritime. Elle se demande comment il se fait que la Commission maritime canadienne ait cessé de remplir le rôle qui lui avait été dévolu.

McGill crie à l'injustice

L'université McGill a demandé au gouvernement de reconsidérer ses prévisions budgétaires pour mieux la favoriser.

Le principal et vice-chancelier de l'université, M. Rocke Robertson, a soutenu hier dans une déclaration remise aux journaux, que les prévisions budgétaires annoncées mardi ne portent qu'une augmentation de $100,000 des dépenses courantes de McGill, alors que cette université prévoit un déficit net de l'ordre de $3,500,000 qui aurait dû être assumé par le gouvernement.

M. Robertson met en question notamment le critère de la répartition de la population selon la langue, dans la politique de subventions aux universités de langue anglaise, critère qui ne saurait être utilisé en toute exclusivité au risque de "nuire gravement", en certains cas, aux étudiants francophones comme anglophones.

Comparant le sort réservé par le gouvernement du Québec à l'université McGill d'une part et aux universités Laval et de Montréal d'autre part, M. Robertson signale notamment que :

1) Depuis 1960-61 jusqu'à 1966-67, les octrois de Québec à McGill n'ont augmenté que de 47 p.c., alors que ceux versés à l'université Laval ont augmenté de 208 p.c. et ceux accordés à l'université de Montréal se sont accrus de 242 pour cent.

2) En dépit de son plus grand nombre d'inscriptions, McGill coûte moins cher à Québec que chacune des deux autres universités, tant per capita qu'au total.

3) Les montants versés par Québec à McGill par étudiant se chiffrent à $502, à l'université de Montréal, $1,220, et à l'université Laval, $1,290.

La politique du gouvernement, poursuit M. Robertson, ne peut que contribuer à diminuer la capacité de McGill à maintenir ses standards élevés. Toute diminution dans les standards de McGill, dit-il, serait très malheureuse pour le Québec, pour tout le Québec et pour tout le Canada.

M. Robertson estime que les explications données sur cette affaire par le ministre de l'éducation, M. Gérin-Lajoie, témoignent d'une incompréhension regrettable de la nature des octrois consacrés à la recherche et aux dépenses courantes de l'université.

Le principal de McGill fait observer que les octrois reçus pour la recherche, dont une grande partie provient du Conseil national de la recherche, n'ont rien à voir avec le financement des dépenses courantes d'ordre général. Ces octrois, dit-il, ont pour but de subventionner les études post-graduées et les recherches qui ne sont pas financées par les octrois gouvernementaux provinciaux à l'heure actuelle.

M. Robertson estime que les recherches menées à McGill "élèvent les standards de la recherche post-graduée et de l'enseignement" pour l'ensemble du Québec.

Je ne peux que considérer, a-t-il ajouté, que cette incompréhension a conduit le gouvernement à faire une erreur de jugement et j'aimerais faire pression sur le gouvernement pour qu'il rectifie son évaluation de la situation financière de McGill et l'approche en conséquence inéquitable dont il a témoigné envers les besoins de McGill en matière de développement et de dépenses courantes.

Ce serait une tragédie si le financement de la recherche et des études post-graduées devaient amener McGill à être pénalisée, ajoute le principal de McGill. L'université devrait être appuyée dans ses efforts pour maintenir des standards élevés tout en accroissant ses dépenses courantes de manière à faire face aux besoins nouveaux du nouveau Québec lui-même aussi bien que de l'éducation supérieure en général.

Et M. Robertson conclut : "L'université McGill, tant sur le plan historique qu'académique, se considère étroitement liée au Québec et croit avoir un rôle vital à jouer dans le développement scientifique, technologique et culturel de la province. Cela, elle ne peut l'accomplir en restreignant ses activités, en subissant des déficits, en laissant ses revenus diminuer. Il appartient au gouvernement de protéger les intérêts les plus importants de l'enseignement supérieur pour tous ses citoyens et ses institutions".

De son côté, dans un communiqué, "le conseil de l'Association des professeurs de l'université McGill se déclare bouleversé devant l'insuffisance flagrante de la subvention accordée par le gouvernement provincial à l'université McGill. "Les membres du corps enseignant de McGill ont profondément le sentiment d'être l'objet d'un traitement injuste et discriminatoire. L'Association des professeurs de l'université McGill étudie la situation et publiera sous peu un communiqué détaillé."

Lesage refuse toujours de répondre à Gabias

QUEBEC. (DNC) — Le député de Trois-Rivières, Me Yves Gabias n'a définitivement pas de veine quand il pose des questions au premier ministre Lesage en Chambre, au début des séances.

Encore aujourd'hui, Me Gabias s'est buté à un mur de silence à chacune des trois questions qu'il a posées au chef du gouvernement. M. Lesage, comme à chacune des occasions antérieures, a fait mine de ne rien entendre. Il n'a même pas relevé la tête. C'est le leader des ministériels, M. Pierre Laporte, qui, dans chaque cas, a rétorqué : "Au feuilleton", ce qui constitue un appel au député d'inscrire sa demande de renseignement au feuilleton de la Chambre.



Yves Gabias

M. Gabias avait été plus heureux, quelques instants plus tôt, alors que le ministre de la Famille, M. René Lévesque, avait accepté de répondre à une requête qu'il lui avait formulée.

Les trois questions que M. Gabias a posées à M. Lesage étaient les suivantes : 1. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à cette Chambre des mesures pour corriger l'écart qui existe entre les salaires payés dans l'industrie manufacturière du Québec et en Ontario ? 2. Le gouvernement progresse-t-il dans ses négociations avec Terre-Neuve et la Brinco au sujet de l'exploitation des chutes Hamilton ? 3. Où en sont rendues les négociations avec Terre-Neuve au sujet de la frontière québécoise au Labrador ?

De toute façon, l'incident a fourni l'occasion à M. Pierre Laporte de lancer un appel aux députés pour qu'ils respectent le règlement. Il a invoqué la pratique suivie à Ottawa où l'on ne permet que les questions urgentes. M. Daniel Johnson a répliqué qu'il s'était établi une pratique à Québec et qu'avant de suivre la coutume d'ailleurs il était préférable de s'inspirer de la nôtre.

Les silences de M. Lesage

Le chef de l'opposition a dit trouver également étrange l'attitude du premier ministre envers "certains députés". Il faisait allusion évidemment aux silences de M. Lesage devant les questions de M. Gabias. "C'est là, a-t-il dit, une attitude qui n'est conforme à aucune tradition dans aucun pays britannique."

"C'est mon affaire si je ne veux pas répondre", a simplement répondu le premier ministre.

L'Expo 67 à la Semaine de l'agriculture, à Bruxelles

Les centaines d'hommes d'affaires et de responsables gouvernementaux qui prennent part à la Semaine internationale de l'agriculture, à Bruxelles, du 13 au 20 février, peuvent se renseigner sur l'Exposition internationale et universelle de 1967, qui aura lieu à Montréal, et voir où en sont rendus les travaux et les plans.

L'Expo 67 a délégué à cet événement international son directeur du département des exposants, M. Pierre de Bellefeuille, et le chargé de projet du pavillon de "l'Homme et l'Agriculture", M. Jack H. Hare. Le vendredi 18, ils donneront un bref exposé afin de présenter aux congressistes l'Expo 67 et le pavillon consacré à l'agriculture.

La Semaine internationale de l'agriculture réunit tous les deux ans les spécialistes des cinq pays du Marché commun, qui discutent alors de leurs problèmes des solutions trouvées et des découvertes les plus récentes.

A son départ, M. Hare a déclaré qu'il espérait profiter de son voyage à Bruxelles pour inviter les entreprises et les gouvernements européens à participer à la réalisation du pavillon de l'agriculture, dont le coût sera de l'ordre de $4 millions.

Retirer le mot "Canada" de l'appellation des Etats généraux

ALMA. (PC) — Lors de la prochaine réunion des Etats généraux du Canada français, la Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste proposera de retirer le mot Canada de l'appellation des Etats et de la remplacer par celui de Québec. Cet organisme s'appellerait donc "Etats généraux du Québec français."

A la suite d'un rapport rendu public hier, le président de la SSJB, M. Henri Fortin, a déclaré à Alma, dans le Lac-St-Jean, qu'il est inexact d'employer le terme Canada français puisque les minorités françaises des autres provinces ne sont pas représentées au sein de la commission générale.

Une importante réunion des états généraux doit être convoquée ce mois-ci et on y présentera un projet de calendrier.

Violente sortie de Paul Dozois contre les conclusions du rapport Bélanger

par Gilles Daoust

QUEBEC. — Le critique financier de l'Union nationale, M. Paul Dozois, député de Montréal-St-Jacques, a déclaré hier à la Chambre que les conclusions du rapport Bélanger sur la fiscalité étaient absolument décevantes.

Le député, qui a qualifié le rapport de "grande charte de l'augmentation des taxes", a déclaré que les journaux en avaient donné une assez fausse impression, basant leurs commentaires sur les communiqués qui l'accompagnaient.

"Lorsqu'on lit le rapport au complet, a dit M. Dozois, on constate que, sur bien des points, les commissaires se sont appliqués à justifier la politique fiscale du gouvernement. Le rapport Bélanger est un instrument fourni au gouvernement pour qu'il puisse boucler ses budgets futurs s'il continue la spirale des augmentations de dépenses. Le rapport est décevant quand on connaît le mandat qui fut confié à la commission."

M. Dozois a expliqué que le rapport était surtout décevant parce que l'on espérait qu'après une étude de cette envergure, les commissaires suggéreraient un véritable réaménagement fiscal qui aurait tenu compte de la capacité de payer des contribuables.

"A part quelques exceptions, a dit le député, les commissaires n'ont rien trouvé de mieux qu'une augmentation générale des taxes."

Le député Dozois a souligné, au cours d'un analyse détaillée du rapport Bélanger, quelques-unes de ses principales contradictions.

— Les commissaires font du sophisme en affirmant qu'au niveau provincial, les impositions auraient tendance à être "progressives", en raison de l'importance que prend l'impôt sur le revenu des particuliers. M. Dozois a expliqué que seules les proportions entre l'impôt fédéral et provincial avaient changé et qu'au fond, notre système de taxation était plutôt régressif.

— Les commissaires ont déclaré eux-mêmes dans leur rapport que le développement industriel du Québec était moins fort en 1964 qu'en 1955. M. Dozois a déclaré qu'on avait assez chanté le développement industriel de Québec.



M. Paul Dozois

— Le Québécois paie proportionnellement plus de taxes à la consommation que l'Ontario. Ces taxes augmenteront encore lors du prochain budget et la proportion s'élargira. Les taxes régressives, celles qui affectent surtout les petits, auront une portée plus grande dans le Québec que n'importe où ailleurs au Canada.

— Ce sont justement ces taxes à la consommation que les commissaires recommandent d'augmenter.

— Avec le chapitre 5 du rapport, commence la spirale des augmentations de taxes suggérées par la commission : augmentation de l'impôt sur le revenu, taxes sur le gain de capital, etc.

— La commission suggère de tout augmenter et même d'imposer une taxe sur les services. Quant à la taxe de vente, on peut conclure, après le dernier discours du budget de l'Ontario, que nous sommes en grand danger de voir le gouvernement du Québec, afin de maintenir l'écart habituel, porter la taxe de vente à 8% ou 9%.

— C'est le cultivateur (que le gouvernement voulait protéger) qui serait le plus touché par une taxe sur les services.

— La limitation à 25% de la taxe scolaire, qui devait aider le milieu rural, n'apportera en fait qu'un bénéfice de 2% à ce milieu.

— Le rapport avoue à la fin que la majorité des corps publics recommandent l'abolition de taxe foncière pour fins scolaires. Selon M. Dozois, la richesse foncière, de nos jours, n'a d'ailleurs aucune espèce de relation avec l'éducation.

— Les recommandations du rapport Bélanger sur la question scolaire sont appuyées par peu de statistiques.

Le député de Montréal-St-Jacques a répété à la fin de son discours que le rapport Bélanger était bien la "grande charte de l'augmentation des taxes du gouvernement".

Le ministre du Revenu, M. Richard Hyde, qui prit la parole à la Chambre tout de suite après M. Dozois, a reproché en particulier à ce dernier d'avoir traité le rapport comme s'il s'agissait d'un projet de loi.

M. Hyde a déclaré qu'il n'était pas question que cela devienne projet de loi et soit accepté en bloc.

Programme de 1960 réalisé à 90 p.c. — Laporte

QUEBEC (G.D.) — Le ministre des Affaires municipales et leader du gouvernement, M. Pierre Laporte, a déclaré hier à la Chambre que le parti libéral avait rempli 90 pour cent du programme qu'il avait soumis aux électeurs en 1960.

M. Laporte, qui a fait hier un discours on ne peut plus politique à l'Assemblée législative, a par ailleurs affirmé qu'il n'était pas d'accord avec ceux qui disaient que la Chambre offrait "un spectacle de lenteur et de travaux qui n'avancent pas".

"Nous avons voté un budget supplémentaire de $50 millions en moins de six heures, a dit M. Laporte, et nous avons longuement discuté sur la motion de blâme de l'Opposition touchant l'éducation. Mais cette question de l'éducation, il aurait fallu la soulever tôt ou tard."

Le leader a ensuite laissé entendre que le présent débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, l'une des deux occasions où les députés ont le loisir de traiter de toutes questions, se devait d'être long surtout si l'on songe qu'il s'agit d'une session pré-électorale.

"Le moment est venu pour le gouvernement, a expliqué M. Laporte, de montrer ce qu'il a fait depuis 1960, ce qu'il n'a pas fait, et pourquoi il ne l'a pas fait. C'est ma conception du débat en cours. Nous sommes dans une année d'élections."

Le ministre a ensuite repris, point par point, tout le programme libéral de 1960 et après un long bilan de réalisations, a établi que 45 des 54 articles de ce programme avaient été remplis.

Parmi les promesses remplies, le leader a cité : la création d'un ministère des Affaires culturelles, d'un ministère de l'Education, d'un Office de la langue française, d'un Conseil d'orientation économique, d'un ministère des Richesses naturelles, de la SGF, de Sidbec, etc. . . .

Non au déménagement de la Régie à LaSalle

QUEBEC. (G.D.) — Le député unioniste de Montréal-St-Jacques, M. Paul Dozois, a demandé au gouvernement hier de convoquer dans le plus bref délai le comité des régies provinciales, et en particulier les représentants de la Régie des alcools, afin de discuter de l'opportunité pour cette régie de déménager son siège social et ses entrepôts de leur emplacement actuel.

M. Dozois a expliqué que le siège social et les entrepôts de la Régie des alcools avaient toujours été situés dans l'est de Montréal et que le projet de les déménager créait une véritable perturbation dans le quartier, puisqu'un grand nombre des employés du Plateau-Courant y habitent.

"Je ne crois pas, a dit le député, que le gouvernement devrait contribuer à vider cette partie de la ville de Montréal des industries et des entreprises industrielles qui y sont actuellement installées.

"Il y a eu à proximité de ce secteur, a poursuivi M. Dozois, la démolition de tout un territoire pour y construire Radio-Canada. Ce projet languit et il y a même des gens qui étaient optimistes autrefois et qui croient aujourd'hui que ça ne se construira jamais."

Le député de l'Union nationale a expliqué que pour le moment il y avait dans cette région un immense terrain vacant et que s'il fallait au surplus que la Régie des alcools quitte le secteur, il se produirait un autre trou difficile à combler dans l'est de Montréal.

la vie féminine

Pour que la Voix des Hommes se mêle à la Voix des Femmes...

M. Guy Rocher : "A l'égalité des sexes, on doit poser une condition essentielle : le droit des femmes à l'autodétermination."

par Thérèse Vaillancourt

De quoi parle-t-on lorsqu'on célèbre le cinquième anniversaire de fondation d'un mouvement qui s'appelle "La Voix des Femmes du Québec" ?

Des femmes, évidemment ! Et aussi de la paix.

Hier, au Centre Social de l'université de Montréal, M. Guy Rocher, sociologue, a analysé le statut de la femme dans une civilisation masculine sous le titre : **Les femmes aussi sont de ma race.**

"Il ne faut pas s'étonner, a-t-il dit, de voir un déchaînement de passions quand on aborde ce sujet.

Gilles Vigneault, pour sa part, raconta une histoire qu'on aimerait bien voir publiée un jour : **Les humains sont aussi de ma race.**

"Il n'est pas une chanson de moi qui ne soit faite de vos mots . . ."

Après avoir parlé de Natasquan, des réserves indiennes, de Jack Monnoloy et de Jos Hébert, notre poète-chansonnier, grand équilibriste, trouva moyen de faire entrer "la voix des Femmes" dans le sujet. Pour rendre hommage à Mme Thérèse Casgrain, présidente fondatrice de ce mouvement, et pour rendre hommage aussi à tous les humains dignes de ce nom, il raconta, sur une voix de chanson :

— Ici, à côté de l'hôtel Queen Elisabeth, entre le cimetière des chiens, la Banque Royale et la Bourse, l'inconscience est inexcusable. Avec General Motors à deux pas et General Electric et tous les généraux qui nous ordonnent d'approuver leur guerre, on n'a pas besoin d'être né Vietcong ou Marocain pour prendre conscience du fait qu'il se tue du monde quelque part, qu'on écrase systématiquement, au mépris des ententes reconnues, ceux qui ne veulent pas se soumettre au maître du dollar . . . Nous sommes la fleur à la boutonnière de l'échec du monde occidental.

Et Gilles Vigneault conclut sur ces mots : Au Vietnam, la révolution n'a pas l'air tranquille !"

Au moment où la femme est devenue un problème pour la société, un sociologue — membre de la Commission Parent par surcroit — admettra-t-il, affirmera-t-il quelque chose de nouveau sur la liberté de la femme ?

Guy Rocher, après avoir brossé un tableau de l'infériorité de la femme — il est remonté jusqu'à l'époque gréco-romaine — a répondu :

"A l'égalité des sexes, on doit poser au moins une condition essentielle : le droit de la femme à l'**autodétermination**."

En somme, cette Liberté à laquelle les femmes aspirent, elles ne doivent pas se la faire imposer par l'homme . . . ni par les autres femmes. Que chacune soit elle-même.

"La Voix des Hommes, a dit M. Rocher, se mêlera alors à la Voix des Femmes !"

"Parler de la femme, c'est toucher à un sujet de... grande sensibilité". D'où vient le mythe de la supériorité de l'homme et de l'infériorité de la femme ?

D'aussi loin que la mythologie, semble-t-il, et d'une longue tradition. Disons-le tout de suite, la religion catholique n'a guère servi la femme sur ce point.

"Chez les Grecs et chez les Romains, la femme n'apparait guère dans la société. Son rôle est effacé, mineur. Elle a deux fonctions : la reproduction et la gestion dans la maison. En somme, la femme est le premier des serviteurs de la maison de l'homme !"

De fait, Cicéron n'a-t-il pas écrit : **Le mariage** est l'union de deux personnes d'inégale valeur et de qualité différente ?

Définition très romaine, c'est-à-dire pragmatique et utilitaire.

"La femme grecque, pas plus que la Romaine, n'avait guère de place dans les affaires publiques, la vie artistique et littéraire. Il ne nous est parvenu aucun nom de femme célèbre, et dire que nous sommes en période helléniste !

Pas de grands noms de femmes, mais beaucoup de statues, pourrions-nous ajouter.

A cette époque où la démocratie était partagée entre les hommes et uniquement entre eux, Périclès recommandait aux veuves : "Si je peux vous donner un conseil, votre gloire sera que ni vos torts, ni vos qualités ne fassent parler de vous !"

Mais M. Rocher ajoutera qu'au moins, à cette époque, l'Etat prenait les orphelins à sa charge.

Le sort de la femme a été scellé, semble-t-il, au moment où les peuples devinrent sédentaires. La terre ne s'achetait pas ; elle s'obtenait par le vol, la force du poignet, la loi du plus fort.

"Bien sûr, la femme ne pouvait devenir propriétaire et encore moins héritière. Le terrain acquis était souvent un butin de guerre... et la femme, très longtemps, a ressemblé à la terre. Il existe vraiment une relation très profonde entre les deux."

Dans la civilisation chrétienne, a fait remarquer M. Rocher, la femme a conservé le même statut inférieur. Elle est absente de toute manifestation, même des fonctions ecclésiastiques.

"Le rôle de la femme est complètement absent de Vatican II, quoi qu'on dise. Pour elle, depuis toujours, une formule de tout repos : **mère de famille !**

M. Rocher a formulé une opinion qui sembla plaire à tout l'auditoire : Le débat sur le contrôle des naissances, au sein de l'Eglise, est un héritage gréco-romain : "Au fond, on se débat encore contre l'ancienne fonction reproductive de la femme. La femme n'est pas de la race de l'homme. L'idée d'impureté propre à la femme et transmise par le christianisme s'est manifestée au cours des siècles de trois manières. Le commerce du sacré ne pouvait s'accommoder du commerce sexuel ; le célibat et la chasteté sont le piédestal vers la sainteté et un certain mépris pour l'amour conjugal parce que ce dernier ne peut valoir l'autre."

L'âge d'or pour les femmes fut peut-être l'époque féodale. A condition qu'elle soit douce, pâle, sensible et de préférence blonde elle eut ses chevaliers et elle devint une Dame. "C'est que l'homme, un instant au cours des siècles, avait pris le temps pour la regarder, l'admirer. Et l'honorer.

"Les Eglises orientales et protestantes, de dire M. Rocher, sont celles qui ont gardé le plus grand respect pour la femme. L'Eglise latine a beaucoup à apprendre d'eux !"

Mais la femme est ambivalente. Que chacune fasse son petit examen de conscience. D'une part, elle veut se débarrasser des servitudes, d'un long atavisme mais de l'autre, ne cherche-t-elle pas, inconsciemment, à être "un peu plus égale" ? "Elle veut, souligne M. Guy Rocher, conserver les avantages de son sexe."

Mme Thérèse Casgrain, dans une courte allocution, a spécifié que "La Voix des Femmes" n'est pas un organisme pacifiste mais un organisme de paix. La paix, elle peut être partout. Surtout entre les hommes et les femmes.



Une soirée avait lieu hier au Centre Social de l'Université de Montréal à l'occasion du cinquième anniversaire de fondation de "La Voix des Femmes du Québec". Parmi les invités d'honneur : M. Guy Rocher, sociologue, Mme Jeanne Duval, présidente, M. Gilles Vigneault, poète, et Mme Thérèse Casgrain, présidente fondatrice.





Modèles présentés hier, au Windsor, au cours du défilé de la maison Dupuis Frères.

A gauche : tailleur signé Madeleine de Rauch, de Paris. Il est en tweed de laine, avec un petit col tailleur et une veste arrêtée aux hanches. Le détail nouveau : la jupe à plis religieuse. La teinte : abricot.

A droite : tailleur de Californie à rayures tennis opposant le noir et le blanc; une ceinture-courroie en cuir vient interrompre l'allure verticale du modèle.

A noter le mouvement des deux chapeaux qui verront le printemps ... avec nous.

La mode du printemps nous apparaît comme située à une croisée d'époques

par Marie Bourbonnais

Une croisée des époques ; telle nous a semblé la mode présentée hier, par la maison Dupuis Frères, à l'issue du déjeuner dans la grande salle Windsor de l'hôtel du même nom. Une mode ayant un petit air suranné tellement modernisé qu'il en est attendrissant comme les adolescentes qui l'adopteront d'emblée qui l'ont déjà adoptée d'ailleurs comme en fait foi la robe "Grannie" qui a connu un succès fou en Californie il y a déjà plusieurs mois nous arrivent écourtée parfois mais ayant conservé ces détails féminins. Les ardentes yéyé dansant à gogo iront tout naturellement vers les robes au sol à corsage menu d'une certaine couleur d'où glisse une longue jupe d'une autre couleur dans un modèle que, ne désavouerait pas l'impératrice Joséphine.

Les autres retours à la féminité se traduisent par des ourlets et des poignets volantés, une franche adoption de la belle ligne princesse, la plus belle qui soit ; des noeuds en guise de cravate aux tailleurs, des colslicou, des blouses de soie satinée, des imprimés bayadère, des tuniques rajah accompagnant le pantalon à patte d'éléphant quand ils ne sont pas franchement très larges de jambes, à la Claudette Colbert; des tailleurs blancs comme les aimaient et les aiment encore Marlene Dietricht, de la passementerie rose sur une robe grise, des modèles à danser en mousseline au plissé soleil qui se déploient en éventail à la démarche ; du suède bleu madone, des robes chemise admirablement coupées, quelques drapés partant du col bénitier pour s'arrêter à la poitrine, des plis non pressés dans nombre de jupes et la réapparition des canotiers, en paille cirée ; des chapeaux à calottes rondes raisonnables au bord id... Et pour les coiffants plus ou moins habillés, le serre-tête savamment tourné et noué à la nuque. Quelques bérets coquins se servant de triangles pour mieux faire jouer les couleurs, complètent cette synthèse qui n'aurait garde d'oublier la dentelle et la frange.

Le prêt à porter de Paris était représenté par Castillo, Dessès, Jacques Heim, Guy Laroche, Venet, Hercey, Moreau, Maria Carine, etc . . . ; la mode anglaise faisait fort belle figure dans la mode-confort à la ville ou en voyage supposant le tailleur de twill de laine blanc, le trois-pièces vert d'Irlande en bouclé, l'ensemble manteau et jupe en toile safran, ou en tweed jaune.

Paoli d'Italie était représenté par ses trois-pièces de tricot rapprochant le blanc et le vert pistache ou le blanc et le marine. La mode canadienne triomphait dans les imper à pastilles ou à carreaux, en soie, en daim ou en lainage s'emparant de tous les tons-mode ; corail, reflet d'émeraude, turquoise, cognac, tabac, aubergine, bleu sarcelle, blanc et noir, vert pomme.

Les modèles proposés pour la détente et les pelouses de patio et dont quelques-uns venaient de la Côte d'Azur : bikinis réduits à leur plus simple expression accompagnés de couvre-tout de dentelle qui affichent leur prétention à ne rien couvrir du tout, des pantalons corsaire arrêtés aux genoux et collés au corps, ou d'autres arrêtés plus haut que cheville et du genre fuseau. Du blanc en force et tous les autres tons en présence de la belle saison cités plus haut.

Dans les robes et manteaux, des styles stricts, nets sans chichi comme nous les aimons ou devrions les aimer. Car le déjà vu à la beauté classique parce qu'il a le mérite de n'être pas tout à fait comme hier, fera nos délices demain quand les neiges nous auront quitté.

Le Salon de l'Agriculture et la tarte au sucre de "chez nous"

Soeur Aline Décarie, des Soeurs du Bon Conseil, de l'Institut familial de St-Jérôme, a été proclamée hier après-midi lauréate du concours "Tartes au sucre populaires", commandité par les meuniers de la farine Robin Hood, dans le cadre du 14e Salon national de l'Agriculture.

Trois finalistes restaient en lice après deux éliminations faites sur des recettes écrites, envoyées sur les formules distribuées par la compagnie commanditaire du concours. Ces trois finalistes ont été invitées, toutes dépenses payées, à venir exécuter leur recette devant le public de l'aréna Maurice Richard où s'est déroulé le dernier Salon de l'Agriculture.

Soeur Ste-Cécile de Jésus, professeur à l'Institut familial Marguerite d'Youville de Québec, et Mme Gérard Gagné, de Ville St-Laurent qui arrivait en final, à ce même concours l'an dernier, se sont disputé avec soeur Aline Décarie le premier prix.

Les trois juges dégustateurs dont dépendait le verdict final étaient Soeur St-Roger du Sacré-Coeur, c.n.d., directrice de l'Ecole supérieure des Arts et Métiers ; Mlle Florence Martineau, B.C. ès nutrition, professeur de gastrologie à l'Institut de diététique et de nutrition de l'Université de Montréal ; Mlle Gabrielle Bolduc, chef de service de l'Enseignement technique et professionnel féminin à la commission scolaire régionale Louis Fréchette à Lévis.

La gagnante a reçu une automobile, une cuisinière électrique et un couteau électrique en plus d'une somme de $500 remise à l'Institut où elle est professeur. Les deux autres concurrentes ont reçu chacune une cuisinière électrique, un couteau électrique.

Tarte au sucre de "chez nous"

1½ tasse de farine à tout usage
½ tasse de gras
¼ tasse de beurre
½ cuillérée à thé de sel
½ tasse d'eau glacée (environ)

Bien mêler le sel et la farine.

Ajouter le gras avec le coupe-pâte, le couper très fin dans la farine.

Ajouter le beurre, le couper de la grosseur d'un pois.

Faire la détrempe en ajoutant l'eau glacée peu à la fois. (Utiliser une fourchette et donner un mouvement de bas en haut très légèrement.) Avant de fermer la pâte, s'assurer que tout le mélange de farine est suffisamment humecté. Laisser reposer au froid au moins 15 minutes. Abaisser les ⅔ de la pâte pour former la croûte de dessus. Garnir la préparation en sucre. Faire l'abaisse de dessus ayant soin de faire de bonnes ouvertures pour permettre à la vapeur de s'échapper.

Humecter le bord de la première croûte avant de déposer le dessus. Bien fixer les deux croûtes ensembles.

Préparation au sucre

1 tasse de sucre mou (d'érable)
¼ tasse de crème riche
½ tasse d'avelines tranchées (on peut utiliser d'autres noix hachées gros)
2 cuillerées à table de beurre
2 cuillerées à table de farine

(Doubler la quantité de farine pour servir la tarte chaude)

Mélanger parfaitement tous les ingrédients.

Sur votre bloc notes

Partie de cartes

Une partie de cartes donnée au profit des oeuvres de la paroisse Notre-Dame-de-l'Assomption sera donnée au sous-sol de l'église, située au 3201 Hochelaga, le jeudi 24 février prochain, à 8 h. Pour tous renseignements, composer 521-9097.

Hôpital Christ-Roi

Les dames auxiliaires de l'hôpital général du Christ-Roi de Verdun présenteront un spectacle, le jeudi 24 février prochain, à 8 h. 30 à l'Auditorium de la résidence des infirmières, située au 3922 boulevard LaSalle à Verdun. Pour tous renseignements, composer 366-6006 ou 769-3909.

Aidez la nature avec Nujol une huile minérale délicate

Ogilvy



LE NOUVEAU BIBERON de Playtex

Avec sac intérieur stérélisé qui se jette après usage.

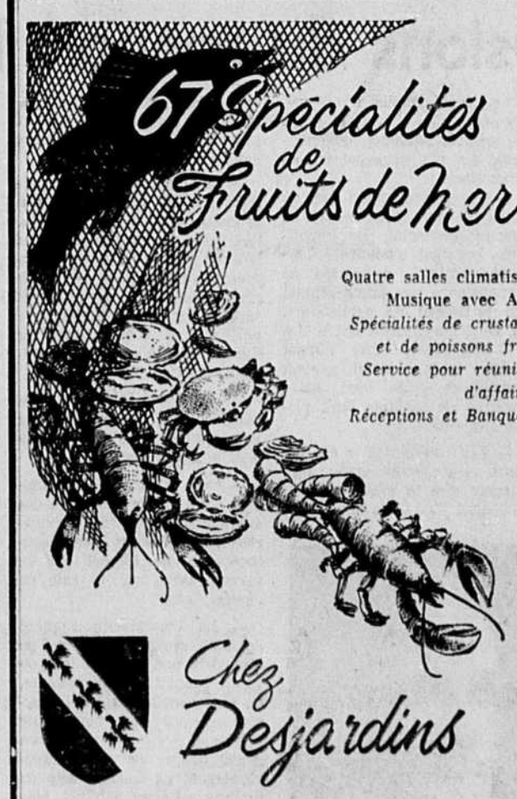
Ensemble complet : 10⁹⁵
Biberon et couvercles : 69¢
Sacs intérieurs : 1.39
Tétines : 2 pour 59¢

Démonstration vendredi 19 février de 10 a.m. à 9 p.m.

Ecrivez ou téléphonez chez Ogilvy, 842-7711

OGILVY — Coin des Petits, au troisième

OGILVY



Quatre salles climatisées
Musique avec Aldo
Spécialités de crustacés et de poissons frais.
Service pour réunions d'affaires.
Réceptions et Banquets.

Chez Desjardins

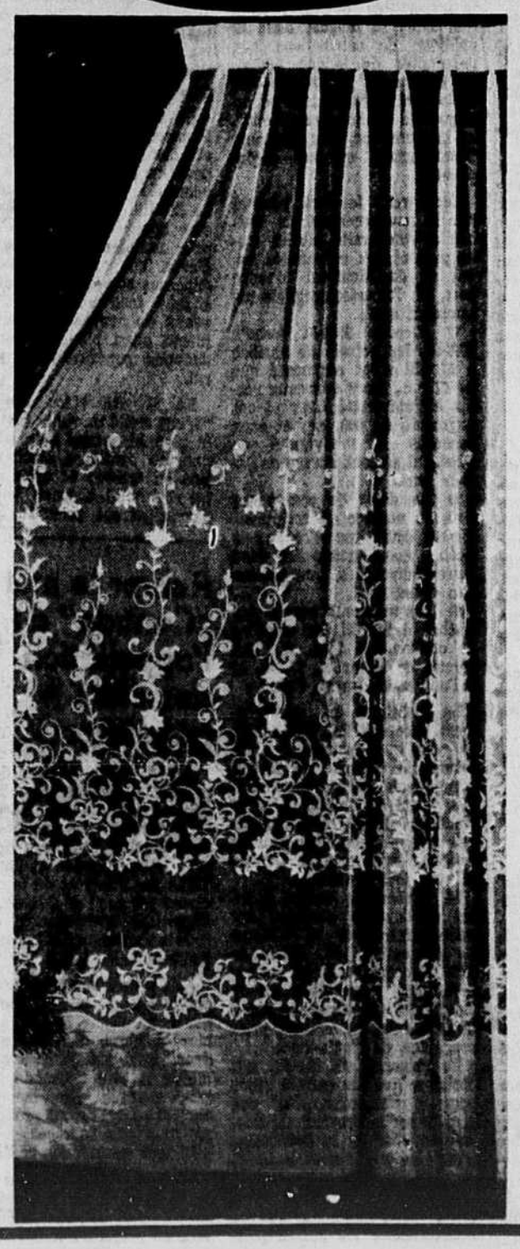
1175, rue MACKAY, MONTREAL — Réservations : 866-9741

Transport gratuit par autobus les soirs où le Canadien joue au Forum

Pas de frais de couvert ni de charge minimum

Membre du Diner's Club et American Express

Plein Jour EN SPÉCIAL chez Lecompte



Motif appliqué exclusif à LECOMPTE DRAPERIES

PRIX REGULIER $18.95 POUR SEULEMENT $14.95

DIMENSIONS : 70" x 110"

CONFECTION GRATUITE

- motif appliqué, élégant et très soigné
- riche voile lavable et irrétrécissable
- ne nécessite pas de repassage
- sa couleur n'est pas altérée par les rayons du soleil, la fumée ou la chaleur

LECOMPTE DRAPERIES vous offre également UN CHOIX COMPLET DE PANNEAUX PLEIN JOUR brodés à compter de 19.95 à 56.95

PLAN DE MISE DE COTE ESTIMATION GRATUITE — credico — SERVICE A DOMICILE LIVRAISON GRATUITE

4 magasins pour vous servir

6595, rue SAINT-HUBERT
6602, rue SAINT-HUBERT
1651 est, rue MONT-ROYAL
4028 est, rue ONTARIO

UN SEUL NUMERO DE TELEPHONE 384-3600

E. Lecompte LTÉE DRAPERIES

Madame Vanier installée chancelier de l'université d'Ottawa

OTTAWA. — L'Installation solennelle de Madame Vanier, comme chancelier de l'Université d'Ottawa, a lieu ce matin et sera l'une des plus brillantes cérémonies académiques jamais vues au Canada.

Un cortège académique, formé de plus de 200 professeurs de l'Université, portant la toge, des chanceliers, recteurs et professeurs délégués pour représenter 36 universités et collèges du Canada, fera son entrée dans l'église Sacré-Coeur, aux sons d'une musique solennelle spécialement transcrite pour l'occasion.

Parmi les distingués docteurs honoraires de l'Université faisant également partie du cortège, on remarque le juge en chef du Canada, l'hon. Robert Taschereau ; l'hon. Earl Rowe, lieutenant-gouverneur d'Ontario, qui a procédé à l'installation du recteur actuel, en octobre 1964 ; l'hon. J. Keiller MacKay, son prédécesseur, qui en 1958 avait inauguré officiellement les édifices de la chimie et du génie électrique ; l'écrivain bien connu Madame Germaine Guévremont et plusieurs autres membres du bureau des gouverneurs de l'Université, y compris son vice-président, M. Lawrence Freiman.

Le capitaine d'aviation K. R. Moore, directeur musical de la fanfare de l'Aviation royale du Canada, dirigera une oeuvre de Henry Purcell, "Trumpet Voluntary in D Major", arrangement pour six trompettes, timbales et orgue, de Eric Ford d'Ottawa. M. Paul Larose, organiste à l'église Sacré-Coeur, sera à la console.

Lorsque le gouverneur général, M. Vanier, qui est aussi docteur honoraire de l'Université, sera rendu à sa place, les trompettes et les timbales joueront les six premières mesures de "Dieu sauve la Reine", et puis indiqueront d'une manière éclatante le début de la cérémonie d'Installation.

La chorale du scolasticat Saint-Joseph, sous la direction du R.P. Marcel Chénier, o.m.i., entonnera ensuite un vibrant "Jubilate Deo" de Raffaele Casimiri, comme prélude à l'impressionnante cérémonie qui se déroulera alors.

L'hon. juge Gérald Fauteux, de la Cour suprême du Canada, président du bureau des gouverneurs de l'Université, et docteur honoraire de l'Université également, fera une brève présentation du nouveau chancelier aux gouverneurs, aux membres du sénat et aux professeurs de l'Université, avant de conduire Son Excellence au vice-chancelier, le R. P. Roger Guindon, o.m.i., recteur, qui procédera à l'investiture et à l'installation.

Son Excellence prendra alors la parole, pour la deuxième fois à l'occasion d'une collation de grades à l'Université d'Ottawa — ayant adressé la parole pour la première fois dans une circonstance semblable, il y a deux ans, lorsque l'Université lui conféra un doctorat honorifique en sciences sociales. Avant l'installation, Madame Vanier revêtira la toge appropriée à ce grade, pour ensuite revêtir la toge de chancelier.

Le docteur J.-Jacques Lussier, doyen de la faculté de médecine, fera la présentation du premier candidat choisi pour un doctorat d'honneur, depuis le début du mandat du nouveau chancelier — le docteur Wilder G. Penfield, O.M. de Montréal, neurologue canadien de grande renommée, ami intime de la famille Vanier, et rattaché à l'Institut Vanier de la famille.

La cérémonie se terminera par l'allocution du docteur Penfield, après quoi le cortège académique, conduit par le gouverneur général, se retirera.

Plus tard dans la journée, le premier ministre et Madame Pearson se joindront à Leurs Excellences et à d'autres invités de l'Université, pour un déjeuner au Château Laurier; à la fin de l'après-midi, Madame Vanier rencontrera les membres du corps enseignant lors d'une réception intime, dans la rotonde de l'édifice de l'administration.



photo LA PRESSE

Pour l'hôpital Reine Elizabeth

Les dames auxliaires de l'hôpital Reine Elizabeth présentaient récemment un chèque de $20,000. à la direction de l'hôpital. Sur la photo prise à cette occasion on remarque autour d'un instrument "ultrasonic" offert il y a quelques années par les dames auxiliaires, dans l'ordre habituel : Mme Philip Pugsley, présidente; Mme George K. DuPuy, membre du comité du bal et M. A. H. Marden, président du bureau des gouverneurs de l'hôpital. Les dames auxiliaires rappellent que le bal annuel est principale source de revenus pour leurs oeuvres. Le bal aura lieu le vendredi 25 février, à l'hôtel Reine Elizabeth.



Chez les Fusiliers Mont-Royal

Le bal régimentaire des officiers de ce régiment aura lieu le samedi 26 février, à l'arsenal de l'avenue des Pins. Sur la photo, quelques personnes qui s'occupent activement de l'organisation mondaine. Dans l'ordre habituel : Mmes Jean-Jacques Pépin, Gilles Bissonnette et Mlle Francine Delhaes. Rappelons que le thème du bal cette année, est "Le régime français".

à Noter

***

L'Association canadienne des Nations unies

La réunion annuelle des membres de la régionale Ville-Marie de l'Association canadienne des Nations unies, aura lieu le jeudi 24 février à 8 h. p.m. et se tiendra au salon des messieurs au Centre social de l'Université de Montréal. Le thème de cette soirée culturelle portera sur l'Egypte pharaonique vs l'Egypte arabe et comprendra diapositives, musique et danses égyptiennes et arabes. Les commentaires seront faits par Mlle Mercedes Dess. Les membres et leurs amis sont invités à y assister, l'entrée est libre. Pour renseignements, composer DU. 8-4912.

Bal masqué et dîner-dansant

Le bal masqué et dîner-dansant organisé par le comité des dames de la Fédération Sépharade des Juifs de langue française de Montréal, aura lieu samedi 26 février, à 2 h. 30, au 5855 Lavoie, (angle Bourret). Cette soirée est organisée au bénéfice de la Fédération formée par des Juifs de langue française, originaires d'Afrique du Nord et résidant au Canada. Voici, entre autre, quelques objectifs de la Fédération : préserver et maintenir l'emploi de la langue française parmi ses membres. Préserver et maintenir également la culture française. Apporter assistance morale et financière à ses membres nécessiteux. Apporter sa contribution aux organisations bénévoles en vue de promouvoir et de mettre en oeuvre des programmes culturels en langue française. Eriger un centre pour adultes, jeunes gens et enfants à des fins éducatifs et culturels.

Cette organisation espère gagner la sympathie et le soutien de la population canadienne. Pour renseignements et réservations, on peut s'adresser au sercétariat de la Fédération : Mme D. Elofer, 755 Bloomfield, tél. : 272-9016.

Autour du mariage de Beatrix

LA HAYE (AFP) — La cérémonie de publication des bans, de la princesse Béatrix des Pays-Bas et de M. Claus Von Amsberg, ex-diplomate ouest-allemand dont le mariage aura lieu le 10 mars prochain, se déroulera aujourd'hui à 11 h. 30 dans la petite localité de Baarn, proche du palais royal de Soestdijk. Aux termes de la loi néerlandaise, qui a hérité en la matière des prescriptions du code Napoléon, les bans doivent être publiés à la mairie du domicile de la "future", comme l'indique le texte légal.

Après une courte réception à la mairie, offerte par le conseil des échevins, et au cours de laquelle les invités dégusteront du café au lait et des jus de fruits, — l'alcool étant considéré comme une "source grave de péché" — la princesse et son futur époux se rendront à Soestdijk en passant devant l'aiguille commémorative de la bataille de Waterloo, autre souvenir de l'épopée napoléonienne.

A Soestdijk, un déjeuner intime réunira les membres de la famille royale, la mère du fiancé et sa soeur cadette.

oucvx mbz cvx mbz mbz ègfg g

Dans l'après-midi, les fiancés feront une "joyeuse entrée" à La Haye ou d'importantes forces de police seront en place pour parer à toute manifestation. On se souvient en effet que lors de l'anniversaire de la princesse, le 28 janvier dernier, des croix gammées ornées de l'initiale de Claus avaient été peintes sur les murs de la ville.

La "joyeuse entrée" s'achèvera au palais du Lange Voorhout (la "longue orée du bois", ancien palais de la reine Wilhelmine) où mille chanteurs offriront une sérénade aux fiancés qui apparaitront au balcon. Enfin, la journée se terminera par un concert au théâtre royal.

Mariage à la Maison Blanche

WASHINGTON. — Les parents du futur mari de Luci Johnson, la fille cadette du président des Etats-Unis et de Mme Lyndon Johnson ont été reçus officiellement à la Maison Blanche au cours de la dernière fin de semaine. Plusieurs réceptions ont réuni les parents, les jeunes fiancés et leurs amis. Luci et Patrick, un jeune aviateur, s'épouseront vraisemblablement à la fin de l'été.



Soirée de gala Bolshoi

Le comité féminin du Musée des Beaux-Arts organise une soirée de gala dont les recettes seront versées au fonds de construction du Musée. Sur la photo quelques membres du comité des billets. Dans l'ordre habituel : Mme Kay Archambault; Mme Lionel Dagenais; Mme Gérald Bronfman et Mme W. M. Molson. Cette soirée de gala Bolshoi aura lieu à la Place des Arts, le jeudi 26 mai prochain.

Une nouvelle lotion scientifique reconditionne tout à la fois la peau huileuse et la peau sèche

Ca semble impossible mais non parce que les chimistes ont enfin perfectionné une lotion tonifiante de la peau qui contribue à redonner à la peau huileuse son équilibre normal... et qui produit en même temps le même effet sur la peau sèche. La **lotion tonique 2nd Début** est recommandée aux jeunes filles et femmes qui ont une peau huileuse sur une partie du visage (habituellement autour du nez) et, par contre, une peau sèche à d'autres endroits sur le visage et la gorge. Il suffit de faire une application durant une nuit de la **lotion tonique 2nd Début** pour qu'immédiatement les parties affectées par une peau huileuse et par une peau sèche retrouvent leur état normal. Dans les pharmacies et magasins à rayons.

Lila Hamilton

Boutique Vendôme



B

Bagues Dignes d'Elle...

Pour la Dame de vos pensées une bague en or ornée d'une perle de culture et de diamants...

A. *Bague or jaune 14 carats, fini Florentine, avec perle de culture et 3 diamants montés sur or blanc.* **$75** Mens. $6

B. *Bague or jaune 14 carats, fini Florentine, avec 3 perles de culture et six diamants montés sur or blanc.* **$97** Mens. $7

Pas de commandes postales ni téléphoniques

Simpson — Boutique Vendôme (711) au rez-de-chaussée
En ville seulement

Simpson

EN VILLE ET FAIRVIEW-POINTE CLAIRE

Soirée de gala Bolshoi

Le comité féminin du Musée des Beaux-Arts de Montréal organise une soirée de gala dont les bénéfices seront versés au fonds de construction du Musée. Cette "Soirée de gala Bolshoi" aura lieu à la Place des Arts, le jeudi 26 mai prochain et comprend un spectacle donné par la troupe des ballets Bolshoi suivi d'un souper au champagne et au caviar, au son de la musique. Pour la circonstance la terrasse communiquant avec le foyer du parterre sera convertie en un jardin russe. Les invités d'honneur à cette manifestation mondaine et artistique seront son Exc. l'ambassadeur de l'U.R.S.S. à Ottawa et Mme Shpedko.

Un comité spécial a été formé pour cette soirée. Il se compose de Mme A. Dansereau et Mme J. M. McDougall, présidentes conjointes ayant pour assistante Mme Jean Rinfret ; Mme M. J. Armao et Mme W. B. Lambert, secrétaires honoraires ; Mme D. M. Culver, trésorière ; Mmes E. Burman, G. D. Campbell, A. R. C. Dobell et R. Robert comité des billets ; Mmes J. S. Connolly, T. M. Galt et A. Leman, décoration florale ; Mme E. T. Stern, officier de liaison ; Mmes R. Boyd, N. Philippe, G. Savard et D. Tennant, réception ; Mmes H. Loranger et J. A. Tyler, imprimerie.

Collection de Printemps



... Une collection complète pour la mariée et son cortège...

Nouveaux tissus

Nouveaux modèles

Accessoires harmonisants

En montre maintenant

• VENTE
• LOCATION
• HAUTE COUTURE

Classy

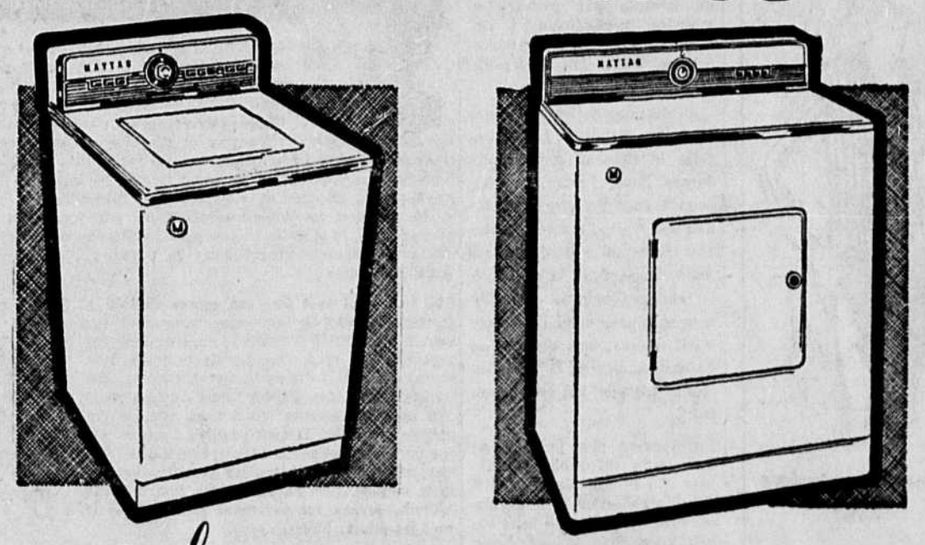
SALON DE LA MARIEE

1227 CARRE PHILLIPS	861-3625
5320 CHEMIN REINE-MARIE	482-6561
6984 PLAZA ST-HUBERT	271-1166

Ouvert jusqu'à 6 h p.m., jeudi et vendredi jusqu'à 9 h. p.m.

Clermont MEUBLES SUR LA PLAZA

Solde DE LESSIVEUSES ET SECHEUSES MAYTAG MODELES 1965



les automatiques sûres

LESSIVEUSE A-502

Célèbre pour sa sûreté, la Maytag Super Highlander offre aussi une liste impressionnante d'avantages qui vous éviteront presque tout travail, les jours de lessive. La Maytag Super Highlander 502 vous offre 2 vitesses pour le lavage de tous tissus ; un distributeur automatique d'adoucisseur de tissus : et l'agitateur Maytag de renommée mondiale, à l'action douce mais efficace qui fait travailler l'eau sans traîner ni tirer le linge. Au surplus, le nouveau temps de trempage Maytag permet de laver à fond et sans efforts le linge vraiment sale.

SECHEUSE DE-502

Fini à jamais le réglage imprécis de la température et du temps de séchage, grâce à la sécheuse Maytag à douce ambiance de chaleur (r) avec commande électronique. Cette sécheuse est vraiment le complément des lessiveuses Super Highlander, en beauté, et en sûreté.
D'ailleurs, comme toutes les sécheuses Maytag à douce ambiance de chaleur (r), elle vous permet de sécher même votre lingerie la plus délicate.
Voici maintenant une sécheuse Maytag à douce ambiance de chaleur (r) avec commande électronique. La sécheuse qui mesure le degré d'humidité des tissus, pour sécher tout votre linge juste à point.

À PRIX TRÈS RÉDUITS

Clermont MEUBLES SUR LA PLAZA

UN SEUL MAGASIN CLERMONT MEUBLES SUR LA PLAZA
6255, rue St-Hubert, Montréal, 273-7711
ENTRE BELLECHASSE ET BEAUBIEN

HEURES D'AFFAIRES : OUVERT TOUS LES JOURS JUSQU'A 6 H.
JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 10 H.

la vie féminine



Le style "Poor Boy" monte à la tête... A gauche, casque en tricot côtelé. A droite, casquette à l'allure de gamin.



FRANÇOISE GAUDET-SMET

QUE FAIRE ?

Veuillez communiquer vos questions à l'adresse suivante :
Courrier "Que faire ?" LA PRESSE, 7 ouest, rue St-Jacques, Montréal, P.Q.

Artisanat

.....Pourquoi les méthodes de travail d'artisanat et les travaux eux-mêmes sont-ils restés les mêmes, à l'aspect rustique, ainsi que les accomplissaient les premiers colons qui manquaient eux-mêmes de moyens matériels et oeuvraient de façon rudimentaire ? Avec la modernisation des communications, une évolution s'est faite dans tous les domaines. Pourquoi dans le tissé-main et dans les tapis n'avons-nous pas enfin un style raffiné ? Citadine aujourd'hui, mais fille de colons et de paysans, je n'ai aucun goût pour les catalognes. Je préfère le tapis mur à mur synthétique qui offre un aspect plus luxueux et laisse deviner plus de prospérité. Le raffinement en artisanat ? c'est pour quand ? La ceinture fléchée, qu'est-ce que cela signifie exactement ? Tout cela est resté à l'état bien primitif et si c'est ce que nous avons à offrir à l'étranger pour le grand branlebas de 1967, cela me paraît pas riche. **Françoise A.**

Le mot "artisanat" est le mot le plus galvaudé de toute notre expression parlée et écrite. Est artisanal, est artisanal, tout travail dans quelque domaine que ce soit, qui transforme une matière première dans toutes ses étapes, à partir de la matière brute jusqu'à son achèvement. Un boulanger qui prend de la farine, de la graisse, de l'eau, qui chambre sa farine, qui chauffe son four, qui pétrit le pain, qui le met au four, le regarde cuire et l'observe, puis le titre et le rend prêt à livrer est un boulanger-artisanal. Le monsieur qui travaille dans une "boulangerie" à 500 pains à l'heure, qui est posté près d'une chaine, regarde passer les pains et y place un coup de pinceau ou fait de l'enveloppage, n'est pas un boulanger et pourtant il travaille avec les mêmes matières dans le pain. Mais il ne sait rien de la réaction des matières premières et de leur transformation. En Europe, on voit "Auberge artisanale"; le monsieur et la madame aubergistes font tout eux-mêmes : c'est de l'artisanat.

Cela ne nous déroute pas de la catalogne, qui est une expression artisanale d'une transformation de matières humbles à la capacité d'une personne pour un usage précis, et qui est appréciable dans la mesure où, en n'importe quel objet, on cherche à rejoindre un mouvement humain, de préférence à un jeu mécanique. Les tissé-main et les tapis tressés ou crochetés font bien dans tel cadre qui constitue un tout de climat, de labeur et d'ambiance. Dans les plus chics salons de Suède — et j'en ai assez vu pour en parler — il y a les "rag-rugs" (notre catalogne) ressuscitant le treizième siècle des Vikings, et qui sont une merveille. Leur rusticité est recherchée et voulue; et sur les beaux bois venant des belles forêts, on fait porter tout le goût moderne sur des coloris choisis et préférés avec soin. Notre ceinture fléchée était tressée, au début de la colonie, comme ouvrage d'agrément des dames françaises qui avaient l'habitude de faire usage de leurs dix doigts. Il fallait que les capots de chat sauvage, ou de wambat, collent bien au corps pour les longues routes à faire en berlot ouvert, et quoi de mieux qu'une ceinture bien entortillée autour du bonhomme ? Les franges étaient une générosité des tresseuses qui, pour elles, se faisaient des fichus en "suivez-moi"... Alors chacun son bout qui vole, s'envole, vole et s'envole au vent.

Tout cela peut-être inspiration. En France, après la guerre de 39-45, pour garder à leur amour les vieux brodeurs de Bretagne, Nina Ricci a un jour présenté en grande pompe de haute couture quelques toilettes de bal avec broderies antiques exactes de style breton, mais accomplies en cette heure de détresse après les bombardements et les grands sinistres. Ce fut une résurrection prodigieuse. Les poupées de Quimper font aujourd'hui le tour du monde. Un petit bout de catalogne, comme un chemin de soleil avec beaucoup d'orangé, protégeant au seuil votre beau tapis mur-à-mur le préserverait peut-être des marques de la crasse de neige sale actuelle — Et si quelqu'un qui vous aime vous l'offre en disant: "Je l'ai faite de mes mains à temps perdu," gageons que cela va un peu vous attendrir. L'artisanat, c'est de la chaleur humaine. Dans un grand magasin, cela perd déjà de la température. Il faut le coeur-à-coeur, le main-à-main. Cela prouve de temps en temps que les sentiments sont plus forts parfois que les idées. Et des bons sentiments, il arrive que cela trouve acquéreur...

Electrolyse

Que pensez-vous de l'électrolyse pour le traitement des poils follets, et dans quelle mesure peut-on se fier à la garantie que jamais ils ne repousseront ? **Poilue**

Les spécialistes de l'électrolyse sont censés contrôler à fond leur technique de travail; ils doivent être compétents, mais aussi prudents. Le système pileux de tout être vivant demeure toujours un système à pénétrer, que ce soit toison d'oiseaux ou de bêtes, cheveux humains, barbes, sourcils ou tous poils inhérents au système sexuel. Je ne dis pas génital. L'électrolyse, en séparant par courant électrique les composants de ce qui produit poil, névromes ou polypes, est censé d'office en détruire la vitalité. Reste que ce qui alimente cette vie, dans le courant du sang, peut, ainsi qu'un ruisseau contrarié, prendre d'autres directions, ce que personne ne peut prévoir. Jamais est bien absolu. Discutez intelligemment et sensément avec l'expert-visagiste que vous avez choisi; s'il est honnête et compétent, il fera automatiquement la nécessaire enquête professionnelle indispensable sur l'état de votre santé.

Plumages

J'ai un très bel oiseau de paradis qui me vient d'une grand'-tante. A chaque printemps, comme à chaque automne, je le sors de sa cachette, je le contemple, je m'en entoure la toque, et je me dis que s'il y a un objet inutile dans ma maison, c'est bien cela. On n'en voit jamais sur la rue. Si je décidais de le vendre, croyez-vous que je trouverais acquéreur ? **Finette.**

C'est toujours fort coûteux cet objet de grand luxe. La vente en fut longtemps prohibée, en raison de la destruction systématique, accordée à une mode courante, des oiseaux eux-mêmes. Il s'en porte encore en parure de cheveux — et non de chapeau — dans les grands bals; naturellement, il faut que cela soit fort seyant à la personne qui s'en pare et que tout soit à l'avenant. Difficile de prévoir qui aimerait cela, pourrait payer en gardant le goût de ce décor.

Fatiguée, irritable à cause du retour d'âge ?

Vous pouvez être soulagée grâce au Lydia E. Pinkham

DANS TOUTES LES PHARMACIES

TEST de GROSSESSE

EN 5 MINUTES $5.00

Aussi TEST PREGNOSTICON sensible après retard de 8 jours $8.00

Analyse d'urine complète $2.50

Echantillons cueillis à domicile plusieurs fois par jour

Analyses de sang : glycémie, formule sanguine, etc...

Prises de sang à la pharmacie, ou à domicile, si désiré.

Laboratoire à succursale, 921 est, Ste-Catherine — VI. 2-9622

PHARMACIES SARRAZIN · CHOQUETTE

Pour des femmes qui veulent être jeunes, turbans, casques qui rappellent Bond ou Garbo



Exécuté en shantung de soie blanc, ce turban tulipe s'ajuste à toutes les têtes au moyen d'un noeud souple à l'arrière.

Un esprit jeune, dénotant davantage l'état d'âme que le nombre des années se dégage de la nouvelle collection de chapeaux de Jerry Yates présentée hier à la presse montréalaise. Une seul reproche: la collection fut présentée uniquement par des commentaires en anglais.

Pas de chapeaux tape-à-l'oeil ni austères dans la collection. Les premiers auraient une vie trop éphémère; les seconds demanderaient pour être attrayants, des traits purs et classiques.

De lignes nettes et dépouillées, ses modèles sont gais, pratiques et suffisamment souples pour s'adapter aux besoins de la femme active. Si le chapeau tailleur est prééminent, il apparait la plupart du temps adouci d'une calotte imprimé ou d'un bord posé de guingois, enroulé de chiffon ou réalisé dans un tissu imprimé.

La collection réserve au casque une place de choix: casque d'astronaute à calotte haute et visière de plastique; casque de légionnaire découpé à angles droits devant et plongeant derrière pour protéger la nuque.

La toque de jockey réapparait sous un nouveau déguisement: sa calotte moins sévère se prolonge en un bord légèrement plus large. La visière est inclinée dans le modèle "Poor Boy".

Le turban conserve sa popularité, sûrement parcequ'il protège ou dissimule si bien les cheveux. La saison qui vient, il sera enroulant à souhait et ne laissera pas paraitre la moindre mèche.Grâce à des noeuds ajustables, à des calottes au drapé flou, il s'adaptera à toutes les têtes.

Au domaine du trotteur, deux tendances distinctes. L'une rappelle le chapeau mou à la James Bond, l'autre, le chapeau à bord rabattu immortalisé par Garbo, mais à calotte plus basse et à bord gondolé moins large. Dans la collection un chapeau mou en quadrillé noir et blanc, muni de verres soleil insérés dans des ganses de chaque côté de la tête. Son nom: **"L'espion qui sort au soleil".**

Egalement plus basses sont les calottes des canotiers et bretons. Un breton blanc montré dans la collection était composé d'un bord en halo sans calotte, posé sur un foulard de soie fleurie. L'un et l'autre peuvent se porter séparément. Un autre breton, par une juxtaposition de rayé et de pois, offrait un bel effet d'op-art, les pois pointillant la calotte et le bord extérieur, les rayures zébrant le bord intérieur.

Les chapeaux de pluie ont enfin conquis droit de cité. Dans des vinyles luisants, de la popeline Canadian Mist, du plastique transparent, on a réalisé des casques, cloches, bérets, toques à visières, suroits et trotteurs à bords ondulés. Les couleurs unies voisinent avec les motifs de toute sorte, rayures, pois, carreaux et dessins abstraits. Ils ont un but commun: égayer un tant soit peu une journée sombre. Certains d'entre eux s'accompagnent de guêtres ou sont assortis à des manteaux.

Bleu breton (un marine léger), blanc, chameau et vert menthe sont les couleurs les plus en vogue. Viennent ensuite les pastels doux, mais, parchemin, vert ombré, lis d'eau (un aiguemarine très pâle), rose corail et sachet (un mauve doux). On prévoit que cette dernière couleur, dans un ton plus profond de prune, sera retenue par la mode d'automne.

SIAN
Knitwear Boutique

Venez visiter notre nouvelle Boutique du Centre Fairview



Jeunesse printanière
AVEC
Lucia
d'Italie

La Fièvre du Printemps, c'est gratuit... et ça reflète la jeunesse. Tout comme ce 2 pièces entièrement confectionné de douce laine de qualité et offert en rayures excitantes.

Dans la collection Lucia, vous trouverez des modèles pour toutes les occasions... en lainage rhodianyl, cotonnade ou toile, dans des teintes de blanc/brun, blanc/marine.

Tailles 8-16 .... 100.

En vente à nos deux boutiques Place Ville-Marie et Centre Fairview

Nous honorons les cartes Diners', Credico, Carte blanche et American Express.

PLACE VILLE MARIE
PROMENADE
861-7136

ENTRE NOUS
Marie Robert

MONTREAL, le 17 février — Vous avez hâte de fuir notre dur hiver ? Avant de partir n'oubliez pas de passer à la BANQUE DE NOUVELLE ECOSSE et procurez-vous des **Chèques de voyageur.** C'est lo moyen le plus sûr de transporter de l'argent et les chèques sont négociables presque partout dans le monde. Si vous les perdez, ils vous seront remplacés rapidement — et entre temps, personne ne peut les toucher. Les Chèques de voyageur sont disponibles en coupures de 10, 20, 50 et 100 dollars canadiens ou américains, ou en coupures de 2, 5, 10 et 20 livres Sterling. Les Chèques de voyageur sont une de ces choses indispensables en voyage... achetez-les à la Banque d'Ecosse !

Oui, le travail peut être une source de joie... Mais à condition de savoir conserver sa bonne humeur et son entrain EN TOUT TEMPS... même lors des menstruations et à l'époque de la ménopause (retour d'âge). Comment y arriver ? Par l'usage des pilules FEMOL dont l'action sédative aide l'organisme féminin en vue de ces périodes difficiles. Si vous souffrez d'ennuis tels que nervosité, fatigue, douleurs, bouffées de chaleur, étourdissements lors des menstruations ou de la ménopause. Faites comme tant d'autres femmes, **prenez régulièrement pendant tout le mois les pilules** FEMOL.



Faites briller vos souliers en employant "IT" le cirage à souliers qui donne un éclat brillant. Le cirage 'IT' vous est offert dans une nouvelle cannette étanche en aluminium qui s'ouvre et se ferme en un tour de main. 'IT' reste donc toujours frais, jusqu'à la dernière application. Vous obtenez de chaque cannette à prix modique 52 applications — un fini riche qui protège le cuir et en fait ressortir la beauté. Si vous souhaitez un fini brillant, durable, qui protège le cuir, achetez le Cirage à Souliers 'IT' dans la cannette d'aluminium de forme attrayante. C'est un produit GP des laboratoires des Produits Grant.



Quand des amis arrivent pour le dîner par une froide soirée d'hiver, faites-leur un accueil chaleureux en leur offrant ces deux bons vins de table... le CLARET MANOR ST. DAVID ou le SAUTERNE MANOR St. DAVID de Bright. Si votre plat principal consiste de poisson ou de viande blanche (poulet ou veau) choisissez le Sauterne Manor St. David bien froid. Le Claret Manor St. David est tout indiqué avec les viandes rouges. De plus, le prix modique de ces bons vins canadiens Bright permet de les servir souvent sans grever le budget. Profitez-en... et "à la vôtre !". La maison Bright est la seule maison vinicole canadienne du Québec.



Tous les jours et de toutes manières vous aurez plaisir à faire votre marché au magasin DOMINION. Vous aimerez les bas prix — la variété — et les marques connues que l'on trouve au Dominion. Oui, vous épargnerez un sou ici, un cinq sous là... ce qui représente une véritable économie quand on prend la bonne habitude d'acheter au Dominion. Vous serez ravie par l'accueil courtois qui vous attend et la compétence du commis au rayon de la boucherie. Comme toujours, c'est surtout à cause de la viande que plus de Canadiens font leur marché au Dominion de préférence à tout autre magasin.



LE MAGASIN DES FEMMES ÉLÉGANTES

Reitman's

VENTE ETIQUETTE ROUGE



VÊTEMENTS DE NUIT – Cotonnade 100% pure, facile d'entretien et joliment garnie. Ensembles disponibles dans le rose, bleu et mais; dans des tissus à chevrons, rayures ou imprimés. Grandeurs: P.M.G. 1.88 Ch.



JUPONS et DEMI-JUPONS Nylon ou Arnel*, ourlés. JUPONS dans le blanc et le noir. Grandeurs: 32-42. 2.57
DEMI-JUPONS – dans le blanc, rose, bleu et noir. Grandeurs: P.M.G. 1.77
Petite: P.M. seulement.

Réductions spectaculaires sur marchandise de première qualité. Notre VENTE D'ETIQUETTE ROUGE signifie EPARGNES. Hâtez-vous de visiter REITMAN'S, pendant que les quantités durent.



CULOTTES – Brodées et garnies de dentelle, dans une grande variété de modèles. Choisissez dans une variance de couleurs de blanc, rose, bleu et mais. Grandeurs: P.M.G. 47¢ ch. ou 3/1.29



CHEMISES-T. col tortue – Manches longues. Nylon extensible. Fermeture-éclair arrière. Disponibles dans une variété de couleurs. Grandeurs: P.M.G.-Ord. $3.98. 2.99



NYLONS – Pour des jambes plus belles que jamais, nos nylons micro-mesh de première qualité. Sans couture. 400 aiguilles. 15 deniers. Grandeurs: 8½-11. 39¢ pr. ou 3/1.00

MAGASINS REITMAN'S POUR VOUS SERVIR D'UN OCÉAN À L'AUTRE

45 MAGASINS POUR VOUS SERVIR A MONTREAL • IL Y EN A UN PRES DE CHEZ VOUS • BUREAU CHEF : 384-1140

Incendie d'Outremont : Montréal n'aurait été appelé que pour empêcher les flammes de se propager aux autres bâtisses

par André DUPRE

Le directeur Dollard Goulet en tête, le Service d'incendie d'Outremont est présentement sur la sellette à la suite de l'incendie survenu le 22 janvier dernier au matin, dans une conciergerie située au 705 de l'avenue Outremont et au cours duquel deux personnes ont perdu la vie.

Faisant suite à une vague de critiques formulées par des sinistrés, des voisins et même des badauds qui ont observé le travail des pompiers, le ministre des Affaires municipales, M. Pierre Laporte, a autorisé une enquête au sujet de ce tragique incendie et les premières auditions ont eu lieu mardi matin; elles se sont poursuivies dans l'après-midi de même qu'au cours de la journée d'hier et seront suspendues cet après-midi, pour ne reprendre que mardi prochain.

L'enquête a été confiée à Me Pierre Bolduc, du Commissariat des incendies du Québec. Me Gaston Gamache représente l'Association des pompiers d'Outremont, dont le président est M. Jean-Claude Turcotte, et Me Jules Dupré agit en qualité de procureur général de la ville d'Outremont au cours de cette enquête.

Une douzaine de témoins ont été entendus jusqu'à présent, des membres de la brigade des incendies d'Outremont qui ont combattu les flammes avant que les pompiers de Montréal viennent leur prêter main-forte.

Hier matin, le commissaire provincial a entendu le témoignage de Mme Jacqueline Desroches, qui a perdu son père et son fils dans les flammes, MM. Glodimyr Denis, 74 ans, et Jacques Desroches, 20 ans, dont les corps avaient été trouvés sous les décombres par des pompiers de la métropole.

Au cours de cette séance de délibérations, tenue dans la salle du conseil municipal à l'hôtel de ville d'Outremont, Mme Desroches, très calme, a donné un témoignage lucide et très juste en ce qui concerne le travail des pompiers d'Outremont; elle a aussi critiqué ce travail de façon très objective. D'autres témoins ont aussi été invités à formuler leurs griefs devant la commission d'enquête.

Témoignage d'un pompier

Le pompier Claude Chartrand a été le premier témoin entendu hier après-midi. (Notons ici qu'il est établi que les pompiers d'Outremont ont été alertés vers 6 h. 30 du matin et qu'ils furent sur les lieux de l'incendie deux minutes plus tard, contrairement à ce qui a été affirmé par certaines personnes). Le pompier Chartrand, qui n'était pas de service le matin du tragique incendie, a été alerté chez lui par téléphone à 6 h. 30. Il a dit être arrivé sur les lieux vers 7 h. du matin. Il a affirmé qu'à ce moment-là il y avait deux boyaux en opération, dont un était dirigé sur le brasier par un pompier monté dans une échelle aérienne.

A son arrivée, le lieutenant Laurent Boyer lui a demandé de mettre un troisième jet en opération. Ce qu'il fit tandis que deux autres pompiers montaient sur un balcon situé à l'avant. Il est allé les rejoindre ensuite.

Les flammes avaient pris naissance au troisième étage de la maison et les pompiers avaient l'intention de diriger le troisième boyau par la porte de ce balcon. Avant qu'ils ne puissent agir en ce sens, toutefois, une partie du toit s'écroula sur eux. Ils purent s'échapper tant bien que mal, n'ayant subi que quelques contusions.

Comme à tous ses confrères depuis le début de l'enquête, on demanda au pompier Chartrand si les pompes fonctionnaient normalement et s'il n'y avait pas des trous dans les boyaux. Et comme les autres, il a affirmé que tout fonctionnait très bien.

Le pompier Chartrand a terminé son témoignage en disant qu'à son arrivée sur les lieux de l'incendie, il commençait à faire clair et que tout l'intérieur de la bâtisse était déjà en flammes. Il a ajouté ne pas être monté sur la toiture parce qu'elle s'effondrait d'un peu partout.

En pleine action

Le lieutenant Laurent Boyer a poursuivi le témoignage en disant qu'il avait été alerté vers 6 h. 35 et qu'il était arrivé sur les lieux du sinistre à 6 h. 45 approximativement pour se rapporter au lieutenant Lauréat Martin, qui dirigeait les opérations.

Me Bolduc lui demandant si, à son arrivée, les opérations étaient en cours, il s'esclaffa, assurant que les pompiers étaient en pleine action. Il ajouta que le haut de la maison n'était plus qu'un brasier et qu'en bas, les pompiers devaient affronter une fumée très dense, alors qu'ils tentaient de pénétrer dans la maison. Une partie de la toiture s'est alors effrondrée et lui, accompagné de trois autres pompiers, il parvint à s'infiltrer à l'intérieur, par devant, et à gravir l'escalier qui conduisait à l'étage. Il expliqua qu'au début, les portes leur résistèrent, étant bloquées par une partie du plafond du deuxième étage qui s'était effondré. Par la suite, lui et quelques hommes concentrèrent leurs efforts entre le premier et le deuxième étage, jusqu'à la fin de l'incendie.

A-t-il assisté à la découverte des cadavres? Non. On a alors rappelé que les flammes se seraient déclarées à l'appartement 11. A cet endroit, de même qu'à l'appartement 10, le plafond s'était écroulé et bloquait les portes d'entrée. Demande lui ayant été faite, à savoir si des pompiers étaient allés à cet endroit, le lieutenant Boyer répliqua que c'était impossible, que "si des pompiers y étaient allés, ils ne seraient pas ici aujourd'hui pour témoigner".

Le pompier Claude Cornelier vint témoigner à son tour et déclara qu'en premier lieu, son travail consistait à dérouler les boyaux et à les faire fonctionner. Mais au cours du tragique incendie, son travail ne s'est pas limité à cette opération. Il a, pendant quinze minutes, arrosé le brasier du haut d'une échelle aérienne qui dominait le toit de quatre à cinq pieds.

Lui ayant été demandé pourquoi il était descendu de son poste, après quinze minutes, le pompier Cornelier expliqua que c'était en raison de l'inefficacité de son travail, en dépit duquel "les flammes roulaient sous le papier goudron" jusqu'au bord de la corniche près de laquelle il se trouvait.

Une bonne pression

On lui demanda alors s'il y avait toujours une bonne pression d'eau lorsqu'il est descendu de l'échelle. Le pompier Cornelier assura que la pression était aussi forte et que, jusqu'à ce qu'il descende, il lui fallait tenir le boyau très fermement.

Dernière question : des trous dans les boyaux? Non? Pas de trou dans les boyaux.

Le capitaine Florent Bédard fut ensuite interrogé. Il dit être arrivé au milieu de ses camarades à 7 h. 45 environ. Le directeur Goulet avait, à ce moment, pris charge des opérations. Il demanda à ce dernier s'il allait faire appel aux pompiers de Montréal et le directeur Goulet lui répondit en l'invitant à faire le tour de la maison en flammes et à lui donner son appréciation. Ce qu'il fit.

Le directeur et lui-même décidèrent ensuite d'un commun accord de demander l'aide des pompiers de la métropole, "afin d'éviter que le feu ne s'étende par les toits aux habitations voisines, du côté de la rue Lajoie.

Le capitaine Bédard spécifia que le brasier, concentré au haut de la maison, s'élevait assez haut aux endroits où le toit était effondré.

Me Bolduc lui demanda alors combien d'hommes affrontaient le brasier lorsque les pompiers de Montréal sont arrivés. "Impossible à dire", répondit le capitaine Bédard.

"Je ne vous demande pas de les compter"... Un silence suivit et le témoin trancha : "impossible!"

Encore une fois, la question de possibles fuites d'eau par des trous dans les boyaux ou plus normalement par leur accouplement inadéquat fut posée, et le capitaine Bédard y répondit dans le même sens que les autres témoins.

Le capitaine Bédard dit ensuite que les premiers renforts de Montréal étaient de l'ordre de dix à douze pompiers, qui s'appliquèrent à empêcher la progression des flammes sur l'immeuble voisin.

Les pompiers de Montréal

Il poursuivit que de trente à trente-cinq minutes plus tard, un autre contingent de pompiers de Montréal vinrent se joindre aux premiers mais que généralement, tous ces pompiers n'eurent qu'à entraver l'avance des flammes en direction des immeubles voisins; sur ce point, il a été formel.

Le capitaine Bédard n'est retourné au poste dresser son rapport qu'après la fin de l'incendie, pas avant qu'il ne soit sous contrôle tout au moins.

Il lui fut ensuite demandé s'il était entré dans la maison incendiée afin de savoir où se confinait le feu, et s'il y avait des flammes au rez-de-chaussée. Le capitaine répondit qu'à sa connaissance, il n'y avait pas de feu ni au rez-de-chaussée ni au premier étage. Il a dit être allé à l'intérieur des appartements 10, 11 et 12. On lui a alors demandé si le feu s'était propagé au rez-de-chaussée, au premier et deuxième étage et il a répondu qu'il n'était pas en mesure de répondre clairement dans un sens ou dans l'autre.

Est-il retourné sur les lieux du sinistre après son retour au poste. "Non. Pas depuis le 22 janvier."

Au sujet de l'aide obtenue de l'extérieur, le capitaine Bédard a dit ensuite que des membres de la Défense civile et des employés de la ville d'Outremont sont aussi allés aider les pompiers à déblayer les décombres, après que les flammes furent circonscrites.

En dernier lieu, le pompier J.-C. Turcotte, qui avait témoigné la veille, a été rappelé par Me Bolduc. Il a dit que quatre pompiers de Montréal ont découvert les cadavres, identifiés ensuite par le sergent-détective J. Boyer, d'Outremont, vers 9 h. 30 du matin.

Le pompier Turcotte a dit qu'il était sur les lieux lorsque les premiers pompiers de Montréal sont arrivés, qu'il se trouvait avec quelques camarades sur le toit d'un immeuble voisin situé près de la rue Lajoie et dont le mur est mitoyen avec la maison incendiée, au 705 Outremont : ses camarades et lui étaient montés à cet endroit par un escalier de sauvetage. Il a aussi dit qu'à leur arrivée, les pompiers de Montréal ont mis deux échelles Magyrus en place, en avant.

Lui-même est parti peu de temps après, laissant les pompiers Hart et Robichaud continuer le travail.

Brasier trop intense

Il a ensuite affirmé qu'à son avis, il aurait été tout à fait impossible d'atteindre plus tôt l'étage où se trouvaient les victimes, le brasier étant trop intense.

Le pompier Turcotte fut ensuite invité à expliquer pourquoi à un certain moment, sur le toit, il avait fait couper (sic) l'eau. Il répondit que ses camarades et lui voulaient insérer le conduit d'eau sous le toit du 705 Outremont et que le boyau en place, d'un diamètre de deux pouces et demi, était trop gros. Il a fait adapter un boyau d'un pouce et demi au premier.

A la demande de Me Bolduc, il affirma qu'il était tout à fait justifié d'agir ainsi et qu'il n'avait, ce faisant, désobéi à aucune règle s'appliquant au travail de pompier.

Il termina en disant qu'il fut très difficile à ses camarades et à lui, à cause de la chaleur, de parvenir à leurs fins. De plus, les flammes les dépassaient de six à sept pieds, au-dessus du toit. Ils durent se replier plusieurs fois avant de pouvoir finalement placer l'extrémité du boyau sous le toit.

On lui a enfin demandé si, en ce qui le concernait, il avait cru apercevoir des flammes bleues, ce que certains pompiers avaient noté par suite du sinistre.

"Oui, a-t-il répondu, lorsque je suis arrivé sur les lieux. J'ai cru à des gaz qui se seraient échappés."

Autres témoignages

Sur ce, Me Bolduc a ajourné l'enquête. Cet après-midi, il doit entendre les témoignages du directeur Goulet et du directeur de police, M. Joseph Griffith. Trois policiers d'Outremont, qui ont secondé les pompiers, doivent aussi être entendus.

Mlle Yolande Dulude, cantatrice bien connue, doit aussi présenter un témoignage. Mlle Dulude était au nombre des sinistrés et elle a perdu la plus grande partie de ses meubles et effets personnels dans l'incendie. Il est possible également que nombre d'autres personnes demandent à rendre un témoignage au sujet de cet incendie, qui avait déclenché les propos scandalisés de bien des gens sur les lieux du sinistre, alors que certains spectateurs n'ont pas hésité à s'adresser aux pompiers en termes peu flatteurs.

Par suite du sinistre, des journaux ont d'autre part signalé qu'au début, des pompiers d'Outremont se sont opposés à la demande de renforts de l'extérieur. A un témoin outré qui ne prisait pas cette attitude, un pompier aurait demandé s'il allait payer la note, lui, si on demandait de l'aide aux pompiers de Montréal.

Me Bolduc croit que l'enquête prendra fin mercredi prochain, peut-être dès mardi.

CONTREMAITRE D'ATELIER

IMPORTANT MANUFACTURIER de vêtements pour enfants demande homme qualifié et expérimenté coût de revient, étude des temps et opérations, pouvant superviser personnel nombreux. Excellente occasion de s'associer à une compagnie progressant sans cesse.

GAY TOGS LTD. 526-0854

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par les présentes donné, que la Cité de St-Léonard, dans le comté de Bourget, s'adressera à la Législature de la Province de Québec, à sa prochaine ou présente session, pour l'adoption d'une loi amendant sa Charte et lui accordant des pouvoirs spéciaux pour les fins suivantes : —

1. AMENDER l'article 526-A de la Loi des Cités et Villes pour imposer un maximum de 20% de la valeur annuelle des immeubles comme taxe d'affaires pour le commerce de camionnage;
2. ABROGER le dernier paragraphe de l'article 526-A de la Loi des Cités et Villes;
3. AMENDER le règlement no 238 pour modifier la taxation y prévue;
4. CORRIGER certaines limites séparatives irrégulières entre La Cité de St-Léonard, la Cité de Montréal-Nord et la Ville de Montréal;
5. AMENDER l'article 429 de la loi des Cités et Villes, au sujet des rues et des ruelles;
6. DECRETER que les propriétaires d'immeubles situés en front d'une ruelle utilisée par eux peuvent devenir propriétaires de cette ruelle;
7. AMENDER l'article 537 de la Loi des Cités et Villes pour faire la perception des taxes scolaires, après que le taux de ces taxes aura été communiqué à la Cité par les diverses Commissions Scolaires;
8. OBLIGER les propriétaires ou usagers de véhicules servant à l'excavation, de munir ces machineries de sabots protecteurs;
9. AMENDER les règlements numéros 99, 101, 102, 103, 112, 116, 154, 160, 182, 185, 186, 187, 189, 198, 205, 206, 213, 214, 220, 221, 225, 237, 238, 242, 243, 244, 258, 259, 260, 264, 268, 279 et 280, de façon à établir un taux uniforme de taxation;
10. Et pour toutes autres fins.

CITE DE ST-LEONARD,
le 10 février 1966
Les procureurs de la pétitionnaire
La Cité de St-Léonard,
POUPART, GOYER & THOMAS



Une ville de 50,000 âmes surgira sur l'île des Soeurs

D'ici quelques années, une ville complète, conçue selon les données modernes de l'urbanisme, viendra augmenter le potentiel économique de la région de Montréal avec la réalisation du projet d'aménagement de $300 millions de l'île des Soeurs, située en face de Verdun. La première phase sera complétée au cours de 1967.

Le projet de l'île des Soeurs est soumis au conseil de Verdun

par Thomas Duhaime

Le projet d'aménagement de l'île des Soeurs, située en face de la ville de Verdun, est entré dans sa première phase d'acheminement.

M. Arthur Germaise, représentant de la Metropolitan Structures Limited, de Chicago, Illinois, a remis ces jours-ci, au conseil municipal de Verdun, le plan directeur d'urbanisation qui servira de base à la réalisation de ce projet de $300 millions.

Il s'agit d'un vaste projet de développement résidentiel qui donnera naissance à une véritable ville de 50,000 âmes d'ici quelques années.

S'il y a lieu, il s'agira alors de procéder à rebours, c'est-à-dire la "séparer" de la ville de Verdun qui compte déjà 83,000 habitants.

Les propriétaires de l'île des Soeurs, la Quebec Home and Mortgage Corporation ont signé un bail emphytéotique (99 ans) avec la Metropolitan Structures Inc., le 29 novembre dernier.

A la suite de l'approbation du plan soumis aux autorités municipales, les travaux nécessaires à assurer les services d'utilité publique dans l'île des Soeurs pourront être entrepris immédiatement.

Le même porte-parole de la Metropolitan Structures a déclaré que le déclenchement de ces travaux publics dans le plus bref délai possible assurera, dès 1967, la réalisation de la première phase du projet.

L'emplacement de l'Exposition universelle se trouve situé à proximité de l'île des Soeurs.

Une fois le projet terminé, 50,000 nouveaux insulaires pourront être logés dans les maisons unifamiliales et les immeubles à appartements érigés sur cette "grande terre entourée d'eau" qui deviendra, selon le principe de conception du projet, une "ville neuve pour l'homme et sa communauté".

La construction d'immeubles à bureaux, d'hôtels, d'édifices commerciaux ainsi que d'écoles primaires et secondaires, est prévue dans ce plan de développement qui s'étendra sur une période de 15 ans.

Le plan prévoit aussi un vaste secteur urbain destiné aux édifices à bureaux et aux établissements commerciaux, avec plazas, où la circulation de voitures ne sera pas permise. De grands parcs de stationnement seront également aménagés.

Le plan de zonage de cette "ville de l'avenir" a été conçu pour limiter la densité et pour permettre et encourager la variété architecturale.

Une technique ingénieuse de construction par îlot d'unités permettra le développement de types variés d'habitations, présentant la particularité et l'avantage unique d'offrir une vue sur le fleuve St-Laurent et sur le secteur commercial de Montréal.

L'ensemble du projet inclut deux quartiers résidentiels aménagés sur un terrain découvert et sur un terrain boisé. Chacun bénéficiera d'un parc central et d'un campus scolaire.

La première phase du projet comprend un premier îlot de 800 unités d'habitation qui seront pourvues de toutes les facilités commerciales et communautaires.

Accroître la compétence de notre main-d'oeuvre est indispensable

— M. R. P. Langlois

par André Luchaire

"Accroître la compétence technique de notre main-d'oeuvre est pour le Québec une exigence extrêmement urgente car c'est une condition sine qua non de notre développement technique, au même titre que les capitaux, les matières premières, et une saine administration".

C'est ce qu'a souligné hier, au déjeuner hebdomadaire du club Kiwanis-St-Laurent, M. Roger P. Langlois, directeur de l'Ecole normale de l'enseignement technique, qui a parlé des principes d'action et des structures de l'Ecole normale et de l'enseignement technique qui forme les maitres pour les 12 instituts de technologie, écoles d'Arts et métiers, 50 écoles de métiers et les six instituts spécialisés qui englobent actuellement 27,000 élèves à travers tout le Québec.

M. Langlois a mentionné un autre élément déterminant : l'accroissement prévu de la scolarité, puisqu'on attend de 36,000 à 38,000 élèves en septembre prochain, et selon le rapport Tremblay, 100,000 dès 1972...

A l'heure actuelle, a-t-il précisé, il y a 2,000 professeurs dans le technique ; on en engage, ces années-ci, au rythme de 400 ou 500 par an. Il en faudrait 900 de plus en septembre prochain...

L'Ecole normale de l'Enseignement technique (l'"ENET") a été créée en 1964, comme suite aux suggestions du rapport Tremblay. Elle a un triple objectif : perfectionner les maitres actuels (par des cours du soir donnant par fraction l'enseignement autrement réparti sur trois ans) ; former des futurs maitres (par un cours de 27 mois répartis en 9 trimestres de 13 semaines, faisables en deux années civiles, les professeurs de l'école normale eux-mêmes ne professant chacun que trois trimestres sur quatre), et enfin d'élaborer des recherches pédagogiques en vue de développer et améliorer les méthodes.

Pour être admis à l'Ecole normale il faut avoir réussi un cours technique et avoir au moins un an de travail dans l'industrie : condition indispensable, souligne M. Langlois, pour intégrer les jeunes maitres à la vie réelle, l'atmosphère réelle qu'ils devront à leur tour communiquer à leurs futurs élèves.

L'enseignement y est pratiquement gratuit, car le gouvernement accorde fort généreusement des bourses (pouvant aller de $800 à $1,200 par trimestre).

Un tiers du temps scolaire est affecté à la formation pédagogique : psychologie individuelle et collective, psychologie des jeunes, une part importante étant allouée, souligne M. Langlois, aux arts plastiques, utiles à la fois comme moyen de développer la personnalité, comme moyen de communication, comme moyen d'expression personnelle, et aussi en raison des liens profonds unissant l'art à la technique. Des stages pratiques sont inclus dans cette formation pédagogique. Le reste est affecté à la formation technique et scientifique pour laquelle l'Ecole normale bénéficie, de noter M. Langlois, d'une très grande collaboration de l'Ecole polytechnique. Les cours sont bien entendu taillés à la mesure des besoins des élèves, et comportent des stages dans des industries, organisés avec la collaboration de certaines corporations.

La dernière partie de l'exposé de M. Langlois a été un plaidoyer pour les professeurs du technique... et pour les jeunes dont on comprend souvent mal les problèmes : les professeurs méritent notre compréhension... car eux-mêmes savent comprendre la jeunesse", et bien rares sont ceux qui se plaignent des défauts de notre jeunesse.

"Ils savent que ce ne sont pas nos jeunes qui ont inventé la T.V., le cinéma, les autos sport, les cigarettes, et l'inquiétude, les luttes idéologiques, la guerre..."

Il a mentionné aussi la compétition effrénée qui s'annonce, et a conclu en réitérant la nécessité de donner à cette jeunesse la compétence à laquelle elle a droit pour affronter la vie moderne au niveau de la main-d'oeuvre comme à celui des ingénieurs...

"Car enfin, cet ouvrage technique, cette machine dont nous sommes fiers, ne valent que ce que valent les hommes qui les opéreront".

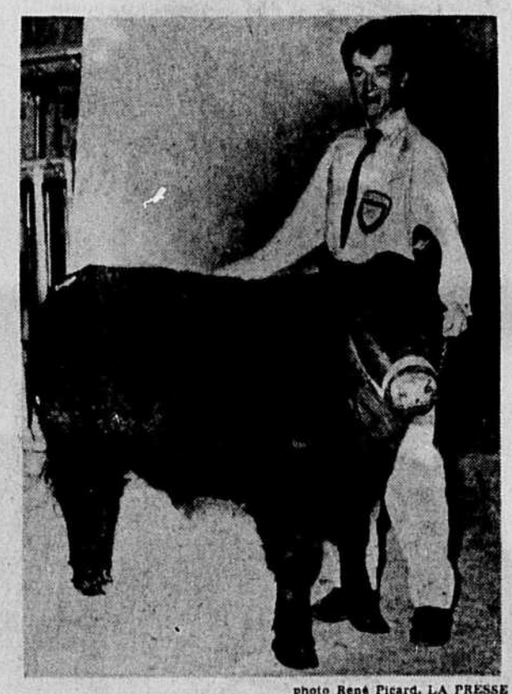


photo René Picard, LA PRESSE

Un bouvillon de $3,852.50

Le bouvillon Angus, grand champion du XVIe salon national de l'agriculture, propriété de Yves Huard, d'Obaska, Abitibi-Est, qu'on voit ici, a été vendu hier soir à l'enchère, à la maison Dominion, $5.75 la livre, ce qui a rapporté $3,852.50 au jeune homme. Même si le montant est intéressant, il n'a toutefois pas manqué d'être un tantinet déçu étant donné que l'an dernier le bouvillon champion, appartenant à Nicole Millaire, aussi de l'Abitibi, s'était vendu $8,027. Le grand champion de réserve, un bouvillon Shorthorn, propriété de Christiane Tremblay, de Falardeau, Chicoutimi, s'est vendu $3.70 la livre pour un total de $3,848.

Deux trains du CNR retardés par des ennuis mécaniques

SMITH FALLS. (PC) — Deux trains passagers de nuit assurant la liaison Ottawa-Toronto ont été retardés de plusieurs heures mercredi par une panne mécanique d'un des wagons marchandises.

Un train des Chemins de fer nationaux qui devait arriver à Toronto à 6 h. 45 du matin n'est entré en gare qu'après midi et un second également du Canadien National, est arrivé à Ottawa trois heures en retard.

Pas question de supprimer la taxe de vente de 6% pour l'Expo

OTTAWA. (PCf) — S'il est vrai que les ministres responsables, à Ottawa et à Québec, de l'Expo 67 songent à exempter les visiteurs de l'Expo de certaines taxes, "il n'a jamais été question de supprimer la taxe de vente de 6 p. 100 imposée par Québec", a déclaré hier en Chambre M. Jean-Charles Cantin, secrétaire parlementaire du ministre du Commerce, M. Robert Winters.

Dans une reponse écrite, M. Winters a déclaré que la contribution fédérale à l'Expo, approuvée par un ordre en conseil en août dernier, s'élève à $30,800,000.

Cette somme représente la moitié du coût net de l'entreprise, soit $61,600,000, et dont le gouvernement du Québec et la ville de Montréal se partagent le reste.

M. Jean-Charles Cantin a fait savoir hier que les ministres du gouvernement fédéral et ceux du Québec intéressés à l'Exposition de 1967 avaient songé à abolir certaines taxes en vue de l'exposition, mais qu'aucune décision n'avait encore été prise.

M. Cantin répondait à une question écrite de M. Robert Coates, député progressiste-conservateur de Cumberland, qui avait demandé si le gouvernement fédéral avait eu des entretiens avec celui du Québec afin d'abolir la taxe de vente provinciale sur les achats que feront les visiteurs à l'exposition.

Quant à la taxe de vente provinciale, M. Cantin a dit qu'il n'était pas question de l'éliminer.

Plus tard

—"Sept heures, Jeannot, il est temps, pour toi, d'aller au lit".

—"Oh, maman!", se plaint Jeannot, "il faut que tu fasses tout pour que je ne me souvienne pas d'une enfance heureuse plus tard!"

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
GTA-66-10015
pour 10 h. 30 a.m. h.n.e.
le mardi 8 mars 1966
Fourniture de "2 compacteurs pneumatiques de 50 tonnes"

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu gratuitement, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de quatorze mille dollars ($14,000) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seuls sont admis à soumissionner ceux qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. Lacasse-W. E.Johnson
Montréal, le 15 février 1966.

M. Gérin-Lajoie préconise l'établissement d'une école d'administration publique

par Claude Turcotte

QUEBEC — "Il faut appeler à grands cris le jour où l'on aura notre école d'administration publique".

Ce voeu ardent a été formulé hier soir par le ministre de l'Education, M. Paul Gérin-Lajoie, qui rencontrait à l'école normale Laval de Québec les fonctionnaires de son ministère, dans le cadre de sa troisième grande tournée à travers la province.

Cette assemblée s'est déroulée exactement de la même façon que les autres séances publiques, c'est-à-dire un exposé suivi d'une période de questions.

C'est au cours de la première partie que le ministre a mis en évidence la nécessité d'avoir au ministère de l'Education un personnel bien informé et bien formé, c'est-à-dire rompu aux rouages et aux structures de l'administration publique. C'est alors qu'il a fait allusion à l'urgence de créer une école d'administration publique.

Après l'assemblée, M. Gérin-Lajoie a confié que le ministère de l'Education ne songeait pas à concrétiser un tel projet dans l'avenir immédiat, à cause évidemment des multiples priorités que s'est déjà données le ministère.

Dans le forum, quelques fonctionnaires ont d'ailleurs souligné au ministre qu'il était peut-être de mise d'accorder des maintenant plus d'attention aux problèmes administratifs, aux mécanismes et aux rouages, sinon l'efficacité même du ministère pourrait en être affectée.

"J'admets sans réserve que le problème de l'administration est énorme", a répondu M. Gérin-Lajoie. Il a d'ailleurs ajouté que tous les services gouvernementaux devaient faire face à cette difficulté, qui est apparue avec "le déblocage dans le Québec".

Comme exemple, M. Gérin-Lajoie a mentionné qu'au moment où les fonctionnaires sont devenus syndiqués, le gouvernement n'avait aucun organisme pour négocier du jour au lendemain 10 ou 20 conventions collectives.



Gérin-Lajoie rencontre les fonctionnaires

M. Paul Gérin-Lajoie à rencontré hier soir les fonctionnaires de son ministère, dans le cadre de sa tournée provinciale. Il était accompagné de M. Joseph-L. Pagé, sous-ministre associé; de M. Albert Morissette, ministre d'Etat à l'Education; de MM. Arthur Tremblay et Gilles Be...ron, respectivement sous-ministre et sous-ministre adjoint.

Hydro-Québec

APPEL D'OFFRES
T-56
pour 10 h. 30 a.m. h.n.e.
le mardi 15 mars 1966
Centrale thermique de Tracy
(Groupes 3 et 4)
FOURNITURE ET INSTALLATION DE CHEMINEES METALLIQUES, DE CONDUITS A FUMEE ET CONDUITS D'AIR

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans le document lequel est disponible pour examen et peut être obtenu contre un paiement NON REMBOURSABLE de $25 pour chaque exemplaire complet, chèque visé ou mandat payable à l'Hydro-Québec, du lundi au vendredi inclusivement de 8 h. 30 a.m. à 4 h. 45 p.m. à l'endroit suivant :

Direction des contrats
Bureau No 809
HYDRO-QUEBEC
75 ouest, boul. Dorchester
Montréal 1, P.Q.

Un dépôt de vingt-cinq mille dollars ($25,000.) chèque visé payable à l'Hydro-Québec et remboursable sous condition doit accompagner la soumission.

Seules les personnes, sociétés, compagnies et corporations ayant leur principale place d'affaires au Canada et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de l'Hydro-Québec sont admises à soumissionner.

L'Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

Les co-secrétaires,
B. LACASSE — W. E. JOHNSON
Montréal, le 15 février 1966.

d'un SPORT à l'autre



Alex Hawkins



Dick Tiger



Cassius Clay



Braulio Baeza

Les Falcons d'Atlanta, la nouvelle équipe de la ligue Nationale de football, ont repêché 42 joueurs, trois de chacune des 14 équipes du circuit... parmi les joueurs qui ont changé de clubs, mentionnons **Ernie Wheelwright** (Giants), **Carl Silvestri** (Cardinaux), **Dan Lewis** (Redskins), **Dennis Claridge** (Packers) et **Alex Hawkins** (Colts)... les Giants de New York, pendant ce temps, ont échangé le demi défensif **Andy Stynchula** aux Colts de Baltimore, en retour du demi défensif **Wendell Harris**... Stynchula a été le premier joueur de l'histoire du club à "jouer son option"... les joueurs suivants ont accepté l'offre de leur équipe en vue de la prochaine saison de baseball... **Joe Morgan** (Astros)... **Clay Dalrymple** (Phillies)... **Chris Cannizzaro, Jerry Grote** et **Bill Murphy** (Mets)... **Garry Roggenburk** (Twins)... **John Edwards, Gordy Coleman, Gus Gil, Lee May** et **Art Shamesky** (Reds)... trois joueurs de l'université Harvard ont été suspendus pour avoir participé à une bagarre lors d'une joute de hockey... le président **August A. Busch**, des Cardinaux de St-Louis, de la ligue Nationale de baseball, a dit hier que la ville perdra la présentation de la joute d'étoiles, à moins que la grève présente ne prenne fin...

Jim Jarvis, qui est surtout reconnu pour ses prouesses au basketball intercollégial, aux Etats-Unis, tentera sa chance avec les Phillies de Philadelphie... **Bob Galloway**, de La Jolla, en Californie, a remporté le championnat senior de tennis américain, en triomphant de **Bob Freedman**, 6-2, 14-12, en finale... il succède à **Julius Heldman**, de New York, le champion des deux dernières années... le réseau anglais BBC, présentera le match Cassius **Clay** - Ernest **Terrell** en direct, grâce au satellite Early Bird... **Paavo Nurmi**, le grand champion finlandais qui a déjà détenu 28 records mondiaux de course à pied, est présentement à New York... il assistera à la rencontre en salle, demain soir... le prix DeBartolo, remis au jockey qui s'est signalé le plus durant l'année précédente, a été remis pour la première fois, hier... **Braulio Baeza** en est le premier bénéficiaire... les joutes du 6, du 13 et du 20 mars prochain, entre les Black Hawks et le Canadien, les Maple Leafs et le Canadien une autre fois, seront présentées en circuit fermé dans cinq théâtres de Chicago... le gérant du poids moyen **Don Fullmer, Angelo Curley**, fulmine présentement, parce qu'on a ignoré son protégé dans un tournoi éliminatoire visant à déterminer un adversaire au champion **Dick Tiger**...

Gene Scott, un jeune Américain, a causé une forte surprise en éliminant l'Espagnol **Manuel Santana**, 6-4, 6-3, au tournoi de Salisbury... **Bobby Lutz** n'a pas moins surpris les observateurs en triomphant du Suédois **Jan-Erik Lunqquist**, le champion de l'an dernier, 7-5, 6-3... 117 compétiteurs venus de cinq provinces canadiennes participeront aux championnats extérieurs canadiens de patinage de vitesse... le commissaire **Pete Rozelle**, de la ligue Nationale de football, a formellement démenti la rumeur voulant que la ligue octroiera sa 16e franchise à la ville de Houston... la ville d'Ontario, en Californie, sera désormais célèbre... en effet, on y construira une piste de courses d'autos évalué à $20.8 millions... on dit qu'elle sera la plus moderne au monde...

ON PARLE D'EUX

Les **Eperviers** de **Sorel** n'ont pas abandonné la lutte qu'ils mènent aux **Alouettes** de **St-Jérôme** pour la quatrième position, la dernière qui permet de participer aux séries éliminatoires de la ligue Junior 'A' du Québec... Même si le St-Jérôme a logé un protêt à l'Association de hockey amateur du Québec au sujet de **Michel Landry**, ex-porte-couleurs des Eperviers présumément trop âgé, les dirigeants du Sorel sont confiants de n'être pas en trouvés en faute, puisqu'ils se sont fiés aux documents fournis par l'Association de hockey amateur de l'Ontario... **Guy Black**, des Gaulois de St-Hyacinthe, détient une mince avance de deux points devant **Robert Dupré**, des Castors de Sherbrooke, chez les compteurs de la ligue Provinciale Senior... Black a 65 points, dont 41 assistances, soit un sommet dans le circuit... **Robert Pépin**, du Sherbrooke, est le franc-tireur de la ligue avec 30 buts tandis que **Jean Lévesque**, des Castors, est le mauvais garnement avec 107 minutes en punitions... **Andy Payette**, vétéran gardien des Gaulois, affiche la meilleure moyenne, soit 3.33 buts alloués par joute...

* * *

Six des huit équipes qui étaient représentées lors d'une assemblée dont le but était de former une ligue provinciale de fastball, ont été acceptées... Il s'agit de **Joliette, St-Jérôme, Ste-Thérèse, Lachute, Ste-Eustache** et **Ste-Dorothée**... Les équipes disputeront un calendrier de 20 parties chacune... Lors de la prochaine assemblée, le 21 février à Ste-Thérèse, les sujets à l'ordre du jour seront les règlements et la constitution... Au cours d'une assemblée du comité spécial de l'Association de baseball mineur de Notre-Dame-de-Grâce, qui aura lieu mercredi prochain, les membres de ce comité, **Jim Slater, Dame O'Meara** et **H. King**, étudieront plusieurs modifications aux règlements de ce groupe... Tous les joueurs des diverses équipes devront cette saison participer à au moins la moitié de chaque partie... C'est une heureuse initiative... L'an dernier, ce groupe comptait 24 équipes allant des rangs moustiques jusqu'à midgets... **J. I. Albrecht**, ancien dépisteur des **Alouettes** qui remplit aujourd'hui les mêmes fonctions avec les 49'ers de **San Francisco**, a assisté à la réunion de la ligue **Continentale**, à New York... Contrairement à la rumeur, il ne représentait aucun groupe de Montréal en vue de l'obtention d'une franchise...



Athlète canadien avec les Phillies

Les Phillies de Philadelphie aligneront peut-être un joueur canadien cette saison. Ferguson Jenkins (à droite), de Chatham, Ontario, discute avec le vétéran Frank Thomas de ses chances de se mériter un poste avec les Phillies. Jenkins s'est présenté au camp d'entraînement après avoir joué pendant deux mois dans une ligue d'hiver à Porto-Rico.

Deux équipes collégiales encaissent leur 1er revers

Il serait difficile de dire si la tempête de neige a joué un rôle dans les résultats de la ligue Intercollégiale de hockey hier, mais le fait demeure que deux équipes, l'intermédiaire du collège de l'Assomption et le juvénile du Séminaire de Ste-Thérèse, ont choisi la même journée pour encaisser leur premier revers de la saison.

Grâce à leur victoire de 5-0 sur le collège de l'Assomption, le St-Ignace s'est hissé au premier rang de cette section, un point devant l'Assomption et les Eudistes, qui étaient inactifs hier. Cependant, le St-Ignace a disputé deux matches de plus.

Pierre Bélisle, avec deux buts, et Jean-Claude Arpin, le gardien, ont été les vedettes du match.

Le Ste-Thérèse, pour sa part, s'est incliné, 5-3, devant les Eudistes. Le Ste-Thérèse, pour comble de malheur, se préparait à terminer sa saison sans avoir subi un seul revers.

Pierre Giguère a enregistré deux buts pour les vainqueurs, exploit également réussi par Jean-Pierre Moisan, des perdants.

Le Montréal gagne le championnat

Dans l'autre joute à l'affiche, le Montréal a remporté le championnat de la section junior, en triomphant du club de l'institut Alie, 1-0. Ce dernier club joue de mieux en mieux depuis quelques semaines.

Pierre Martin a réussi le seul filet du match, pendant que Normand Lord enregistrait son 2e blanchissage de la saison. Il n'a alloué que 18 buts en 11 joutes depuis le début du calendrier régulier.

Ce soir, une seule joute à l'affiche, alors que le Ste-Marie senior se rendra à Ste-Thérèse pour y affronter le club du séminaire.

COMPTEURS DU JUNIOR

	B	A	Pts
Pagé, Bourget	12	16	28
Lamarche, R., Mt-St-Louis	11	15	26
Genest, R., Valleyfield	13	13	26
Courchesne, Bourget	14	10	24
Mongeau, Mont St-Louis	11	12	23
Goineau, Valleyfield	10	12	22
Billette, Valleyfield	10	12	22
Lamarche, D., Mt St-Louis	11	9	20
Morin, Mont St-Louis	9	9	18
Lussier, Valleyfield	5	12	17
Simard, Mont St-Louis	5	9	14

COMPTEURS DE L'INTERMEDIAIRE

	J	B	A	Pts
Sofio, Eudistes	8	12	7	20
Meuniers, Eudistes	8	9	11	20
Desjardins, Eudistes	8	8	7	15
Charbonneau, S. de P.	8	11	2	13
Gingras, Assomption	6	5	8	13
Gaudette, Assomption	6	8	4	12
Forget, Eudistes	8	2	10	12
Fortin, J. P. Assomp.	6	7	4	11
Delisle, St-Ignace	8	6	5	11
Lemeny, Valéry	9	7	3	10
Drolet, St-Ignace	7	5	5	10

GARDIENS

	J	Bc	Bl	Moy
Turgeon, Eudistes	8	12	2	1.50
Arpin, St-Ignace	8	16	1	2.00
Marcoux, S. de P.	8	22	0	2.75
Poitras, Assomp.	5	13	0	2.60
Jean, Assomp.	1	4	0	4.00
	6	17	0	2.83
Lamoyne, Valéry	8	31	0	3.87
Lefebvre, Valéry	1	3	0	3.00
	9	34	0	3.78
Benoit, Grasset	7	40	0	5.71
Larin, Grasset	2	7	0	3.50
	9	47	0	5.22
Brodeur, Français	4	23	0	5.75
Gauthier, Français	3	16	0	5.33
Auclair, Français	1	9	0	9.00
	8	48	0	6.00

Joey Durelle, Henry Cooper et Buster Mathis triomphent

WHITE PLAINS, N.Y. (PC, AFP) — Joey Durelle, de Baie Ste-Anne, au Nouveau-Brunswick, et Trois-Rivières, Québec, a gagné par décision mercredi soir un match de huit rounds contre Al Sewell, de New York.

Durelle a envoyé son adversaire au tapis à la fin de la 8e round, mais la cloche a sonné avant que l'arbitre puisse commencer à compter.

Durelle pesait 151 livres et Sewell 149 et trois quarts.

A White Plains, N.Y., le poids lourd noir Buster Mathis, véritable montagne de chair pesant 117 kg (257 livres), a remporté mercredi sa huitième victoire professionnelle consécutive en battant aux points en six rounds Charlie Polite qui s'était présenté à 90 kg (199 livres). La décision des officiels a été unanime en faveur de Mathis. Deux d'entre eux lui ont accordé cinq rounds tandis que le troisième lui a accordé tous les six.

A Wolverhampton, Angleterre, il a fallu seulement une minute et quarante secondes à Henry Cooper, champion poids lourd de Grande-Bretagne et de l'Empire britannique, pour battre son adversaire américain Jefferson Davis.

19 joueurs élus pour la tournée en Europe

WINNIPEG. (PC) — L'instructeur Jackie McLeod, de l'équipe nationale de hockey du Canada, a annoncé les noms des 19 joueurs qui feront le voyage en Europe pour cinq joutes hors concours avant le tournoi pour le championnat mondial de Ljubljana, en Yougoslavie.

Ce sont :

Gardiens de buts : Ken Broderick, Seth Martin et Wayne Stephenson.

Joueurs de défense : Terry O'Malley, Barry MacKenzie, Lorne Davis, Gary Begg et Harvey Schmidt.

Les avants : Paul Conlin, McLeod, Fran Huck, Marshall Johnston, Ted Hargreaves, Bill MacMillan, Roger Bourbonnais, Rick McCann, Ray Cadieux, George Faulkner et Morris Mott.

Les joueurs suivants n'iront pas en Europe : le gardien de but Henry Goy, le joueur de défense Wayne Mosdell et les avants Jean Cusson, Chuck Lumsden, Duane MacPhail et Al McLean.

Les parlementaires s'insurgent contre le hockey professionnel

VICTORIA. (PC) — Le Dr Pat McGeer, représentant libéral de Vancouver Point Grey, a demandé la création d'une Commission royale d'enquête sur "l'esclavage" du hockey au Canada.

"J'aimerais qu'on songe à créer une commission fédérale afin d'étudier le statut des sports au Canada, et surtout les relations qui existent entre le hockey professionnel et le hockey amateur," a-t-il déclaré devant la législature de la Colombie Britannique.

Il veut par cette commission obtenir des recommandations qui permettraient la remise du hockey au "peuple canadien", et la mise d'un frein à l'exploitation de "nos jeunes athlètes".

"Le système est malade," a-t-il dit, "et nous assistons à toutes fins pratiques à l'esclavage de nos jeunes aux mains de promoteurs pour la plupart américains".

Selon lui, la Commission royale d'enquête devrait :

"briser le monopole exercé par certains promoteurs sans scrupules sur le sport, professionnel ou amateur, au Canada ;

"voir à ce que les principales villes du pays obtiennent une franchise de hockey professionnel ;

"voir à ce que le hockey amateur puisse se développer, indépendamment des professionnels ;

"voir à ce que le Canada puisse déléguer des équipes de hockey vraiment représentatives outre mer ;

"examiner de près tous les aspects du sport amateur au Canada."

Le Dr McGeer est allé encore plus loin en affirmant que les clubs amateurs doivent se prostituer et vendre leurs jeunes joueurs aux professionnels afin de survivre.

Et chez nos voisins d'outre frontière...

Pendant ce temps, le sénateur Daniel B. Brewster, du Maryland, recommandait la création d'un comité d'enquête sur l'expansion de la ligue Nationale.

Dans une lettre envoyée au sénateur Philip A. Hart, du Michigan, président du sous-comité sénatorial chargé d'étudier les infractions aux lois anti-trusts par le monde du sport, Brewster écrit :

"Le Congrès a récemment adopté une législation exemptant certains sports professionnels des lois anti-trusts, parce que nous voulions reconnaître le principe d'une ligue organisée.

"Toutefois, tout en accordant à certains sports, y compris le hockey, ce privilège spécial, nous nous attendions à ce que les ligues acceptent certaines responsabilités.

"Or, lorsqu'un circuit élargit ses cadres, il doit traiter tous les candidats sur un même pied. Je crois que la ligue Nationale n'a pas suivi cette ligne de conduite, lors de la récente réunion pour l'expansion," a dit Brewster.

Le parlement rend hommage à la skieuse Nancy Greene

OTTAWA. (PC) — Les membres du parlement ont rendu hommage hier à Nancy Greene, de Rossland, C.-B., la meilleure skieuse canadienne.

Le premier ministre Lester B. Pearson a assisté à un déjeuner en son honneur, et a souligné que les dames se distinguaient dans le sport amateur, mentionnant Petra Burka, championne de patinage artistique, Marlene Stewart, étoile du golf, et Mlle Greene.

"J'aimerais bien souligner les succès de notre équipe de hockey", a-t-il ajouté avec un sourire narquois.

Lorsque Mlle Greene fut introduite dans la Chambre, les députés l'ont saluée en frappant sur leur pupitre.

Dave Jacobs, instructeur de l'équipe nationale de ski, a déclaré que Mlle Greene se comparait favorablement avec les anciennes championnes de ski Lucile Wheeler et Anne Heggtveit.

VIENT DE PARAITRE

un livre "dans le vent"

HOROSCOPE "qui bouge"



Pour mieux vous guider, consultez nos pages

VACANCES VOYAGES

C'est l'habitude dans toutes les familles de préférer la fin de semaine pour discuter de voyage ou de vacances et établir des projets en ces domaines. Aussi LA PRESSE publie-t-elle, — depuis quelques années déjà dans son **édition du samedi**, de **nombreuses pages** spécialement consacrées à l'information touristique.

Unique au Québec par son abondance, son étendue et le dynamisme de sa présentation, trois qualités qui se retrouvent dans des articles écrits par des spécialistes, des photos de conception professionelle ainsi que des messages publicitaires détaillés, cette information est littéralement à la portée de votre main.

Que vos rêves se limitent à notre continent ou qu'ils s'étendent jusqu'aux confins du monde, vous en trouverez certainement un écho matériel dans les pages

VACANCES — VOYAGES DE

LA PRESSE

DU SAMEDI

Loisirs et Récréation

par Dollard Morin



Au carnaval de St-Luc

Trois jolies candidates se font présentement la lutte pour décrocher le titre de "reine des Loisirs", à l'occasion du carnaval qui se tient dans la ville de St-Luc, près de St-Jean. Ce sont: (de g. à dr.) Mlles Carmen Depelteau, Nicole Bonnette et Lise Bernier. Le couronnement de l'heureuse élue se fera samedi soir, 19 février, à 9 h., lors d'une grande danse à la salle Dolbec. Il y aura un orchestre de choix et de nombreux prix de présence.

Une rencontre intérieure de piste et pelouse à la Régionale des Mille-Iles

Un second tournoi intérieur de piste et pelouse se tiendra samedi, 19 février, dès 10 h. de la matinée, au gymnase de la Régionale des Milles-Iles, à Ste-Rose. Il est organisé par l'Association canadienne des entraîneurs d'athlétisme et l'Association amateur d'athlétisme du Québec, en collaboration avec la Récréation municipale de Ville de Laval.

Déjà, des épreuves de ce genre avaient été organisées avec succès, au même endroit, le 22 janvier. Les prochaines compétitions sont ouvertes aux garçons et filles de 14 ans et moins jusqu'aux 20 ans et plus. Elles comporteront: sauts en hauteur et en longueur, triple saut, lancers du poids et du disque, saut à la perche.

La dernière main sera mise aux préparatifs de cette rencontre lors de l'assemblée que l'Association canadienne des entraîneurs d'athlétisme tiendra **ce soir**, à 7 h. 30, au YMCA, 1441, rue Drummond. On y discutera également du projet d'un stage d'athlétisme durant les vacances de Pâques, d'une course inter-clubs de fond et demi-fond pour la même période, et de stages de rafraîchissement pour les entraîneurs du 1er degré, le 26 février ou le 5 mars.

Il y sera également question de l'organisation d'un tournoi pour le championnat provincial d'athlétisme intérieur.

Un service

L'Association canadienne des entraîneurs d'athlétisme n'a que quelques mois d'existence, mais elle ne s'en révèle pas moins très active. Son but est l'amélioration de l'athlétisme au Québec et au Canada par la formation d'entraîneurs et d'instructeurs plus compétents, et l'uniformisation des règles et des méthodes d'action.

Cet organisme groupe déjà plus d'une trentaine de spécialistes en piste et pelouse. Il offre même, à qui le désire, un service d'instructeurs qualifiés pour aider la cause de l'athlétisme québécois. En effet, il offre les services gratuits de deux à quatre instructeurs aux institutions, aux clubs sportifs ou autres organisations, qui désirent organiser un stage de fin de semaine en piste et pelouse. Les intéressés n'ont qu'à s'adresser à M. Paul Larue, secrétaire de l'Association, 4265, rue Papineau.

Prochains événements

Dans son récent bulletin de nouvelles, adressé à ses membres, l'Association canadienne des entraîneurs d'athlétisme leur fait part de prochains événements d'importance dans ce domaine.

Ainsi, à Copenhague, la Fédération internationale d'athlétisme a décidé d'organiser une nouvelle compétition mondiale. Ce sera un tournoi Europe-Amérique, qui sera disputée à Montréal, en 1967, au stade de l'Expo, les 9 et 10 août.

D'autre part, les 15 et 16 juillet prochain, auront lieu à Edmonton les compétitions pour le championnat canadien junior de piste et pelouse; ce seront en même temps des essais pour les Jeux de l'Empire qui doivent se dérouler en août prochain, à Kingston, en Jamaïque. M. Ian Hume y sera l'instructeur de l'équipe canadienne de piste et pelouse.

Les 22 et 23 juillet, ce sera le championnat junior de l'Est du Canada, à St-Lambert; les 26 et 27 août, le championnat canadien junior, à Richmond, près de Vancouver.

On annonce également qu'en septembre 1967, sera disputé un championnat inter-collégial, entre la Grande-Bretagne, le Canada et la France.

"Les Malurons" fêtent leur 4e anniversaire

Une grande soirée marquera le dimanche 20 février, à 8 h., au centre Père-Marquette, angle Bellechasse et Marquette, le quatrième anniversaire de fondation des "Malurons". Cette équipe, qui a récemment élargi ses cadres, a aussi adopté le nouveau nom de: "Organisation Les Malurons" et constitue encore le service folklorique des Loisirs St-Jean-Berchmans.

"Les Malurons" se consacrent exclusivement à la danse folklorique. Ils possèdent six sections dont les membres, âgés de 5 à 23 ans, apprennent et exécutent des danses selon leur âge et leurs capacités.

Il y a la section des "Petits Malurons", divisée en trois groupes: les 5 à 7 ans, les 8 à 10 ans et les 11 à 13 ans. On y compte près de 80 garçons et fillettes, dont les responsables sont M. Claude Blain et Mlle Solange Des Ormeaux.

D'autre part, il y a aussi l'équipe internationale avec ses 40 danseurs et danseuses de 16 ans et plus, qui exécutent des danses de plus de 50 pays différents. Ce groupe est confié à la responsabilité de quatre meneurs qui alternent à chaque semaine, afin d'apporter plus de variété dans l'apprentissage des danses. Ces meneurs sont: Réal Hamelin, Diane Coallier, Diane Duchesnay et Pierre Bilodeau.

Nouveau groupe

Une autre section s'est récemment ajoutée à l'"Organisation Les Malurons". Il s'agit de l'équipe de danses ukrainiennes "Dorizhka", sous la direction de Mme Rose Dodeck. Cette équipe fera ses débuts en public, dimanche soir, au centre Marquette.

Par ailleurs, il est une initiative qui sème du dynamisme et de la joie chez "les Malurons"; c'est la section du journal. Car ce groupe de jeunes possède son bulletin bimensuel, publié à 200 exemplaires, sous la direction de M. Gérard Daigle, assisté de M. Gilles Noël de Tilly, pour la mise en page, de Mlle Jocelyne Boisvert, comme coordonnatrice de Mlle Louise Mongeon et de M. André Umbriaco, journalistes.

En outre, depuis quatre ans, "les Malurons" s'occupent d'une section spéciale à l'école secondaire Notre-Dame-de-Laval, dirigée par les religieuses du Bon-Pasteur. Les jeunes filles de cette institution, âgées de 13 à 15 ans, donneront aussi une démonstration lors de la soirée-anniversaire de dimanche.

Tous ces groupes fonctionnent activement, dans un ensemble bien coordonné, grâce au travail inlassable et dévoué des membres du service des Loisirs St-Jean-Berchmans, et de leur animateur spirituel, l'abbé Bernard Foisy.

Le comité de l'"Organisation Les Malurons" comprend M. Maurice Prince, directeur; M. Raymond Baril, assistant-directeur; Mlle Monique Dupuis, secrétaire; M. André Gariépy; M. Réal Hamelin, meneur-chef, et le conseiller, M. Ronald Dupont, diplômé en psycho-pédagogie.

Le public pourra se rendre compte du dynamisme et du magnifique travail des "Malurons", à la soirée de dimanche. On y verra en action plus de 150 jeunes qui danseront avec différents costumes folkloriques, dans un spectacle fort coloré.



Festivités à Longue-Pointe

Les fêtes du carnaval organisé par les Loisirs de Longue-Pointe se clôtureront samedi soir, 19 février, à 8 h., à l'école St-François-d'Assise. C'est là que se tiendra le bal du couronnement de la "reine des Loisirs". Trois charmantes candidates convoitent ce titre; ce sont: (de g. à dr.) Mlles Hélène Lapointe, "duchesse blanche", Jocelyne Lavoie, "duchesse rose", et Lise Vézeau, "duchesse bleue". Toutes trois sont des étudiantes âgées de 16 ans.

Boîtes à chansons

La boîte à chansons **"le Patriote"**, 1474 est, rue Ste-Catherine, présente chaque soir de cette semaine, à 9 h. et à 11 h., un musicien-troubadour russe aux talents extraordinaires. Il s'agit d'Alexandre Zelkine, qui peut chanter en 12 langues différentes; son spectacle comporte des chansons russes, françaises, espagnoles, roumaines, israéliennes et autres.

En outre, ce soir, demain et samedi, "le Patriote" inscrira aussi à son programme le chansonnier Pierre Calvé, grand poète de la mer. Pour renseignements: 522-0626.

Demain soir, à 8 h. 30, à **"l'Araigné"** du centre Liébert, 8100, rue de Marseille (est de Montréal), c'est Hughes Rouleau qui sera le chansonnier invité. Pour renseignements: 872-2039.

Au centre St-Simon-Apôtre, 195 ouest, rue de Beauharnois (près Crémazie et St-Laurent), la boîte **"le Corridor"** présentera, à 8 h. 30, l'énergique Tex. Pour renseignements: 872-4647.

D'autre part, les Quatre-20 seront les invités de la boîte **"Yodel"** de Duvernay, sise au chalet du tennis, au parc St-Victor, rue Beauport (nord du boul. Lévesque). Ils y donneront leur spectacle à 9 h. et à 11 h. Pour renseignements: 669-1410.

A Pont-Viau, la boîte **"la Source"**, 664, rue St-André, accueillera Danielle Oderra et Robert Gadouas, dans un seul spectacle, à 8 h. 30. Pour renseignements: 663-1044.

A Lachute, le chansonnier Claude Dubois offrira son tour de chant à la boîte **"la Barak"**, 244, rue Chatham (route 8), à 9 h. et à 11 h.

A Boucherville, **"le Pantin"**, sis au 666, rue Le Laboureur, mettra à l'affiche, à 8 h. 30, le trio de Jazz composé de Pierre Ayotte, Jean-Pierre Langlois et Richard Rock, ainsi que la chanteuse Renée Mérineau.

A Varennes, Jacques Lapointe présentera son tour de chant, à 8 h. 30, à la boîte "Au Vieux Rendez-vous", 55, rue Youville (652-2785).

Pour samedi

Un programme intitulé "variétés sérieuses et moins sérieuses" est à l'affiche de la boîte **"le Chansonnier classique"**, de la Palestre Nationale, 840 est, rue Cherrier, pour samedi soir, à 9 h. Il comprendra des mimes avec Claude St-Denis, des monologues avec la comédienne Steylaers, une sonate pour trombone et piano avec R. Lawton et J. Hawkins. Pour renseignements: 523-2166.



Alexandre Zelkine

A Longueuil, **"le Wigwam"**, sis à l'angle de St-Laurent et Ste-Marie, présentera à 9 h., le tour de chant de Danielle Dominique. Pour renseignements: 674-4911, local 70.

A Chomedey, la boîte **"Aux Molécules"**, 3741, boul. Lévesque, aura comme invités, à 9 h. 30 et à 11 h.: les Bohèmes et Louis-Pierre Girard.

La jeune chanteuse Mikaéline sera en vedette: demain soir, à 9 h. et 11 h., à la boîte **"Cro-Magnon"**, chemin Ste-Foy, à Québec, et dimanche soir, à 8 h. 30 et 10 h. 30, à la boîte **"le tombeau de Baccus"**, au Centre des étudiants de l'Université de Sherbrooke.

La Semaine scoute

Le scoutisme est un mouvement de jeunesse, sain et vigoureux, qui a pris des proportions internationales. Il a pour but d'inculquer aux jeunes garçons des principes d'honneur de courage, de camaraderie, de débrouillardise et de démocratie, ainsi que le respect de la personne humaine, sans exception de race, de couleur ou de foi.

C'est en 1908 que sir Baden-Powell, d'Angleterre, organisa le premier groupe de "scouts". Depuis, le scoutisme s'est répandu dans le monde entier, sauf dans les pays sis derrière les rideaux "de fer" ou "de bambou", avec sa devise: "Toujours prêt".

Chaque année, une semaine est consacrée à mieux faire connaître du public ce mouvement; elle a lieu en février et comprend toujours la date du 22, soit celle de l'anniversaire du fondateur Baden-Powell (1857-1941). Cette année, la Semaine scout se déroulera du 19 au 26 février.

A Montréal, l'inauguration de la Semaine scout se fera au salon du maire, à l'hôtel de ville, le mardi 22 février, à 4 h. De nombreuses manifestations seront organisés pour tout le reste de la semaine. Pour renseignements: 527-2397.

Pour les anciens de Saint-Arsène

Tous les anciens de l'orphelinat St-Arsène sont invités avec leurs épouses et leurs enfants, ou leurs amies, à une journée de plein air qui s'y tiendra dimanche, 20 février, dans l'après-midi, sur les patinoires et la glissoire. Le soir, une joute de ballon-balai sera disputée entre les anciens et les élèves actuels.

En outre, le samedi soir, 19 mars, le conseil de l'Amicale de l'orphelinat St-Arsène offrira une danse à tous les anciens, avec un orchestre de choix. Pour tout renseignement: 274-1010, entre 8 h. et 10 h. du soir.

Octroi de $300 aux Loisirs St-Fabien

Les Loisirs St-Fabien de Montréal ont récemment reçu du ministère de l'Education, par l'entremise de M. Marcel Dupré, député de Maisonneuve, une subvention de $300.

Ce service paroissial compte, parmi ses activités, une section de quilles particulièrement florissante; on y trouve pas moins de 24 équipes réparties en deux ligues, respectivement présidées par MM. Drouin et Barré. Ces ligues évoluent le mardi soir, à la salle de quilles du centre d'achats Domaine.

En outre, les danses du vendredi soir remportent un franc succès aux Loisirs St-Fabien. D'autre part, ce service organise pour le 16 mars une grande partie de cartes, à la salle de l'école St-Fabien, au profit de ses différentes sections.

Partie de cartes à Fabreville

Une partie de cartes est organisée au profit des Loisirs St-Ferdinand. Elle aura lieu samedi, 19 février, à 8 h., à la salle de l'école Vaillancourt, 3516, rue Edgar, à Fabreville. Il y aura de nombreux prix de tirage et de présence.

Spectacle Tchekhov

Le Nouveau Théâtre Universitaire présentera un spectacle Tchekhov, du 1er au 6 mars, au grand salon du Centre social de l'Université de Montréal, 2222, avenue Maplewood. Pour renseignements: 739-2733.

A **North Bay**, M. Henri Ménard, directeur des Loisirs, a organisé lors du récent carnaval un concours de sciage et un concours de violoneux. Ces deux compétitions ont connu un vif succès.

Cours de folklore pour les adultes

A la suite du succès remporté par une première série de cours en danses de folklore, spécialement offerts aux adultes, une seconde série s'organise à l'Atelier des Loisirs-Danse de la Récréation municipale de Montréal, 2765, rue Desjardins (près Boyce et Pie-IX).

Cette nouvelle série s'ouvrira le 15 mars; les cours auront lieu à l'Atelier, chaque mardi soir, à 7 h. 30, sous la direction de M. Grégoire Marcil, assisté de Mlle Nicole Dubreuil. Y sont cordialement invités tous les adultes de 20 ans et plus, à condition d'être accompagnés, et particulièrement tous les couples mariés. Les intéressés sont priés de s'inscrire au plus tôt, en signalant 872-2035.

Des soumissions à Shawinigan

Les soumissions pour la construction du Centre civique de Shawinigan seront ouvertes le 7 mars. Il s'agit d'un projet de $750,000, qui sera réalisé dans le parc St-Marc. Les plans ont été préparés par les architectes Lacoursière et Beaumier, de Shawinigan. Les entrepreneurs ont jusqu'au 4 mars pour présenter leurs soumissions.

Le nouvel édifice abritera un auditorium de 681 places, avec une scène de 35 pieds sur 80; une piscine de dimension olympique, une salle d'exposition, des locaux pour les arts plastiques, un restaurant et autres commodités.

La St-Valentin à N.-D.-du-Bel-Amour

La "St-Valentin des adultes" sera fêtée samedi soir, 19 février, à 9 h., par les Loisirs de la paroisse Notre-Dame-du-Bel-Amour. Une danse se tiendra alors, à l'école Nantel et un buffet sera servi à la fin de la soirée. Pour renseignements: 334-5344.

POUR SE RÉCRÉER...

CE SOIR: à 8 h., à l'Atelier des **Loisirs-Danse**, 2765, rue Desjardins (près Boyce et Pie-IX), grande assemblée pour tous les responsables d'équipes folkloriques du Grand Montréal.

— A 8 h. 30, ouverture des cours de psychologie pour hommes et femmes, organisés par la section Crémazie de l'**APCV** (524-9600).

La "reine" au "Boudoir"

Un événement spécial se déroulera demain soir, à 8 h. 30, au café-club **"le Boudoir"** du centre récréatif St-André-Apôtre, 215 ouest, rue Prieur, à Ahuntsic.

On y révélera, en effet, le nom de la "reine" de ce centre, qui a été choisie par le jury, vendredi dernier. Les candidates à ce titre étaient Mlles Danielle Bellerose, Monique Durand, Doris Hanigan, Constance Lamarche et Lise Renaud.

Pour cette occasion, la soirée se tiendra dans un magnifique décor et il y aura danse avec l'orchestre de Guy Loranger. Les 16 ans et plus y sont cordialement invités. Pour renseignements: 872-4610.

Harpe et chant à "l'Accord"

Une soirée sera consacrée à la musique, le samedi 19 février, à 9 h. 30, à "l'Accord", 1426, rue Stanley, à l'intention des Canadiens et Néo-Canadiens. Un récital de harpe y sera offert par Thérèse Payette, diplômée du Conservatoire du Québec.

En outre, Mlle Payette accompagnera à la harpe le chanteur Robert Peters, qui a déjà fait sa marque en des concerts, des oratorios, des opéras, sous la baguette de grands chefs d'orchestre. Le programme comprendra des oeuvres de Scarlatti, Schumann, Lalo, Ravel et Grandjany. Après le récital, il y aura danse et goûter.

Le ballon-panier en chaises roulantes

Chaque **jeudi** soir, à 8 h. 30, il y a joute de ballon-panier en chaises roulantes, au centre récréatif St-Emile, 3450, rue Davidson (au nord de Sherbrooke). Ces compétitions sont organisées par l'Association sportive des handicapés et le public y est cordialement invité; l'entrée est libre.

SOIREE MASCARADE
Pour jeunes et moins jeunes
Le "CLUB DE LA BONNE ENTENTE" ENR'G.
toujours dédié exclusivement aux plus de 30 ans, vous convie amicalement à sa grande mascarade du samedi gras le 19 février prochain, qui aura lieu au centre St-Denis, 5115 rue Rivard coin Laurier à Montréal. Tous sont invités à participer à cette joyeuse soirée récréative, dans une sincère ambiance de camaraderie. Venez vous divertir, vous détendre en dansant au son de votre orchestre et de vos airs favoris. Rafraîchissements et nombreux prix gratuits. Aucune carte de membre exigée. Cordiale bienvenue à tous. Entrée: $1.00 — Renseignements: Mme Myre, 844-3800

TARZAN



PHILOMÈNE



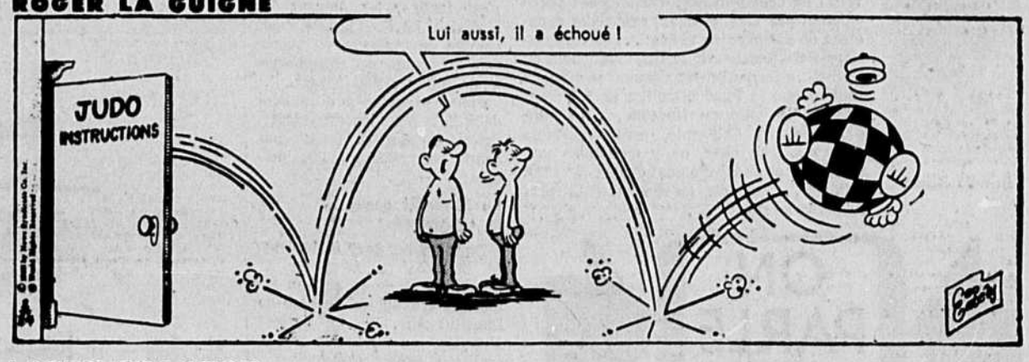
MOCO



PILOTE TEMPÊTE



ROGER LA GUIGNE



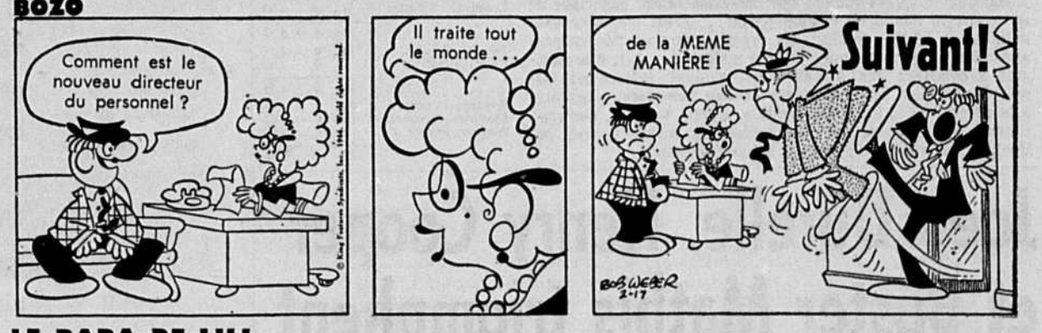
LARRY BRANNON



LE FANTÔME



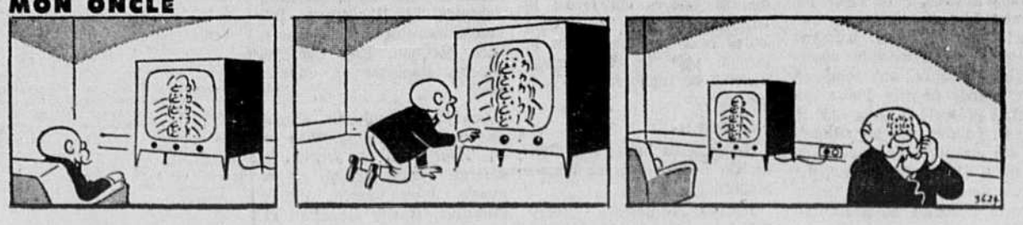
BOZO



LE PAPA DE LILI



MON ONCLE



LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

ÉDITION DE MONTRÉAL ✱ ✱ 10¢ | Montréal, jeudi 17 février 1966 / saint Alexis de Falconieri / 82e année, No 40 / 4 cahiers / 60 pages / La météo: temps clair, froid / Minimum 0 / Maximum 15

Le rapport Bélanger est une grande charte de la hausse des taxes — Dozois • *En page 17*

Gérard Filion doute de l'efficacité de la décentralisation industrielle

Il faut y regarder à deux fois avant d'appliquer des mesures de décentralisation industrielle au Québec — cette province pauvre dans un pays riche — et se demander s'il ne vaut pas mieux, pour le moment, appliquer une politique économique qui chercherait à affermir encore davantage la position de Montréal avant de "s'embarquer dans la création de pôles supposément alternatifs".

C'est la suggestion qu'a faite le président et directeur général de Sidbec, M. Gérard Filion, alors qu'il s'adressait aux membres de l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal.

"Si nous pensons, a dit M. Filion, qu'une des solutions aux problèmes structuraux de notre économie se trouve dans une politique de développement régional reposant sur ce qu'on appelle la décentralisation industrielle, il faut immédiatement soulever la question des coûts et des bénéfices . . . Il est évidemment trop tard pour soulever ces questions dans le cas de Sidbec. Mais il faut les considérer dès qu'une politique de développement régional devient plus qu'un mot dont on se gargarise."

Sous l'angle de l'ensemble de l'économie de la province, M. Filion, qui est également vice-président de la Société générale de financement, a soulevé deux problèmes qui se situent à des niveaux différents mais connexes.

D'une part, a-t-il expliqué, le Québec, dans son développement industriel, doit surmonter un immense désavantage initial, par rapport à l'Ontario par exemple : beaucoup d'industries peu productives, aucun contrôle sur les secteurs industriels importants, revenu per capita inférieur, etc. En conséquence, il n'est pas nécessaire de créer des coûts additionnels et affaiblir ainsi la position concurrentielle des entreprises québécoises.

D'autre part, a dit M. Filion, il ne faut pas oublier que le secteur public lui-même doit effectuer des investissements massifs dans notre infra-structure, investissements qui tendront à l'extrême nos ressources fiscales et humaines.

"Il me semble, a-t-il continué, qu'avant de commencer à diluer nos maigres ressources financières autant qu'humaines, il y aurait lieu de nous demander froidement si nous pouvons nous permettre un tel

Voir DECENTRALISATION p. 2

La France lance son satellite D-1A et accède au club spatial

HAMMAGUIR, Algérie. (AFP-UPI-PA-Reuter) — La France a placé sur orbite la nuit dernière un satellite de 42 livres sans l'aide technique américaine, accédant ainsi au sélect "club spatial" formé jusqu'à maintenant des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Le satellite "D-1A" ou "Diapason" avait été placé au sommet d'une fusée de fabrication française, le lanceur "Diamant", qui a été mise à feu à 3 h. 33 ce matin à Hammaguir, centre spatial français au Sahara.

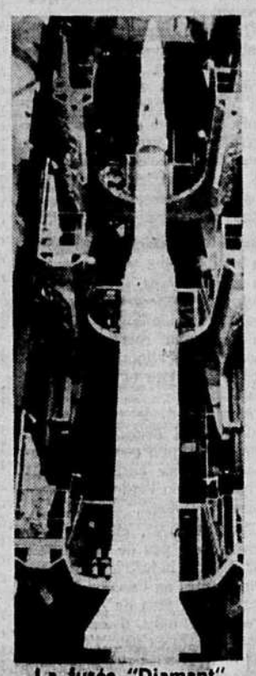
Environ huit minutes après la mise à feu, le satellite avait atteint l'altitude de 310 milles et se trouvait déjà au-dessus de la Tunisie. La principale tâche de l'engin sera de fournir des indications sur la forme géométrique de la Terre afin d'établir une carte plus précise de notre planète. Il atteindra également la ceinture de radiations Van Allen dont il étudiera les effets sur ses quatre piles solaires.

"Diapason" est le troisième satellite français à atteindre le cosmos, mais le premier lancé avec un équipement entièrement dû à la technique française.

La fusée "Diamant" avait subi son premier test en novembre dernier, mais le petit satellite qu'il portait n'avait aucune mission scientifique. Puis en décembre dernier, une fusée américaine "Scout" avait placé un autre petit satellite de fabrication française sur orbite à partir de la base de Vandenberg, en Californie.

Dès la deuxième révolution du satellite, les centres de dépistage ont confirmé que "Diapason" avait atteint l'orbite prévue, soit un apogée de 1,670 milles et un périgée de 313 milles. Chaque orbite dure 118 minutes. L'équipement d'écoute de Hammaguir et de Brétigny a pu capter les "bip-bip" de l'engin durant sa première orbite, ce qui laisse présager que tous les instruments scientifiques à bord sont en état de fonctionner. On prévoit que ces instruments enverront des renseignements durant trois mois, mais le satellite lui-même — une sphère plaquée or — tournera peut-être durant 50 ans autour de la Terre.

Voir LA FRANCE en page 2



La fusée "Diamant" sur la tour de montage

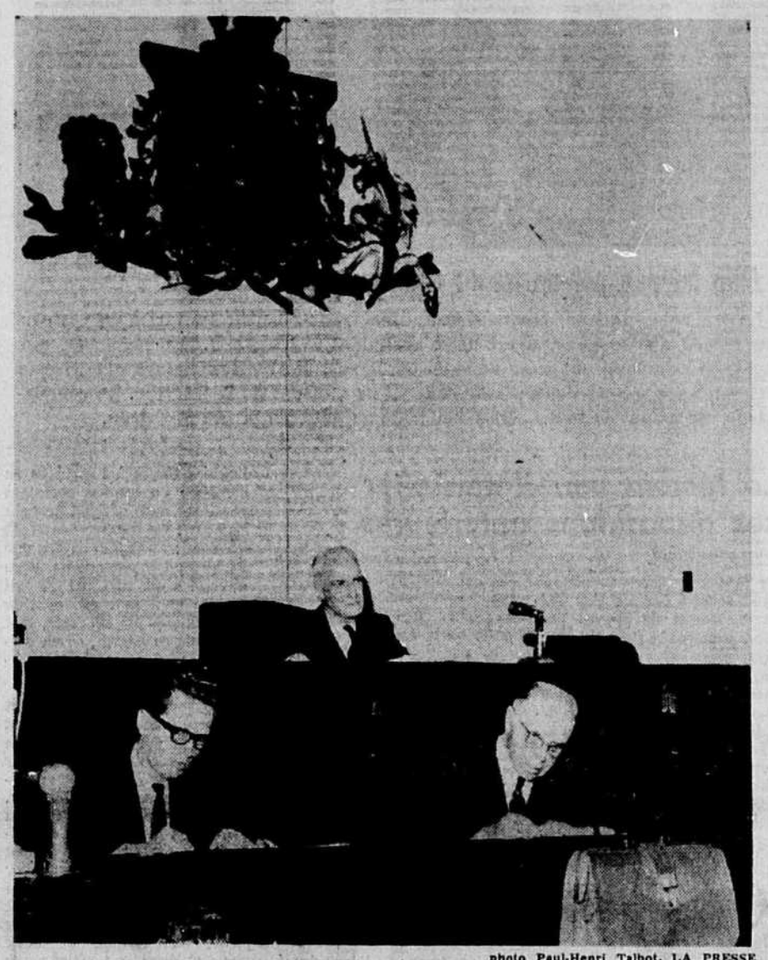


photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Séance préliminaire à l'enquête

Le juge Arthur I. Smith, de la Cour supérieure, présidait aujourd'hui au Vieux palais de justice une séance préliminaire à l'enquête qu'il a été chargé de tenir sur l'achat des terrains de la Régie des alcools à LaSalle. La séance a été ordonnée pour permettre la production de certains documents et de déterminer les questions de procédures.

L'affaire Therrien

Deux Claude Marchand nient qu'ils aient téléphoné pour avoir une gardienne

par Maurice Morin
envoyé spécial de LA PRESSE

SHAWINIGAN. — Deux Claude Marchand, l'un âgé de 24 ans et l'autre de 31 ans, le premier ayant déjà habité rue St-Laurent à Shawinigan et le second étant domicilié présentement rue St-Prosper, ont nié être le Claude Marchand qui a téléphoné, le 7 août 1961, au bureau de placement provincial pour obtenir les services d'une gardienne d'enfants. Ils ont témoigné au cours de la troisième journée du procès de Marcel Bernier, l'ex-fossoyeur du cimetière St-Michel de Shawinigan-Sud, accusé du meurtre qualifié de Denise Therrien, âgée de 16 ans, disparue le lendemain et dont le cadavre a été exhumé le 30 avril 1965 au Lac-à-la-Tortue.

Tous deux ont été longuement interrogés par Me Jean Bienvenu, procureur spécial de la Couronne, dans cette cause qui constitue l'épilogue d'une dramatique histoire qui fut sur les lèvres . . . de toute la province pendant près de cinq ans. Le juge Paul Lesage préside l'instruction; Me Léon Lamothe, procureur permanent de la Couronne pour le nouveau district de Shawinigan, agit avec Me Bienvenu pour le ministère public. Le premier Marchand a dit connaître Marcel Bernier depuis environ sept ans. En 1961, a aussi déclaré le témoin, il demeurait au 2003 de la rue St-Laurent à Shawinigan, de biais avec Bernier et sa famille.

En 61, a poursuivi le témoin, Bernier s'est rendu chez moi, a parlé à papa pour que j'aille l'aider au cimetière. C'était avant la disparition. Je me suis rendu au cimetière et je devais répondre aux appels téléphoniques. Bernier est resté là. Le téléphone n'a sonné qu'une fois et quand j'ai voulu répondre, il n'y avait personne à l'autre bout de la ligne. C'est la seule fois qu'il a retenu mes services. Le témoin affirme ensuite que quand il jouait à la balle en face de la maison de Bernier, celui-ci l'appelait par son petit nom, Claude. Enfin, il affirme n'avoir jamais demandé de gardien parce qu'à cette époque, il n'avait ni femme ni enfant à faire garder et qu'il n'a jamais autorisé qui que ce soit à se servir de son nom. Le deuxième Marchand, celui qui habite présentement rue St-Prosper, a dit pour sa part que Mme Marcel Milot (Micheline Therrien) lui avait téléphoné le lendemain de la disparition de Denise pour demander si "c'était moi qui avait placé une demande au bureau de placement pour une gardienne d'enfants. Je lui ai répondu non". Lui aussi a affirmé n'avoir jamais autorisé personne à se servir de son nom en quelque circonstance que ce soit.

Autre nouvelle en page 2

A l'ouverture de la troisième journée de l'instruction, Me Guy Germain, avocat de la défense, a dit se dispenser de contre-interroger Mme Henri Therrien, qui, mardi après-midi, avait affirmé à la fin de sa déposition que quelques jours avant la disparition de Denise, Bernier s'était présenté au domicile familial pour lui exprimer . . . sa sympathie.

Avant que le jury ne fût appelé dans la salle, Me Germain a présenté une motion touchant certaines déclaration que Mme Marcel Milot (Micheline Therrien) aurait faites à la police qui l'avait interrogée peu de temps après le drame. Me Germain aurait voulu entrer en possession des textes de ces déclarations pour s'en servir éventuellement en contre-interrogatoire et mettre Mme Milot en contradiction avec ce qu'elle avait déclaré mardi dans le box des témoins.

Me Jean Bienvenu s'opposa à cette motion, soulignant que le témoin n'a jamais signé de déclaration, n'en a jamais écrite, et que ce qu'elle aurait pu déclarer à la police, verbalement, avait été consigné dans des rapports qui font partie de l'ensemble des recherches effectuées par la police.

Le juge Paul Lesage déclara la motion irrecevable, affirmant qu'il n'était pas dans l'intérêt de la justice de transmettre des rapports de la police, et de tenter de mettre devant la cour des documents qui pourraient brouiller les esprits. "D'ailleurs, aucune décision n'existe dans la jurisprudence, a ajouté le tribunal, qui oblige la Couronne à transmettre à la défense des rapports policiers.

"Mme Milot a tout simplement été questionnée, on ne sait pas si c'est sous serment et en plusieurs circonstances alors qu'elle a communiqué des renseignements aux enquê-

Voir PROCES DE BERNIER en p. 2

AUJOURD'HUI

ENQUETE SUR L'INCENDIE D'OUTREMONT

L'enquête ordonnée par le ministre des Affaires municipales sur l'incendie d'une conciergerie d'Outremont, qui avait coûté la vie à deux personnes en fin de janvier, se déroule à l'hôtel de ville de cette municipalité. Les principaux témoins et les pompiers qui ont combattu les flammes ont exposé leur version des faits : il appert que la force du brasier a rendu impossible toute tentative de sauver les victimes. (En page 45.)

McGILL SE SENT LESEE

L'université McGill n'est pas satisfaite de la répartition des crédits du ministère de l'Education aux universités. Le principal et vice-chancelier, M. Rocke Robertson a soutenu, hier, que le critère de la langue ne saurait être utilisé seul, sans risquer de "nuire gravement" aux étudiants tant francophones qu'anglophones. (En page 17.)

LA FIN DES ETUDIANTS LIBERAUX ?

Les étudiants libéraux du Québec tiennent, en fin de semaine, leur 7e congrès annuel. Ce sera peut être le dernier : les quelque 80 délégués attendus doivent en effet se prononcer sur l'opportunité d'une fusion avec la Fédération des jeunes libéraux du Québec. (En page 25.)

LES CHAMPIONNATS MONDIAUX DE SKI

Les championnats du monde de ski nordique — sauts et courses de fond — débutent aujourd'hui à Oslo en Norvège. Ils se termineront le 27 février. Une équipe, sélectionnée par l'Association canadienne de ski amateur, représente le Canada (En page 47.)

Paul VI adoucit le jeûne et l'abstinence

CITE DU VATICAN (PA) — Le pape Paul VI vient de décréter des changements importnats dans les lois séculaires du jeûne et de l'abstinence pendant le carême, pour tous les catholiques du monde.

Le nombre des jours de jeûne pendant le carême est maintenant réduit à deux : le mercredi des cendres et le Vendredi saint. L'obligation de s'abstenir de manger de la viande le vendredi demeure cependant en vigueur, mais les enfants n'y sont pas soumis avant l'âge de 14 ans, et non plus 7 ans.

Dans son décret, le pape a précisé que l'abstinence du vendredi ne s'applique qu'à la viande, et non pas aux oeufs, aux produits laitiers et aux soupes et sauces faites avec du gras animal.

Le mercredi des cendres (la

Voir PAUL VI en page 2

Un aérobus s'écrase à Moscou: 48 morts?

MOSCOU. (AFP-UPI-Reuter) —Un quadriréacteur "Tupolev-114" s'est écrasé au moment de l'envol ce matin à l'aéroport de Cheremetievo, en banlieue de Moscou. Les 48 passagers auraient été tués.

Aucune confirmation officielle de l'accident n'a encore été fournie par Moscou, mais des rapports veulent que l'avion se soit écrasé sur un banc de neige au moment de décoller avec une visibilité réduite.

De sources sûres, on affirme que le général Vyacheslav Bashkirov, haut fonctionnaire de l'aéroflotte soviétique, est parmi les victimes. Il a été impossible pour les journalistes de se rendre sur les lieux de l'accident, la police ayant barré les routes menant à l'aéroport.

Le "TU-114" qui s'est écrasé entreprenait le premier vol de la ligne Moscou-Brazzaville. Il s'agit du premier accident impliquant ce nouvel appareil, le plus gros du monde. Il a une capacité de 170 passagers, et peut même être transformé pour en accepter 220 qu'il peut transporter à une vitesse de croisière de 590 milles à l'heure.

Malgré le fait que l'agence Tass refuse même de dire s'il y a eu accident ou pas, des personnes qui étaient à l'aéroport au moment de l'écrasement ont affirmé que d'immenses grues ont été dépêchées sur les lieux de la tragédie pour manipuler les décombres.

Le Canada donnera $10 millions en vivres à l'Inde en 1966-67

OTTAWA. (PC) — Le Canada fournira à l'Inde une aide alimentaire d'au moins $10,000,000 durant l'année financière commençant le 1er avril, annonce le service de l'aide extérieure.

Ce service doit consacrer $30 millions pour des secours en vivres à des pays étrangers en 1966-67.

Un montant de $20 millions avait été voté à cette fin en 1965-66, mais on y ajouta par la suite un montant de $15,000,000 afin d'expédier d'urgence des vivres à l'Inde. La plus grande partie de ces dons ont été expédiés durant le dernier mois.

Du total de $35,000,000 attribués à cette fin en 1965-1966, $25,000,000 sont allés à l'Inde seulement. Du total de la prochaine année fiscale, un tiers ira presque sûrement à ce pays, où la famine sévit toujours.

Le Canada fournit surtout du blé à l'étranger.

Surtout à la suite de ces envois de blé imprévus, l'aide canadienne à l'extérieur, pour 1965-1966, atteindra $250,000,000 au lieu des $225,000,000 d'abord prévus. Plus de la moitié de cette aide est sous forme de prêts.

Selon des sources bien renseignées, en 1966-1967, l'aide extérieure du Canada sera sûrement de $250,000,000 et plus.

Déjà, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a indiqué que le gouvernement espérait bien d'ici 1970 porter cette somme à $400,000,000.

Par ailleurs, récemment M. George D. Woods, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a souligné que l'aide au développement fournie par le Canada, les Etats-Unis, l'Europe occidentale et le Japon ensemble était toujours demeurée à environ $12,000,000,000 par an depuis 1961, alors que durant ces cinq dernières années le produit national brut des pays cités combiné a progressé chaque année de $40,000,000,000.

Lors de l'établissement de cette aide économique des pays développés elle devait correspondre à un pour cent du produit national brut de chaque pays.

Le PNB du Canada est présentement de $51,000,000,000. Une contribution d'un pour cent à l'aide extérieure devrait donc être de $510,000,000 ou $110,000,000 de plus que le montant prévu par le gouvernement pour 1970.

Les USA offrent un prêt de $100 millions à l'Inde —page 31

Saigon tarde à répondre à l'offre du Canada d'un centre de réadaptation



Le Dr Gingras

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Le Canada est prêt à établir, au Sud-Vietnam, un centre de réadaptation pour enfants. Le personnel du futur centre, formé en majorité de Québécois, a déjà été recruté ; les sommes d'argent nécessaires à la concrétisation du projet sont disponibles.

Mais le gouvernement du Sud-Vietnam tarde à faire connaître sa réponse.

Les plans de ce Centre de réadaptation pour la ville de Saigon ont été dressés par un spécialiste montréalais, le Dr Gustave Gingras, qui dirige le Centre de réadaptation de la métropole.

Le Dr Gustave Gingras s'est rendu au Vietnam, l'automne dernier, a eu de multiples entretiens avec les ministres responsables et même choisi l'édifice dans lequel pourrait être établi ledit centre.

Les ministres rencontrés là-bas se sont montrés très réceptifs à l'idée, mais depuis cette date, plusieurs longs mois se sont écoulés.

Le gouvernement de Saigon n'a qu'à lever le petit doigt et le Canada s'empressera d'aider ses enfants infirmes.

Comme le veut la procédure établie en de telles occasions, le gouvernement canadien a fait savoir, il y a déjà plusieurs mois, aux autorités vietnamiennes qu'il était prêt à accentuer son aide à ce pays.

Aujourd'hui, le gouvernement canadien consent au Vietnam une aide que l'on évalue en dollars à $1,500,000. C'est ainsi qu'un bon nombre d'étudiants vietnamiens bénéficient d'un important nombre de bourses d'études canadiennes.

Evidemment, le Canada consent cette aide en vertu de son programme pour les pays francophones.

Il faut également noter que le personnel recruté pour le futur hôpital de Saigon, soit une quinzaine de spécialistes, groupe surtout de gens de langue française, donc des Québécois.

La clinique dont Ottawa projette l'établissement à Saigon pourrait recevoir une centaine d'enfants par jour et serait divisée en deux parties : un service externe et une section pour les hospitalisés.

La bombe de Palomares: les délégués soviétiques à Genève accusent les USA de violer les accords

GENEVE (PA) — Le gouvernement soviétique a dénoncé aujourd'hui les vols intercontinentaux de bombardiers américains porteurs d'armements nucléaires comme autant d'infractions au traité partiel d'interdiction des essais nucléaires signé en 1963.

Un aide-mémoire soviétique, lu devant la conférence de Genève sur le désarmement par le délégué, M. Semyon Tsarapkine, stipule que l'écrasement d'un B-52 américain près des côtes d'Espagne le mois dernier a eu pour effet de répandre de la contamination radio-active dans les eaux territoriales espagnoles et en Méditerranée.

"Le gouvernement soviétique considère qu'il s'agit là d'une violation flagrante de la loi internationale et du traité de Moscou", déclare l'aide-mémoire.

"On peut prétendre qu'il ne s'agit là que d'un simple accident, ajoute le document, mais le gouvernement soviétique se pose dès lors la question : quelles sont donc ces pratiques qui rendent possibles des accidents pareils ?"

"Le gouvernement soviétique a averti les Etats-Unis, à plusieurs reprises, du danger de vols pareils, mais les Etats-Unis n'ont jamais tenu compte des avertissements. Ce qui s'est produit au-dessus des côtes d'Espagne, indique bien que nos avertissements étaient fondés.

"De toute évidence, il importe d'interdire les vols de bombardiers transportant des engins nucléaires ailleurs qu'à l'intérieur des frontières nationales. Le gouvernement soviétique espère que le fait d'attirer l'attention des Etats-Unis sur ce point va mener à l'interdiction de pareils vols."

On sait qu'à la suite de l'entrée en collision d'un B-52 et d'un avion-citerne à réaction près de Palomares, en Espagne, quatre bombes nucléaires se sont trouvées englouties dans l'océan. On n'a pu, jusqu'ici, retrouver seulement trois de ces bombes. Les recherches se poursuivent.

Selon des spécialistes qui ont pris, et prennent encore régulièrement, des échantillons des eaux territoriales, rien n'indique qu'il y ait risque de contamination radio-active.

Les autorités américaines avaient rassuré tout le monde en disant qu'il n'y avait aucun danger qu'éclate la bombe, attendu qu'elle n'est pas armée. Des rapports non officiels indiquent que cette bombe, qui manque toujours et qu'on recherche encore, en est une du type à hydrogène, et a une puissance de 20 mégatonnes — soit 20 millions de tonnes de TNT.

L'importance que prend la CSN impressionne le gouvernement — Pearson

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — Le premier ministre Pearson ne change pas.

Voici tout ce qu'il a trouvé à répondre à la requête de la CSN sur l'égalité de tous les travailleurs canadiens devant la loi : "Le fait que vous êtes ici indique que nous vous reconnaissons et que nous sommes impressionnés par l'importance que vous prenez."

L'incident a suivi la présentation du mémoire de la CSN et de l'appendice portant sur le problème posé par le refus de CCRO de reconnaître un syndicat de la CSN qui demandait l'accréditation au nom d'un groupe de près de 700 employés de Radio-Canada.

Heureusement, M. Jean Marchand était là lui aussi.

Il s'est dit assuré que le mémoire de la CSN aurait des suites.

"Le problème fondamental que vous posez, a-t-il dit, c'est de savoir si tous les Canadiens sont prêts à accepter la réalité canadienne ou s'ils accepteront qu'on tente d'en supprimer les fondements par des décisions juridiques."

Il a dit que les problèmes soulevés par le mémoire, et qui se rattachent à la Confédération elle-même, sont les plus importants et qu'il faudrait bien que les Canadiens décident sous peu si le Canada va exister. "C'est un problème extrêmement grave", a-t-il ajouté.

Puis il a expliqué que les préoccupations du gouvernement n'intervenaient pas formellement dans des juridictions provinciales en s'occupant de la main-d'oeuvre. Il a laissé entendre qu'il s'agissait seulement pour lui de créer un certain conditionnement dans lequel s'appliquent les juridictions provinciales.

Quant au ministre du Travail, il n'a trouvé à se prononcer que sur les points les plus mineurs du document présenté par la CSN.

Le président Marcel Pepin a réagi vigoureusement. Il a dit au ministre du Travail que les points qui l'avaient frappé n'a-

Voir CSN en p. 2

Autres nouvelles en pages 2 et 17

SOMMAIRE

Annonces classées / 32 à 44
Bandes dessinées / 56
Courrier "Que faire ?" / 20
Décès, Naissances, etc. / 57
Editorial / 4
Education / 7
Finance / 26, 27
Horoscope / 30
Le monde syndicale / 11
Loisirs et récréation / 56
Mots croisés / 33
Nouvelles internationales / 31
Radio et Télévision / 28, 29
Session fédérale / 17
Spectacles et Concerts / 22, 23
Sports / 47 à 55
Tribunaux / 14 à 16
Vie féminine / 18 à 20
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 10

"D'abord résoudre la crise constitutionnelle"

— La CSN

OTTAWA — Tant que des positions claires ne seront pas prises sur la question constitutionnelle, les autres questions majeures continueront d'être reléguées au second plan. Et pour résoudre la crise constitutionnelle, il faudra résoudre l'épineuse question du partage des pouvoirs entre le gouvernement fédéral et les provinces, partage qui entrainera un réaménagement de la fiscalité. "Le Québec n'entend pas être noyé dans le grand tout canadien," déclare la CSN dans son mémoire au Gouvernement fédéral, soumis aujourd'hui.

Le mémoire, tout en saluant avec satisfaction l'annonce par le gouvernement fédéral d'un programme d'aide aux travailleurs qui suivront des cours de formation professionnelle, de même que l'annonce d'un programme d'assurance-maladie, conteste la juridiction fédérale dans ces domaines. De même, l'aide fédérale à l'éducation — plus d'un demi-milliard de dollars en une seule année — bouleverse tous les rapports entre les pouvoirs, selon elle.

Pour que tous profitent de la sécurité sociale, il est normal que les provinces riches paient pour les autres, mais la formule du "opting-out" ne résout pas le problème. Il faudra rapidement trouver une formule d'application de ce principe.

Puisque le noeud du problème se trouve dans la confusion des pouvoirs, la CSN demande au gouvernement fédéral de "créer des mécanismes de consultation entre les provinces et Ottawa, afin d'expliciter et de clarifier les pouvoirs en cause". La CSN est prête à participer, si on l'y invite, à ces consultations.

Le gouvernement doit investir dans l'économie

D'autre part, pour maintenir l'expansion économique du Canada, la CSN suggère au gouvernement fédéral d'investir massivement dans l'économie, particulièrement dans les secteurs clés les plus productifs.

Dans son mémoire, la CSN soutient que malgré la décision du gouvernement américain de restreindre le crédit, ce qui a entrainé une décision analogue de la part du gouvernement canadien, "il faut à tout prix maintenir l'expansion de l'économie, sans quoi les travailleurs seront victimes de chômage. Puisque la période d'euphorie est terminée, le gouvernement devrait prendre d'importantes décisions économiques".

La centrale syndicale venait de souligner que le chômage a atteint son point le plus bas depuis une décennie, au cours de l'année 1965. "Les travailleurs ne seront satisfaits que lorsque le plein emploi sera atteint et maintenu", ajoute-t-elle.

L'investissement gouvernemental dans l'économie apparait à la CSN comme un des moyens de rendre plus indépendante l'économie canadienne face à l'économie américaine, "de la rendre aussi moins vulnérable aux décisions que pourraient prendre les Etats-Unis pour protéger leur propre économie".

Le projet de la société de développement économique est un modeste début "et le gouvernement devrait prévoir immédiatement de nouveaux instruments pour rendre l'économie canadienne plus canadienne".

La CSN suggère au gouvernement central d'adopter des mesures appropriées en conformité avec les objectifs du Conseil économique du Canada pour maintenir un haut niveau d'emploi. Elle s'objecte cependant à restreindre l'expansion de l'économie sous prétexte qu'il y a danger d'inflation, parce que selon elle, ce "prétendu remède" ne ferait qu'augmenter le nombre des chômeurs.

Il n'y a pas de solution magique au problème de la hausse des prix, à moins que l'Etat ait un contrôle plus grand sur l'économie, soutient d'autre part la CSN. Ce contrôle, difficile dans une économie libérale, est compliqué par le fait qu'un grand nombre d'entreprises, dans les secteurs vitaux de l'économie, ont une double allégeance canadienne et américaine.

La CSN croit qu'il est temps d'instaurer un régime d'arbitrage des prix, par lequel les producteurs seraient tenus de justifier publiquement leurs décisions avant de les appliquer selon leur gré.

Les tribunaux d'arbitrage qui seraient constitués auraient la responsabilité de juger des motifs invoqués par les producteurs et les distributeurs de produits et services pour solliciter des hausses de prix et de les faire connaitre au public s'ils ne sont pas justifiés.

De plus, ces tribunaux enquêteraient afin de dépister les abus dans le domaine de la structure financière des entreprises dans la mesure où cette structure peut affecter les prix.

Dans le même chapitre, la CSN soutient également que pour atteindre une stabilité économique raisonnable, il faudra établir une politique de la main-d'oeuvre.

"En attendant de procéder à toutes les réformes nécessaires, le Canada doit orienter sa politique économique en vue de maintenir un niveau d'emploi élevé. Il lui faut pour cela la plus grande autonomie possible", déclare la centrale ouvrière.

CSN

SUITE DE LA PAGE 1

vaient guère d'importance au fond.

Puis il a substantiellement massacré le premier ministre en le remerciant de ses paroles, mais en ajoutant que si cette réunion était un signe de la reconnaissance qu'accorde le gouvernement fédéral à la CSN, il voudrait bien en avoir d'autres plus concrets, plutôt qu'une fois par année à l'occasion de cette visite.

Il a dit que si on voulait reconnaitre de fait les droits de la CSN, il fallait le faire à l'intérieur même du CCRO. "J'espère, a-t-il dit en concluant, que nos propositions ne seront pas seulement étudiées par le cabinet mais qu'elles passeront sous forme de législation."

Après la présentation du mémoire, les autorités de la CSN ont rencontré privément le ministre du Travail. Il les a assurés qu'il avait déjà commencé à étudier leur problème, mais qu'il ne pouvait effectuer très rapidement des modifications au CCRO et à la loi des relations ouvrières. Il leur a donné rendez-vous dans deux semaines à Ottawa.

Autre demande

M. Pépin a alors foudroyé le ministre et ses adjoints en leur laissant entendre que, pas plus tard qu'aujourd'hui, la CSN demande une accréditation au nom d'un nouveau groupe d'employés de Radio-Canada. On croit qu'il s'agit des techniciens ou des préposés à l'information.

Quatorze ministres assistaient à la présentation du mémoire, mais le secrétaire lisant en français, ce nombre fut bientôt réduit à neuf.



photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Auto happée par un train : deux morts

Le train de banlieue, Montréal-Deux-Montagnes a heurté un taxi à un passage à niveau de Saraguay, tuant deux personnes, vers 11 h. 15 hier soir. Le passager du taxi, un jeune homme de 20 ans, Harry Boshouwers, du 27 rue Green Lane, était à deux pas de chez lui au moment de la tragédie. Le conducteur, Seraphin Aslanidis, était domicilié au 4861 de la rue St-Urbain.

Le témoin peut-il consulter ses dépositions antérieures ?

SH.''VINIGAN. — Au début de la soirée hier, un point de droit soulevé par Me Guy Germain, avocat de Marcel Bernier, a obligé le juge Paul Lesage à consulter une copieuse jurisprudence dont un jugement de la cour Suprême touchant l'affaire Coffin pour décider si le beau-frère de l'accusé aura le droit de consulter des notes de police pour rafraichir sa mémoire au sujet de renseignements donnés précédemment.

A l'ouverture de l'audience ce matin, le juge Lesage a déclaré qu'il fallait vérifier l'authenticité de la déclaration que la Couronne prétend avoir été faite par Lambert et tout dépendra de l'authenticité de cette déclaration avant de la faire présenter comme preuve.

Touchant cette question d'authenticité, le juge a permis que la Couronne présente une preuve de voir-dire en l'absence des jurés. La Couronne a commencé à faire entendre le témoin Lambert qui sera suivi dans le box aux témoins par l'inspecteur Richard Masson, de la PP.

Le tribunal a toutefois ordonné que le témoin Lambert soit tenu sous bonne garde pour empêcher que quiconque lui parle de la cause.

M. Léopold Lambert a dit ne pas se souvenir exactement des propos échangés entre lui et Bernier au cimetière, le lendemain de la disparition de Denise Therrien. Pourtant, cette déclaration aurait été faite à l'inspecteur Richard Masson le 12 janvier 1965 soit trois ans et demi après le drame. Me Germain a protesté contre ce droit que la couronne voudrait accorder au témoin en rappelant que quelques heures plus tôt, le tribunal lui a refusé une motion du même ordre.

Le procureur de l'accusé prétend qu'il serait illégal de permettre à un témoin de témoigner en rafraichissant sa mémoire avec des notes de police. Hier matin, Me Germain avait demandé la production d'autres rapports en marge de déclarations d'autres témoins et cette permission lui avait été refusée. Me Jean Bienvenu a cité la jurisprudence établie dans l'affaire Coffin à l'appui de sa demande concernant certaines questions qu'il désirait poser à Lambert. Ce dernier venait de déclarer : "Je ne crois pas que Bernier ait mentionné de façon directe, c'est moi qui ai fait ça. Ce qu'il m'a dit, dont je ne peux pas me souvenir, tout le monde en parlait, on en parlait avec lui, comme on en parlait avec d'autres."

Auparavant, Lambert avait rapporté que des fouilles ont été faites dans le sous-sol de sa maison au cours de l'hiver 1965 pour déterrer quelque chose. Au cours de ces travaux, le témoin a constaté qu'un trou avait déjà été creusé à cet endroit. Il y avait du sable mou et c'était facile de déterminer que c'était un ancien trou en forme de fosse. Ce trou avait une profondeur d'environ huit pieds, une largeur de deux pieds et demi et une longueur de cinq pieds. Dans le fond de l'excavation, il y avait une poche de jute, des boites de fer blanc et des bidons vides d'huile à moteur. Ça paraissait avoir été brûlé.

PROCES DE BERNIER

SUITE DE LA PAGE 1

teurs, mais jamais elle n'a présenté de déclaration écrite."

La question ayant été vidée, la cour fit venir les jurés et l'audition des cinquième, sixième, et septième témoins débuta.

Chauffeur d'autobus

Un chauffeur d'autobus, M. Jean-Guy Carignan, 35 ans, qui était, au mois d'août 1961, à l'emploi de la compagnie de transport Carier et Frère, a déclaré que le matin du 8 août, il quitta le terminus de Shawinigan pour conduire son véhicule jusqu'à Trois-Rivières. Une fois parvenu à l'arrêt du restaurant "La Dame blanche", à Shawinigan-Sud, il s'arrêta pour laisser monter une jeune fille qui, selon lui, aurait été âgée de 13 à 16 ans. Il ne peut cependant l'identifier au moyen d'une photographie que lui fit voir Me Léon Lamothe, autre procureur de la couronne qui l'interrogeait. Mais le témoin affirma que le 9 août, le lendemain de la disparition de Denise Therrien, le père de cette dernière se présenta à son domicile de la rue Gingras, à Trois-Rivières, pour lui faire voir une photo de sa fille. Carignan dit avoir reconnu, à ce moment, la jeune fille qu'il avait fait monter la veille, à Shawinigan-Sud.

Le témoin poursuivit en disant que l'adolescente acheta un billet à destination du motel Caribou, à quelques milles de là, sur la route 19, à un quart de mille du cimetière St-Michel. Il ajouta qu'une fois rendue à cet endroit, il stoppa son autobus mais que la jeune fille n'en descendit pas. Elle paraissait désappointée. "J'ai fait repartir l'autobus pour m'avancer jusqu'aux maisons sises un peu plus loin, au delà du cimetière. Carignan affirma que la jeune fille portait un sac à main et qu'au moment de descendre de l'autobus, il lui indiqua une maison privée en bordure de la route. Puis il a continué son chemin.

M. Jean-Marie Bégin, 55 ans, à l'emploi de Shawinigan Chemicals, a dit, pour sa part, qu'il était un des passagers de l'autobus, ce jour-là, et qu'une fois au motel Caribou, avant d'arriver au cimetière, le véhicule a ralenti et qu'une jeune fille, passagère elle-même, a parlé au chauffeur. L'autobus continua ensuite sa route pour stopper de l'autre côté du cimetière, à la première ou à la deuxième maison. Le chauffeur a ouvert la porte, la jeune fille a descendu une marche, est remontée, a de nouveau parlé au chauffeur, et l'autobus avança quelque peu. La porte s'ouvrit de nouveau et la passagère descendit. "C'est ce qui a attiré mon attention, a ajouté le témoin, car le véhicule s'était arrêté deux fois. Et c'est ce qui m'a porté à regarder à l'extérieur pour voir s'il n'y avait pas quelqu'un. Il n'y avait personne. Je ne me souviens pas, je ne peux pas dire où la jeune fille s'est ensuite dirigée. Le chauffeur a regardé dans son rétroviseur et a continué sa route." M. Bégin identifia ensuite une photo de Denise, comme ayant été la passagère.

En contre-interrogatoire, M. Bégin a répondu à Me Germain que cette photo était la même que celle aperçue plusieurs fois auparavant dans les journaux quand il était question de la disparition de Denise. Il a ajouté avoir identifié cette dernière par d'autres photos qu'il avait vues alors qu'il était interrogé par la police.

M. André Bonenfant, 26 ans, chef du bureau de placement provincial, a confirmé la déposition faite mardi par Micheline Therrien (Mme Marcel Milot), et a déclaré que l'individu qui avait réclamé une gardienne s'était nommé comme étant Claude Marchand. Ce dernier paraissait, au téléphone, être un homme d'âge mûr et parlant "bien".

Répondant à une question de Me Bienvenu, le témoin a provoqué l'hilarité générale lorsqu'il a dit que son interlocuteur ne "parlait pas mal". Enfin, il a dit que Micheline Therrien avait suggéré qu'on offre l'emploi à sa soeur, ce qui fut agréé.

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE 1

semaine prochaine, le 23 février) est devenu un jour de jeûne et d'abstinence.

Les nouvelles lois, que le pape a annoncées dans un décret intitulé : "Faites pénitence", entrent en vigueur mercredi prochain, le 23.

Faire abstinence ou faire maigre, signifie ne pas manger de viande et cette règle s'applique à partir de l'âge de 14 ans. Jeûner signifie consommer une quantité réduite de nourriture, viande comprise s'il ne s'agit pas en même temps d'un jour maigre, et cela à compter de l'âge de 21 ans, jusqu'à 60 ans.

Des informateurs au Vatican ont laissé entendre qu'avant un an le pape donnera aux évêques le droit de décider eux-mêmes s'ils devront abolir ou maintenir la loi de l'abstinence du vendredi pendant toute l'année.

Il est prévisible que ce seront les conférences épiscopales nationales ou régionales qui auront autorité en cette matière. On sait que ces conférences doivent être investies de certains pouvoirs dès le 29 juin prochain, date d'entrée en vigueur de la Constitution conciliaire sur l'Eglise.

Pendant la dernière semaine du Concile, en décembre dernier, le pape avait consulté les diverses conférences épiscopales sur cette question de l'abstinence, en même temps que sur d'autres sujets. On avait alors pensé qu'il décréterait des lois nouvelles concernant l'abstinence.

Il n'en fut rien. Aujourd'hui, le pape a décrété des règles concernant le carême et les évêques devront prendre position éventuelement sur la règle générale des vendredis maigres pendant toute l'année.

LA FRANCE

SUITE DE LA PAGE 1

Le compte à rebours a duré six heures, et il ne fut interrompu qu'une seule fois, à H-11 minutes, pour une cause mineure.

Ainsi, les techniciens français ont surmonté la malchance qui, depuis vendredi dernier, s'acharnait sur leur expérience, et ont réussi la délicate opération que constitue le lancement d'un satellite. Vendredi dernier, la prise ombilicale transmettant au satellite l'énergie électrique avait été accidentellement arrachée. Le lendemain, malgré l'ordre de mise à feu, la fusée était restée bien en place, un court circuit empêchant l'allumage des moteurs.

Plus de 60 journalistes ont assisté à l'expérience française à Hammaguir où seulement deux autres lancements sont prévus avant la fermeture de la base qui doit être remise à l'Algérie en 1967 selon les accords prévus au moment de l'indépendance du pays.

La France construit actuellement en Guyane française, près du littoral de la mer des Antilles, une autre base de lancements qui deviendra le "Cap Kennedy" français.

Décentralisation

SUITE DE LA PAGE 1

luxe et si le temps est venu d'ajouter à ces lourds fardeaux par des politiques nouvelles dont l'urgence est peut-être discutable."

Sidbec

En ce qui concerne le cas précis de Sidbec, M. Filion a dit que le choix de Bécancour est logique du point de vue de la sidérurgie québécoise. "Mais, a-t-il poursuivi, nous ne savons pas encore, sauf d'une manière intuitive, si le coût total, pour la province, des bénéfices qu'elle retirera de Sidbec n'aurait pas été moindre si l'aciérie avait été placée plus près des marchés qu'elle doit desservir. Comme plus des deux tiers de la consommation québécoise d'acier prend place à Montréal, il se peut qu'une implantation plus près de la région métropolitaine aurait été moins coûteuse, en faisant intervenir aussi bien les coûts directs que les coûts indirects."

Notons, incidemment, que M. Filion a bien pris garde, dans son texte, de laisser percer quelqu'indication sur le statut futur de Sidbec en disant, par exemple, "que le rôle exact de la SGF dans Sidbec, au cas où la SGF en aurait un, reste encore à connaitre", ou encore "que le premier stade de Sidbec coûtera directement A QUELQU'UN environ $350,000,000".

M. Filion a consacré la majeure partie de sa causerie à démontrer la faiblesse de l'économie québécoise en la comparant avec l'économie ontarienne.

Le Québec est une province pauvre dans un pays riche, a dit M. Filion. Pour arriver à ses fins, il devra non seulement prendre les bouchées doubles mais emprunter des raccourcis mal connus et peut-être dangereux, a-t-il continué, faisant manifestement allusion à l'intervention directe de l'Etat dans les affaires économiques.

Cette intervention directe, comme dans le cas de la SGF et de Sidbec, a dit plus loin M. Filion, se justifie par la faiblesse même de notre structure économique.

"Forte dans les secteurs faibles, faible dans les secteurs forts, notre industrie manufacturière est hypothéquée en partant", a-t-il dit.

"Pour restructurer notre industrie secondaire, a poursuivi M. Filion, il nous faudra regrouper les énergies dispersées en entités plus puissantes et, en même temps, créer des entreprises nouvelles dans les secteurs dynamiques, capables de jouer un rôle d'entrainement et de stimuler l'apparition d'industries également fortes".

Auparavant, le président de Sidbec avait décrit, chiffres à l'appui, ce qu'il considère comme les trois caractéristiques principales de l'industrie secondaire au Québec.

Premièrement, elle s'est affirmée dans peu de domaines : sur les 35 industries les plus importantes au Canada, le Québec produit plus de 49% de la production dans 6 cas seulement, contre 13 pour l'Ontario; sur 37 industries moyennes au Canada, le Québec ne produit la moitié de leur production que dans un cas, contre 26 pour l'Ontario.

Deuxièmement, les domaines dans lesquels notre industrie secondaire s'est affirmée concernent des secteurs à faible productivité et à bas salaires: les produits du tabac, le filé et le tissu de coton, le vêtement pour dames et pour hommes, l'aéronautique, le textile synthétique et le soulier sont les secteurs que nous contrôlons; l'Ontario, par contre, contrôle l'industrie automobile, l'outillage électrique industriel, la sidérurgie, la fabrication métallique, la chimie industrielle, etc.

Troisièmement, il y a un morcellement considérable de notre industrie secondaire en petites unités incapables de trouver les ressources humaines et financières nécessaires à un progrès rapide: 86% de manufactures québécoises emploient moins de 50 personnes et 3.5% en emploient plus de 200; en Ontario, 4.5% des manufactures emploient plus de 200 personnes; au Québec, à peine 9.5% des entreprises manufacturières effectuent des expéditions dépassant le million, contre 15% en Ontario.

L'économiste J.-Y. Rivard partage l'avis de M. Filion

Le colloque sur la régionalisation des services hospitaliers dans le Québec, organisé par la Société professionnelle des gradués en administration hospitalière Inc., a donné lieu hier à des prises de position variées : une critique de la politique de décentralisation industrielle, dans le même sens que M. Gérard Filion qui était hier invité à l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal ; une explication de la décision du ministre de la Santé, M. Kierans, touchant l'arrêt de la construction d'hôpitaux dans la province; une réclamation d'un administrateur municipal et enfin l'affirmation que le Collège des médecins s'intéresse à la décentralisation hospitalière mais n'est pas prêt à se prononcer sur cette question.

Un économiste, M. Jean-Yves Rivard, a pour sa part critiqué la façon dont le découpage de la province en régions économiques a été fait.

Il a affirmé qu'il semble qu'on se soit inspiré, pour ce découpage, des territoires de ventes de 14 entreprises du Québec. Mettant en doute cette façon, il a ajouté que les objectifs poursuivis par les entreprises privées pour définir leurs territoires ou régions ne sont peut-être pas les mêmes que ceux du gouvernement.

On veut, semble-t-il, décentraliser l'activité économique au Québec. On adopte ainsi le principe qu'il faille déplacer les emplois vers les travailleurs plutôt que de déplacer les travailleurs vers les zones d'emploi. La décentralisation de l'activité industrielle, en vue de résorber le chômage dans ces régions, se heurte, selon M. Rivard à des difficultés nombreuses.

Après avoir décrit quelques-unes de ces difficultés, M. Rivard affirme :

"Si cette décentralisation et cette incohésion impliquent une allocation irrationnelle des ressources (. . .) et que soient perpétuées les erreurs passées dans la localisation de la population et des activités économiques au Québec sous prétexte qu'il faille fournir de l'emploi aux travailleurs où qu'ils se trouvent, alors, je ne suis plus d'accord" a déclaré M. Rivard. "Ne serait-il pas plutôt souhaitable d'aménager convenablement l'axe Montréal - Québec tout en favorisant la mobilité occupationnelle et partant, géographique des populations vivant dans les territoires éloignés ?"

"Aucune étude sérieuse des implications économiques de la décentralisation industrielle n'a encore été effectuée au Québec."

Dans le domaine hospitalier

Certaines des limitations à la décentralisation industrielle jouent aussi dans la régionalisation des services hospitaliers. Il sera nécessaire alors de définir les limites géographiques des régions à desservir **en fonction des disponibilités en ressources.**

Un autre participant au colloque, M. Thomas-J. Boudreau, a expliqué la récente décision du ministre de la Santé, M. Kierans, de stopper toute construction d'hôpitaux dans la province.

"Lorsque l'Etat se substitue aux individus pour prendre un certain nombre de décisions, le problème de la définition des critères de décision devient beaucoup plus complexe et il est extrêmement important de les définir avec le plus d'attention possible. C'est dans cette optique qu'il faut interpréter la décision prise par le ministre de la Santé en novembre dernier d'arrêter toutes les nouvelles constructions d'hôpitaux tant qu'une étude générale de la situation ne serait pas complétée."

Les décisions se prennent à partir de deux pôles opposés : le modèle libre et décentralisé et, à l'autre extrême, le modèle parfaitement centralisé où toutes les décisions sont prises au nom de la collectivité par un agent unique. Dans le premier cas, les décisions se prennent au niveau des individus ou des entreprises, en fonction d'intérêts particuliers.

Dans la réalité, les mécanismes de décision sont constitués d'un mélange de l'une et l'autre de ces composantes dont le dosage peut varier à l'infini. Entre les biens privés et les biens publics, M. Boudreau situe les biens non privés, ayant une composante privée et une composante publique. "A mon avis, a-t-il dit, les soins en général et les soins hospitaliers en particulier sont de cette catégorie."

Dans ce dernier cas, il faut faire intervenir pour le bien commun des décisions de caractère collectif. Le problème fondamental devient donc celui de la définition des critères à partir desquels ces décisions collectives seront prises. M. Boudreau a insisté sur le fait que l'ensemble des ressources dont dispose la société est limité et sur la nécessité d'établir une certaine répartition de nos ressources entre le secteur hospitalier, l'éducation, la voirie, etc. Et dans la planification des services hospitaliers, il convient de tenir compte de la recherche et de l'enseignement.

M. Boudreau est un économiste consultant au Comité de recherche sur l'Assurance-Santé.

Un administrateur municipal, le Dr Lucien Paiement, de Laval, a soutenu au colloque que "les Conseils municipaux devraient pouvoir exposer leurs vues sur la disponibilité et la qualité des services médicaux.

"Dans la planification, le gouvernement ne doit pas être maitre absolu", a-t-il déclaré.

Un représentant du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, le Dr Bernard Brosseau, a parlé non pas à titre officiel, mais en son nom personnel.

"Toute planification, a-t-il dit, en vue d'établir une régionalisation des services hospitaliers intéresse le Collège des médecins. Un tel système va nécessairement influer sur les modalités de la pratique médicale, et par conséquent, peut affecter la qualité des soins médicaux."

Le Collège des médecins, responsable du bien public et du contrôle de l'exercice de la médecine à travers la province, étudie très activement cette question de régionalisation. Une fois terminée cette étude, il y aura prise de position officielle.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 15
Maximum demain : 20

Bureau météorologique du Canada, Dorval. (PC) — Régions de Montréal, d'Ottawa et des Laurentides : nuageux avec périodes ensoleillées, chutes de neige légère dispersées, clair dans l'après-midi. Vents de l'ouest de 20 milles avec bourrasques de 35 milles diminuant à 15 milles dans la journée. Minimum et maximum à Montréal, Ottawa et Ste-Agathe 15 et 20.

Régions de Québec, des Cantons de l'Est, du Lac-St-Jean et de la Mauricie : nuageux, quelques périodes ensoleillées et chutes de neige légère dispersées, clair dans l'après-midi. Plus froid. Le mercure à Québec, Sherbrooke, Chicoutimi et La Tuque demeurera aux environs de 25 durant la nuit pour diminuer à 15 dans la soirée.

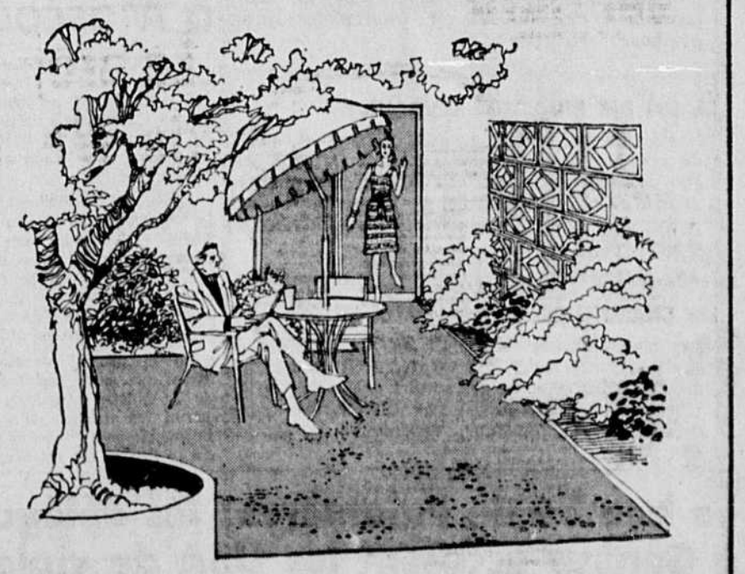
Régions de Baie-Comeau, Rimouski, Gaspé et Sept-Iles : nuageux, neige se changeant en chutes de neige légère vers midi, plus froid. Minima et maxima à Baie-Comeau et Gaspé 20 et 25; Rivière-du-Loup et Mont-Joli 25 et 26; Sept-Iles 10 et 20.

FOURNITURES de MACHINES à ADRESSER
Ne payez plus de prix élevés
EPARGNEZ 40% à 70%
ADRESSOGRAPH
SPEEDAUMAT
ELLIOTT
SCRIPTOMAT
CARTES PLASTIQUE
CADRES
STENCILS
PLAQUES
ENCRE
Service rapide d'impression en relief sur plaques tout-métal et cartes de plastique. — Aussi
ARMOIRES
PLAQUES RAPIDES
Machines à adresser et à poster remanufacturées
Catalogue de 24 pages gratuit — échantillons et prix sur demande, détail.
INDEX
CARTES SCRIPTO
Agissez maintenant !
RUBANS
CLASSEURS
Tout est garanti et retournable
LES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU COMMERCIAL LTÉE
640 rue ST-PAUL OUEST
Tél. 861-7468

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS
songez à votre avenir !

Inscrivez-vous aux cours de machines IBM comprenant
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation
RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A
861-5426
Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, rue Peel, Montréal, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM !
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

N'ATTENDEZ PAS!
ECONOMISEZ — C'EST LE TEMPS
• PORTES • FENETRES
Emaillées, anodisées ou naturelles
• AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
• CLAPBOARD EN ALUMINIUM
ALSCO
279-8551
1530 est, BEAUBIEN, Montréal

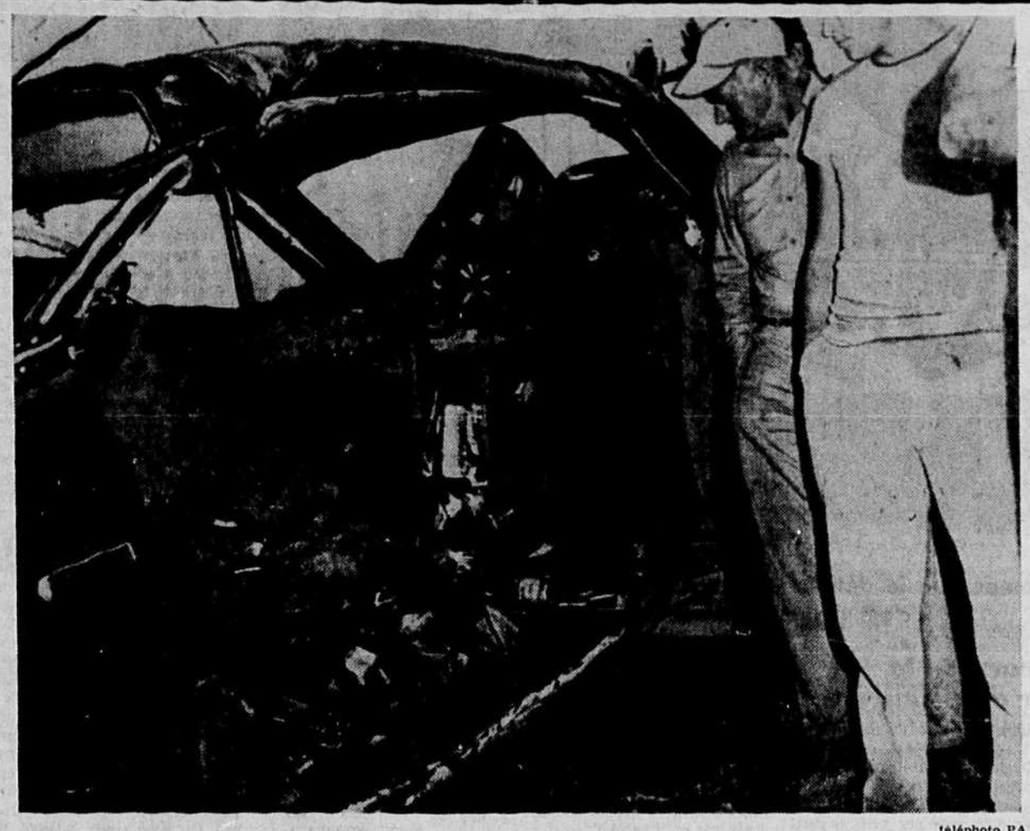

Votre patio privé... devant votre propre salon: voilà du nouveau, aux appartements 900 Rockland. Vraiment "près de tout"—du bureau en ville, de tante Eulalie à Ville Mont-Royal ou du spectacle à la Place des Arts — vous êtes chez-vous sur votre patio privé, en plein Outremont. Un choix de logements à une ou deux chambres à coucher (à partir de $150 par mois) attend votre visite—entre 10 hres a.m. et 8 hres p.m. ou sur rendez-vous spécial, en appelant à 274-0384 dès aujourd'hui.
900 ROCKLAND
LOCATION EN EXCLUSIVITE: BRENTWOOD REALTIES INC. TEL.: 842-8763

AUTO-CITÉ

LA PRESSE

BUREAUX ET REDACTION 849-4711 / LIVRAISON A DOMICILE 849-1138

MONTREAL, JEUDI 17 FEVRIER 1966 — 82e ANNEE — No 40



téléphoto PA

Trois Trifluviens tués en Floride

C'est dans cette automobile que voyageaient trois touristes canadiens qui ont perdu la vie hier sur la route no 27 à quelques milles de Leesburg, en Floride. Sept autres personnes ont subi des blessures dans la collision impliquant la voiture des touristes et un camion. Les morts sont MM. Georges Lambert, entrepreneur et manufacturier de blocs de ciment, âgé de 55 ans, son frère Paul et M. Fortunat Goyette, propriétaire d'un magasin de vêtements pour hommes, tous trois de Trois-Rivières. La femme de M. Georges Lambert, Simone, de même que celle de son frère, Aline, sont au nombre des blessés. Les deux femmes ont été transportées à l'hôpital Orange Memorial, à Orlando, où leur état est jugé satisfaisant. Les cinq autres blessés étaient dans le camion. La police a révélé que l'accident était survenu au sommet d'une colline alors que le camion dépassait un autre véhicule.

L'UGEQ dénonce l'infiltration du MLP ("Parti Pris") chez les étudiants

par Réginald Martel

L'Union générale des étudiants du Québec a décidé de rendre publique et de condamner une prétendue tentative de noyautage de l'action sociale étudiante par des membres du Mouvement de libération populaire ("Parti Pris").

Les "quelques irresponsables" qu'accuse l'UGEQ, en refusant de les identifier, auraient communiqué à certains candidats aux emplois d'action sociale étudiante "un document leur indiquant une façon de répondre devant leur procurer un avantage certain au départ". On sait que la sélection des étudiants est faite par un comité de quatre membres, dont deux du gouvernement et deux représentants des Travailleurs étudiants du Québec.

Ce document, l'UGEQ refuse d'ailleurs de le rendre public. S'il existe, cela pourrait vouloir dire qu'un ou plusieurs membres du comité de sélection auraient fait connaître à certaines personnes les critères selon lesquels les candidatures sont jugées.

L'accusation de l'UGEQ est donc publique, et le fameux document, secret. Mais une lettre aurait accompagné le document. Lettre apocryphe, lettre authentique ? La voici (les caractères gras sont de nous):

"Je lance une invitation à tous les étudiants de la section universitaire du MLP à venir faire de l'action sociale cet été et en particulier à travailler dans le secteur intitulé "animation syndicale"."

"Cette animation fournira du travail à 70 étudiants et se fera soit au niveau de la centrale syndicale FTQ, soit au niveau du syndicat des Métallos. Sept ou huit projets sont fort intéressants pour le MLP si l'on considère l'orientation du mouvement. Nous aurons entre autres 3 journaux de syndicats entre les mains. En particulier "Le monde ouvrier" journal de la FTQ (10,000 exemplaires : avis aux journalistes intéressés)."

"Pour vous procurer le questionnaire de candidature "Eté 66" il faut se rendre au secrétariat de l'AGEUM **et peut-être vous servir des renseignements ci-joints, qui vous indiqueront comment et dans quel sens il faut répondre."**

"N.B. Il est inutile de mentionner que vous faites partie du MLP."

"Les réponses aux questions dans le questionnaire peuvent et doivent être considérées comme idées de base, **il ne faudrait pas copier intégralement. certains pourraient douter de ces réponses."**

La photocopie remise à la presse par l'UGEQ ne porte pas la signature, mais cette signature est suivie des mots suivants : "de la section universitaire MLP et responsable des projets FTQ à l'action sociale étudiante". D'après le numéro 7 du volume 1 de TEQ-Information, ce responsable est M. Marcel Faulkner.

Donc (si on peut dire) l'UGEQ demande qu'une enquête ait lieu le plus tôt possible et que les responsables de cette "irrégularité" soient expulsés des Travailleurs étudiants du Québec. Et si la commission politique des TEQ n'apporte pas de réponses satisfaisantes aux demandes de l'UGEQ, celle-ci demandera à son comité de coordination de prendre en charge l'action sociale étudiante.

D'après MM. Robert Nelson et Pierre Lefrançois, de l'UGEQ, la commission politique des TEQ n'était pas au courant de cette affaire jusqu'à tout récemment. L'UGEQ elle-même l'aurait apprise "par hasard".

Le communiqué de l'UGEQ précise que "l'exécutif de l'Union désire assurer le gouvernement de son intention ferme de tirer cette affaire au clair le plus tôt possible. Depuis le début de l'action sociale étudiante, le gouvernement a toujours respecté l'autonomie des étudiants en ce qui concerne la marche de l'action sociale étudiante. Nous entendons

Voir ETUDIANTS en p. 6

Le MLP n'est pas au courant

Le secrétaire du Mouvement de libération populaire, M. Jean Racine, a souligné hier soir que le bureau exécutif de l'organisation n'est pas au courant du présumé noyautage que le MLP aurait fait au sein de l'action sociale étudiante.

"Si l'un de nos membres a trempé dans l'affaire a précisé M. Racine, c'est à titre strictement personnel et nous condamnons cette action. Mais, à notre connaissance, la section universitaire du MLP ne s'est pas livrée à cette action."



L'UGEQ accuse le MLP ("Parti Pris") de vouloir la noyauter

Le président de l'Union générale des étudiants du Québec, M. Robert Nelson (à gauche) et son vice-président aux affaires publiques, M. Pierre Lefrançois, ont accusé hier des membres du Mouvement de libération populaire ("Parti Pris") de tentative de noyautage de l'action sociale étudiante des Travailleurs étudiants du Québec.

Les demandes des ouvriers augmenteraient de 20 à 40 p. 100 le coût de la construction à Montréal

D'après les entrepreneurs de Montréal, les demandes faites par les syndicats des métiers de la construction feraient monter de 38% à 82% le coût de la main-d'oeuvre sur les chantiers de la région entre 1966 et 1968, ou en d'autres termes, augmenteraient de 40 pour cent environ le prix de la plupart des immeubles érigés au cours des deux prochaines années.

Par la voix de son président, l'Association de la construction de Montréal s'est élevée hier soir contre ces réclamations, et surtout contre la façon dont elles ont été faites, contre "ces conjectures, ces déclarations irresponsables, ces allégations désagréablement irrationnelles, ces demi-vérités, ces menaces à peine voilées . . . qui visent délibérément à jeter de l'huile sur le feu, à semer la confusion, à faire peser une lourde menace sur les entrepreneurs et propriétaires qui se doivent de terminer leurs travaux dans des délais très restreints, et aussi paradoxalement à se gagner la sympathie du public".

"Je n'ai pas l'intention, a précisé le président de l'Association, M. Stein, de me lancer ici dans un débat sur les demandes des syndicats. De telles discussions doivent avoir lieu autour d'une table de négociations, et nulle part ailleurs."

"Mais ce qui a été à l'origine des difficultés présentes et a fortement compromis les espoirs d'entente à l'amiable, c'est l'étendue de ces demandes, et le temps incroyable que l'on a mis à nous les présenter."

L'orateur a ensuite affirmé que les syndicats du cartel CSN-FTQ n'ont présenté leurs demandes finales que près de quatre mois après la dénonciation de la convention collective actuelle, retardant ainsi de beaucoup les négociations possibles. De plus, selon lui, ils auraient réclamé la conciliation avant même la première véritable séance de négociations, "dans le but évident d'établir, en se prévalant des dispositions du Code du travail, une date à laquelle une grève pourrait être légalement déclenchée".

Il a ensuite remarqué que ces demandes, d'une ampleur inconnue jusqu'ici dans l'industrie, feraient monter en flèche le coût de tous les travaux de construction dans la région.

Voir DEMANDES en p. 6

Mise au jour d'un racket d'embauche chez Vickers

par Léopold LIZOTTE

Avec l'arrestation de quatre individus, dont un préposé à l'embauchage chez Canadian Vickers Ltd, au 4970 est, rue Notre-Dame, et trois ressortissants grecs, tous Canadiens de fraîche date, la police municipale semble avoir mis au jour ce qui semble être un véritable racket d'emplois dans ce chantier maritime et importante usine de la métropole.

Tous les accusés ont été appréhendés par les lieutenants-détectives Steve Olynyk et Paul Boisvert, de l'Escouade de la sécurité sociale de la police de Montréal, en collaboration étroite avec les services d'enquête et de sécurité de Canadian Vickers Ltd.

Ce sont : Joseph Roger Fournier, 34 ans, de Pointe-aux-Trembles, qui était l'un des préposés à l'embauche, à l'usine de la rue Notre-Dame est, Anthonios Kripothos, 27 ans, de la rue Durocher, Athanasios Douzepis, 31 ans, de la rue Esplanade, et Gregorios Karitsisotis, 28 ans, de la rue Jeanne-Mance.

Tous ont été accusés de multiples délits d'extorsion, de conspiration et de menaces.

Selon la police, l'affaire aurait débuté de la façon suivante :

Kripotis aurait obtenu un emploi chez Canadian Vickers après avoir versé "cachet" de $25 à Fournier.

En place, il aurait obtenu un emploi à l'un de ses compatriotes, mais en exigeant, cette

Voir VICKERS en p. 6

Accident mortel dans le métro

Un ouvrier a perdu la vie ce matin aux chantiers du métro, angle St-Denis et Craig, lorsqu'il a été écrasé sur les parois de la voie souterraine par une chargeuse. Sa mort a été instantanée.

La victime est Raymond Blanchette, âgé de 39 ans, du 30, ouest, rue Chabanel à Montréal. Il a été transporté à la morgue de la rue St-Vincent. Une enquête du coroner aura lieu un peu plus tard cette semaine.

Ce drame porte à douze le nombre de victimes d'accidents mortels sur les chantiers du métro depuis les débuts de la construction.

Voici la liste des onze autres victimes :

Edmond Paquin, 48 ans, 5115, rue Bélanger ; éboulement à l'intersection des rues Mont-Royal et Rivard le 13 mai 1964;

Alfred Hubert, 56 ans, 1613, rue Viau, Steve Filypcyk, 35 ans, adresse inconnue, Roger Roy, 19 ans, 1190, rue Dorion ; explosion sur le chantier "Lafontaine- - du Havre" le 11 septembre 1964 ;

Claude Levasseur, 28 ans, 70, rue Martin, Saint-Hilaire ; écrasé par le mât d'une grue mécanique, chantier sis en face de 3671, rue Berri, le 23 septembre 1964 :

René Chénard, 58 ans, 3260,

Voir ACCIDENT en page 6

UN SYSTEME D'IDENTIFICATION MODERNE

DYMO



De belles étiquettes permanentes sur un fond de couleur, brillant adhésif.

Ensemble comprenant : 1 dymo chromé, 6 rouleaux couleurs assorties de 3/8" x 144", 4 rouleaux de 1/2" x 120", 1 roulette à caractères horizontaux et une autre à caractères verticaux, le tout dans un étui de luxe.

Ensemble, prix rég. $36.95

SPECIAL PILON $28.95

"Votre centre d'achats d'articles de bureau"

LIBRAIRIES Pilon STATIONERS INC

750 Beaubien 272-9501
8339 St-Laurent 381-6261
800 E. Ste-Royal 524-3087
851 Decarie St-Laurent 748-7961



LOUEZ

Nos compresseurs et nos appareils à peinturer de tous genres pour la maison, l'industrie et la construction. Aussi nombre d'autres outils.

VENTE PIECES REPARATIONS des fusils et compresseurs

BINKS BRUNNER CURTIS
DEVILBISS KELLOGG LINCOLN
QUINCY WEBSTER ETC.

Aucun problème si vous vous fiez à nos spécialistes

Gélinas COMPRESSORS INC.
4845, rue ST-DENIS
Stationnement gratuit à côté du magasin

288-0163

8 h. A.M. à 6 h. P.M. — VENDREDI SOIR jusqu'à 8 h. — SAMEDI MIDI et l'après-midi de 5 à 6.

Le projet de rénovation urbaine de Westmount est bien amorcé

(T.D.) — Un projet de rénovation urbaine en trois points sur la conservation, la restauration et le réaménagement méthodique de la section sud de Westmount est présentement en voie de préparation.

Ce projet couvrira un territoire de 90 acres, situé au sud de la rue Ste-Catherine, depuis l'avenue Atwater jusqu'au Chemin Clenn. La priorité sera accordée au secteur de la rue Selby, où il y a eu expropriation en vue de la construction de la route transcanadienne.

Le 18 janvier dernier, les services de M. Goldyn Sunderland, urbaniste-conseil et aviseur résident, ont été retenus par la ville de Westmount pour participer à la préparation du projet. M. Sunderland, qui a été au service de la Société centrale d'hypothèques et de logement, a déjà entrepris des travaux de recherches en collaboration avec le personnel de la ville. Cette étude devrait être terminée au plus tard le 30 juin.

Le conseil municipal a prévu une somme de $22,500 qui représente la participation de la ville aux frais de $45,000 anticipés pour la réalisation du projet à l'étude. Ce montant s'appliquera aux recherches économiques, sociales et techniques, ainsi qu'à la préparation des plans.

Le commissaire de l'aménagement et de la rénovation, le conseiller F. W. Gross, a déclaré que le projet sera réalisé en étroite collaboration avec les autorités provinciales et fédérales.

Westmount a demandé aux autorités provinciales, si elles approuvent le projet, de formuler une requête auprès de la SCHL en vue d'obtenir de cette société une aide financière s'élevant à 50 p. 100 du coût total de l'étude.

Le secteur soumis à l'étude est borné à l'est par la rue Atwater, au nord par la rue Ste-Catherine, à l'ouest par le chemin Glenn, et au sud par

Voir PROJET en p. 6

Westmount vote un budget de $4½ millions pour 1966

(T.D.) — Le budget de Westmount pour l'exercice financier 1966 s'élève à $4,546,833, soit une augmentation de $650,000 comparativement à l'an dernier.

Le maire Michael L. Tucker a déclaré qu'en dépit de l'augmentation des dépenses administratives et autres, la ville pourra boucler son budget sans augmentation de taxes.

Pour sa part, le commissaire des finances, M. P. M. McEntyre, a souligné que l'évaluation a été élevée de 35 p. 100 mais que le taux a été réduit de façon à ce que le montant des taxes individuelles demeure à peu près le même que celui de l'an dernier pour la plupart des propriétaires.

La taxe municipale de 1966 sera de 10 millièmes, la taxe spéciale de 3.92 et la taxe d'améliorations locales de 0.5.

Par contre, en 1965, le taux total était de 18.65; cette année, ce taux a été fixé à 13.97.

Cette année, la ville a décidé d'envoyer une seule facture groupant les taxes municipales et les taxes spéciales. Cette facture a été adressée aux contribuables au mois de décembre dernier.

D'autre part, il faut considérer que 60 p. 100 du montant de la facture était payable le 1er janvier 1966; le reste devra être versé le 1er mai prochain. Un rappel de paiement sera envoyé aux propriétaires avant la date de la deuxième échéance.

Voir WESTMOUNT en p. 6

CORBEIL SUR LA PLAZA



L'élégance à la ville . . .

A. Une toute petite bourse "go-go" en suède et cuir dans les couleurs or et fauve, cuir noir. $18.95.

B. Sac à main de style tailleur en cuir verni noir $6.98. Choix complet jusqu'à $40.00.

C. Toujours pratiques, gants de veau, noir, brun et blanc s'attachant au poignet par un bouton $7.98. Jusqu'à $11.95.

D. Pour compléter tout ensemble, ravissant foulard de soie à rayures contrastantes $1.98. Aussi, choix de différents modèles jusqu'à $9.98.

6500 ST-HUBERT angle BEAUBIEN

A la

BOUTIQUE COLONIALE

La plus grande collection de meubles coloniaux à Montréal



Ouvert jeudi et vendredi jusqu'à 9:30

Entreposage gratuit si nécessaire

A. FORGET INC

6709-6739, boul. St-Laurent — Tél.: 274-5568

(au nord de St-Zotique)

GARANTIE À VIE

MIDAS

- SI JAMAIS VOTRE SILENCIEUX DOIT ETRE REMPLACE, IL LE SERA SANS FRAIS.
- LA GARANTIE MIDAS CONTRE LA ROUILLE, LA CORROSION, LA PERFORATION, ETC. EST VALIDE A N'IMPORTE LEQUEL DES 469 ATELIERS MIDAS DU CANADA ET DES ETATS-UNIS.
- L'INSTALLATION DES SILENCIEUX EST GRATUITE ET SE FAIT SOUS VOTRE SURVEILLANCE.
- VERIFICATION RAPIDE ET GRATUITE DES AMORTISSEURS
- NOUS HONORONS LES CARTES DE CREDIT.



4495 Iberville
Angle Mont-Royal
526-1627-8

850 boul. Labelle
Face Centre d'achats St-Martin
681-1601

6100 Upper Lachine
ouest de Girouard
481-0404

10,111 boul. Pie IX
nord du boul. Métropolitain
321-7108-9

Ouvert : Lundi — Jeudi — Vendredi 8 h. A.M. à 9 h. P.M.
Mardi et Mercredi 8 h. A.M. à 6 h. P.M.
Samedi 8 h. A.M. à 5 h. P.M.



photo LA PRESSE

Incendie de trois alertes

Un incendie qui a nécessité trois alertes a causé des dégâts considérables au Café New Derby, mieux connu sous le nom de Café All Nations, au 3604 rue St-Laurent, vers 5 h. 30 ce matin. L'eau et la fumée ont endommagé les établissements commerciaux voisins, notamment la succursale de la Banque de Commerce située au 3600 St-Laurent. Quelque 70 pompiers ont utilisé cinq jets d'eau pour combattre les flammes. Deux d'entre eux ont été incommodés par la fumée et ont été traités à l'hôpital Ste-Jeanne-D'arc.



Directeur adjoint du Service d'incendie

M. DOLLARD BOISVERT a été nommé directeur adjoint du Service d'incendie de Montréal, poste qui était vacant depuis quelques années. Il était jusqu'ici assistant-directeur de ce service. Son remplaçant, M. Elphège Hamel, était auparavant chef de division. Ces nominations, qui ont été ratifiées par le comité exécutif de Montréal, découlent des recommandations formulées par le chef du Service d'incendie Armand Durette, qui a déjà eu deux assistants.

VICKERS

SUITE DE LA PAGE 3

fois, $25 pour Fournier et $25 pour lui-même.

La "combine" réussissant, le prévenu se serait nommé des adjoints, et l'on aurait procédé de la façon suivante :

Chaque Grec désirant un emploi chez Vickers devait verser $50 au moment de son embauchage.

Puis il devait donner $100 pendant les deux premières semaines de travail régulier. Puis . . . $35 chaque semaine, par la suite.

Même si ce semble fort onéreux de prime abord, il semble qu'il se soit trouvé nombre d'immigrants de cette nationalité pour accepter avec empressement ces conditions.

Et c'est pourquoi, conséquemment, on croit qu'il y aura de nombreuses autres accusations contre les prévenus, à mesure que l'enquête progressera.

Devant le juge O'Meara, tous les prévenus ont cependant nié leur culpabilité, et leur enquête commune a été ajournée à mercredi prochain.

Dans tous les cas des Grecs, le procureur de la Couronne, Me Michel Côté, s'est opposé à tout cautionnement, en soulignant qu'aucun d'eux n'était naturalisé, et qu'il y avait danger qu'ils ne prennent la fuite.

Le tribunal fixa toutefois des cautionnements immobiliers de $5,000 dans les cas de Karitsiotis et de Douzepis, tout en refusant toute liberté provisoire à Kripothos.

Quand à Fournier, il a obtenu de reprendre sa liberté sous un dépôt de $500 ou deux cautionnements de $950.

ACCIDENT

SUITE DE LA PAGE 3

rue Sainte-Famille ; effondrement survenu au chantier "St-Dominique - de Montigny", le 5 octobre 1964 ;

Jean-Eude Bérubé, 20 ans, 1591, rue Saint-Denis ; victime d'une chute au chantier "Berri-de Montigny" le 16 novembre 1964 ;

Mario Farignoli, 35 ans, 7415, rue Chambord ; écrasé par bloc de ciment, au chantier Sanguinet-de Montigny, le 9 décembre 1964 ;

Marcel Bouliane, 29 ans, 25e Avenue, Sainte-Marthe-sur-le-Lac ; mort après avoir perdu le contrôle d'un véhicule descendant une rampe au chantier "Beaudry-Sainte-Catherine", le 28 novembre 1964 ;

Paul Carrier, 22 ans, 6869, rue Papineau ; écrasé par un bloc de pierre au chantier "Beaver Hall-Vitré", le 1er juin 1965 ;

Donat Dubuc, 41 ans, 150, boulevard Saint-Elzéar, Vimont, broyé par levier mécanique, le 10 juillet 1965.



Le lieutenant Boyczum à la retraite

Le lieutenant Jean Boyczum, de l'Escouade de la sécurité sociale, et le lieutenant Alfred Boucher, du Service de la police de Montréal, ont été autorisés hier par le comité exécutif à prendre leur retraite.

DEMANDES

SUITE DE LA PAGE 3

"Même au chapitre de la construction de génie, dont le coût est largement consitué des coûts d'opération de l'équipement, les augmentations qui résulteraient de l'acceptation de ces demandes seraient très importantes.

Ces demandes auxquelles M. Stein fait allusion sont celles présentées le 24 janvier par les syndicats de la construction affiliés à la FTQ et à la CSN, unies pour la première fois en un front commun et représentant 50,000 travailleurs de la région montréalaise.

Les centrales ouvrières réclament des augmentations horaires de $0.50 pour chacune des trois années du nouveau contrat, soit une hausse totale moyenne de $1.50 l'heure. Cette hausse équivaudrait à 15 p. 100 d'augmentation par année. D'après des experts en affaires ouvrières, les travailleurs ont l'intention d'aller jusqu'au bout de leurs réclamations, et il est fort possible que les négociations se terminent par une grève générale. Certains syndicats ont d'ailleurs déjà commencé à mettre sur pied leur comité de grève.

PROJET

SUITE DE LA PAGE 3

la rue St-Antoine, la rue Hallowell et le passage à niveau du Pacifique Canadien.

Les expropriations autorisées par le gouvernement provincial dans la rue Selby auront pour effet de déplacer un grand nombre de familles. Le conseil municipal s'efforce par tous les moyens possibles de venir en aide à celles qui en ont besoin dans la recherche d'un nouveau domicile.

Puisque la rue Selby se trouve contiguë à la section nord du passage à niveau du Pacifique Canadien, où la plupart des services communautaires sont situés, le conseil est d'avis que ce secteur ne peut être considéré isolément.

Le projet de rénovation urbaine permettra à la ville, sur une période prolongée, de mettre au point un plan d'aménagement urbain pour tout le secteur et de déterminer les besoins spécifiques au point de vue conservation, restauration et réaménagement. La préparation du projet est sous la direction du gérant général, M. N. T. Dawe.

Le conseiller Gross a expliqué que le but du conseil est de formuler un plan ordonné pour l'amélioration progressive du secteur en question. Il a fait remarquer que la conservation et la restauration sont aussi importantes que le réaménagement dans la conception du projet.

En accord avec les principes établis de rénovation urbaine, le programme sera conçu en fonction des points suivants :

1—CONSERVATION : établissement et mise en vigueur par la ville de règlements d'habitation, d'entretien et de zonage, afin d'éviter la détérioration des quartiers sains;

2—RESTAURATION: amélioration et réparation des propriétés n'exigeant pas une rénovation complète, au moyen d'investissements publics ou individuels, ainsi que l'amélioration par la ville des services communautaires;

3—REAMENAGEMENT : acquisition et démolition des secteurs dévalorisés et la reconstruction de ces secteurs pour fins appropriées.

"Nous ne songeons aucunement à expulser les gens, à foncer avec des béliers mécaniques et à réaliser des projets domiciliaires", a déclaré le conseiller Gross.

Au contraire, a-t-il précisé, la ville se propose de procéder méthodiquement, sur une période de plusieurs années, de façon que, s'il y a lieu, l'entreprise privée puisse suivre un plan de développement ordonné et fondé sur des études approfondies.

La ville tiendra les citoyens de Westmount au courant des progrès réalisés dans la mise au point de ce projet.

Dans certains milieux d'experts en urbanisme, ce projet de réaménagement de Westmount est considéré comme "une expérience sociale louable".

WESTMOUNT

SUITE DE LA PAGE 3

Les points saillants du budget de Westmount s'énumèrent comme suit : REVENUS — taxes municipales, $2,016,000; taxes spéciales, $790,272; taxes d'améliorations locales, évaluation selon l'étendue en front, et taxes de la CMM, $71,357; taxes d'affaires, permis, etc, $618,600; taxe de vente provinciale, $715,000; revenus divers, $335,604; DEPENSES — administration, $1,779,914; protection de la personne et de la propriété, $1,206,558; travaux publics et utilisation de la machinerie, $909,950; santé et bien-être, $84,164; services communautaires, $458,451; bibliothèque, $107,796.

ETUDIANTS

SUITE DE LA PAGE 3

ne pas faillir à nos responsabilités."

Au cours de la conférence de presse d'hier, les journalistes ont tenté en vain de savoir clairement pourquoi l'UGEQ rendait publiques ses accusations contre des membres du MLP 1) tout en gardant secrètes les preuves qu'elle dit posséder et 2) avant même d'obtenir les explications de la commission politique des TEQ.

Grand-mère molestée par trois bandits

Trois bandits, dont deux étaient armés de revolvers, ont molesté une femme et ses deux petits-enfants, vers 2 h. 50 hier après-midi, avant de saccager la maison privée dans laquelle ils avaient fait irruption, au 2259 est, rue Rachel.

Mme Olivine Charbonneau, qui est âgée de 86 ans, et ses deux petits-enfants, respectivement âgés de 13 et 17 ans, ont été poussés dans une chambre et obligés de se coucher par terre sous les menaces des bandits. Ces derniers ont alors entrepris de saccager tout dans la maison avant de prendre la fuite avec un butin encore indéterminé.

ÉPARGNEZ jusqu'à 50%

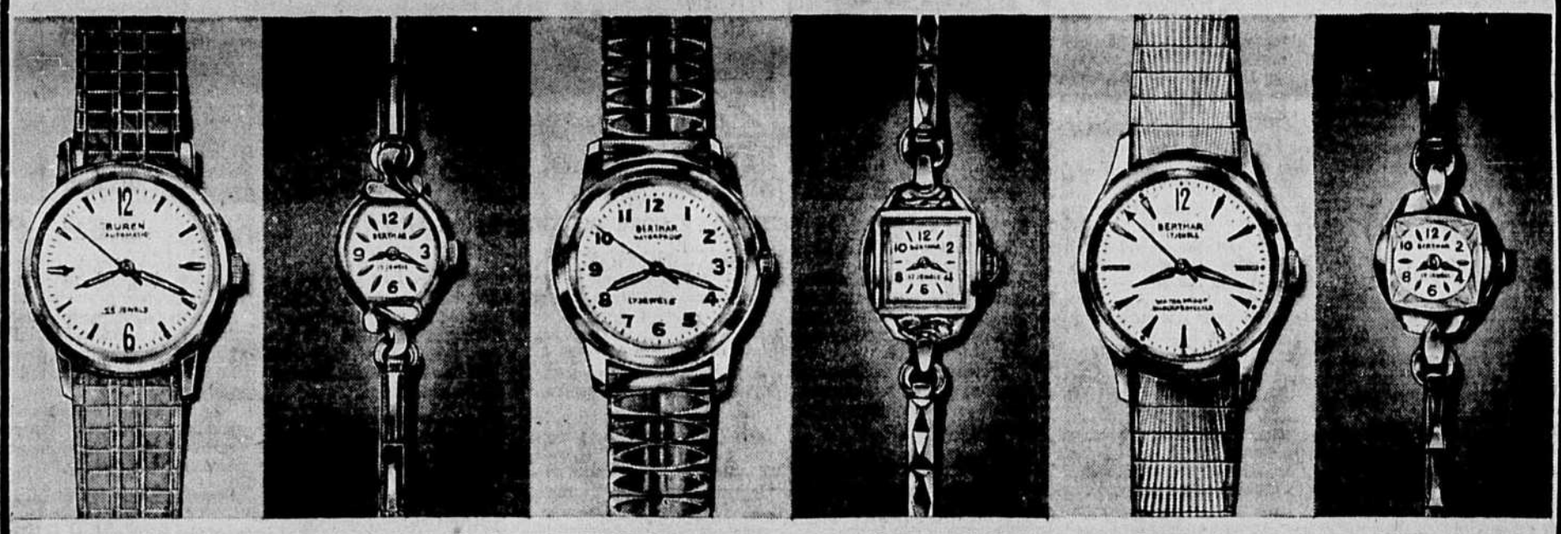
chez PEOPLES CREDIT JEWELLERS

DURANT LA GRANDE

VENTE-ÉCHANGE DE FÉVRIER

LE TEMPS FUIT... HÂTEZ-VOUS!

TOUTE MONTRE DANS NOTRE MAGASIN EST ETIQUETEE AU "PRIX DE VENTE DE FEVRIER" POUR VOUS FAIRE EPARGNER. Au choix toutes les marques renommées nationales : Bulova, Elgin, Rolex, Bertmar, Bruner, Buren, Vulcain. Tous derniers styles et créations : montres à remontage automatique, montres-calendrier automatiques, montres électriques, montres très minces, montres-chronographes, montres à diamants cocktail — tous les modèles et styles imaginables. Une fois l'an, l'occasion vous est présentée. Ne la perdez pas. Servez-vous de votre crédit pour profiter de ces merveilleuses aubaines, aujourd'hui ! Achetez la montre de vos rêves, MAINTENANT — Ne payez que $1.00 par semaine.



EPARGNEZ 29.98
Pour homme, Buren 25 rubis, à remontage automatique, ordinairement 59.95
Prix de vente .. 29.97

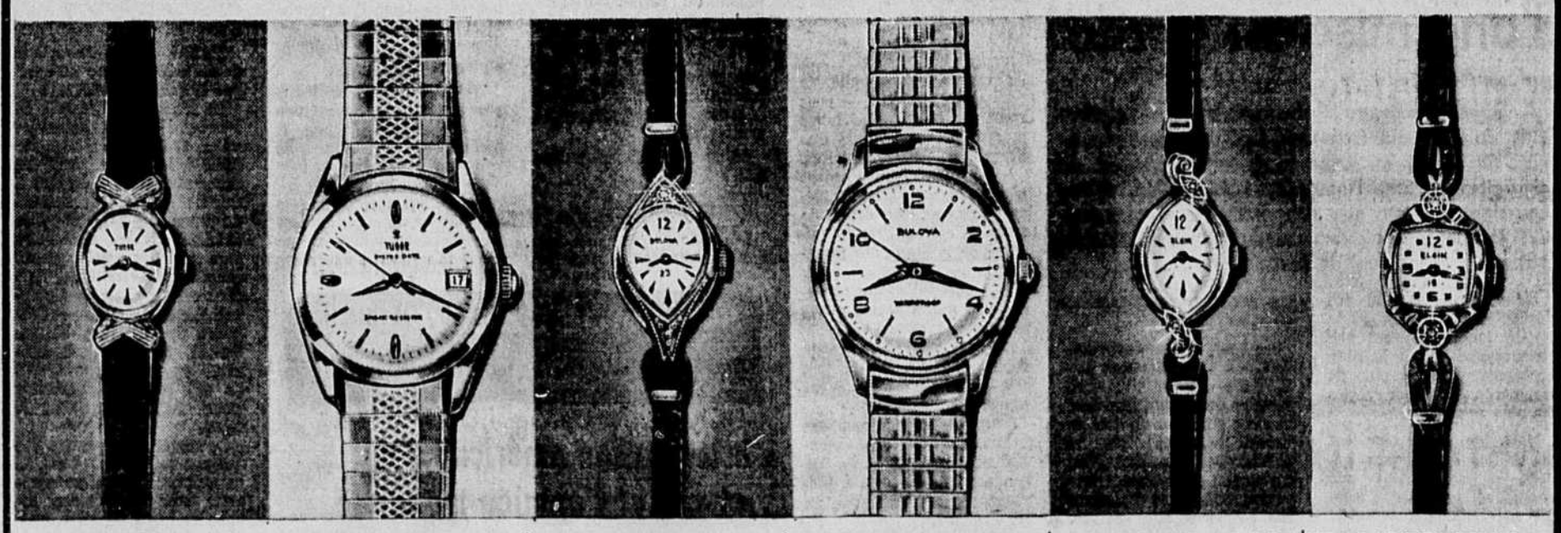
EPARGNEZ 29.98
Pour dame, Bertmar 17 rubis, or jaune 14 carats, ordinairement 59.95
Prix de vente .. 29.97

EPARGNEZ 3.98
Pour homme, Bertmar 17 rubis, étanche et antichoc, ordinairement 19.95
Prix de vente .. 15.97

EPARGNEZ 3.98
Pour dames, Bertmar 17 rubis, couleur or jaune, ordinairement 19.95
Prix de vente .. 15.97

EPARGNEZ 9.00
De grand style, pour homme, Bertmar 17 rubis, étanche et antichoc, ordinairement 33.75
Prix de vente .. 24.75

EPARGNEZ 10.00
Pour dame, Bertmar 17 rubis, étanche et à l'épreuve des chocs, ordinairement 29.95
Prix de vente .. 19.95



EPARGNEZ 13.98
Pour dame, Tudor Rolex, 17 rubis, ordinairement 69.95
Prix de vente .. 55.97

EPARGNEZ 18.58
Pour homme, montre-calendrier, "Tudor Oysterdate" Rolex, 21 rubis, ordinairement 92.95
Prix de vente .. 74.37

EPARGNEZ 9.98
23 rubis, sertis diamant, Lady "A" de Bulova, ordinairement 49.95
Prix de vente .. 39.97

EPARGNEZ 9.98
Pour homme, Mariner "C" de Bulova, 17 rubis, étanche, résiste aux chocs, ordinairement 49.95
Prix de vente .. 39.97

EPARGNEZ 11.98
"Tiara" de Lady Elgin, à 2 diamants, plaquée or 10 carats, ordinairement 59.95
Prix de vente .. 47.97

EPARGNEZ 19.90
Lady Elgin, or blanc 14 carats, 2 diamants, ordinairement 99.50
Prix de vente .. 79.60

Utilisez votre crédit — Achetez maintenant la montre que vous désirez — Ne payez que $1.00 par semaine

Quels qu'en soient le prix, le modèle ou le dessin,
CHAQUE MONTRE EST ABSOLUMENT GARANTIE POUR UN AN

SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS

Peu importe que vous échappiez votre montre, que vous la frappiez ou l'endommagiez de quelque façon que ce soit, nous la remettrons en parfait état, absolument gratis.

NOTRE MODE DE PAIEMENT EST PLUS FACILE

Peoples Credit Jewellers

CENTRE DE LA VILLE : 1015 Ste-Catherine O. Téléphone VI. 3-7071

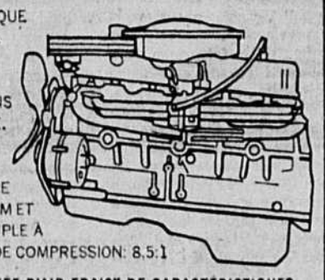
PLAZA ST-HUBERT : 6529 rue St-Hubert (angle Beaubien) Téléphone 273-1557

POINTE-CLAIRE : Centre d'achats Fairview Téléphone 695-5516

Quoi de NEUF dans la Studebaker '66?

Moteur Super Skybolt Six 230

VOICI LA PREUVE QUE LA PERFORMANCE ET L'ÉCONOMIE PEUVENT SE RENCONTRER DANS LA MÊME VOITURE. CE PUISSANT MOTEUR DE 230 PO. CU. DÉVELOPPE 140 C.V. À 4400 T/M ET 220 LB/PI DE COUPLE À 1600 T/M. TAUX DE COMPRESSION: 8.5:1



PLUS, LA "BOUFFÉE D'AIR FRAIS" DE CARACTÉRISTIQUES STUDEBAKER SANS SUPPLÉMENT DE COUT

Garage Desjardins & Frères Limitée



3923 boul. SAMSON Chomedey 681-4986

Surveillez cet endroit. D'autres nouveautés Studebaker y seront présentées.

NOUS PAYONS AUJOURD'HUI SUR LES DÉPÔTS JUSQU'À **6%** D'INTÉRÊT

Taux détaillés fournis sur demande

TRUST GÉNÉRAL DU CANADA

84 OUEST, RUE NOTRE-DAME, MONTRÉAL 1, TÉL. 849-9421

QUÉBEC: 2, AVENUE CHAUVEAU	TÉL. 529-5311
RIMOUSKI: 206, BOUL. SAINT-GERMAIN	TÉL. 724-4106
HULL: 120, RUE PRINCIPALE	TÉL. 771-3227
TROIS-RIVIÈRES: 1350, RUE ROYALE	TÉL. 378-4875
PLACE VILLE-MARIE: GALERIE DE BOUTIQUES	TÉL. 866-9641

Un quatrième bambin meurt étouffé entre deux marches d'escalier

Un bambin de deux ans et demi, Christian Lalande, est mort étouffé vers 2 h. 30 hier après-midi, entre deux marches de l'escalier situé à l'arrière du logement de ses parents, au 3229 de la rue Baldwin.

Ayant fait un faux pas, le bambin s'est retrouvé suspendu dans le vide, avec la tête seulement au-dessus des marches. C'est sa mère, Mme Lucien Lalande, qui a fait la macabre découverte.

Des policiers ont tenté en vain de ranimer la petite victime au moyen de la respiration artificielle d'abord et ensuite avec de l'oxygène. Le corps a été transporté à la morgue, rue St-Vincent.

Le funeste accident est le quatrième du genre qui se soit produit dans la métropole en moins de quelques semaines.

Des étudiants appuient une autre manifestation des grévistes de Coca-Cola

QUEBEC. (PCf) — Une cinquantaine de grévistes de l'usine d'embouteillage de Coca-Cola Ltée à Québec, auxquels se sont joints une trentaine d'étudiants, ont manifesté hier, en dépit de la tempête de neige, devant l'immeuble de la compagnie.

La police n'a signalé aucun incident. La circulation a toutefois été partiellement bloquée à certains moments, alors que les manifestants traversaient la voie publique en exhibant des pancartes.

La manifestation, qui a eu lieu à l'heure de pointe, s'est prolongée durant un peu plus d'une heure.

Les quelque 125 employés de la compagnie ont débrayé en septembre dernier, à la suite d'un désaccord avec les représentants patronaux portant notamment sur des questions de salaires et d'ancienneté.

Par ailleurs, le président du Conseil du travail de Québec, M. Magella Perron, a fait savoir que l'exécutif a décidé d'appuyer les grévistes par une manifestation qui aura lieu jeudi et à laquelle participeront des membres des différents syndicats affiliés au CTC.

De semblables manifestations seront répétées samedi, lundi et mardi prochains.

Entre-temps, les représentants patronaux et syndicaux ont été convoqués aujourd'hui aux bureaux du ministère du Travail, à Québec, afin de mettre fin au conflit, qui paralyse les opérations de quatre usines d'embouteillage de la compagnie à Québec et à Montréal.

André Lagarde, candidat de l'UN dans le nouveau comté de Fabre?

Le vice-président du comité exécutif de Laval, le conseiller André Lagarde, du quartier Duvernay, est fortement pressenti comme candidat de l'Union nationale dans le nouveau comté de Fabre, né du



M. ANDRE LAGARDE

morcellement de l'ancien comté de Laval qui comptait 132,000 électeurs en 1962.

Environ 50,000 électeurs figureront sur les listes du comté de Fabre.

M. Lagarde était organisateur général de l'UN pour le district de Montréal aux dernières élections provinciales.

A l'occasion du dîner à $50 le couvert qui aura lieu à l'hôtel Reine Elisabeth, le 28 février prochain, dans le but d'amasser des fonds pour la caisse électorale de l'UN, il est fort possible, a-t-on appris, que le chef de l'UN, M. Daniel Johnson, confirme la candidature de M. Lagarde, soit comme candidat officiel ou comme candidat à une convention du parti dans le nouveau comté de Fabre.

Fermeture d'un poste de police à Laval

Conformément à un plan de regroupement des postes de police de Laval approuvé par les membres du comité exécutif, le directeur de police Léo Lequin a annoncé que, depuis le 11 février, le poste de police de l'ancienne ville de St-Vincent-de-Paul a été définitivement fermé.

Les résidants de cet arrondissement seront desservis désormais par le poste de police no 16 situé au 2900, boulevard de la Concorde, dont le numéro de téléphone est : 661-2531.

Cependant, pour un appel d'urgence il faudra toujours communiquer avec le Centre de communications au quartier général de la Sûreté municipale de Laval en composant : 667-7111.

Meilleur sort des ouvriers suédois

Les salaires des ouvriers dans les industries suédoises ont augmenté de 16 pour 100 et la durée de leurs vacances est passée de trois à quatre semaines au cours des dix dernières années.

TOWERS
LE GRAND MAGASIN DE L'ESCOMPTE



NOUVEAUX! DIFFÉRENTS!

CANAPES TRANSFORMABLES 4 FACONS

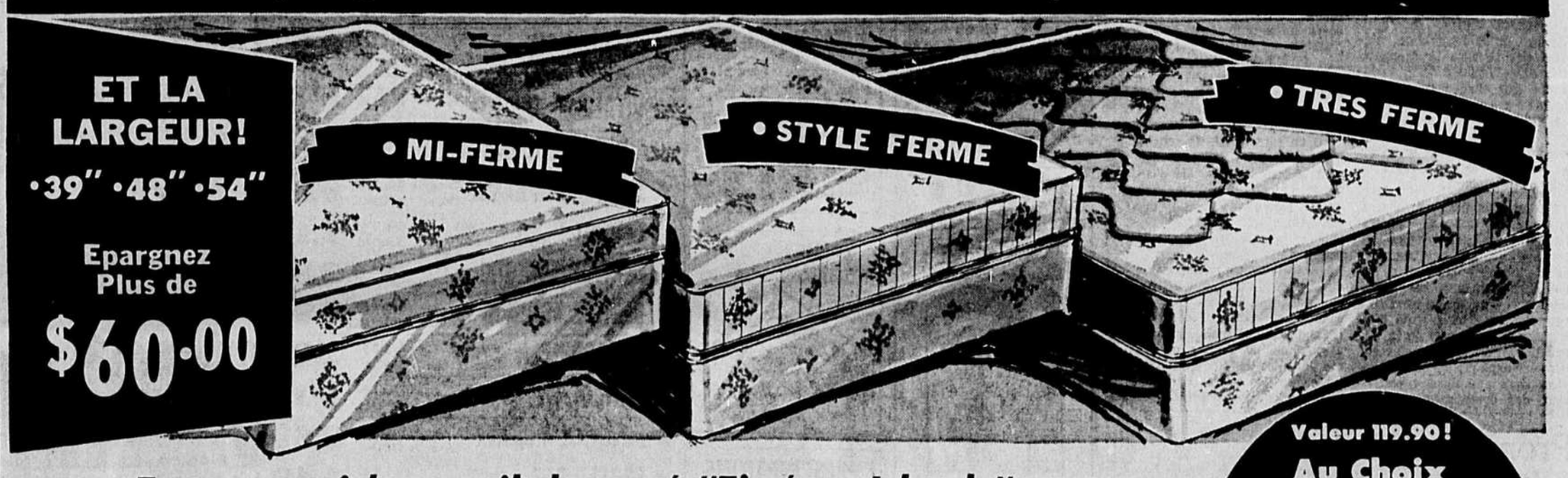
Style ! Confort ! Adaptabilité !... en épargnant plus de 40.00 !

Un seul coup d'oeil sur ce CANAPE TRANSFORMABLE... et vous avez trouvé l'article tant désiré ! Il se TRANSFORME en un CANAPE A TROIS PLACES, avec SECTION CENTRALE ou comme LIT en quelques secondes. Ce CANAPE TRANSFORMABLE de 8 pi. de longueur comporte une table de bout amovible (24 x 24") à dessus fini noyer résistant aux marques et une surface de 72" long et 25" large, à employer comme lit... PLUS... couverture traitée "SCOTCHGARD".

La qualité se révèle dans la fabrication robuste en bois dur, les pieds noyer effilés et plus de 20 ressorts de support, en acier. Confort assuré avec les 2 coussins amovibles du dossier recouverts en tissu de coton durable, gaiement imprimé et traité "SCOTCHGARD", aux tons de brun, orange et vert et les coussins (25 x 36") du siège, rembourrés mousse, assortis, à glissière, avec envers brun foncé, rouille ou vert mousse uni.
Achetez votre CANAPE TRANSFORMABLE TOT !...
Epargnez plus de 40.00 !

Valeur 119.95 !
PRIX "GRANDE EPARGNE" TOWERS
79.77 ch.
(Seulement 2.25 par semaine, SANS ACOMPTE)

Grandes Epargnes sur Matelas et Sommiers-Caisse de Qualité



ET LA LARGEUR!
•39" •48" •54"
Epargnez Plus de $60.00

Tous avec riche coutil damassé "Tissé en Irlande"

(MI-FERME) — Matelas tout polymousse 4" d'épaisseur. Entièrement non-allergène et léger. Obtenez-le avec riche coutil damassé et un SOMMIER-CAISSE 9" assorti, au prix "Grande Epargne" de Towers.
L'ensemble 59.77

(STYLE FERME) — Matelas de qualité, à dessus uni et bords renforcés, 308 ressorts spiralés "Flex-o-loc", dessus broché, sisal épais, ganses en plastique avec riche coutil damassé. Complétez cette beauté avec un SOMMIER-CAISSE assorti pour seulement
L'ensemble 59.77

(TRES FERME) — Matelas à dessus piqué, envers mousse, fabrication à 308 ressorts spiralés "Flex-o-loc", dessus broché, bords renforcés, ganses en plastique, sisal épais et couverture en riche coutil damassé. Towers vous l'offre avec le SOMMIER-CAISSE assorti, pour seulement
L'ensemble 59.77

Valeur 119.90 !
Au Choix
59.77 ens.
ou 33.33 ch.
(sommier-caisse OU matelas)

AUCUN ACOMPTE ! Jusqu'à 36 mois pour payer l'article ci-dessus !
Payez seulement la taxe de vente lors de l'achat ! (LIVRAISON GRATUITE)

GRANDE EPARGNE!... sur laveuses et sécheuses automatiques

RCA Whirlpool

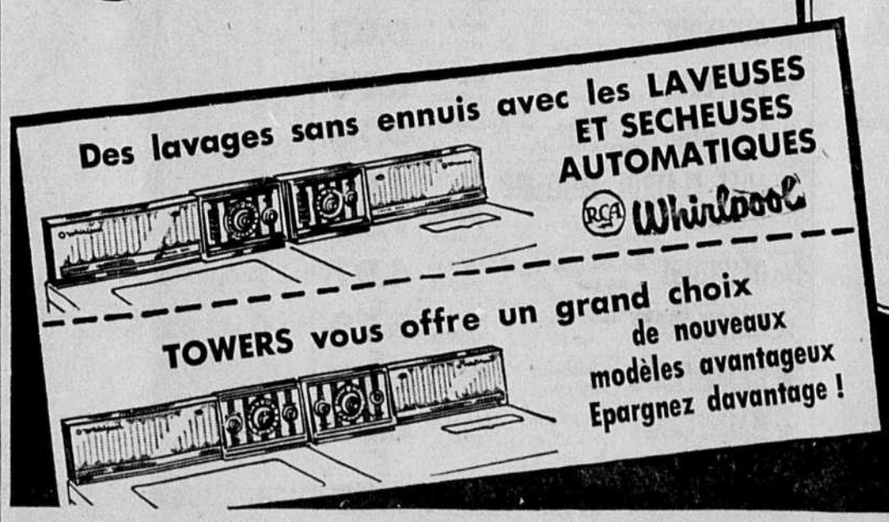


Laveuse automatique, modèle LNA-600
Caractéristiques :
- Cycle de trempage à fond on (nettoie le linge le plus sale)
- Débit d'eau automatique 'niveau de brassée' (s'arrête quand ce niveau est atteint)
- 5 températures d'eau
- Vidage à circulation libre (saletés éliminés EN EVITANT le linge)
- Contenance de la cuve — 12 livres
- Arrêt automatique de la rotation (quand la porte est ouverte)
- Cuve à l'émail porcelaine

Valeur 329.95 !
Prix 'GRANDE EPARGNE' Towers
249.50 ch.
(Seulement 2.75 par semaine)

Sécheuse automatique, modèle LND-600
Caractéristiques :
- Cycle 'Lavez et Portez' (avec refroidissement 10 minutes)
- Cycle complet régulier (avec refroidissemnt 5 minutes)
- Réglage de l'air (l'un ou l'autre cycle)
- Contrôle thermostatique de la chaleur (de basse à haute intensité)
- Arrêt automatique de la sécheuse (quand la porte est ouverte)
- Très grande contenance (appropriée aux laveuses RCA Whirlpool)
- Filtre à charpie pratique (monté sur le dessus de la sécheuse)

Valeur 299.50 !
Prix 'GRANDE EPARGNE' Towers
159.95 ch.
(Seulement 2.50 par semaine)



SATISFACTION GARANTIE OU ARGENT REMIS
TERMES BUDGETAIRES FACILES GRACE A credico

TOWERS BOUL. METROPOLITAIN — Ouvert à 10 h. a.m. Economisez jusqu'à 7 h. p.m., lundi, mardi, mercredi et samedi. Economisez jusqu'à 10 h. p.m. jeudi et vendredi.
Sortie 56, boul. Métropolitain, prendre le chemin de service vers Viau

TOWERS CHATEAUGUAY — Ouvert à 10 h. a.m. Economisez jusqu'à 10 h. p.m. du lundi au vendredi. Fermé à 6 h. p.m. samedi.

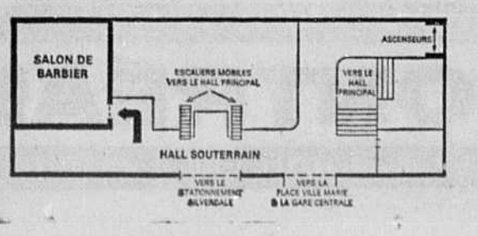
TOWERS GREENFIELD PARK — Ouvert à 10 h. a.m. Economisez jusqu'à 10 h. p.m. du lundi au samedi inclus.

TOWERS A 3 ENDROITS: GREENFIELD PARK BOUL. TASCHEREAU BLVD. (ROUTE 9B) — METROPOLITAIN BLVD. AND RUE VIAU — CHATEAUGUAY HIGHWAY NO. 4, 15 ST. JEAN BAPTISTE BOULEVARD

Où se donner vrai chic, bon goût, bel air, comme les gens qui fréquentent LE REINE ELIZABETH?

Cela va de soi, c'est au SALON DE BARBIER DU REINE ELIZABETH

Essayez, vous verrez pourquoi. Notre salon met à votre disposition 15 barbiers, 5 manucures, des cireurs; vous pourrez téléphoner de votre fauteuil, prendre le café à nos frais. Ce service extraordinaire est offert aux prix ordinaires. Ouvert de 8h.30 à 6h. du lundi au samedi. Rendez-vous fixés sur demande.



La Nouvelle-Ecosse entend modifier ses lois régissant l'éducation et le bien-être

HALIFAX. (PC) — Le gouvernement de la Nouvelle-Ecosse consacrera une bonne partie de la session provinciale qui a débuté hier à modifier les lois provinciales régissant l'éducation et le bien-être social.

Le gouvernement conservateur du premier ministre, M. Robert Stanfield, a profité de la lecture du discours du trône pour annoncer l'élaboration d'un programme d'aide à l'éducation et l'augmentation des subventions gouvernementales au bien-être et à la santé.

Le programme prévoit notamment l'augmentation des subventions aux universités de la Nouvelle-Ecosse, la participation directe du gouvernement à la construction des écoles et aux salaires du personnel enseignant.

Dans le domaine du bien-être social, le gouvernement a promis d'élargir les cadres des lois du bien-être afin d'en étendre la portée à un plus grand secteur de la population, la construction de centres de réhabilitation et l'aménagement de centres spécialisés à l'intention des enfants retardés.

Enfin, un bill présenté mercredi à la législature de la Nouvelle-Ecosse propose que les compagnies de cette province aient la permission de se servir officiellement du nom de leur place d'affaires ou de leur commerce, soit en français soit en anglais.

Le projet de loi demande également que les compagnies puissent utiliser le mot "limitée", aussi bien en langue anglaise qu'en langue française.

Rejet des accusations de discrimination portées par le petit-fils du Négus

OTTAWA. (PC) — Un prince éthiopien âgé de 17 ans, a quitté le chic Ashbury College dans la capitale, accusant les autorités de discrimination et de mauvais traitements.

Ces accusations ont été catégoriquement rejetées hier, par le directeur de l'institution, et le tuteur canadien du prince, M. Robert Thompson, chef du Crédit social.

Ils ont fait état du désir de l'adolescent d'être traité "en prince", de difficultés d'ordre disciplinaire, et de son incapacité d'administrer ses fonds personnels, alors que toutes ses dépenses au collège étaient payées.

C'est ainsi que le prince Michael Makonnen, petit-fils de l'empereur Hailé Selassié, a quitté l'institution à Noël après y avoir séjourné pendant trois ans, précisant qu'il "en avait soupé de quêter."

"Nous avons eu plusieurs étudiants noirs, a déclaré le directeur M. Ronald H. Perry, et le mot discrimination ne fait pas partie de mon vocabulaire."

"Michael en sa qualité de prince aurait voulu être l'objet de considération spéciale, a expliqué M. Perry. Mais nous l'avons traité comme nous traitons tous les autres étudiants. Nous ne pouvions faire autrement. Or, cela a créé chez l'élève un problème disciplinaire".

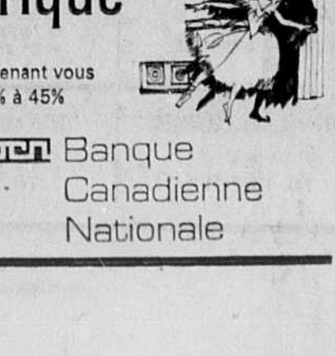
M. Thompson, qui a déjà été pendant plusieurs années conseiller en éducation auprès de l'empereur, a déclaré que les difficultés du prince étaient d'ordre disciplinaire, et que tout rapport de discrimination au Ashbury College était complètement faux.

A l'issue du congé de Noël le prince n'est pas retourné au collège, mais est demeuré chez les parents d'un ami montréalais, et a fréquenté une école publique, jusqu'au moment où il a été cueilli par un envoyé spécial du palais d'Addis-Abeba qui l'a conduit à une école en Suisse.

Le prince a dit s'être privé de manger quand les fonds expédiés d'Addis-Ababa retardaient. M. Thompson a précisé qu'à Noël le prince avait $40 dans ses goussets, mais qu'il a toujours eu des difficultés à administrer son argent, et que très souvent il empruntait du collège.

la plus grande institution d'expression française au pays

vous invite à vous procurer dès maintenant* votre passeport pour la plus grande exposition universelle jamais tenue en terre d'Amérique



*En achetant maintenant vous épargnerez de 25% à 45%

Banque Canadienne Nationale

OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

EXTRA! EXTRA! EXTRA! EN VENTE, 1 JOUR

STEINBERG MIRACLE MART

Profitez de cette vente spéciale à 1.47 pour réaliser des aubaines vraiment exceptionnelles pour votre famille!

Pratique porte-documents fait de plastique vinyle
Se porte sous le bras. Fermoir métallique et rabat. Largeur 16½". En noir, brun ou havane. Pour l'étudiant ou l'homme d'affaires. **1.47**
Papeterie

Jardinières décoratives offertes avec solide support
En plastique résistant, ces jardinières mesurent 11½" de diam. x 10" de hauteur. Coloris variés : blanc, cuivre, tangerine, vert. Idéales pour salon, boudoir, etc.
Prix régulier 1.87 ens. — **1.47** ens.
Articles de maison

En spécial — bobines pour cameras 8mm et bandes magnétiques de 5 po.
200' de bobines pour caméras 8mm et "Super 8mm". Vendues dans une boîte métallique. **3/1.47**
900' de bandes magnétiques en bobines de 5". Rég. 1.97 ch. — **1.47** ch.

Ensemble de 12 crayons à dessiner "Prismacolor"
Le tout comprend 12 crayons de couleurs différentes. Etui à bouton-pression. Pour l'école ou le bureau. **1.47** ens.
Papeterie

A solder : grand nombre de solides pelles "chasse-neige"
Pelles incurvées solidement rivées au manche en bois dur avec poignée de forme "D".
Prix régulier 1.99 ch. — **1.47** ch.
Quincaillerie

Fines tasses et soucoupes importées de l'Angleterre
Faites de fine porcelaine avec jolis motifs floraux artistiquement dessinés. Elles sont disponibles en 12 modèles et motifs différents.
Rég. 1.97 ens. — **1.47** ens.
Porcelaine et cadeaux

Variété de timbres offerts en enveloppe transparente
Choisissez vos timbres préférés provenant du monde entier, aux couleurs et blasons de tous les pays. L'enveloppe **1.47**
Papeterie

Corbeille à usages multiples pour l'intérieur – capacité 44 ptes
En polyéthylène robuste. Pouvant contenir 44 pintes. Dimensions : 22¾" x 15¾" x 11". Couvercle basculant. Idéale pour salle de bain, cuisine, etc. **1.47**
Articles de maison

Couvertures molletonnées de format avantageux !
Elles sont chaudes et légères, imprimées de scènes de cirque, avec une bordure de couleur rose ou bleu. Faites par les moulins réputés. ESMOND. 30" x 40".
Rég. 1.77 ch. — **1.47**
Vêtements pour enfants

Housse géante matelassée pouvant contenir 16 robes
Housse géante de 54 po. de hauteur avec robuste glissière de 36 po. Cadre à 2 crochets. Couleurs variées. Protège vos vêtements de la saleté. **1.47**
Menus articles

Pratique poubelle de 10 gal. en polyéthylène résistant
Poubelle en plastique incassable avec poignées encastrées pour un transport plus facile. Capacité totale de 10 gallons. Couvercle hermétique préservant des odeurs. Dim. 18½" x 14½". **1.47**
Articles de maison

Serviettes de bain "Camtex" en tissu éponge absorbant
De première qualité, fabrication canadienne, épaisses et de grand format : 24 x 45". Deux modèles : à rayures "Sophisticate" ou "Dubarry Roses". Couleurs variées.
Rég. 1.97 ch. — **1.47** ch.
Linge de maison

Sac de voyage "Air Canada" pratique en toute occasion
Fait en nylon caoutchouté à l'épreuve de l'eau. Mesure 12" avec poignées. Disponible en bleu marine seulement. **1.47**
Menus articles

Panier tout usage genre baquet, en polyéthylène
Fait de polyéthylène robuste. A ce prix procurez-vous-en plus d'un, pour usage autour de la maison et ouvrages domestiques de tout genre. Dimensions : 10⅝" de profondeur x 19" de diamètre. Couleurs variées. **1.47**
Articles de maison

Taies d'oreillers brodées de fabrication canadienne
Taies en coton blanchi lavable de première qualité. Une jolie guirlande de broderie orne les bords. Dans un attrayant empaquetage. Broderie de couleur : blanc, rose, bleu, aqua, mais, vert. Rég. 1.97 la paire — **1.47** paire
Linge de maison

Ensemble de 2 jeux de cartes de marque réputée "Vogue"
Recouvert de plastique résistant. Format commode pour l'amateur de bridge, etc. Emballage de deux jeux. La boîte de 2 jeux **1.47**
Papeterie

Plat à gâteaux avec couvercle en plastique simili-cristal
Conservera à vos gâteaux fraîcheur et saveur. De format géant, le plateau mesure 14" de circonférence et le couvercle 10½" de diam. x 4" de profondeur. **1.47**
Articles de maison

Confortables oreillers remplis de mousse
De première qualité ! En mousse d'une seule pièce aérée au centre de mousse en morceaux. Ne se déforme pas, non allergène, recouvert de crêpe français. Motif floral de ton blanc, rose, bleu, vert, 18" x 25".
Rég. 1.97 ch. — **1.47** ch.
Linge de maison

Lavez votre auto avec cette pratique brosse de qualité
Tête en plastique. Long manche en aluminum avec valve d'arrêt. Poils très résistants.
Prix régulier 1.97 ch. — **1.47** ch.
Accessoires d'auto

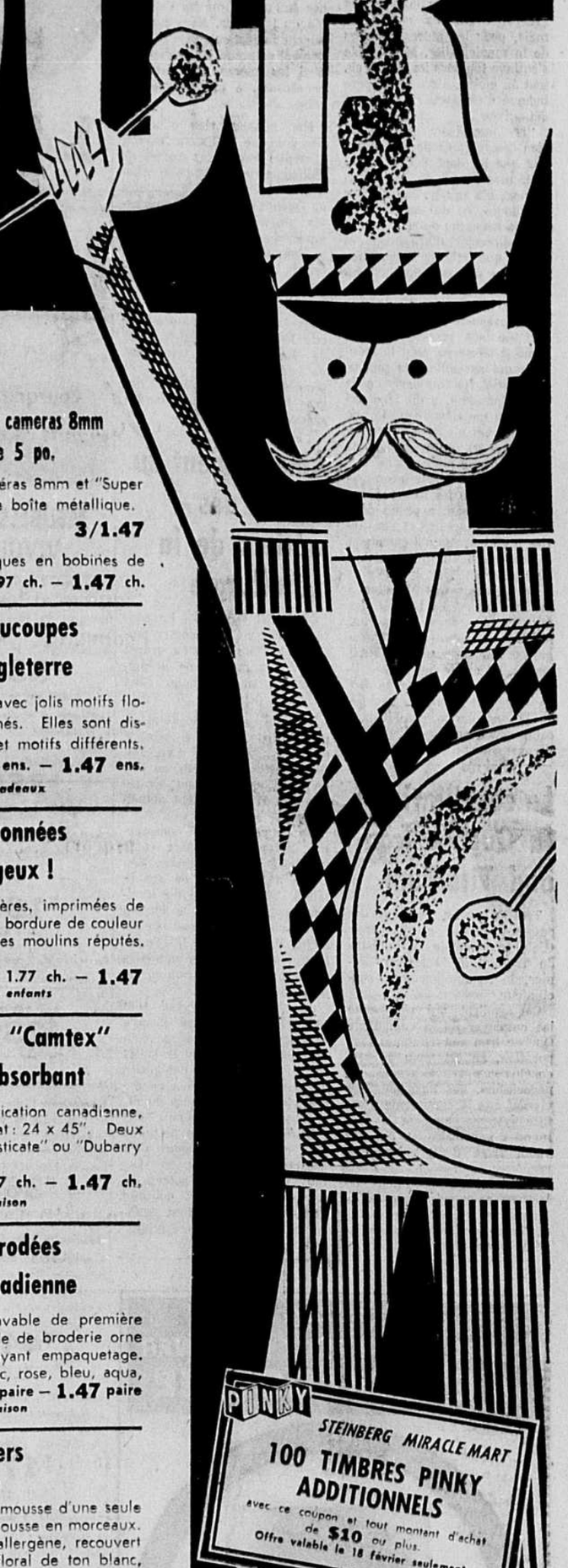
Faites connaissance avec la gracieuse poupée Monique
Poupée articulée de 11½" hauteur. Cheveux implantés. Faite en vinyle résistant, elle est élégamment habillée. Variez sa garde-robe grâce au vaste choix de 12 modèles.
Prix régulier 1.97 ch. — **1.47** ch.
Rayon des jouets

Pure toile imprimée importée d'Angleterre
En largeur de 45", ce tissu aux imprimés Paisley gais et jeunes, est parfait pour la confection de robes et jupes printanières; combinaisons de deux couleurs dans des tons pastel. la verge **1.47**
Rayon des tissus

Pour un poli plus brillant utilisez cette brosse "Nenette"
Offerte avec récipient. Très robuste, cette brosse nettoie à fond les taches les plus rebelles et polit efficacement les carrosseries d'auto. Prix régulier 1.97 ens. — **1.47** ens.
Quincaillerie

Jolie poupée en vinyle "Angie" ! La joie des enfants
C'est la petite soeur de Monique. Mesure 9" de longueur. Faite en vinyle résistant, ses cheveux sont implantés. Elle est toute habillée. Choix de 12 robes ou ensembles.
Prix régulier 1.87 ch. — **1.47** ch.
Rayon des jouets

Fameux bâtons de hockey "Pro-score" type professionnel
Résistants bâtons de hockey de type professionnel à lame courbée solidement rivée. Longueur totale 53". Fera la joie du jeune sportif. Quantité limitée. Rég. 1.97 ch. — **1.47** ch.
Articles de sport



FÉVRIER EST LE MOIS DES TIMBRES PINKY CHEZ STEINBERG MIRACLE MART

CHOMEDEY
CENTRE D'ACHATS ST-MARTIN

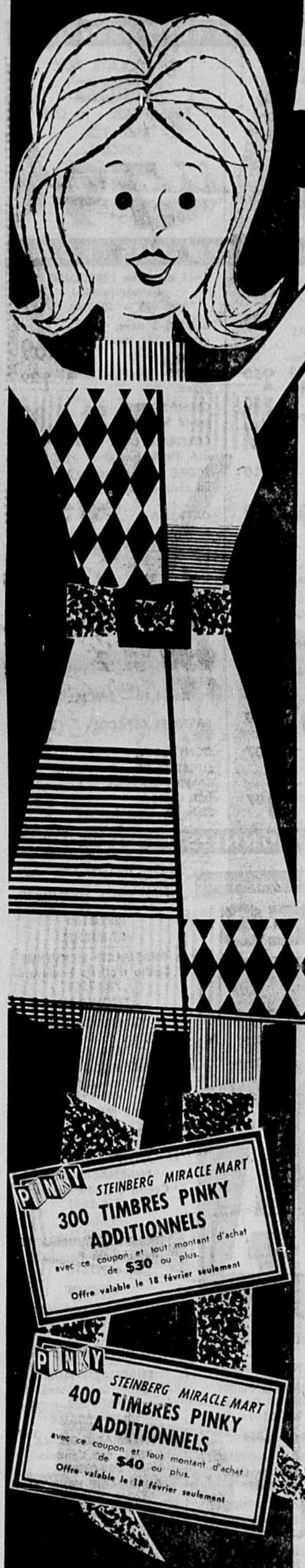
GREENFIELD PARK
PLAZA

PONT-VIAU
CENTRE D'ACHATS PONT-VIAU

OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

VENDREDI, 18 FÉVRIER SEULEMENT!

à 1.47



STEINBERG
MIRACLE MART

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités sur chaque article!

Venez tôt pendant que le choix est le meilleur! Les quantités sont limitées dans certains cas. Timbres Pinky additionnels!

Epargnez sur ces fameux produits d'hygiène et beauté

Dentifrice "Mcleans", valeur rég. 1.09 ch. — Sels de Fruit "Enō", valeur rég. 1.09 ch. — Fixatif "Lady Patricia", valeur rég. 99¢ ch. — Brillantine "Brylcreem", valeur rég. 98¢ ch. au choix **2/1.47**

Produits d'hygiène et beauté

Pour filles et garçons! Jeans couleur marine

Deux modèles en denim, avec taille semi-élastifiée ou entièrement élastifiée, piqûres sur les poches et les côtés. Tailles: 3-6x. Rég. 1.77 **1.47**

Vêtements pour enfants

Jolies pantoufles en brocart style "mule" pour dames

Achat spécial de nouveaux modèles printaniers aux couleurs vives; brocart turc, talons découverts. Doublées en doux velours et garnies d'un galon doré. Pointures: 5 à 9. Quantité limitée. Prix régulier **1.47** la paire

Chaussures pour dames

Fameux colorant Poly-Color de marque "Richard Hudnut"

Le réputé "Poly-Colour" s'applique aisément tout comme un shampooing ordinaire. Conditionne votre coiffure. Disponible dans les teintes à la mode. valeur régulière 1.95 ch. **1.47**

Produits d'hygiène et beauté

Culottes en coton pour dames et jeunes filles

Choix de modèles avec élastique ou tricot aux jambes, ou en tricot à maille bloquée avec jambe élastifiée. Blanc ou imprimés floraux. P.M.G.

Rég. .57 ch. — **3/1.47**

Lingerie pour dames

Pantoufles en vinyle pour hommes et jeunes gens

Ces pantoufles ont une semelle et talon en caoutchouc-mousse. En noir ou vert. Pointures: 6 à 11; pas de ½ points. Quantité limitée. **1.47** la paire

Chaussures pour hommes

Ravissantes mules faites en brocart aux tons variés

Un achat spécial qui plaira à toutes les dames! Mules en brocart, semelle intérieure en mousse, talon compensé, vendues dans un sac de plastique; pointures: 5 à 10 **1.47**

Accessoires de mode

Jupons à la taille pour dames et jeunes filles

Ils sont confectionnés en nylon de belle qualité. Garniture en dentelle de Banlon, broderie et applique de dentelle. Couleurs: blanc, rose, bleu, noir, dans les tailles P.M.G. Val. rég. 2.98 — **1.47**

Lingerie pour dames

Pyjamas genre tailleur en flanelle pour hommes

Pyjamas à veste genre gilet en flanelle de coton. Taille sur élastique. En quantité limitée. Motifs aux couleurs variées. En bleu, gris, havane ou vin. Tailles: A-B-C-D-E. Régulier 2.77 ch. ou 2/$5 **1.47**

Accessoires pour hommes

Choix de jolis bijoux pour toutes occasions

Solde d'un manufacturier réputé! D'excellente qualité, ensembles de colliers et boucles d'oreilles, ou broche et boucles d'oreilles, bracelets fantaisistes... Valeur régulière jusqu'à $5. Ch. ou ens. **1.47**

Rayon des bijoux

Pyjamas "Lavez-Portez" en coton pour fillettes

Solde d'avant saison, d'un manufacturier canadien renommé. Imprimés variés, liséré et dentelle sur le col "Claudine". Tailles: 8, 10, 12, 14 **1.47**

Vêtements pour fillettes

Bas laine et nylon pour hommes

Confortables bas en laine et nylon avec côtes 6 x 3. Bouts et talons renforcés de nylon. Haut en élastique. Rebelles au rétrécissement et coloris inaltérables. Pointures: 10 à 12. En noir, marine, anthracite, gris pâle ou brun. Rég. 67¢ la paire **3/1.47** ou 57¢ pre

Accessoires pour hommes

Ensemble pendentif et boucles d'oreilles

Achat spécial! Faites votre choix parmi une variété de pierres synthétiques. Douze modèles différents en couleur jaune ou blanche. Un joli coffret pour chaque ensemble. Valeur rég. 2.98 Ens. **1.47**

Rayon des bijoux

Grand solde! Vêtements pour bébés! Prix exceptionnels!

Au choix, salopettes, robes et couches offertes dans une variété de tissus et modèles. Certaines grandeurs ne sont pas disponibles. Ages: 6, 12, 18, 24 mois. Rég. 1.77 et 2.77 **1.47** ch.

Vêtements pour bébés

Bas extensibles en laine et nylon pour garçons

Disponibles en mélanges de laine, térylène ou nylon. Couleurs: marine, gris pâle, anthracite et brun. Une pointure seulement. Prix régulier 57¢ la paire. **3/1.47**

Accessoires pour garçons

Ensemble foulard et gants assortis! Chic et élégant!

Une nouveauté qui fera un joli cadeau! Foulard transparent de confection délicate et soignée, assorti à une paire de gants parmi un choix de modèles. En noir ou blanc Ens. **1.47**

Accessoires mode

Blouses de coton pour fillettes et jeunes filles

Idéales au printemps et en été. En "broadcloth" de coton avec manches à revers, cols boutonnés empesés ou ordinaires, grand choix de couleurs. Tailles: 7, 8, 10, 12, 14 **2 1.47**

Vêtements pour fillettes

Attrayants pyjamas en flanelle pour garçons

Chauds pyjamas en flanelle prérétrécie. Taille sur élastique. Choix de couleurs et motifs. Ages: 8 à 16. Rég. 1.97 **1.47**

Accessoires pour garçons

Fuseaux extensibles en nylon pour fillettes!

Confectionnés en 100% Nylon, ces pantalons extensibles sont très pratiques. Sous-pieds, plis cousus et taille élasticisée. Couleurs: Bleu marine, brun, rouge, bleu roi. Tailles: 3-6x Rég. 1.77 **1.47**

Vêtements pour enfants

Pratique housse en coton pour manteaux de fourrure

En coton glacé blanc, elle est fermée par une glissière pleine longueur. Protège efficacement vos fourrures tout en leur permettant de respirer. **1.47** ch.

Menus articles

Salopettes et pantalons pour bébés de 12 à 24 mois

C'est ce qui convient le mieux au bébé de cet âge. Coton Bedford, bretelles, taille élastifiée, poche bordée, boutons pression dans l'entre-jambe. Couleurs variées. Ages: 12, 18, 24 mois **1.47**

Vêtements pour enfants

Chandails-T et cardigans chauds et pratiques!

Les préférés de tous les jeunes, chandails molletonnés, avec capuchon très chaud et cordons coulissants. Poche à l'avant, en relief. Couleurs: bleu, jaune, blanc et rouge. Tailles: 1, 2, 3 et 2-6x. Rég. 1.77 **1.47** ch.

Vêtements pour enfants

Elégants chemisiers pour dames et jeunes filles

Grande variété de modèles, tous du dernier cri. Manches courtes, à revers ou longues. Coton de première qualité ou tissu "Oxford". Couleurs: blanc, rose, bleu, beige, jaune. Tailles: 10 à 20. Rég. 1.95 **1.47** ch.

Vêtements sport pour dames

Culottes en caoutchouc imperméables et lavables

Culottes "Sani-Seal", douces, entièrement garanties. GRATUIT: Tasse, 4 épingles à nourrice ou hochet avec l'achat de 4 culottes! Couleurs variées. Tailles: P.M.G. XG. Rég. .88 ch. — **2/1.47**

Vêtements pour enfants

ÉPARGNEZ! ÉCONOMISEZ! OBTENEZ DES TIMBRES PINKY ADDITIONNELS

LASALLE
7850, BOULEVARD CHAMPLAIN

RUE SHERBROOKE EST
PLACE VERSAILLES

JEAN-TALON
4325 EST, RUE JEAN-TALON

Le discours du Trône promet aux citoyens de l'Alberta un bill des droits de l'homme

EDMONTON. (PC) — Le discours du Trône, lu aujourd'hui à l'Assemblée législative de l'Alberta, promet aux citoyens de cette province un bill des droits de l'homme, une étude d'un comité législatif sur l'assurance-automobile et une modification à la loi du dimanche concernant l'interdiction d'activités sportives.

Le discours, lu par le lieutenant-gouverneur Grant MacEwan, déclare qu'un projet de loi pour établir un code des droits de l'homme sera déposé afin d'assurer les droits humains, sans différence de race, couleur ou croyance.

Le gouvernement créditiste albertain détient 59 des 63 sièges de l'Assemblée législative. Trois appartiennent à des libéraux et l'autre à un indépendant. On croit que la session durera environ sept semaines.

Le discours du Trône affirme que les députés seront appelés à former un comité spécial pour enquêter sur l'assurance-automobile. Plusieurs représentations avaient été faites l'année dernière auprès du gouvernement après que les primes eurent subi une hausse d'environ 18 pour cent sur les taux de l'année précédente.

Le discours prévoit aussi un programme d'épreuves de sécurité routière pour les véhicules-moteurs et la construction de nouvelles routes.

Le gouvernement albertain se propose en outre de créer une loi qui autoriserait les municipalités à passer certains règlements, avec l'approbation d'une majorité d'électeurs, qui exempteraient certaines activités récréatives de se soumettre à la loi du dimanche. Actuellement, cette loi s'applique à toutes les activités commerciales le dimanche.

Le discours mentionne qu'une extension substantielle sera accordée à certains services de l'assurance-santé d'Alberta. Ce qui incluera les ordonnances médicales, selon un plan récemment soumis au gouvernement par l'Association des pharmaciens de cette province. De plus, la prime de l'assurance-santé sera payable par les personnes ayant plus de $1,000 de revenus par année, au lieu de $500, comme c'est le cas actuellement.

Le gouvernement prévoit par ailleurs certaines autres mesures touchant les agriculteurs, comme l'assurance-récolte et des dédommagements partiels pour la perte du bétail.

Découverte de gaz naturel dans la banlieue de Québec

QUEBEC. (PCf) — Un groupe de spécialistes se sont rendus hier matin à Ville Duberger, dans la banlieue de Québec, après qu'on eut annoncé qu'une couche de gaz naturel y avait été découverte accidentellement et que les pompiers avaient été appelés pour éteindre une flamme de 10 pieds qui jaillissait du sol.

Les ingénieurs et géologues ont cependant vite fait de conclure que la nappe de gaz naturel n'était pas importante et qu'au fait sa pression était inférieure à 50 livres au pouce cube, ce qui aurait pu rendre son exploitation rentable.

Selon un ingénieur, on a découvert, ailleurs au Québec, des endroits où la pression était de 1,200 livres au pouce cube.

C'est en faisant des sondages à l'aide d'un tuyau de deux pouces et demi de diamètre que des ouvriers ont fait la découverte. Le tuyau était enfoncé profondément dans le sol quand une flamme de 10 pieds de hauteur a jailli. Le gaz aurait apparemment été enflammé par quelqu'un qui fumait tout près.

Les pompiers de la municipalité de Duberger sont aussitôt accourus et ils ont éteint la flamme à l'aide d'un jet-brume.

La pression du gaz est restée constante pendant quelques heures, puis elle se mit ensuite à diminuer considérablement.

Les spécialistes ont donc suggéré de bétonner la trouée d'où s'échappe le gaz afin d'écarter tout danger futur d'explosion.

Le rapport au sujet d'une voie maritime entre Sorel et New York sera rendu public prochainement

OTTAWA. (PCf) — Le rapport relatif aux études préliminaires au projet d'une voie maritime sur le Richelieu et le lac Champlain, entre Sorel et New York, sera rendu bientôt public.

La Commission conjointe responsable de l'exploitation des eaux sur les deux côtés de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis a reçu en effet un rapport en quatre volumes, fruit d'études menées pendant plusieurs années par un comité d'ingénieurs et d'économistes. M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, a annoncé la nouvelle en Chambre, dans une réponse écrite à M. Gérald Laniel, député libéral de Beauharnois-Salaberry.

La voie maritime, dont il est question depuis de nombreuses années, se prolongerait depuis Sorel jusqu'à New-York, par Champlain et la rivière Hudson. Les plus récentes études ont commencé en 1962, sous le gouvernement conservateur.

DERNIERE SEMAINE D'INSCRIPTION

VOUS PARLEREZ L'ANGLAIS COURAMMENT!

grâce à ICA Institut de

CONVERSATION ANGLAISE

OFFICIELLEMENT RECONNU ET DE HAUTE RENOMMEE

PROGRES RAPIDES:

SEUL l'I.C.A. ne groupe que 12 à 15 élèves par classe.

SEUL l'I.C.A. utilise une méthode exclusive spécialement adaptée aux besoins des Canadiens français: maniement des prépositions et des verbes dans des conversations sur des sujets d'actualité sous la direction de professeurs compétents.

SEUL l'I.C.A. a été choisi par un très grand nombre de compagnies montréalaises: la Banque d'Epargne, LA.B.C.N., Dominion Rubber, Continental Casualty Co., Duval Motors, Faucher et Fils Ltée et Edouard Roy et Fils Ltée.

1 COLLEGE ST-IGNACE, 1700 est, BOUL. HENRI-BOURASSA près PAPINEAU

2 COLLEGE ANDRE-GRASSET, 1001 est, BOUL. CREMAZIE, près Saint-Hubert

3 CENTRE IMMACULEE-CONCEPTION, 4265, rue PAPINEAU, près Rachel

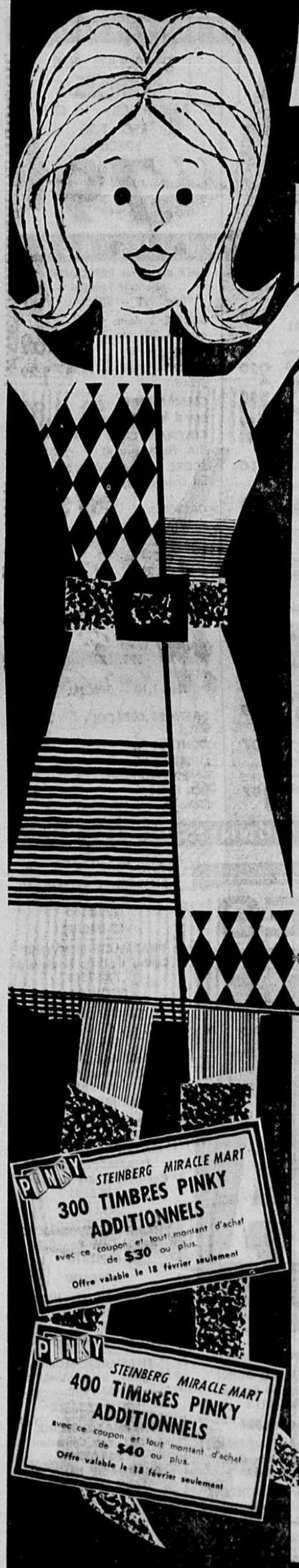
4 COLLEGE STE-CROIX, 3800 est, rue SHERBROOKE, près Pie-IX

279-0678 ou 274-2270
Local 1 Local 10

OUVERT CE SOIR ET VENDREDI SOIR JUSQU'A 10 HEURES

VENDREDI, 18 FÉVRIER SEULEMENT!

à 1.47



STEINBERG
MIRACLE MART

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités sur chaque article!

Venez tôt pendant que le choix est le meilleur! Les quantités sont limitées dans certains cas. Timbres Pinky additionnels!

Epargnez sur ces fameux produits d'hygiène et beauté

Dentifrice "Mcleans", valeur rég. 1.09 ch. – Sels de Fruit "Enò", valeur rég. 1.09 ch. — Fixatif "Lady Patricia", valeur rég. 99¢ ch, — Brillantine "Brylcreem", valeur rég. 98¢ ch. au choix **2/1.47**

Produits d'hygiène et beauté

Pour filles et garçons! Jeans couleur marine

Deux modèles en denim, avec taille semi-élastifiée ou entièrement élastifiée, piqûres sur les poches et les côtés. Tailles: 3-6x. Rég. 1.77 **1.47**

Vêtements pour enfants

Jolies pantoufles en brocart style "mule" pour dames

Achat spécial de nouveaux modèles printaniers aux couleurs vives; brocart turc, talons découverts. Doublées en doux velours et garnies d'un galon doré. Pointures: 5 à 9. Quantité limitée. Prix régulier **1.47** la paire

Chaussures pour dames

Fameux colorant Poly-Color de marque "Richard Hudnut"

Le réputé "Poly-Colour" s'applique aisément tout comme un shampooing ordinaire. Conditionne votre coiffure. Disponible dans les teintes à la mode. valeur régulière 1.95 ch. **1.47**

Produits d'hygiène et beauté

Culottes en coton pour dames et jeunes filles

Choix de modèles avec élastique ou tricot aux jambes, ou en tricot à maille bloquée avec jambe élastifiée. Blanc ou imprimés floraux. P.M.G.

Rég. .57 ch. – **3/1.47**

Lingerie pour dames

Pantoufles en vinyle pour hommes et jeunes gens

Ces pantoufles ont une semelle et talon en caoutchouc-mousse. En noir ou vert. Pointures: 6 à 11; pas de ½ points. Quantité limitée. **1.47** la paire

Chaussures pour hommes

Ravissantes mules faites en brocart aux tons variés

Un achat spécial qui plaira à toutes les dames! Mules en brocart, semelle intérieure en mousse, talon compensé, vendues dans un sac de plastique; pointures: 5 à 10 ..... **1.47**

Accessoires de mode

Jupons à la taille pour dames et jeunes filles

Ils sont confectionnés en nylon de belle qualité. Garniture en dentelle de Banlon, broderie et applique de dentelle. Couleurs: blanc, rose, bleu, noir, dans les tailles P.M.G. Val. rég. 2.98 – **1.47**

Lingerie pour dames

Pyjamas genre tailleur en flanelle pour hommes

Pyjamas à veste genre gilet en flanelle de coton. Taille sur élastique. En quantité limitée. Motifs aux couleurs variées. En bleu, gris, havane ou vin. Tailles: A-B-C-D-E. Régulier 2.77 ch. ou 2/$5 **1.47**

Accessoires pour hommes

Choix de jolis bijoux pour toutes occasions

Solde d'un manufacturier réputé! D'excellente qualité, ensembles de colliers et boucles d'oreilles, ou broche et boucles d'oreilles, bracelets fantaisistes... Valeur régulière jusqu'à $5. ..... Ch. ou ens. **1.47**

Rayon des bijoux

Pyjamas "Lavez-Portez" en coton pour fillettes

Solde d'avant saison, d'un manufacturier canadien renommé. Imprimés variés, liséré et dentelle sur le col "Claudine". Tailles: 8, 10, 12, 14 ..... **1.47**

Vêtements pour fillettes

Bas laine et nylon pour hommes

Confortables bas en laine et nylon avec côtes 6 x 3. Bouts et talons renforcés de nylon. Haut en élastique. Rebelles au rétrécissement et coloris inaltérables. Pointures: 10 à 12. En noir, marine, anthracite, gris pâle ou brun. Rég. 67¢ la paire **3/1.47** ou 57¢ pre

Accessoires pour hommes

Ensemble pendentif et boucles d'oreilles

Achat spécial! Faites votre choix parmi une variété de pierres synthétiques. Douze modèles différents en couleur jaune ou blanche. Un joli coffret pour chaque ensemble. Valeur rég. 2.98 ..... Ens. **1.47**

Rayon des bijoux

Grand solde! Vêtements pour bébés! Prix exceptionnels!

Au choix, salopettes, robes et couches offertes dans une variété de tissus et modèles. Certaines grandeurs ne sont pas disponibles. Ages: 6, 12, 18, 24 mois. Rég. 1.77 et 2.77 ..... **1.47** ch.

Vêtements pour bébés

Bas extensibles en laine et nylon pour garçons

Disponibles en mélanges de laine, térylène ou nylon. Couleurs: marine, gris pâle, anthracite et brun. Une pointure seulement. Prix régulier 57¢ la paire. **3/1.47**

Accessoires pour garçons

Ensemble foulard et gants assortis! Chic et élégant!

Une nouveauté qui fera un joli cadeau! Foulard transparent de confection délicate et soignée, assorti à une paire de gants parmi un choix de modèles. En noir ou blanc ..... Ens. **1.47**

Accessoires mode

Blouses de coton pour fillettes et jeunes filles

Idéales au printemps et en été. En "broadcloth" de coton avec manches à revers, cols boutonnés empesés ou ordinaires; grand choix de couleurs. Tailles: 7, 8, 10, 12, 14 ..... **2/1.47**

Vêtements pour fillettes

Attrayants pyjamas en flanelle pour garçons

Chauds pyjamas en flanelle prérétrécie. Taille sur élastique. Choix de couleurs et motifs. Ages: 8 à 16. Rég. 1.97 **1.47**

Accessoires pour garçons

Fuseaux extensibles en nylon pour fillettes!

Confectionnés en 100% Nylon, ces pantalons extensibles sont très pratiques. Sous-pieds, plis cousus et taille élasticisée. Couleurs: Bleu marine, brun, rouge, bleu roi. Tailles: 3-6x ..... Rég. 1.77 **1.47**

Vêtements pour enfants

Pratique housse en coton pour manteaux de fourrure

En coton glacé blanc, elle est fermée par une glissière pleine longueur. Protège efficacement vos fourrures tout en leur permettant de respirer. **1.47** ch.

Menus articles

Salopettes et pantalons pour bébés de 12 à 24 mois

C'est ce qui convient le mieux au bébé de cet âge. Coton Bedford, bretelles, taille élastifiée, poche bordée, boutons pression dans l'entre-jambe. Couleurs variées. Ages: 12, 18, 24 mois **1.47**

Vêtements pour enfants

Chandails-T et cardigans chauds et pratiques!

Les préférés de tous les jeunes, chandails molletonnés, avec capuchon très chaud et cordons coulissants. Poche à l'avant, en relief. Couleurs: bleu, jaune, blanc et rouge. Tailles: 1, 2, 3 et 2-6x. Rég. 1.77 **1.47** ch.

Vêtements pour enfants

Elégants chemisiers pour dames et jeunes filles

Grande variété de modèles, tous du dernier cri. Manches courtes, à revers ou longues. Coton de première qualité ou tissu "Oxford". Couleurs: blanc, rose, bleu, beige, jaune. Tailles: 10 à 20. Rég. 1.95 **1.47** ch.

Vêtements sport pour dames

Culottes en caoutchouc imperméables et lavables

Culottes "Sani-Seal", douces, entièrement garanties. GRATUIT: Tasse, 4 épingles à nourrice ou hochet avec l'achat de 4 culottes! Couleurs variées. Tailles: P.M.G. XG. ..... Rég. .88 ch. – **2/1.47**

Vêtements pour enfants

ÉPARGNEZ! ÉCONOMISEZ! OBTENEZ DES TIMBRES PINKY ADDITIONNELS

LASALLE
7850, BOULEVARD CHAMPLAIN

RUE SHERBROOKE EST
PLACE VERSAILLES

JEAN-TALON
4325 EST, RUE JEAN-TALON

Le discours du Trône promet aux citoyens de l'Alberta un bill des droits de l'homme

EDMONTON. (PC) — Le discours du Trône, lu aujourd'hui à l'Assemblée législative de l'Alberta, promet aux citoyens de cette province un bill des droits de l'homme, une étude d'un comité législatif sur l'assurance-automobile et une modification à la loi du dimanche concernant l'interdiction d'activités sportives.

Le discours, lu par le lieutenant-gouverneur Grant MacEwan, déclare qu'un projet de loi pour établir un code des droits de l'homme sera déposé afin d'assurer les droits humains, sans différence de race, couleur ou croyance.

Le gouvernement créditiste albertain détient 59 des 63 sièges de l'Assemblée législative. Trois appartiennent à des libéraux et l'autre à un indépendant. On croit que la session durera environ sept semaines.

Le discours du Trône affirme que les députés seront appelés à former un comité spécial pour enquêter sur l'assurance-automobile. Plusieurs représentations avaient été faites l'année dernière auprès du gouvernement après que les primes eurent subi une hausse d'environ 18 pour cent sur les taux de l'année précédente.

Le discours prévoit aussi un programme d'épreuves de sécurité routière pour les véhicules-moteurs et la construction de nouvelles routes.

Le gouvernement albertain se propose en outre de créer une loi qui autoriserait les municipalités à passer certains règlements, avec l'approbation d'une majorité d'électeurs, qui exempteraient certaines activités récréatives de se soumettre à la loi du dimanche. Actuellement, cette loi s'applique à toutes les activités commerciales le dimanche.

Le discours mentionne qu'une extension substantielle sera accordée à certains services de l'assurance-santé d'Alberta. Ce qui incluera les ordonnances médicales, selon un plan récemment soumis au gouvernement par l'Association des pharmaciens de cette province. De plus, la prime de l'assurance-santé sera payable par les personnes ayant plus de $1,000 de revenus par année, au lieu de $500, comme c'est le cas actuellement.

Le gouvernement prévoit par ailleurs certaines autres mesures touchant les agriculteurs, comme l'assurance-récolte et des dédommagements partiels pour la perte du bétail.

Découverte de gaz naturel dans la banlieue de Québec

QUEBEC. (PCf) — Un groupe de spécialistes se sont rendus hier matin à Ville Duberger, dans la banlieue de Québec, après qu'on eut annoncé qu'une couche de gaz naturel y avait été découverte accidentellement et que les pompiers avaient été appelés pour éteindre une flamme de 10 pieds qui jaillissait du sol.

Les ingénieurs et géologues ont cependant vite fait de conclure que la nappe de gaz naturel n'était pas importante et qu'au fait sa pression était inférieure à 50 livres au pouce cube, ce qui aurait pu rendre son exploitation rentable.

Selon un ingénieur, on a découvert, ailleurs au Québec, des endroits où la pression était de 1,200 livres au pouce cube.

C'est en faisant des sondages à l'aide d'un tuyau de deux pouces et demi de diamètre que des ouvriers ont fait la découverte. Le tuyau était enfoncé profondément dans le sol quand une flamme de 10 pieds de hauteur a jailli. Le gaz aurait apparemment été enflammé par quelqu'un qui fumait tout près.

Les pompiers de la municipalité de Duberger sont aussitôt accourus et ils ont éteint la flamme à l'aide d'un jet-brume.

La pression du gaz est restée constante pendant quelques heures, puis elle se mit ensuite à diminuer considérablement.

Les spécialistes ont donc suggéré de bétonner la trouée d'où s'échappe le gaz afin d'écarter tout danger futur d'explosion.

Le rapport au sujet d'une voie maritime entre Sorel et New York sera rendu public prochainement

OTTAWA. (PCf) — Le rapport relatif aux études préliminaires au projet d'une voie maritime sur le Richelieu et le lac Champlain, entre Sorel et New York, sera rendu bientôt public.

La Commission conjointe responsable de l'exploitation des eaux sur les deux côtés de la frontière entre le Canada et les Etats-Unis a reçu en effet un rapport en quatre volumes, fruit d'études menées pendant plusieurs années par un comité d'ingénieurs et d'économistes. M. Paul Martin, ministre des Affaires extérieures, a annoncé la nouvelle en Chambre, dans une réponse écrite à M. Gérald Laniel, député libéral de Beauharnois-Salaberry.

La voie maritime, dont il est question depuis de nombreuses années, se prolongerait depuis Sorel jusqu'à New-York, par Champlain et la rivière Hudson. Les plus récentes études ont commencé en 1962, sous le gouvernement conservateur.

DERNIERE SEMAINE D'INSCRIPTION

VOUS PARLEREZ L'ANGLAIS COURAMMENT!

grâce à ICA Institut de

CONVERSATION ANGLAISE

OFFICIELLEMENT RECONNU ET DE HAUTE RENOMMEE

PROGRES RAPIDES:

SEUL l'I.C.A. ne groupe que 12 à 15 élèves par classe.

SEUL l'I.C.A. utilise une méthode exclusive spécialement adaptée aux besoins des Canadiens français: maniement des prépositions et des verbes dans des conversations sur des sujets d'actualité sous la direction de professeurs compétents.

SEUL l'I.C.A. a été choisi par un très grand nombre de compagnies montréalaises: la Banque d'Epargne, LA.B.C.N., Dominion Rubber, Continental Casualty Co., Duval Motors, Faucher et Fils Ltée et Edouard Roy et Fils Ltée.

1 COLLEGE ST-IGNACE, 1700 est, BOUL. HENRI-BOURASSA près PAPINEAU

2 COLLEGE ANDRE-GRASSET, 1001 est, BOUL. CREMAZIE, près Saint-Hubert

3 CENTRE IMMACULEE-CONCEPTION, 4265, rue PAPINEAU, près Rachel

4 COLLEGE STE-CROIX, 3800 est, rue SHERBROOKE, près Pie-IX

279-0678 ou 274-2270
Local 1 Local 10

LA PRESSE

MONTREAL, JEUDI 17 FEVRIER 1966 — 82e ANNEE — No 40



le carnet
DE RAYMOND GUÉRIN

Orient-on nous !

Mékong-tentement général
Au sujet de l'Asie.
Washington se fait Hué ;
Est-ce la faute à Johnson
Et sa seule responsabilité ?
"Annam et son péché, ou
Les Belles Histoires des
Pays de Mao ?"

Mais une entente fut faite :
Moitié-moitié, kif-kif, Danang-Danang.
Et le Vietnam-sud alla frapper à Washington :
Hong-Kong à la porte :
"Tsientsin !" s'exclama le Pentagone.
"Au secours ! Amoy !", crièrent les Viets,
"Les communistes nous brisent les reins,
"On n'a plus de Kowloon vertébrale,
"Laos-sature du pays fout le camp !"
Se rappelant la convention de 1954
(Il faut bien que Genève se passe),
Les USA décidèrent d'intervenir.
Canton veut, on peut,
Mais les diplomates, Ceylan,
Et on ne se pressa pas au début.
L'escalade était encore loin.

Tojo est-il qu'on envoya d'abord
Quelques Cong-seillers techniques,
Qui arrivèrent avec un chant gai
aux lèvres.
Un Shanghai, oui,
Mais entre Nhu, ces aviseurs-soldats,
Commencèrent bientôt à déchanter.

Et s'aperçurent
Qu'ils avaient été Indus en erreur.
Et le G.I. se Lhasa bien vite
De cette situation inconfortable.
Ce n'était plus comme aux U.S.A.
Finies les petites commodités,
La crème glacée à la Manille,
Les briquets au gaz Bhutan,
Et le "smoked meat" à la Delhi-catessen !
Lui qui croyait faire un stage (Mahal)
Sans qu'on l'ennuie ni le Bouddha,
S'aperçut qu'il avait été Agra-fé pour de bon.
Et ça empire depuis tout ce temps,
Et l'univers regarde Johnson
Comme un voyeur, comme un "Peiping Tom",
Et dit de lui : "Y est Thibet !"

Mais non, il n'est pas bête,
C'est même un Nehru-dit, peut-être,
Seulement, toutes ces remarques,
Haiphong aucun bien,
Et Saigon-vient pas,
Qu'on jase de la sorte.

Il n'aime pas les Ghandi-ra-t-on.
Et préfère les suggestions.
"Tu me Sumatra ton projet", dit-il,
Mais quand il l'a lu,
Réplique : "Tu m'Indira tant !"
C'est toujours le même refrain, la même Rangoon,
Comme "Boum-Oum, Boum-Oum, sais-tu jouer" ...
Et on ne peut qu'affirmer en conclusion
Qu'on Norodom tout entendu !
Cette analyse a été écrite,
Ou plus précisément Taipeh
A la machine à écrire,
En prose édul-Corée,
Par un certain Lambour
Qui ne sent pas très bien.
Qu'à Lambour ?
Ce n'est qu'un Malais passager :
S'Asiatique le fait souffrir.

La CSN n'hésiterait pas à saisir le BIT de ses difficultés dans ses demandes d'accréditation

par Pierre O'Neil

OTTAWA — "Les travailleurs importent davantage que les structures syndicales. C'est mon sentiment profond. Il faut sauver les travailleurs avant de tenter de sauver des structures syndicales vieillottes. En mon for intérieur, je suis là-dessus d'une violence inouïe."

Telles sont quelques-unes des réflexions qu'a faites M. Marcel Pepin, le président de la CSN, au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE en marge de la présentation du mémoire de l'organisme syndical au cabinet fédéral hier.

Au cours de l'entretien, M. Pepin nous a également confié qu'en dernier ressort le problème posé par le refus du CCRO de reconnaitre les droits d'un syndicat de la CSN à Radio-Canada pourrait bien aboutir sur la table du Bureau international du travail sous la forme d'une motion de blâme à l'endroit des organismes qui refusent la demande d'accréditation de la CSN.

Il a en effet signalé qu'en plus de soumettre le dossier de toute cette affaire à la population du Québec par l'entremise d'une grande centrale syndicale, il n'est pas impossible que la CSN en saisisse la Confédération internationale des syndicats chrétiens lors d'une réunion qui doit avoir lieu d'ici une couple de mois.

Le Bureau international du travail s'il est saisi de la question sera dans une drôle de position étant donné que sa prochaine grande réunion doit avoir lieu ici même à Ottawa au cours de l'automne.

Intervention possible du cabinet provincial

Entre temps la CSN a posé devant le gouvernement tout le problème. Il s'agit d'un problème politique. A tel point que nous avons demandé à M. Pepin si un jour ou l'autre le gouvernement de Québec ne serait pas forcé d'intervenir directement auprès du gouvernement fédéral pour insister sur la reconnaissance des droits fondamentaux des travailleurs québécois.

M. Pepin ne croit pas que cela se produise mais il a laissé entendre très nettement qu'il ne fallait pas exclure la possibilité que certains ministres du gouvernement de Québec interviennent personnellement dans le débat notamment au cours de la grande campagne d'opinion que déclenchera bientôt la CSN dans le Québec.

M. Pepin ne prône pas de dispositions révolutionnaires pour venir à bout du gouvernement fédéral au cas où il s'entêterait. Il y aura d'abord la grande campagne d'information et peut-être même . . ., M. Pepin ne l'exclut pas, **une marche des travailleurs du Québec (ceux de la CSN bien sûr) sur le Parlement.**

Entre temps, **si le gouvernement n'obvie pas à la situation que la CSN qualifie d'injuste et de discriminatoire, la grande centrale syndicale, la seule centrale canadienne comme elle se plait à le dire elle-même, se retirera de tous les organismes fédéraux auxquels elle appartient.**

Il y en a plus que l'on ne veut bien le penser. Il y a d'abord le Conseil canadien des relations ouvrières, le Service d'assurance-chômage, la Commission nationale de placement, et le Conseil économique du Canada dont fait partie M. Pepin lui-même. En outre, de temps à autre le gouvernement demande à des membres de la CSN de le représenter soit comme délégués soit comme conseillers auprès d'organismes comme le Bureau international du travail et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Fondements mêmes de la structure canadienne

M. Pepin a rappelé comme il le fait dans son mémoire au gouvernement que le problème posé par le refus du CCRO remet en question les fondements mêmes de la structure politique canadienne.

Nous lui avons demandé si un échec de la CSN dans ses démarches forcerait la CSN à remettre en cause cette structure politique.

"Le Bureau confédéral ne revisera pas sa politique au sujet des structures fondamentales de la société canadienne."

"Mais il se peut que ma conception personnelle de nos institutions politiques subisse quelque modification."

"Le Bureau confédéral continue de croire en la Confédération mais si dans ce contexte on n'est disposé à reconnaitre la CSN que pour la "parade", alors nous ne jouerons pas. Nous voulons être reconnus en droit aussi bien qu'en fait et dans tous les organismes du gouvernement canadien. Je vais être mordu là-dessus."

M. Pepin a rappelé que le CCRO s'est contredit en n'accordant pas la reconnaissance à la CSN dans le cas de Radio-Canada. "Il est clair a-t-il souligné, qu'à cause du CTC, le CCRO ne fonctionne pas en vertu de principes mais en vertu d'intérêts."

Il a dit que la CSN en avait plein le dos d'eure traitée comme un parent pauvre. Il a souligné que le contrôle du CTC par des syndicats américains n'avait rien à faire dans cette histoire et que le problème serait exactement le même si le CTC était entièrement canadien.

Pas de recrutement dans le domaine fédéral

La décision du CCRO empêche à toutes fins pratiques la CSN de recruter des membres dans des sphères de l'activité économique qui tombent sous la juridiction du gouvernement fédéral. Mais on croit savoir que malgré tout la CSN reviendra à la charge très prochainement pour demander l'accréditation au nom d'un groupe de travailleurs des chemins de fer du Québec. Si le gouvernement finit par céder on ne doit pas exclure que la CSN tente de recruter les employés de la fonction publique du gouvernement fédéral.

Le conflit de la CSN contre le CCRO, le CTC et ultimement contre le gouvernement fédéral constitue l'une des plus belles bagarres politiques qu'on ait vues depuis longtemps.

La CSN ira jusqu'au bout. Elle a une cause "en or" entre les mains. Tout joue pour elle, la logique, le bon sens et même un brin de jurisprudence. On sait cependant que la logique et le bon sens n'émeuvent pas toujours les gouvernements . . . surtout pas le gouvernement fédéral et les fonctionnaires butés qui en fait le dirigent.

La lutte sera belle à voir. Elle ne fait que commencer.



téléphoto PC

Face à face

Cette photo illustre bien la situation qui s'est présentée hier à Ottawa, lors de la présentation du mémoire de la Confédération des syndicats nationaux. D'un côté, le président de la CSN M. Marcel Pepin. De l'autre, les membres du cabinet fédéral, MM. John Turner, ministre d'Etat; Robert Winters, titulaire du Commerce; l'ancien président de la CSN, Jean Marchand, titulaire de l'Immigration et éventuellement de la Main-d'oeuvre; le ministre du Travail, Allan MacEachen; Paul Martin, des Affaires extérieures et le premier ministre Lester Pearson... Entre les deux, un fossé !

La CSN veut une législation contre les taux usuraires

OTTAWA. — La Confédération des syndicats nationaux, dans le mémoire qu'elle a soumis aujourd'hui au gouvernement fédéral, recommande l'adoption de certaines mesures urgentes pour protéger le consommateur contre l'usure.

Elle demande en conséquence de porter à $5,000 (au lieu de $1,500) le montant des emprunts prévus dans la loi des petits prêts et que les taux d'intérêt n'excèdent pas 8 pour cent.

Elle estime que 28 pour cent du revenu du travail est présentement utilisé à faire des remises en capital et intérêts sur des emprunts. Le taux a tendance à monter rapidement, puisqu'il était de 16 pour cent en 1957.

"Jusqu'où pourra-t-on se rendre avant qu'il y ait de graves répercussions sur l'économie ? il n'est pas facile de le prévoir, dit le mémoire. Si le gouvernement n'adopte pas des mesures pour contrecarrer cette évolution, les familles canadiennes seront encore plus mal en point et il faudra que l'Etat intervienne d'une autre façon, sous forme de sécurité sociale ou autrement".

La CSN est d'accord sur la création d'un comité pour étudier cette question, comme cela a été annoncé dans le discours du trône, mais elle n'en continue pas moins de réclamer des mesures immédiates en attendant le rapport de ce comité.

La législation ouvrière

Au chapitre de la législation ouvrière, la CSN recommande que dans les cas de congédiement pour activité syndicale, le fardeau de la preuve incombe à l'employeur.

Cette disposition existe dans le Code du travail du Québec, mais non pas dans les lois ouvrières fédérales.

La centrale ouvrière demande de plus que les employés de l'Etat fédéral aient les mêmes droits que les autres travailleurs, y compris le droit de grève.

La CSN réclame que la pension de vieillesse soit haussée de $25 par mois pour atteindre $100.

Elle appuie une recommandation du rapport Fowler préconisant la création d'une Régie des Ondes, et souhaite que les travailleurs soient représentés à cette régie.

La CSN fait au gouvernement certaines recommandations pour qu'on en arrive à une politique maritime "constructive et cohérente". Au même chapitre, la centrale demande de mettre en pratique une décision prise en 1961 à l'effet de réserver le cabotage sur les Grands Lacs et le St-Laurent aux vaisseaux construits et immatriculés au Canada.

La CSN consacre beaucoup d'espace au problème maritime. Elle se demande comment il se fait que la Commission maritime canadienne ait cessé de remplir le rôle qui lui avait été dévolu.

McGill crie à l'injustice

L'université McGill a demandé au gouvernement de reconsidérer ses prévisions budgétaires pour mieux la favoriser.

Le principal et vice-chancelier de l'université, M. Rocke Robertson, a soutenu hier dans une déclaration remise aux journaux, que les prévisions budgétaires annoncées mardi ne portent qu'une augmentation de $100,000 des dépenses courantes de McGill, alors que cette université prévoit un déficit net de l'ordre de $3,500,000 qui aurait dû être assumé par le gouvernement.

M. Robertson met en question notamment le critère de la répartition de la population selon la langue, dans la politique de subventions aux universités de langue anglaise, critère qui ne saurait être utilisé en toute exclusivité au risque de "nuire gravement", en certains cas, aux étudiants francophones comme anglophones.

Comparant le sort réservé par le gouvernement du Québec à l'université McGill d'une part et aux universités Laval et de Montréal d'autre part, M. Robertson signale notamment que :

1) Depuis 1960-61 jusqu'à 1966-67, les octrois de Québec à McGill n'ont augmenté que de 47 p.c., alors que ceux versés à l'université Laval ont augmenté de 208 p.c. et ceux accordés à l'université de Montréal se sont accrus de 242 pour cent.

2) En dépit de son plus grand nombre d'inscriptions, McGill coûte moins cher à Québec que chacune des deux autres universités, tant per capita qu'au total.

3) Les montants versés par Québec à McGill par étudiant se chiffrent à $502, à l'université de Montréal, $1,220, et à l'université Laval, $1,290.

La politique du gouvernement, poursuit M. Robertson, ne peut que contribuer à diminuer la capacité de McGill à maintenir ses standards élevés. Toute diminution dans les standards de McGill, dit-il, serait très malheureuse pour le Québec, pour tout le Québec et pour tout le Canada.

M. Robertson estime que les explications données sur cette affaire par le ministre de l'éducation, M. Gérin-Lajoie, témoignent d'une incompréhension regrettable de la nature des octrois consacrés à la recherche et aux dépenses courantes de l'université.

Le principal de McGill fait observer que les octrois reçus pour la recherche, dont une grande partie provient du Conseil national de la recherche, n'ont rien à voir avec le financement des dépenses courantes d'ordre général. Ces octrois, dit-il, ont pour but de subventionner les études post-graduées et les recherches qui ne sont pas financées par les octrois gouvernementaux provinciaux à l'heure actuelle.

M. Robertson estime que les recherches menées à McGill "élèvent les standards de la recherche post-graduée et de l'enseignement" pour l'ensemble du Québec.

Je ne peux que considérer, a-t-il ajouté, que cette incompréhension a conduit le gouvernement à faire une erreur de jugement et j'aimerais faire pression sur le gouvernement pour qu'il rectifie son évaluation de la situation financière de McGill et l'approche en conséquence inéquitable dont il a témoigné envers les besoins de McGill en matière de développement et de dépenses courantes.

Ce serait une tragédie si le financement de la recherche et des études post-graduées devaient amener McGill à être pénalisée, ajoute le principal de McGill. L'université devrait être appuyée dans ses efforts pour maintenir des standards élevés tout en accroissant ses dépenses courantes de manière à faire face aux besoins nouveaux du nouveau Québec lui-même aussi bien que de l'éducation supérieure en général.

Et M. Robertson conclut : "L'université McGill, tant sur le plan historique qu'académique, se considère étroitement liée au Québec et croit avoir un rôle vital à jouer dans le développement scientifique, technologique et culturel de la province. Cela, elle ne peut l'accomplir en restreignant ses activités, en subissant des déficits, en laissant ses revenus diminuer. Il appartient au gouvernement de protéger les intérêts les plus importants de l'enseignement supérieur pour tous ses citoyens et ses institutions".

De son côté, dans un communiqué, "le conseil de l'Association des professeurs de l'université McGill se déclare bouleversé devant l'insuffisance flagrante de la subvention accordée par le gouvernement provincial à l'université McGill. "Les membres du corps enseignant de McGill ont profondément le sentiment d'être l'objet d'un traitement injuste et discriminatoire. L'Association des professeurs de l'université McGill étudie la situation et publiera sous peu un communiqué détaillé."

Lesage refuse toujours de répondre à Gabias

QUEBEC, (DNC) — Le député de Trois-Rivières, Me Yves Gabias n'a définitivement pas de veine quand il pose des questions au premier ministre Lesage en Chambre, au début des séances.

Encore aujourd'hui, Me Gabias s'est buté à un mur de silence à chacune des trois questions qu'il a posées au chef du gouvernement. M. Lesage, comme à chacune des occa-

Yves Gabias

sions antérieures, a fait mine de ne rien entendre. Il n'a même pas relevé la tête. C'est le leader des ministériels, M. Pierre Laporte, qui, dans chaque cas, a rétorqué : "Au feuilleton", ce qui constitue un appel au député d'inscrire sa demande de renseignement au feuilleton de la Chambre.

M. Gabias avait été plus heureux, quelques instants plus tôt, alors que le ministre de la Famille, M. René Lévesque, avait accepté de répondre à une requête qu'il lui avait formulée.

Les trois questions que M. Gabias a posées à M. Lesage étaient les suivantes : 1. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à cette Chambre des mesures pour corriger l'écart qui existe entre les salaires payés dans l'industrie manufacturière du Québec et en Ontario ? 2. Le gouvernement progresse-t-il dans ses négociations avec Terre-Neuve et la Brinco au sujet de l'exploitation des chutes Hamilton ? 3. Où en sont rendues les négociations avec Terre-Neuve au sujet de la frontière québécoise au Labrador ?

De toute façon, l'incident a fourni l'occasion à M. Pierre Laporte de lancer un appel aux députés pour qu'ils respectent le règlement. Il a invoqué la pratique suivie à Ottawa où l'on ne permet que les questions urgentes. M. Daniel Johnson a répliqué qu'il s'était établi une pratique à Québec et qu'avant de suivre la coutume d'ailleurs il était préférable de s'inspirer de la nôtre.

Les silences de M. Lesage

Le chef de l'opposition a dit trouver également étrange l'attitude du premier ministre envers "certains députés". Il faisait allusion évidemment aux silences de M. Lesage devant les questions de M. Gabias. "C'est là, a-t-il dit, une attitude qui n'est conforme à aucune tradition dans aucun pays britannique."

"C'est mon affaire si je ne veux pas répondre", a simplement répondu le premier ministre.

Programme de 1960 réalisé à 90 p.c. — Laporte

QUEBEC **(G.D.)** — Le ministre des Affaires municipales et leader du gouvernement, M. Pierre Laporte, a déclaré hier à la Chambre que le parti libéral avait rempli 90 pour cent du programme qu'il avait soumis aux électeurs en 1960.

M. Laporte, qui a fait hier un discours on ne peut plus politique à l'Assemblée législative, a par ailleurs affirmé qu'il n'était pas d'accord avec ceux qui disaient que la Chambre offrait "un spectacle de lenteur et de travaux qui n'avancent pas".

"Nous avons voté un budget supplémentaire de $50 millions en moins de six heures, a dit M. Laporte, et nous avons longuement discuté sur la motion de blâme de l'Opposition touchant l'éducation. Mais cette question de l'éducation, il aurait fallu la soulever tôt ou tard."

Le leader a ensuite laissé entendre que le présent débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, l'une des deux occasions où les députés ont le loisir de traiter de toutes questions, se devait d'être long surtout si l'on songe qu'il s'agit d'une session pré-électorale.

"Le moment est venu pour le gouvernement, a expliqué M. Laporte, de montrer ce qu'il a fait depuis 1960, ce qu'il n'a pas fait, et pourquoi il ne l'a pas fait. C'est ma conception du débat en cours. Nous sommes dans une année d'élections."

Le ministre a ensuite repris, point par point, tout le programme libéral de 1960 et après un long bilan de réalisations, a établi que 45 des 54 articles de ce programme avaient été remplis.

Parmi les promesses remplies, le leader a cité : la création d'un ministère des Affaires culturelles, d'un ministère de l'Education, d'un Office de la langue française, d'un Conseil d'orientation économique, d'un ministère des Richesses naturelles, de la SGF, de Sidbec, etc. . . .

Violente sortie de Paul Dozois contre les conclusions du rapport Bélanger

par Gilles Daoust

QUEBEC. — Le critique financier de l'Union nationale, M. Paul Dozois, député de Montréal-St-Jacques, a déclaré hier à la Chambre que les conclusions du rapport Bélanger sur la fiscalité étaient absolument décevantes.

Le député, qui a qualifié le rapport de "grande charte de l'augmentation des taxes", a déclaré que les journaux en avaient donné une assez fausse impression, basant leurs commentaires sur les communiqués qui l'accompagnaient.

"Lorsqu'on lit le rapport au complet, a dit M. Dozois, on constate que, sur bien des points, les commissaires se sont appliqués à justifier la politique fiscale du gouvernement. Le rapport Bélanger est un instrument fourni au gouvernement pour qu'il puisse boucler ses budgets futurs s'il continue la spirale des augmentations de dépenses. Le rapport est décevant quand on connait le mandat qui fut confié à la commission."

M. Dozois a expliqué que le rapport était surtout décevant parce que l'on espérait qu'après une étude de cette envergure, les commissaires suggéreraient un véritable réaménagement fiscal qui aurait tenu compte de la capacité de payer des contribuables.

"A part quelques exceptions, a dit le député, les commissaires n'ont rien trouvé de mieux qu'une augmentation générale des taxes."

Le député Dozois a souligné, au cours d'une analyse détaillée du rapport Bélanger, quelques-unes de ses principales contradictions.

— Les commissaires font du sophisme en affirmant qu'au niveau provincial, les impositions auraient tendance à être "progressives", en raison de l'importance que prend l'impôt sur le revenu des particuliers. M. Dozois a expliqué que seules les proportions entre l'impôt fédéral et provincial avaient changé et qu'au fond, notre système de taxation était plutôt régressif.

— Les commissaires ont déclaré eux-mêmes dans leur rapport que le développement industriel du Québec était moins fort en 1964 qu'en 1955. M. Dozois a déclaré qu'on avait assez chanté le développement industriel de Québec.



M. Paul Dozois

— Le Québécois paie proportionnellement plus de taxes à la consommation que l'Ontario. Ces taxes augmenteront encore lors du prochain budget et la proportion s'élargira. Les taxes régressives, celles qui affectent surtout les petits, auront une portée plus grande dans le Québec que n'importe où ailleurs au Canada.

— Ce sont justement ces taxes à la consommation que les commissaires recommandent d'augmenter.

— Avec le chapitre 5 du rapport, commence la spirale des augmentations de taxes suggérées par la commission : augmentation de l'impôt sur le revenu, taxes sur le gain de capital, etc.

— La commission suggère de tout augmenter et même d'imposer une taxe sur les services. Quant à la taxe de vente, on peut conclure, après le dernier discours du budget de l'Ontario, que nous sommes en grand danger de voir le gouvernement du Québec, afin de maintenir l'écart habituel, porter la taxe de vente à 8% ou 9%.

— C'est le cultivateur (que le gouvernement voulait protéger) qui serait le plus touché par une taxe sur les services.

— La limitation à 25% de la taxe scolaire, qui devait aider le milieu rural, n'apportera en fait qu'un bénéfice de 2% à ce milieu.

— Le rapport avoue à la fin que la majorité des corps publics recommandent l'abolition de taxe foncière pour fins scolaires. Selon M. Dozois, la richesse foncière, de nos jours, n'a d'ailleurs aucune espèce de relation avec l'éducation.

— Les recommandations du rapport Bélanger sur la question scolaire sont appuyées par peu de statistiques.

Le député de Montréal-St-Jacques a répété à la fin de son discours que le rapport Bélanger était bien la "grande charte de l'augmentation des taxes du gouvernement".

Le ministre du Revenu, M. Richard Hyde, qui prit la parole à la Chambre tout de suite après M. Dozois, a reproché en particulier à ce dernier d'avoir traité le rapport comme s'il s'agissait d'un projet de loi.

M. Hyde a déclaré qu'il n'était pas question que cela devienne projet de loi et soit accepté en bloc.

Sévigny qui veut être candidat à la prochaine élection, proposera un programme de réformes sociales, constitutionnelles et économiques

Un ancien ministre associé de la Défense dans le cabinet conservateur, M. Pierre Sévigny, a annoncé dans la métropole canadienne qu'il se propose de soumettre au prochain congrès du parti conservateur un programme de réformes constitutionnelles, économiques et sociales.

Exposant son projet au cours d'une entrevue, M. Sévigny a dit qu'il désire qu'on convoque les meilleures têtes du Canada à une étude fédérale-provinciale en vue de fixer les grandes lignes d'une nouvelle constitution.

Celle-ci serait fondée sur le principe que les deux groupes fondateurs du pays sont égaux en tous points.

A ceci se greffe le fait que tout parti devrait avoir dans ses rangs un chef véritable qui représenterait "l'autre groupe" et non pas un simple lieutenant. Ceci l'a amené à critiquer l'actuel gouvernement qui, selon lui, sans avoir de chef véritable n'a même pas de lieutenant représentant cet "autre groupe".

En ce qui touche au domaine social, l'ex-ministre soumettra des mesures propres à améliorer le sort des vieillards, infirmes, invalides et anciens combattants.

Sur le plan économique, il considère comme important d'ouvrir les frontières à l'immigration et l'établissement d'un crédit à long terme en faveur des nations déshéritées afin qu'elles puissent acheter au Canada ce dont elles ont besoin.

M. Sévigny a aussi affirmé qu'il avait l'intention de revenir sur les rangs lors de la prochaine élection fédérale. Il est actuellement à l'emploi d'une maison de courtage à Montréal.

Retirer le mot "Canada" de l'appellation des Etats généraux

ALMA. (PC) — Lors de la prochaine réunion des Etats généraux du Canada français, la Fédération des sociétés St-Jean-Baptiste proposera de retirer le mot Canada de l'appellation des Etats et de la remplacer par celui de Québec. Cet organisme s'appellerait donc "Etats généraux du Québec français."

A la suite d'un rapport rendu public hier, le président de la SSJB, M. Henri Fortin, a déclaré à Alma, dans le Lac-St-Jean, qu'il est inexact d'employer le terme Canada français puisque les minorités françaises des autres provinces ne sont pas représentées au sein de la commission générale.

Une importante réunion des états généraux doit être convoquée ce mois-ci et on y présentera un projet de calendrier.

Non au déménagement de la Régie à LaSalle

QUEBEC. **(G.D.)** — Le député unioniste de Montréal-St-Jacques, M. Paul Dozois, a demandé au gouvernement hier de convoquer dans le plus bref délai le comité des régies provinciales, et en particulier les représentants de la Régie des alcools, afin de discuter de l'opportunité pour cette régie de déménager son siège social et ses entrepôts de leur emplacement actuel.

M. Dozois a expliqué que le siège social et les entrepôts de la Régie des alcools avaient toujours été situés dans l'est de Montréal et que le projet de les déménager créait une véritable perturbation dans ce quartier, puisqu'un grand nombre des employés du Pied-du-Courant y habitent.

"Je ne crois pas, a dit le député, que le gouvernement devrait contribuer à vider cette partie de la ville de Montréal des industries et des entreprises industrielles qui y sont actuellement installées.

"Il y a eu à proximité de ce secteur, a poursuivi M. Dozois, la démolition de tout un territoire pour y construire Radio-Canada. Ce projet languit et il y a même des gens qui étaient optimistes autrefois et qui croient aujourd'hui que ça ne se construira jamais."

Le député de l'Union nationale a expliqué que pour le moment il y avait dans cette région un immense terrain vacant et que s'il fallait au surplus que la Régie des alcools quitte le secteur, il se produirait un autre trou difficile à combler dans l'est de Montréal.

Le juge Costello décidera si la Couronne peut utiliser la lettre de Katzenbach

par Claude Gendron
envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA. — Le juge Frank Costello devait décider aujourd'hui si on pouvait verser au dossier du procès de Raymond Denis une lettre signée par M. Nicholas de B. Katzenbach, aujourd'hui procureur général des Etats-Unis, lettre datée de juin 1964 et à la suite de laquelle Me Pierre Lamontagne représenta le gouvernement américain dans les procédures d'extradition contre Lucien Rivard, avant et après l'évasion de ce dernier de la prison de Bordeaux.

On sait que c'est en marge de cette affaire d'extradition que l'avocat Raymond Denis subit son procès actuellement à Ottawa, sous une accusation de tentative de corruption.

La Couronne et la défense ont passé la matinée d'hier à discuter un point de droit soulevé par l'avocat de Denis, Me Louis Assaly, sur la présentation de cette lettre par Me John Cassels, qui occupe pour la Couronne.

La discussion se prolongea jusqu'à 1 heure de l'après-midi, après quoi le juge fit savoir qu'il étudierait la question dans l'après-midi et rendrait son jugement ce matin.

Toutefois, aujourd'hui, la Couronne demanda de rouvrir la discussion.

Les jurés, absents pendant les discussions sur des points de droit, ont fait une brève apparition en cour vers 2 h. 30. hier.

La veille, l'avocat de la défense a fait savoir qu'une fois que ce point de droit, sur la présentation de la lettre de Washington, serait réglé, il soulevera, le moment venu, un autre point de droit, à savoir : si la Couronne peut légalement prouver que Me Lamontagne était "agent" du gouvernement américain, comme l'indique l'acte d'accusation contre Me Denis, ou simplement "l'avocat".

Si Me Assaly gagnait un de ces points de droit, il se peut que le procès de Denis soit sérieusement compromis, à moins que la Couronne ne trouve un autre moyen de prouver ses allégations. Si on ne peut faire venir les hauts fonctionnaires américains en cour pour les faire rendre témoignage, on n'exclut pas la possibilité de former une commission rogatoire qui irait les interroger chez eux. Tout repose sur les décisions du juge sur les points de droit.

Plaidoyer en faveur du tourisme et de l'agriculture dans Montcalm

QUEBEC. (DNC) — Le député de Montcalm à l'Assemblée législative, M. Gérard Martin, a prononcé hier, en Chambre, un plaidoyer en faveur des deux principales industries de son comté : l'agriculture et le tourisme.

Au chapitre de l'agriculture, M. Martin a signalé que ses électeurs s'intéressent surtout à la production du tabac à cigare et de la betterave à sucre. Dans le premier cas, il a fait remarquer que la récolte de 1965 avait été endommagée par la gelée et que le gouvernement devrait étudier la possibilité d'une compensation pour ces pertes.

Au chapitre du tourisme, M. Martin a souligné que plusieurs municipalités de son comté sont surchargées à l'item "entretien de voirie" par suite de l'affluence considérable de visiteurs. Les chemins à entretenir ne tombent pas sous la juridiction provinciale, a-t-il admis, mais le gouvernement devrait trouver un moyen, tout de même, de venir en aide à ces municipalités.

M. Martin a remercié le ministère de la Voirie d'avoir accepté la route 18 comme un grand projet, mais il lui a demandé d'accélérer les travaux et d'étudier l'opportunité de construire le plus tôt possible la route 33 et de terminer la route 41.



l'Anglia gagne de nouveau!

Elle bat tous ses concurrents au Rallye canadien d'hiver.*

Toronto: Le succès de l'Anglia au Rallye canadien d'hiver démontre une fois de plus la qualité de cette "championne des petites autos". L'Anglia gagnante, qui a surclassé toutes ses concurrentes, était pilotée par Paul MacLennan avec John Wilson comme navigateur

Ce n'est pas la première fois que l'Anglia triomphe dans cette dure épreuve. Elle a remporté le trophée du classement général en 1961 et 1962, et le prix d'équipe du fabricant en 1960, 1961, 1963 et 1964. L'Anglia est arrivée première de sa catégorie en 1960, 1961 et 1962, et elle a remporté le prix d'équipe des voitures anglaises en 1960, 1961 et 1963. Il n'existe pas d'autre voiture qui ait remporté autant de prix au rude Rallye canadien d'hiver.

Essayez une Anglia — et constatez vous-même sa robustesse et sa résistance. Elle offre tout ce que vous pouvez attendre d'une excellente voiture : solidité; grande vitesse de croisière; direction précise et souple; tenue de route impeccable; freinages instantanés; transmission ultra-douce à quatre vitesses synchronisées; confortables sièges baquet et une réchauffeuse conçue en fonction du rude hiver canadien.

Voilà une voiture qui a fait ses preuves — et plus d'une fois. Et son prix modique la fait triompher aussi dans ce domaine. Essayez sans tarder l'Anglia ... *la championne des petites autos.*



M. Paul MacLennan, pilote — M. Lloyd Howell, pilote — M. Eppie Weitzes, pilote

M. John Wilson, navigateur — M. Brent Davies, navigateur — M. Robin Edwardes, navigateur

*confirmation officielle à venir

Faites l'essai de l'Anglia chez un vendeur Mercury

À L'ENSEIGNE DE L'EXCELLENCE

Ford



Voyez aussi la luxueuse et "sportive" Cortina chez ces vendeurs autorisés:

CUMMING-PERRAULT LTD. — CHATEAU MOTORS LIMITED — EUDES AUTOMOBILES LIMITÉE
HAMELIN & FRÈRE LIMITÉE — COUSINEAU-GABOURY LIMITÉE — PIERRE BRAULT AUTOMOBILE LTÉE
LANTHIER & LALONDE AUTOMOBILE INC. — COOKE TOLEDO MOTORS LIMITED — LALONDE AUTOMOBILES LTÉE
DESLAURIERS AUTOMOBILE LTÉE — FAIRVIEW MERCURY SALES LTD.

10696 MF

VENTE

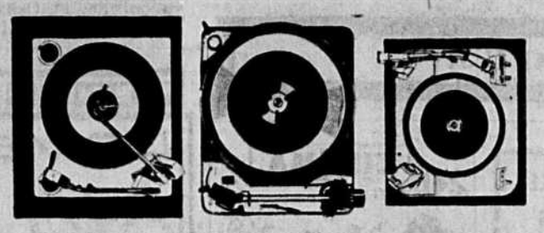
APRÈS INVENTAIRE

Chez JEAN GERVAIS

RCA VICTOR

STÉRÉO sur DEMANDE

CHOIX DE 6 CHANGEURS DE DISQUES



- **BSR UA-15/SS3 — Changeur de disques RCA Victor No 1** — Changeur automatique à 4 vitesses, bras équilibré en aluminium, sans vibration et dynamiquement équilibré. Cartouche astatique No 133.
- **DUAL 1009 — Changeur de disques RCA Victor No 5** — Changeur professionnel automatique à 4 vitesses. Bras dynamiquement équilibré. Table tournante non magnétique de 7¼ livres, parfaitement équilibrée; axe de changeur à mécanisme de levage exclusif. Cartouche astatique 133D. Aiguille à diamant.
- **GARRARD A-70 — CHANGEUR RCA Victor No 8** — Bras dynamiquement équilibré. Compensateur sur le biais. Table tournante équilibrée lourde. Moteur à 4 pôles. Cartouche astatique 133D. Aiguille à diamant. Supprimeur d'interrupteur. Axe central de jeu manuel. Adaptateur manuel de 45 rpm.

CHOIX DE 4 CHASSIS



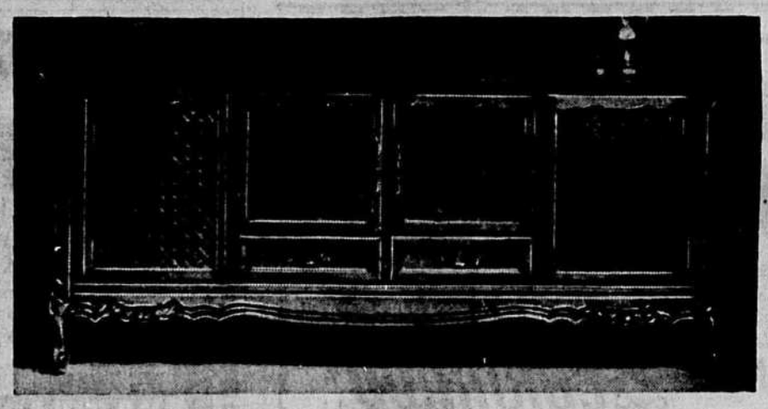
Châssis no : 5, 60 watts

Les châssis RCA Victor sont entièrement transistorisés; ils offrent une gamme de puissance allant de 25 à 60 watts avec bande de fréquence AM FM et multiplex; radio FM en stéréo. — Tous sont équipés d'une lampe-témoin pour la réception FM stéréophonique. Choix de tableau de contrôle à boutons-poussoirs réguliers ou de luxe.



Châssis no : 7, 25 watts

PHONO-STEREO RCA VICTOR "L'AVIGNON"



Modèle no SC-14

Magnifique ébénisterie provinciale française ornée de moulures élégamment sculptées et portes à charnières cachant le compartiment central à remisage pouvant loger jusqu'à 160 albums de disques. Il faut noter spécialement l'effet de simili-tiroir. L'arrière du cabinet est fini. Lampe-pilote et lampe dans le compartiment à disques. Le cabinet s'ouvre par des couvercles à chaque bout, laissant un grand espace au centre pour une lampe ou des ornements. Deux haut-parleurs de 12" et de 4 de 3½" dans le SYSTEME SONORE ACOUSTIQUE INTEGRE.

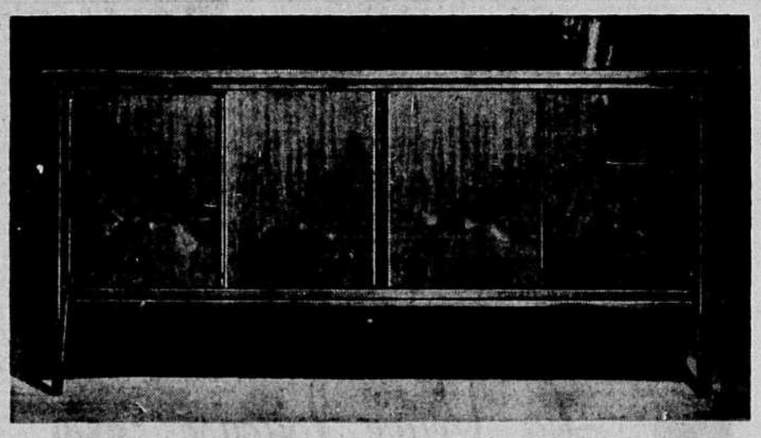
BAS PRIX D'INVENTAIRE

PHONO-STEREO RCA VICTOR "LE COPPELIA"

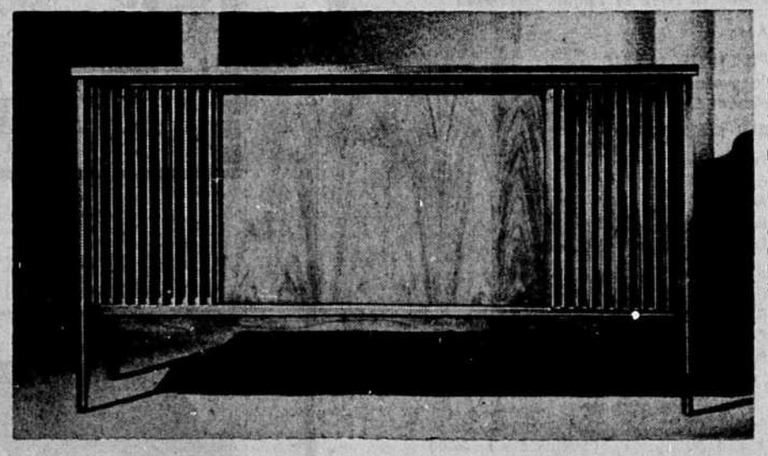
Modèle no SC-12

Cabinet moderne suprêmement élégant dans la note scandinave. Des portes coulissantes distinctes cachent les grilles des haut-parleurs traités pour améliorer l'acoustique et le compartiment central à remisage pouvant loger jusqu'à 135 albums de disques. L'arrière du cabinet est de fini splendide. Lampe pilote et lampe dans le compartiment à disques. Deux hauts-parleurs de 12" et quatre de 3½" dans un SYSTEME SONORE ACOUSTIQUE INTEGRE.

BAS PRIX D'INVENTAIRE



PHONO-STEREO RCA VICTOR "LE TOWNSMAN"



Modèle no SC-10

Les lignes minces et nettes de ce cabinet moderne sont mises en valeur par des lattes abat-son recouvrant les grilles des haut-parleurs traités pour améliorer l'acoustique. L'arrière du cabinet est de fini splendide. Beaucoup d'espace pour remiser les disques. Lampe pilote et lampe dans le compartiment à disques. Beaux placages de bois en noyer naturel ou noyer satiné. Deux haut-parleurs de 8" et 4 de 3½".

BAS PRIX D'INVENTAIRE

HEURES D'AFFAIRES
Du lundi au mercredi de 9 a.m. à 6 p.m. — Jeudi et vendredi jusqu'à 10 p.m. — Le samedi 5 p.m.

L'AS DU SERVICE
JEAN GERVAIS
ICI c'est le client qui est ROI

5270, rue HENRI-JULIEN
au coin de la rue Boucher
CR. 7-4103

1145 est, MONT-ROYAL
près de la rue de La Roche
LA. 4-6817

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Abitibi	12½	12½	—
—	Algoma	71	71	—
500	Alliance	390	390	390
500	Alumin	37¾	37½	37¾
—	Alum 4¼ p	43¾	43½	—
—	Alcan 1 p	21⅝	21⅝	—
—	Alcan 2 pr	46¼	46⅛	—
—	Anglo CP p	25	25	—
—	AngT 4½ p	42	42	—
—	AngT 265 p	49¾	49¾	—
100	Argus	19⅛	19⅛	19⅛
—	AngT 290 p	51	51	—
—	Arg 2.70 p	50½	50¼	—
25	ArgC pr	14	14	14
—	Asbestos	24½	24¼	—
—	Atl Sug	27⅜	27⅜	—
—	Bq CN	69	69	—
—	Bq d'Eparg	16¾	16¾	—
—	Bq Imp-C	68¾	68	—
25	Bq Mont	63¾	63¾	63¾
—	Bq N-E	73½	73¼	—
—	Bq PC	49	49	—
325	Bq Roy	78	78	78
—	Bq Tor-D	64¾	64	—
—	Bathurst P	23⅜	23⅜	—
—	Bath Wt	11	11	—
300	Bell Phone	58⅛	58⅛	58⅛
—	BowM pr	50¼	50¼	—
—	Bowater	8⅛	8⅛	—
1700	Brazil	10⅛	10⅛	10⅛
—	BA Oil	32¼	32⅛	—
—	BC Forest	22⅞	22⅞	—
—	BC Phone	75¼	75¼	—
—	BC Ph 4½	92	92	—
75	Brineo	6	6	6
—	Brooke Pr	52¼	52¼	—
—	Bruck (A)	28	27	—
—	CAE	11⅜	11½	—
—	Can Cem	44½	44¼	—
—	Can Cem pr	28¼	26	—
500	CD Sugar	23	23	23
—	Can Iron	22¾	22¾	—
—	Can Malt	22	21¾	—
—	C Safe 4.40	97¼	97¼	—
—	C S L	39	39	—
—	C S L Pr	6⅜	6⅜	—
400	C Brew	8⅜	8⅜	8⅜
—	C Brew A	44¼	44¼	—
—	C Brew B	51	51	—
—	C Br Alum	19	19	—
—	CBAL A	615	610	—
—	CBAL B	615	615	—
—	C Bronze	87¼	87¼	—
—	C Chem w	775	770	—
—	C Conv A	9¼	9	—
—	C Fndtn A	18¾	18¾	—
—	C I L	19¼	19	—
—	CI Pow	30½	30½	—
—	CI Pow Pr	19	19	—
—	C Marconi	7⅛	7	—
450	CPR	63⅜	63¼	63⅜
100	CPR 4%	9⅜	9⅜	9⅜
—	C Phina	12¾	12½	—
—	CPP Sec	20	20	—
—	C Refract	17¼	17¼	—
—	C Vickers	20½	20½	—
—	Central Del	13⅜	13¼	—
200	Chemcell	14⅛	14⅛	14⅛
—	Chem 1.75	35½	35½	—
—	Col Cell	7	7	—
550	Cons MS	46½	46½	46½
75	Cons Paper	40¼	40¼	40¼
—	Cons Text	22½	22½	—
—	Consu Glass	12⅜	23⅜	—
—	Cont Can	77⅜	77⅜	—
—	Coronation	255	255	—
—	Crain RL	32¾	32¾	—
—	Créd Foncie	73	73	—
—	Cr Zell	28	27¼	—
—	Crush Int	15½	15½	—
—	Cygnus Pr	22½	22½	—
—	Denison	39	38½	—
400	Dist Seag	38½	38½	38½
—	Dome Pete	17¼	17¼	—
200	D Bridge	28¾	28¾	28¾
—	D Corset	12½	12½	—
—	Do Fasco	28½	28	—
—	D Fasco 4¾	98	98	—
—	D Glass	14⅞	14½	—
—	D Glass Pr	16½	16½	—
—	Dosco	16¾	16¾	—
—	D Stores	24½	24⅜	—
110	Domtar	20¼	20	20
—	Domtar Pr	21½	21½	—
—	D Text	38¼	38	—
—	Donohue	8⅜	8⅜	—
—	Du Pont	44¼	44	—
—	Eddy Match	39	38	—
—	Enamel (A)	7½	7½	—
—	Falcon	105	104	—
100	Fam Play	27¾	27¾	27¾
—	Fleetwood	28⅛	28⅛	—
—	Ford	61¼	61¼	—
—	Fraser	29⅛	29	—
—	Freiman	6¼	6¼	6¼
100	Fr Pete	47½	47½	—
—	GMC	115	115	—
—	GS Wares P	95	95	—
—	GB C In P	48	48	—
—	GL Paper	23⅜	23⅜	—
—	Gunnar	210	210	—
—	Hdy Andy	6⅜	6⅜	—
—	Hamk Sidd	6⅜	6⅜	—
—	Hollinger	28	28	—
—	Home (A)	20	20	—
—	Home (B)	19	19	—
—	Horne Pf	320	320	—
—	H Smith Pr	40	39¾	—
150	Hud Bay M	83	83	83
—	HBC	15¼	15¼	—
500	Husky Oil	15½	15½	15½
—	Imp Oil	53¾	53⅜	—
300	Imp Tob	15⅛	15⅛	15⅛
—	I Tob P	6	6	—
—	Ind Acc	22¼	22	—
—	I A 4.50 P	90½	90½	—
—	Inglis	108	107½	—
200	Int Nickel	107	107	107
—	Int Pap	37½	36	—
—	Int Util	32½	32¼	—
—	Inter PL	86	86	—
—	Inv G A	15¼	15¼	—
—	Jamaica PS	14⅜	14⅜	—
—	Int Ut	34¼	34¼	—
—	Labatt	18	18	—
—	Lau Fin	12½	12½	—
—	Lau F 2.00	30¼	30⅛	—
—	Loblaw A	11⅜	11	—
—	Loblaw B	11⅜	11⅜	—
—	Loeb M	16⅜	16⅜	—
—	MacKinn	18½	18	—
—	MacLar A	24½	24½	—
—	MacLar B	25¼	25¼	—
525	MB FR	28¼	28¼	28¼
—	Marit Elec	23½	23½	—
—	Marit Tel	22¼	22	—
775	Massey F	32	32	32
—	McAllister	9	8⅜	—
—	Met Stores	12½	12½	—
—	Miron 6%	10¼	10¼	—
—	Mitch R A	12½	12½	—
25	Molson A	31	31	31
—	Molson B	32	32	—
—	Mtl Loco	14½	14½	—
—	Mtl Trust	21⅞	21⅞	—
—	Moore Cor	78¼	78	—
—	Morse R A	20⅛	20	—
—	Morse R B	20½	20½	—
—	Mussens	10	10	—
—	NFLD Lig	12	12	—
—	Noranda	53¾	53¼	—
—	No & C G	32½	32½	—
25	NS LP	37	37	37
—	Ocean Fish	13	12⅞	—
—	Ogilvie	15	14⅜	—
—	Ogilvie pr	35	35	—
—	Ont Steel	38½	38½	—
—	Oshawa A	28½	29½	—
—	Pac Pete	12¾	12¾	—
50	Phillips C	32¼	32¼	32¼
—	Placer	29	29	—
25	Pow Corp	14	14	14
—	Pow C 4¾	44¾	44¾	—
125	Price Br	41½	41¼	41½
—	Price pr	83	83	—
100	QN Gas	13⅜	13⅜	13⅜
—	QNG pr 5.40	98	98	—
—	Que Phone	25⅞	25	—
—	Reed Paper	9¼	9¼	—
—	Reitman's	13½	13	—
—	Reitmans A	10½	10½	—
—	Rio Algom	22	21¾	—
—	Rockwell	41	39¾	—
—	Rolland A	11⅜	11⅜	—
—	Ronalds F	12½	12½	—
—	Rothmans	26¾	25¾	—
—	Royal T pr	20¾	20¾	—
—	StL Cem A	35¾	35⅜	—
—	StL Corp A	100	100	—
—	Salada F	11	10½	—
—	Scott LaS	16	15⅜	—
—	Shell Can	23½	23	—
—	Shell I pr	28	28	—
—	Sher W pr	139	139	—
—	Shop Save	15⅜	15⅜	—
—	Sicard	6½	6½	—
—	Sicard 6%	20¼	20¼	—
100	Simpsons	28¾	28¾	28¾
—	Simp Sears	18	17¾	—
—	Soc GP	8¾	8½	—
—	Sogemines	12½	12⅜	—
—	Southam	42	41	—
—	SS Steel	13⅛	13⅛	—
200	Steel Can	26	25⅝	26
—	Steinbg A	26½	26	—
—	Steinbg pr	100	100	—
—	Texaco Cn	58½	58½	—
100	T Fin A	11⅞	11⅞	11⅞
—	Tr-C Corp	8⅜	8⅛	—
—	Tr-C PL	37	37	—
—	Tr Mt PL	17⅜	17⅜	—
—	Turnbull	6	6	—
—	Un Carbid	27	26½	—
—	Wajax	14	14	—
100	Walk GW	35½	35½	35½
—	Weldwood	9⅛	9⅛	—
—	WCoast Tr	24⅛	24⅛	—
—	Weston A	23⅜	23⅜	—
—	Wstn A w	14½	14½	—
—	Weston B	24⅜	24⅜	—
—	Wstn 4½	94¼	94¼	—
—	Zeller's	28¾	28¼	—
—	Zeller's pr	46¾	46¾	—
—	D Oilcloth	27	26⅞	—
—	Dumagami	52	52	—
15500	Dumont	46	46	46
300	Dyna Pet	360	360	360
—	C I T	31	31	—
—	C I T P	95	95	—
—	C Interur	275	275	—
—	C Security	250	240	—
—	Carbec	13½	13½	—
—	Cartier-Que	10	10	—
—	Casavant	440	430	—
—	Cassiar	15	15	—
—	Cessland	610	610	—
—	Chemalloy	144	125	—
—	Chib Copp	6½	6½	—
4500	Chipman	15	14	14
—	Coastal M	25	23½	—
—	C H & M	60	60	—
—	C O G	35	35	—
550	Commodor	175	170	170
—	Commod w	43	36	—
—	Cominga	15	15	—
—	C Bellek	31	31	—
—	C Canora	24	24	—
—	E Koot 7 p	280	280	—
—	East Sull	895	895	—
500	East Vent	26	26	26
1000	Emp Oil	8	8	8
—	Equity E	79	77	—
1500	Fab Met	23	23	23
—	Fabi	6	6	—
—	Fano	8½	8½	—
—	Fiscal	10½	10¼	—
—	Flint Rock	23	32	—
—	Fontana	7½	7	—
—	FT Reliance	48	48	—
—	Fox Lake	24	23	—
—	Frigistors	45	40	—
—	Fundy	5½	5	—
500	Futurity	87	87	87
—	Furlong	5¼	5⅛	—
—	Furlong P	7¼	7¼	—
3000	Garney	69	69	69
—	Ghislau	20½	20½	—
—	Gilchrist	400	400	—
—	G Autotron	35	30	—
—	Glen Lake	150	150	—
1000	Grt W M	209	207	209
—	Greenbrg	5½	5⅜	—
100	Grissol	240	240	240
—	Gui P Ur	30	27	—
—	Hubbard (A)	28½	28	—
—	Imbrex	410	400	—
—	Inland Ch	8¾	7¾	—
200	Inspiratn	180	180	180
—	Int Atlas	100	100	—
—	Int Ceram	7	7	—
—	Intp Drdg	15½	14	—
—	Inv Found	53	53	—
—	Israel Oil	12	12	—
—	I Nor Valle	26½	26	—
4500	James Bay	47	46	46
—	Jockey	5⅜	5⅜	—
300	Jubilee	295	290	290
—	Keltic Mng	40	36	—
—	K Desmond	50	48	—
—	Kenting A	7	6¾	—
—	Kiena	53	50	—
100	Kodiac P	300	300	300
—	Kontiki	9½	9½	—
—	Lab Acc A	7	7	—
—	Labrador	33¾	33⅜	—
—	Laduboro	46	45	—
—	Lait Lac A	11¼	11	—
—	Lambt (A)	18½	18½	—
—	Lamontag A	17	17	—
—	Lingside	6½	6	—
—	Lithium	8½	9½	—
—	Lowney	27	27	—
—	Louanna G.	20	19	—
—	M Hygrade	12½	12	—
—	Massval	9½	9½	—
—	Matachewa	56	56	—
—	McIntyre	97½	97½	—
—	McKinney	17	17	—
—	Merr Chip	12	11	—
—	Merrill	75	75	—
—	Mid-Chib	30	25	—
725	Midepsa	605	605	605
—	Miro Mines	22	18	—
—	Mitango	23½	23	—
—	Molyb	99	90	—
—	Monpre	8½	8½	—
—	Mt Costigan	26½	24	47
500	Mt Pleast.	49	47	47
—	MR Davies	210	210	—
—	MR Rice	16½	16½	—
—	Mt W Iron	43	43	—
—	Naud Vend	150	150	—
—	Native Min	16	16	—
—	N Formaq	6	5	—
500	N Imperial	141	141	141
—	Newrich	17	17	—
—	NW Amulet	7	7	—
—	Nocana	10	9½	—
—	NA Asbestos	9½	9½	—
1500	NA Rare M	51	51	51
—	North Ex	92	92	—
—	NW Canal	12	12	—
—	Norvalie	9½	9	—
—	Opem Ex	14	12½	—
—	Opemiska	10¾	10¾	—
—	PA Inv	425	425	—
12300	Pat Silver	76	73	75
—	Paudash	10	10	—
200	Peace Riv	845	845	845
—	Pembr. El	27	27	—
58000	Pennbec	36	36	36
—	Peso S	179	179	—
1000	Phoenix O	165	165	165
—	Pitt Gold	7	6	—
—	Porcupine	16½	16½	—
3000	Que Ascot	10	10	10
—	Q Cobalt	250	250	—
500	Q Indust M	16	16	16
—	Queenston	12	11	—
1500	Ranchería	52	52	52
—	Red Crest	4½	4½	—
—	Rexspar	9½	9½	—
—	RA Pe "B"	141	137	—
1500	Rusty L	25	25	25
—	St-L Colum	235	235	—
—	St-L Dl Lds	78	78	—
2000	St Lucie Ex	22	22	22
—	Sangamo	11¾	11	—
3000	Sapawe	34	34	34
—	Satellite	48	47	—
—	Seaway	425	425	—
—	Select Fin	350	325	—
—	Silver Reg	28½	28½	—
—	Silver Sum	21½	20	—
—	Silver T	35	32½	—
—	Sobeys A	20	20	—
1000	S Dufault	11	11	11
—	Spartan Air	58	55	—
200	Stairs Ex	44	44	44
—	Std Gold	46	45	—
—	Sullivan	600	600	—
—	Superpack	6¼	6	—
—	Surlaga	74	74	—
—	Tache	11½	11½	—
—	Talisman	54	51	—
2500	Tazin	7	7	7
—	Tib Expl.	6	6	—
—	Titan	10	9½	—
—	Tooke	235	235	—
500	Trsterre	38	38	38
—	Un Obalski	34	34	—
—	U Towns El	16½	16	—
—	V DerHout	310	310	—
—	Vanguard	4½	4½	—
—	Wabasso	15	15	—
—	Westburn	125	125	—
—	W Cdn Min	59	54	—
—	Westairs	31	29	—
—	Western M	585	585	—
4000	West Tin	63	60	60
—	Westville	39	39	—
—	Wisconsin	36½	34½	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	11 h.
—	Ajax	12	12	—
—	Alscope	185	175	—
—	Alsof	10½	10½	—
—	AmgB Bel	24	23	—
—	Ameranium	5½	5½	—
—	Anthonian	17	16	—
—	Arno	6½	6½	—
—	Atlanta	22	22	—
500	Augustus	49½	49½	49½
1500	Alassiz	35	35	35
—	Baker Talc	6½	6½	—
—	Band-Ore	19	16	—
—	Barvallee	4½	4½	—
2000	Bateman	9½	9½	9½
—	Beauce PI	6½	6	—
—	Beld-Cort	12¾	12½	—
—	Beld-C w	12¾	12¾	—
—	Black Raw	192	180	—
1000	Black River	24	24	24
—	Blue Bon	340	335	—
500	Bluewater	28	28	28
—	Bornite	6½	6	—
—	B Carpets	39	39	—
—	Bruce-Presto	14	13	—
—	Bruneau	24½	23	—
3500	Burnt Hill	35	35	35
—	Camflo	320	320	—
—	C D S A	130	130	—
—	C D S P	43	43	—
—	C Manitoba	42	40	—
—	C Mogador	23	21	—
—	C Monpas	7½	7	—
—	C N P	43	41	—
—	CQ Smelt	58	58	—
—	CQ Yell	7	6	—
—	C Virginia	34	34	—
—	Coldstream	10	10	—
—	Couvr A	6¼	6¼	—
—	Cr St-L A	9¼	8¼	—
4500	Crownbridg	31	31	31
—	Crusade	26	24	—
—	Dauphin	22	22	—
—	Delta El	235	235	—
—	Delta Min	16	16	—
—	Denault A	10¾	10¾	—
—	Dolsan	53	48	—
—	Dom Ex	15½	15½	—
—	Dom Lea	24	23	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 16 fév.	170.36	152.69	127.55	162.96	123.50
Clôture — 15 fév.	171.39	153.35	128.22	163.89	123.91
Sem. dernière	171.21	153.57	127.95	163.77	124.88
Mois dernier	170.34	156.24	131.94	164.02	123.94
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	125.34
Bas — 1966	163.59	153.39	127.24	158.28	119.40
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA

3 Perpetuels	1966	73	74
4½ 15 dec.	1966	99¼	99⅜
2¾ 15 juin	1968	95¼	95⅜
3¼ 1 juin	1976	82¼	82⅜
4¼ 1 sept.	1972	92	92½
5½ 1 oct.	1975	98¾	99½
4½ 1 sept.	1983	86½	87½
5¼ 1 mai	1990	94½	95¼
5½ 1 oct.	1969	100	100½
CNR 5½ 15 dec.	1971	99¾	100¼
CNR 5¾ 1 jan.	1985	100½	101½
CNR 4½ 1 avril	1967	99	99½
CNR 4 1 fev.	1981	82½	83¼
CNR 5 1 oct.	1987	91½	92¼

GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX

A M F C	5¼	1987	93¼ 94¼
BC Elect	3¼	1967	97½ 98½
BC Elect	5½	1989	94½ 96
BC Elect	5¾	1977	97½ 99
Man Hyd	5¼	1988	92 93
N. B.	5½	1989	93¼ 94¼
NFLD	5¼	1985	90¾ 91¾
N. S.	5¼	1985	92¾ 93¾
Ont.	3	1970	90½ 91½
Ont.	5½	1985	96 97
Ont. Hyd.	2¾	1968	94 95
Ont. Hyd.	5¼	1985	93¼ 94¼
Que.	3	1969	91½ 92½
Que.	5¼	1987	90¼ 91¼
Que. Hyd.	3¼	1974	82¾ 83¾
Que. Hyd.	5½	1988	93 94
Que. Hyd.	5	1995	85¾ 86¾
Saskat.	5½	1985	95 96

MUNICIPALITES

Montreal 5¾ juin	1989	93½	95
Tor Mt 5½ 15 jn	1985	94½	96
Vanc 5¼ 15 j	1977	94	95
Hamilt 5¼ 15 j	1977	93½	94

EMPRUNTS CONVERTIBLES

Abitibi 4½	1966	100	104
Brazil Tr 4⅛	1971	90	93
Cdn Petrofina 4	1972	88	90
Cdn Utilities 5¼	1977	135	—
Inland Cemt 4½	1976	90	—
Int Nat Gas 5½	1977	95	97
Loblaw 4¾	1976	172	—
Lob Lease 5½	1973	99½	100
Poce Pete 5	1977	100	100
Simpson's 5	1976	210	—
Simpson's 5½	1979	134	—
TC Pipeline 5	1989	109	113
TC Pipeline 5	1988	147	—
Triad 4¾	1971	92	95
Uted Twn El 6¼	1981	117	—
W Coast 5½ xd	1988	102	104

INDUSTRIES

Abitibi 6¾	1977	101	102
Algoma 5¼	1978	94	95
Aluminium 4½	1973	91	92½
BP Tanker 6¼	1985	99½	101
BA Oil 5½	1977	92	94
Can Cement 3¾	1975	85	87
Cdn Br Alum 5¾	1980	96	98
CIL 5¼	1977	97½	98½
CPR 5	1983	89	90
Cr Foncier 5¾	1985	92	94
Dosco 6	1985	94	96
Dom Stores 5½	1985	96	97
Domtar 5¾	1990	93	95
Eaton Acc 5¾	1985	95½	96½
Imp Oil 3	1989	92	93
I A C 6½		98¼	99¼
Roy Tr Mtg 6	1975	98½	99½
Roynat 6	1980	98	99
Shell Oil 5⅞	1977	98	100
St Law Corp 5	1978	92	93
Simpsons 4¾	1973	95	97
Traders Fin 5¾	1985	87	89
Woodward's 5¾	1985	96½	98
Westons 5½	1983	93	95

SERVICES PUBLICS

Ang Con Tel 6	1983	99	101
Alta G Tk 5¾	1985	97	99
Bell Tel 3¾	1979	80	82
Bell 5½	1982	95¾	97½
Bell Tel 5¾	1984	97¾	99½
Bell Tel 6¼	1978	102	103
Bow Pow 3¾	1980	80	82
Braz Tr 4¾	1970	91½	94½
BC Tel 5¾	1986	97	99½
Calgary P 5¾	1982	98	—
Cdn Elect 4	1968	95	—
C West NG 4¾¾	1982	96½	98½
Cons Gas 5¼	1984	97¾	—
Cons Gas 5	1978	91	—
Gt Lakes 5¾	1977	97	—
Lakeland NG 6	1982	96½	98½
Marit El 5¾	1983	96¾	—
NFLD & P 5½	1978	94	—
N Ont N Gas 4¾¾	1982	95½	98
Northw Ut 5¾	1968	96½	98½
North Tel 5¾	1983	96¾	—
Que Nat Gas 5¾	1985	94	96
Que Nat G 6	1988	96	—
Que Tel 5¾	1983	95½	—
TC Pipe 5.85	1987	97	99
Union G 5	1977	95	97

IMMEUBLES

Brant Coach 6	1978	95	—
Eaton R 3½	1968	96	97½
Eaton 5	1978	91	92
Steinbg 6	1984	98	99½
Loblaw's 5½	1983	93	95½

dividendes

	Taux		Paiement	Enrs.
La Banque d'Epargne de la Cité et du District de Montréal	$0.11	tr.	1- 4-66	28- 2-66
Br. Amer. Bank Note	$0.50	tr.	15- 3-66	28- 2-66
Chemcell (1963), Ltd. ($1.75 pr.)	$0.43¾	tr.	31- 3-66	16- 2-66
id. ($1.00 pr.)	$0.25	tr.	31- 3-66	16- 3-66
id. (ord.)	$0.10	tr.	31- 3-66	16- 3-66
Dom. of Can. Gen. Insurance (boni)	$0.03¾	—	15- 4-66	31- 3-66
Hugh Russel & Sons (ord.)	$0.20	tr.	15- 3-66	24- 2-66
I.T.L. Industries Ltd.	$0.12½	—	1- 4-66	24- 3-66
Tamblyn (G) (ord.)	$0.20	tr.	1- 4-66	4- 3-66

Tendance étroitement irrégulière

MONTREAL — La tendance est mixte à étroitement plus élevée à l'ouverture du marché à Montréal ce matin.

Aux services publics et aux industrielles, CPR et Brinco progressent de ⅛ à 63⅜ et 6 respectivement. Brazil gagne ¼ à 10⅞ et Imperial Tobacco ⅛ à 15⅛. CAE gagne ⅛ à 11½.

Aux papeteries et aux banques, Domtar gagne ⅛ à 20⅛ et Price perd ¼ à 41½. La banque de Montréal gagne ¼ à 63¾.

Aux métaux et aux raffineries, Inco perd ½ à 107, Cominco à 46½ et Aluminium à 37½ progressent de ⅛ respectivement. Husky et Imperial Oil fléchissent de ⅛ à 15⅛ et 53¾ respectivement.

Dans le secteur minier, Pennbec gagne 2½ cents à 36 cents et Patricia Silver 3 à 75 cents.

* * *

TORONTO. — Les cours débutent fractionnairement en hausse dans une ambiance active à Toronto.

Aux industrielles, Rothmans gagne ¼ à 26½ et Massey ⅛ à 15⅜, Noranda Mines, aux métaux, progresse de ⅜ à 53⅛.

Parmi les pétroles de l'ouest et les mines spéculatives, Dome gagne ⅛ à 19⅛ et Dynamic 10 cents à 3.60. Black Hawk s'élève de 15 cents à 1.80 et Silvermaque de 3½ à 43½ cents.

* * *

NEW YORK — L'ambiance est mixte et étroite en début de séance à Wall Street.



Les aciers se replient légèrement. Les avionneries, les électroniques et les compagnies aériennes sont légèrement en hausse. Les chimiques, les pétroles, les métaux et les chemins de fer sont mixtes. Les automobiles sont inchangées.

Boeing, en début de séance remonte de 2½ à 159½.

Les transactions-bloc suivantes furent enregistrées à l'ouverture : Sante Fe, moins ½ à 40½ sur 4,200 actions ; Ford, moins ¼ à 54⅛ sur 4,500 actions et Sperry Rand, moins ¾ à 19¼ sur 3,300 actions.

* * *

LONDRES. Les perspectives possibles d'une élection générale semblent restreindre le marché londonien qui est calme aujourd'hui.

A l'instar de Wall Street, les titres cotés en dollars sont généralement un peu faibles. Les valeurs canadiennes fléchissent également mais Consolidated Paper progresse légèrement.

Peu de changements aux pétroles qui sont toutefois assez actifs. Aucun changement aux aurifères tandis que les cuivres sont fermes.

* * *

PARIS. (AFP) — La bourse est aujourd'hui parfaitement édifiée sur les objectifs gouvernementaux en matière économique et sociale ainsi que sur les mesures qu'il vient de prendre pour les atteindre. Il n'en résulte cependant aucun effet de surprise car les indications qui ont circulé à leur égard ces derniers jours en reflétaient déjà l'esprit, sinon le détail. La tendance du marché s'apparente à ce qu'elle était déjà depuis le début de la semaine. Les transactions ne sont ni plus ni moins animées et ce sont toujours de petits mouvements contradictoires que l'on observe dans la plupart des compartiments de valeurs françaises.

cote des grains

MARCHE A TERME
WINNIPEG
LE 16 FEVRIER 1966

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :				
Mai	92¼	92½	92¼	92½
Juil.	90⅜	90½	90⅜	90½
Oct.	——	——	——	90
Déc.	——	——	——	86⅜
ORGE :				
Mai	1.38¾	1.39½	1.38¾	1.39½
Juil.	——	——	——	1.37⅜
Oct.	——	——	——	1.35½
Déc.	——	——	——	1.33½
LIN :				
Mai	3.13	3.14	3.12⅜	3.13
Juil.	3.09	3.09	3.08⅜	3.08⅜
Oct.	3.10	3.

votre horoscope

LES ENFANTS NES CE JOUR jouiront d'assez bonnes conditions générales. Le moral sera entreprenant et perspicace, mais parfois distrait ou instable. Les activités professionnelles seront fécondes, mais souvent un peu vagues. Par ailleurs, ils goûteront un bonheur presque sans nuages dans la vie conjugale.

BELIER — DU 21 MARS AU 20 AVRIL

Vous devrez écarter certaines influences qui vous pousseraient à la dispersion des efforts. Rapprochement sensible et réconfortant de l'être aimé. Profitez-en pour discuter ensemble d'un problème qui vous engage tous deux; montrez votre véritable pensée.

TAUREAU — DU 21 AVRIL AU 20 MAI

Un succès que vous souhaitez sans trop l'espérer vient d'être remporté; continuez sur cette voie nouvelle et cultivez votre confiance en vous-même. Ne heurtez pas un natif du Capricorne qui se montrerait rancunier, alors que vous étiez faits pour vous entendre.

GEMEAUX — DU 21 MAI AU 21 JUIN

Votre sens pratique et positif devra être utilisé en même temps que votre intuition pour venir à bout d'un problème délicat relatif à une affaire de coeur commencée sous de bons augures. Ne fatiguez pas trop vos yeux.

CANCER — DU 22 JUIN AU 22 JUILLET

Bonheur calme et reposant, mais qui vous laisse un peu trop indifférent; sachez profitez du moment présent et des plaisirs qui s'offrent à vous. Les doutes vous empêchent pour le moment d'envisager la solution d'un problème; remettez-en l'examen à demain.

LION — DU 23 JUILLET AU 23 AOUT

Un malentendu s'est dissipé de lui-même et un projet d'union semble puissant; cependant, il ne faudra pas vous alarmer si des retards se produisent au cours de la réalisation de ce projet. Faites un peu de sport et détendez-vous davantage.

VIERGE — DU 24 AOUT AU 22 SEPTEMBRE

En amour, une excellente décision dictée par votre esprit loyal aura un résultat inespéré; il s'ensuivra un bonheur rayonnant et durable. Il se pourrait que les circonstances vous empêchent d'étendre votre champ d'action professionnel autant que vous le voudriez.

BALANCE — DU 23 SEPTEMBRE AU 23 OCTOBRE

Des réactions de l'être aimé qui vous déplaisaient auparavant rencontrent chez vous maintenant indulgence et amusement; montrez votre bonne humeur sans arrière-pensée. Sachez entreprendre des frais qui vous vaudront des gains prochainement.

SCORPION — DU 24 OCTOBRE AU 22 NOVEMBRE

Débarrassez-vous au plus tôt de ces indécisions et doutes qui vous empêchent d'envisager l'avenir, pourtant prometteur, avec sérénité; essayez de voir clair en vous-même, car le problème, s'il y a, vient de votre intérieur.

SAGITTAIRE — DU 23 NOVEMBRE AU 21 DECEMBRE.

Ne montrez pas votre irritation à un collègue qui s'attache trop aux détails et qui aime trop la discussion; fuyez les heurts et les oppositions prononcées. Un léger malentendu avec l'être aimé se dissipera de lui-même et le soleil brillera de son plus pur éclat.

CAPRICORNE — DU 22 DECEMBRE AU 20 JANVIER

Vous aurez tout loisir d'observer l'être aimé lors d'une sortie en groupe; mais l'on peut sentir votre trop grande attention et jouer un rôle . . . soyez discret et diplomate. Stimulez vos fonctions digestives par un régime alimentaire mieux équilibré.

VERSEAU — DU 21 JANVIER AU 19 FEVRIER

Avant d'émettre une opinion trop catégorique au sujet d'un malentendu dans votre milieu de travail, soyez très au courant des moindres détails futiles en apparence. Peut-être devriez-vous rétablir le calme en vous reposant davantage.

POISSONS — DU 20 FEVRIER AU 20 MARS

Un projet concernant l'être que vous aimez, mais qui semble vous fuir se réalisera, mais au retour d'un voyage de l'un ou de l'autre. Vous gagnerez à patienter. Une tierce personne peut vouloir intervenir dans votre vie privée; ne vous prêtez pas à son jeu.

MORGAN



Solde avantageux! Tricots à la mode pour messieurs

Prix de solde **6.47 à 50.00**

Elégants tricots offerts présentement à des prix beaucoup plus bas que normalement! Choix de laines fines et grosses . . . encolure ajustée, col roulé, encolure en "V" . . . couleurs unies et à motifs. Les premiers arrivés trouveront le meilleur choix en tailles P. M. G. EG dans le lot.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

ARTICLES POUR HOMMES, RAYON 26, REZ-DE-CHAUSSEE

MAGASIN CENTRE-VILLE SEULEMENT

HONDA



Les cyclomoteurs "Honda" très en vogue présentement à la boutique du sport au quatrième

Les fameux cyclomoteurs sont une addition intéressante à notre boutique du sport . . . Trois modèles populaires sont ici représentés: le "Cub Deluxe", le "Cub" et le "cyclomoteur 86.7". Venez choisir celui qui vous plaît chez Morgan, présentez la preuve d'achat de votre cyclomoteur à un représentant d'assurance, achetez ensuite un permis et prenez possession de votre "Honda". Vous pourrez si vous le désirez recevoir des leçons de conduite sans frais supplémentaires. Garantie de service normal assurée sur tous les cyclomoteurs "Honda".

"Cub Deluxe" Honda 50 cc. C-100

Modèle économique facile à conduire; fonctionnement de plus de 200 milles au gallon. De ligne sobre et élégante; embrayage centrifuge et autres caractéristiques très intéressantes! Vitesse maximale: 43 milles à l'heure. Bleu, vert ou rouge.

$310

"Cub" Honda 90 cc. M-90

Plus de 3,500,000 ont déjà été fabriqués! Vitesse maximale: 56 milles à l'heure! Fonctionnement de 200 milles au gallon à 35 milles à l'heure. Embrayage centrifuge automatique à disques multiples; grands pneus de 17 pouces. Modèle sûr, durable et facile à conduire. Garantie sûre.

$398

"Cyclomoteur 86.7" Honda 90 cc. C-200

Modèle intermédiaire entre le 50 cc. et le 125 cc. Il est compact, léger et facile à conduire comme le cyclomoteur 50 cc. tout en ayant la puissance de rendement et la vitesse d'accélération d'un cyclomoteur 125 cc. 6-5 H.P. Vitesse maximale: 55 milles à l'heure. Bleu, noir ou rouge.

$398

ARTICLES DE SPORT, RAYON 36, QUATRIEME

Egalement à DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



Les fameux souliers "Jarman" à prix économique de solde!

55 se vendaient 16.95
60 se vendaient 19.95
75 se vendaient 21.95

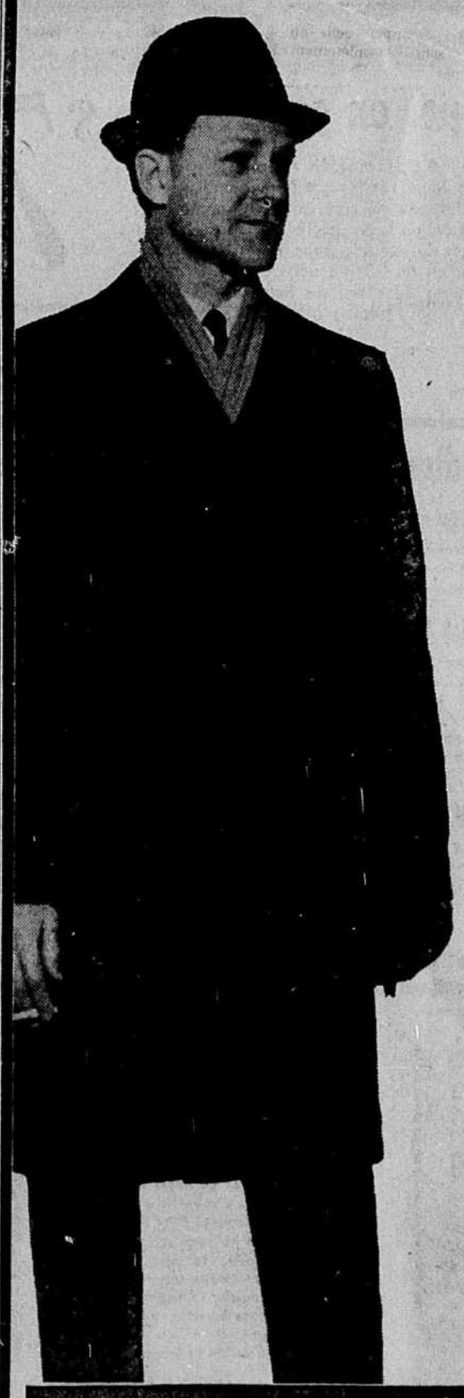
11.99 la paire

Voici une occasion excellente pour vous procurer des souliers "Jarman"! Ce sont des modèles hors série de 65 et que nous vous offrons afin de faire place pour nos modèles de '66. Il existe des modèles blucher, balmoral, souliers fermés, tous fabriqués de façon experte en veau souple de haute qualité. Brun ou noir: Pointures: 7 à 11½; largeurs B, C et D dans le lot.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

CHAUSSURES POUR HOMMES, RAYON 32, REZ-DE-CHAUSSEE, ARRIERE

MAGASIN CENTRE-VILLE SEULEMENT



Manteaux de printemps pour hommes — Coupe étudiée, lainages canadiens de qualité!

49.95

Bientôt, le printemps! Messieurs pensez dès maintenant à votre nouveau manteau! Morgan vous propose un excellent choix au goût du jour!

- Modèles fuselés, élégants, de coupe précise avec manches raglan ou montées; carrures ordinaires ou semi montées, poches en taillade ou à rabat.
- Choix de motifs mode en lainages de qualité, tons unis, chevrons, quadrillés stricts et diagonales.
- Des bleu, gris, olive et noir.
- Tailles 36 à 46.

Pas de commandes postales ni téléphoniques

VETEMENTS POUR HOMMES, RAYON 45, REZ-DE-CHAUSSEE A L'ARRIERE

Egalement choix à DORVAL

Complets "faits sur mesures" pour hommes — Lainages canadiens et importés!

$77

Pour l'homme soucieux de son apparence. Morgan vous offre une chance unique de vous procurer un splendide complet "fait sur mesure" et à bon compte. Confection soignée dans les moindres détails par un manufacturier canadien de grande renommée!

- Grand choix de draperies magnifiques.
- Pure laine peignée, torsadés et flanelles de laine de marques canadiennes et importées.
- Tons unis, petits quadrillés et carreaux Prince-de-Galles, chevrons, chevriottes et rayures.
- Assortiment de tons foncés et moyens pour le printemps.

Pantalon supplémentaire **$26**

Gilet **$14**

Pas de commandes postales ni téléphoniques

COMPLETS FAITS SUR MESURES, RAYON 30, REZ-DE-CHAUSSEE A L'ARRIERE

Egalement DORVAL, ROCKLAND et BOULEVARD



MORGAN
magasin pour HOMMES

Vous êtes cordialement invitées à une revue sans commentaires de modes en

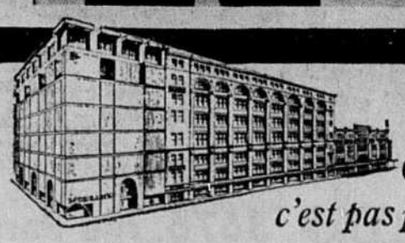
"CIRES DE VINYLE"

créations de Michel Robichaud

présentées au restaurant "L'Epicure" et à la salle à manger "Regency", au cinquième; au rayon des manteaux et costumes à l'étage-mode au deuxième.

Le vendredi, 18 février
Heures: 11 h 30 de la matinée à 2 h 30 p.m. et 5 h 30 à 7 h 30 du soir

LES CINQ MAGASINS MORGAN OUVERTS CE SOIR
Centre-ville et Snowdon jusqu'à 9 h.
Dorval, Rockland et Boulevard jusqu'à 10 h.



"C'est l'avis des connaisseurs. Chez MORGAN c'est pas plus cher qu'ailleurs"

CAHIER No 3 / PAGES 31-46 LA PRESSE ANNONCES CLASSEES

MONTREAL, JEUDI 17 FEVRIER 1966 — 82e ANNEE — No 40

St-Domingue: la grève prend fin

SAINT-DOMINGUE. (PC, AFP, UPI, PA) — La plupart des leaders syndicaux de la République dominicaine ont accepté aujourd'hui de mettre fin à la grève générale qui paralyse ce pays depuis sept jours. Ils ont lancé le mot d'ordre de la reprise du travail après que le président Godoy eut promis qu'il enverrait à l'étranger deux militaires de droite récalcitrants.

En outre, le chef du gouvernement provisoire a déclaré, au cours d'une émission radiotélévisée, que tout employé de l'Etat serait licencié, s'il ne se présentait pas aujourd'hui au travail. Le président provisoire a ajouté qu'il fera appel à la police pour assurer le fonctionnement des services publics.

M. Godoy a dit qu'il ne déléguera ses pouvoirs à personne et qu'il a donné des ordres pour que soient exécutés les décrets prévoyant le déplacement de deux chefs militaires de droite.

La grève générale avait été déclenchée jeudi dernier à la suite des incidents au cours desquels trois étudiants furent tués. L'arrêt de travail avait obligé les autorités à fermer l'aéroport et le port de Saint-Domingue, paralysant ainsi les transports avec l'étranger.

Au cours de son allocution, M. Godoy a assuré le peuple dominicain qu'il organiserait des élections libres le 1er juin, comme prévu. Il a dit qu'il avait de nouveau ordonné au commandant en chef de l'armée de l'Air, le colonel Cespedes, et au colonel Arana de se conformer au décret du 6 janvier qui prévoit leur mutation à des postes diplomatiques à l'étranger. Ces deux officiers supérieurs sont les seuls deux personnages visés par ce décret à ne pas avoir rejoint leurs postes à l'étranger. De leur côté, tous les chefs "constitutionnalistes" visés par le décret en question ont quitté le pays.



Un attentat vietcong fait 12 morts et 60 blessés à Saigon

SAIGON. AFP,UPI,Reuter)— Deux bombes au plastic ont explosé aujourd'hui devant l'état-major général des forces armées vietnamiennes, dans un quartier achalandé de Saigon. L'attentat, apparemment l'oeuvre du Vietcong, a fait 12 morts et 60 blessés, tous des Sud-Vietnamiens. Les mines ont sauté à moins de trois minutes d'intervalle à la sortie des bureaux, alors que les rues étaient envahies par la foule à l'heure du déjeuner. D'après la police, l'explosion était probablement due à deux bicyclettes dont les cadres etaient bourrés de plastic et de grenaille. Les deux bicyclettes, dont il ne reste que quelques morceaux déchiquetés, étaient placées contre un arbre juste en face de la petite route qui conduit de l'entrée secondaire de l'état-major à la rue principale. La photo ci-dessus nous fait voir un jeune garçon vietnamien blessé dans l'explosion, qu'on transporte vers une ambulance.

Johnson: le terrorisme rouge doit être bloqué au Vietnam

(d'après AFP, PA et UPI)— Le président Johnson et le secrétaire d'Etat Rusk ont respectivement pris la parole hier à Atlantic City et à Las Vegas, et ont, tous deux, expliqué certains aspects de la politique américaine au Vietnam.

Parlant devant les administrateurs d'école, le président a affirmé que, si "le terrorisme communiste réussit à prendre le dessus au Vietnam, il pourra gagner à nouveau dans un autre pays. Si cette "guerre de libération" triomphe, quel sera le prochain "libéré dans ce cas?" s'est-il demandé.

Le président a également déclaré que les Etats-Unis ne permettront jamais à la "stratégie de la terreur" communiste de réussir au Sud-Vietnam, mais a souligné qu'une victoire militaire pure restera vide de sens si elle ne s'accompagne pas des réformes sociales approuvées.

Parlant devant les 8,000 délégués au congrès de l'Association des coopératives électriques rurales", le secrétaire d'Etat Dean Rusk a prédit un accroissement progressif du nombre de pays du monde libre qui apportent une assistance non militaire au Sud-Vietnam ainsi qu'une augmentation quantitative de l'aide actuellement fournie par quelque 35 nations.

Le chef de la diplomatie américaine s'est, par ailleurs, attaché à faire l'historique du conflit vietnamien accusant de nouveau le Front de libération de n'être qu'un "outil" du Nord-Vietnam. "Ce Front, a-t-il dit, comprend peut-être, dans ses rangs, quelques hommes qui ne sont pas des hommes du parti communiste, mais en tout cas personne, communiste ou non communiste, qui ait un "standing" politique quelconque dans le sud. Ce n'est rien de plus qu'un Front politique pour le Nord, et le FNL n'exerce même pas de contrôle sur le gros des forces communistes qui se battent au Sud-Vietnam, car elles sont contrôlées à partir d'Hanoï."

USA: une lutte acharnée s'engage au Sénat sur les crédits au Sud-Vietnam

WASHINGTON. (UPI, PA, AFP) — La bataille qui a fait rage hier dans l'enceinte même du Sénat américain entre les "faucons" et les "colombes" au sujet des nouveaux crédits que le président Johnson sollicite dans le but de poursuivre sa démonstration de force au Vietnam, a repris de plus belle aujourd'hui devant la Commission sénatoriale des relations étrangères américaines que préside le sénateur Fulbright. C'est le général Maxwell Taylor, ex-ambassadeur au Vietnam et ex-chef de l'état-major interarmes, qui affronte les feux de la rampe et de la TV aujourd'hui. On s'attend à des étincelles.

La prise de bec entre les tenants de la force et ceux de la diplomatie s'est articulée autour de la question de savoir si, oui ou non, il est sage de voter de nouveaux crédits pour le Vietnam. Une trentaine de sénateurs démocrates ont fait connaître leur intention de proposer un amendement à la demande de crédits, dans le but de scruter attentivement la politique du président Johnson au Sud-Est asiatique.

Hanoï reste ferme

Pendant que les nuages s'amoncèlent au-dessus du sénat américain, Hanoï continue à affirmer ses positions. Dans une entrevue qu'il vient d'accorder au journal danois "Og Folk", le premier ministre Pham Van Dong du Nord-Vietnam a tenu à préciser, parlant des Américains : "Ils tentent d'imposer leur propre volonté au peuple vietnamien. Ils veulent appliquer leur schéma de négociations à partir d'une position de force. Notre peuple n'acceptera jamais cela."

Le premier ministre revient sur la lettre du 24 janvier qu'Hanoï a fait parvenir à plusieurs pays, et dit que cette lettre contient les éléments d'un règlement pacifique de la guerre. (On sait que dans cette lettre, le président Ho Chi Minh **affirmait que le Vietcong doit être reconnu comme seul** représentant du peuple du Sud-Vietnam — condition que Washington écarte comme **inacceptable.)**

Nasser en coulisse

Selon certaines sources égyptiennes en Inde, le président de la RAU, M. Gamal Abdel Nasser, aurait effectué de nouvelles démarches auprès des Etats-Unis et du Nord-Vietnam. La RAU aurait demandé aux Etats-Unis de revenir sur leur décision de reprendre les raids au-dessus du Nord-Vietnam, et aurait en même temps incité le gouvernement du Nord-Vietnam à avoir des exigences moins rigides pour l'ouverture de négociations de paix avec les Etats-Unis.

Enfin, le président Nasser aurait envoyé des messages aux nations neutres, dont l'Inde.

Appel des églises

A l'issue d'un congrès tenu à Genève, le Conseil mondial des églises a fait pression hier prennent fin les bombardements au Nord-Vietnam, favorisant ainsi l'avènement de la paix dans le Sud-Est asiatique.

Ecartant comme futile tout règlement de force, le Conseil (qui groupe 214 églises) recommande entre autres que le Vietcong soit reconnu comme interlocuteur valable.

Entre-temps, dans un discours qu'il a prononcé hier à Atlantic City, le président Johnson s'est livré à des spéculations pour ce qui a trait aux risques de l'expansion communiste dans le Sud-Est asiatique.

Ottawa et l'aide au Sud-Vietnam

OTTAWA. (PC) — Des représentants du gouvernement fédéral se sont entretenus récemment avec les autorités américaines au sujet d'un accroissement de l'aide économique du Canada au Sud-Vietnam, a déclaré hier aux Communes le premier ministre Pearson.

A la suite de la déclaration faite mardi, à Toronto, par le général Maxwell Taylor, conseiller du président Johnson sur la politique américaine au Vietnam, le leader de l'Opposition, M. Diefenbaker, a demandé si le Canada avait été sollicité en vue d'une "assistance plus tangible' 'au Sud-Vietnam.

M. Pearson a répondu que les Etats-Unis n'avaient pas demandé au Canada une assistance plus tangible, mais qu'un accroissement de l'aide économique fournie au Sud-Vietnam avait été discuté. Il n'a cependant pas précisé quelle avait été la position du Canada à ce sujet.

Les USA offrent un prêt de $100 millions à l'Inde

LA NOUVELLE DELHI. — (AFP, UPI)—Le vice-président Hubert Humphrey a offert aujourd'hui à l'Inde un prêt de $100 millions, qui marquera la reprise de l'aide américaine interrompue durant le conflit de frontière indo-pakistanais. L'argent a été offert pour l'achat de denrées jugées essentielles à l'économie de l'Inde, éprouvée par une grave disette alimentaire due à la sécheresse.

Le vice-président américain répondait ainsi à la demande du gouvernement indien, qui réclamait la reprise partielle mais immédiate de l'aide américaine pour pallier la pénurie de devises qui paralyse actuellement le développement économique de l'Inde.

M. Humphrey, arrivé hier soir à la Nouvelle-Delhi, a eu une conférence de deux heures avec le ministre indien des Finances, M. Sachindra Chauduri, le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, M. Subramaniam, et le ministre de la Planification, M. Asoka Mehta.

Les changements de dernière heure apportés au programme des entretiens que le vice-président américain a aujourd'hui avec les dirigeants indiens confirment que les questions internationales, y compris celle du Vietnam, sont complètement éclipsées par les problèmes économiques indiens et l'assistance que les Etats-Unis peuvent apporter à leur solution.

M. Humphrey doit rencontrer le premier ministre, Mme Indira Gandhi, au cours de la journée. Il sera probablement question de la visite que celle-ci doit faire à Washington prochainement.

Forces réduites au Cachemire

On annonce par ailleurs que l'Inde et le Pakistan ont accepté de ramener au niveau de 1949 leurs forces au Cachemire, à partir du 1er avril. Un communiqué de l'armée indienne précise que la réduction des forces s'effectuera sous le contrôle des Nations unies.

Cet accord a été conclu la semaine dernière au cours de pourparlers entre officiers indiens et pakistanais. Il est considéré à Rawalpindi comme marquant un important progrès dans la mise en application de la Déclaration de Tachkent, signée entre le président Ayoub Khan et l'ex-premier ministre Shastri quelques heures avant le décès de ce dernier.

Cependant, le ministre indien de la Défense, M. Chavan, a déclaré hier que la Chine renforce actuellement sa puissance militaire au Tibet, dans le but de maintenir la tension aux frontières du nord de l'Inde.

De son côté, le premier ministre, Mme Indira Gandhi, a affirmé que l'Inde est prête à entrer en pourparlers avec la Chine populaire sur la question du litige frontalier opposant les deux pays, mais en aucun cas dans des circonstances où sa position serait compromise de quelque façon que ce soit.

La CIA recrute des agents dans les universités

WASHINGTON (AFP) — Il y a plus de vingt ans que les services de renseignements américains recrutent de futurs agents dans les universités, a déclaré hier le colonel Stanley Grogan, adjoint du directeur de la CIA, l'amiral William F Raborn. Cette campagne de recrutement dans les universités a commencé dès la fondation du service OSS, précurseur de la CIA, lors de la deuxième guerre mondiale.

"Nous avons toujours été particulièrement intéressés par les personnes ayant un niveau élevé d'instruction, particulièrement par les diplômés en sciences qui peuvent nous être très utiles notamment pour interpréter les photos", a ajouté M. Grogan. (L'interprétation des photos constitue un aspect important du travail de la CIA qui a été révélé au grand public lors de l'affaire de l'avion espion "U2" qui fut abattu en URSS il y a six ans et lors de la découverte en 1962 que l'URSS avait installé des bases de fusées à Cuba).

M. Grogan a d'autre part déclaré que la CIA était probablement l'agence gouvernementale comprenant le plus de diplômés d'universités parmi ses membres, sur les 600 personnes occupant des postes élevés au sein de la CIA, 53 pour cent sont diplômés en sciences ou en philosophie, a-t-il dit.

M. Grogan a enfin déclaré que plus de 100 universités avaient été visitées afin de recruter des agents pour la CIA. Nous interviewons beaucoup de monde, a-t-il dit, mais nous n'en choisissons finalement que très peu. Les candidats, qui doivent avoir accompli leurs obligations militaires, sont soumis à une enquête poussée afin de s'assurer qu'ils sont dignes de confiance. M. Grogan a cependant fait remarquer que la grande majorité des agents de la CIA n'étaient pas chargés de missions de renseignements à l'étranger, mais se consacraient à des travaux d'analyse et de confirmation de ces renseignements.

La campagne de recrutement dans les universités de la CIA a été révélé mardi par la mésaventure d'un de ses agents, qui, découvert par les étudiants alors qu'il recrutait à l'université Grinnell (Iowa), avait été hué et ridiculisé par ceux-ci.

Les conservateurs de G.-B. sont disposés à négocier avec Ian Smith

(D'après AFP, Reuter) — M. Selwyn Lloyd, porte-parole pour les affaires du Commonwealth dans le "cabinet fantôme" conservateur, et qui vient d'effectuer une mission d'information de dix jours en Rhodésie, a laissé entendre aujourd'hui à Lusaka qu'un gouvernement conservateur éventuel entrerait en pourparlers avec M. Ian Smith.

M. Lloyd, qui venait de s'arrêter un jour en Zambie avant de partir pour le Kenya, a notamment déclaré : "Quand nous aurons gagné les élections, je pense que l'opinion de moi-même et de mes collègues sera que nous croyons important de lancer des pourparlers".

"S'il existe une volonté d'arranger les choses, je pense que les moyens de mener les discussions nécessaires peuvent toujours être trouvés", a-t-il ajouté.

M. Lloyd a précisé que son parti continuait de soutenir la politique rhodésienne des travaillistes sur les points qu'il estimait justes, mais gardait le droit de critiquer ses erreurs.

A Salisbury, le Parlement a adopté un projet de loi ratifiant les dispositions constitutionnelles promulguées lors de la déclaration de l'indépendance. La majorité requise était de deux tiers. Le projet de loi a été adopté par 48 voix contre 2 et 13 abstentions. Les treize députés de l'opposition officielle, membres du parti uni africain du peuple, ont boycotté le vote.

Par ailleurs, l'ambassadeur de Grande-Bretagne a Pretoria, sir Hugh Stephenson, a fait une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Muller, afin d'attirer son attention sur les livraisons de produits pétroliers à la Rhodésie. Ces livraisons ont été effectuées par des organisations sud-africaines privées, indique-t-on à Londres.

Les services de l'immigration du Canada en G.-B. sont débordés

LONDRES. (PC) — Le Bureau canadien de l'immigration en Grande-Bretagne est présentement débordé par les demandes de renseignements d'immigrants éventuels. Lors de la projection d'un film sur le Canada, la semaine dernière, près de 1,500 personnes ont dû retourner bredouilles, la salle de 550 sièges étant déjà remplie à capacité.

"Le nombre de demandes de renseignements est spectaculaire, a déclaré M. H.-L. Voisey, directeur du Bureau canadien de l'immigration à Londres. Au cours de janvier, nous avons répondu à 8,000 demandes de renseignements, soit deux fois plus qu'en janvier de l'an dernier, a précisé M. Voisey.

"Notre objectif pour cette année est d'envoyer au Canada 45,000 immigrants britanniques, mais je ne serais pas du tout surpris si nous en avions 50,000", a-t-il ajouté.

L'an dernier, 40,700 citoyens des Iles britanniques se sont installés au Canada, soit le chiffre le plus élevé depuis huit ans.

Sabotage d'un train en Inde: 36 morts

LA NOUVELLE DELHI. (PA) Deux bombes chronométrées ont explosé dans un wagon de troisième classe de l'express postal de l'Assam, dans le nord-est de l'Inde, hier soir, et l'attentat a causé la mort de 36 voyageurs et des blessures à 53 autres.

Faisant rapport au Parlement aujourd'hui, le ministre des chemins de fer, M. Ram Subhag, a expliqué qu'une bombe a explosé dans le compartiment arrière du wagon, arrachant le toit et faisant stopper le train. Une demi-heure plus tard, alors qu'on retirait encore des morts et des blessés des débris, une deuxième bombe éclatait à l'avant de la voiture et faisait d'autres victimes.

Il semble que le sabotage soit l'oeuvre d'une faction activiste de la tribu des Nagas qui combattent pour l'indépendance de leur région et qui s'opposent aux négociations que doivent entreprendre demain les leaders d'une faction naga avec le gouvernement.

Ce sera la première fois que des chefs du mouvement clandestin rencontreront un premier ministre indien. La délégation de cinq membres est dirigée par Kughato Sukhai, qui se désigne lui-même comme "le premier ministre du gouvernement fédéral de Nagaland".

Des armes USA aux Arabes et à Israël

WASHINGTON. (AFP, UPI). — Le département d'Etat a officiellement confirmé hier que les Etats-Unis ont vendu "sur une base sélective" des armes à la fois aux nations arabes et à Israël, dans le cadre de leur politique consistant à "maintenir des relations amicales avec tous les pays de cette région du monde" tout en appuyant "la cause du progrès, de la stabilité et de la paix".

N. Y.: toute menace de grève des transports est écartée

NEW YORK. (AFP, PA) — M. Nelson Rockefeller, gouverneur de l'Etat de New York, a signé aujourd'hui le projet de loi qu'il avait présenté à la Législature pour éviter une nouvelle grève des transports dans la ville de New York.

En apposant sa signature, le gouverneur Rockefeller a donné force de loi au projet. La nouvelle loi prévoit que les 34,600 membres du Syndicat des travailleurs des transports pourront obtenir les augmentations de salaire qui leur ont été accordées lors du règlement du récent conflit. Les dispositions de la nouvelle loi ont pour effet d'exempter les employés des transports de la ville de New York des pénalités prévues par la loi Condon-Wadlin interdisant les grèves du personnel des services publics.

Un juge de la Cour suprême de l'Etat de New York avait décidé, la semaine dernière, que le versement des augmentations de salaires obtenues par les syndiqués des transports était illégal.

Le jugement de la Cour avait déclenché de nouvelles menaces de grève. Le gouverneur Rockefeller a signé le projet de loi quelques heures après qu'il eut été adopté par la Législature de l'Etat.

Tant les députés que les sénateurs se sont élevés contre le projet de loi. Toutefois, la majorité républicaine au Sénat de New York a adopté le projet de loi par 46 voix contre 16. A la Chambre basse de la Législature, le vote a été de 118 contre 39. Les démocrates détiennent la majorité au sein de cette Chambre. Plusieurs législateurs ont déclaré qu'ils voteraient en faveur du projet de loi à leur corps défendant.

Par ailleurs, le syndicat des 12,000 assistantes sociales qui se consacrent à la lutte contre la pauvreté menace de déclencher la grève. De son côté, l'Union maritime menace d'en faire autant, de paralyser le port de New York.

Des délinquantes livrent bataille à la police; 10 se sont échappées

CLERMONT, Ind. (PA, UPI) — Des émeutes ont éclaté à trois reprises hier à l'école de réhabilitation Indiana pour filles alors que des adolescentes criant et brandissant des haches ont livré bataille à la police dans l'école.

L'ordre a été rétabli durant un certain temps, mais le désordre a repris quand une vingtaine de filles, qu'on n'avait pas enfermées dans leurs cellules à la suite de la première émeute, se sont éparpillées sur le terrain de l'école armées de ciseaux, de haches, de couteaux et de bâtons. Dix d'entre elles ont pu s'échapper, et la police fouille les alentours pour les retrouver.

Un groupe de cinq adolescentes ont volé une auto patrouille de la police de l'Etat, mais l'ont immédiatement abandonnée quand la police a tiré des coups de feu dans les pneus.

Une centaine de policiers de l'Etat d'Indiana et des officiers de police du comté de Marion ont envahi la propriété de l'école pour la deuxième fois au cours de la journée.

Les vingt étudiantes qui se révoltaient pour la deuxième fois se sont promenées, en criant pour tenter de convaincre les 180 autres filles qui étaient demeurées dans leurs cellules, de se joindre à elles.

On avait promis à ce groupe d'étudiantes de ne pas les enfermer à clé si elles mettaient fin à l'émeute de l'après-midi, au cours de laquelle des fenêtres et des meubles ont été brisés et plusieurs étudiantes coupées aux jambes par des éclats de verre.

La plupart des manifestantes de l'après-midi ont refusé de prendre part à la deuxième émeute.

L'école est une institution de correction située à cinq milles à l'ouest d'Indianapolis.

M. Bernard Dolnick, commissaire du département correctionnel de l'Etat, qui a aidé à calmer le soulèvement de l'après-midi, a déclaré qu'il demeurerait à l'école jusqu'à ce que le calme soit rétabli.

Six filles blessées aux bras et aux jambes au cours de l'émeute de l'après-midi ont été traitées dans un hôpital d'Indianapolis. Aucune n'était blessée gravement.

Les autorités ont raconté que la révolte avait éclaté quand une fille aurait attaqué le principal de l'école dans un corridor et que d'autres pensionnaires, témoins de la bataille, commencèrent à briser les meubles et les fenêtres. Elles sortirent en criant sur le terrain de l'école.

Certaines filles se sont plaintes du traitement des surveillantes et d'autres des mesures disciplinaires.



téléphoto UPI

Rio se prépare au carnaval

Cette beauté brésilienne est portée en triomphe par de joyeux manifestants durant les célébrations qui précèdent le fameux carnaval de Rio de Janeiro. A cause de la pluie et des inondations qui ont dévasté cette ville en janvier, le carnaval de cette année pourrait bien être le plus tranquille depuis nombre d'années.



téléphoto PA

Une délinquante en colère

Il a fallu l'intervention d'une centaine de policiers pour rétablir l'ordre dans une institution de délinquantes de l'Indiana où une émeute a éclaté hier. A trois reprises, les pensionnaires ont tenté de s'enfuir en groupe, brisant tout sur leur passage. Onze d'entre elles ont été blessées, et une dizaine ont pu s'échapper.



téléphoto UPI

Visite sportive pour le premier ministre

L'hon. premier ministre Lester B. Pearson a reçu la visite de la skieuse Nancy Greene, hier, au parlement d'Ottawa. Mlle Greene a du même coup reçu les hommages du gouvernement canadien pour ses exploits sur skis dans la compétition internationale.

Deux clubs champions éliminés au tournoi de Québec

QUEBEC. (PC) — Deux champions ont vu leur règne d'une année prendre fin, hier, au tournoi pee-wee de Québec, au cours de la journée marquée de trois joutes où il a fallu avoir recours au surtemps avant de connaître un vainqueur.

Les Lions de Scarborough, Ontario, et le Asbestos, respectivement champions dans les catégories "AA" et "B" l'an dernier, ont en effet été éliminés, pendant que le Leaside, Ontario, atteignait la finale de la catégorie "B":

Gavin Bloom, Paul Millius, Keith Botts et Greg Butler ont enregistré un but chacun dans la victoire de 4-1 du Leaside sur le Buckingham. Le vainqueur affrontera le gagnant de la joute Richmond Hill-Arvida, en finale de cette section. André Proulx a évité le blanchissage aux vaincus.

Le Richmond Hill, pour sa part, a atteint la semi-finale en triomphant du Asbestos, 4-1 également. Robbie Sackfield a été l'étoile individuelle du match, avec un truc du chapeau.

Le Toronto Weston a réussi deux buts dès le premier vingt, pour triompher du Don Mills, 3-2, dans la catégorie "AA".

Tommy Colley a réussi le but de la victoire pour les gagnants.

Bruce Allworth brille à nouveau

Bruce Allworth, qui avait réussi cinq buts la veille, a enregistré quatre filets sans aide, alors que le "Toronto Township" a vaincu le Verdun, 5-2, dans une autre joute de catégorie "AA". Andy Moore a été l'autre compteur des gagnants, tandis que Ricky Moore et Alan Pyke faisaient scintiller la lumière rouge pour les vaincus.

Catégorie "AA"
Toronto Tasco 3, Scarborough, Ontario 2 (surtemps)
Toronto Weston 3
Don Mills, Ontario 2
Toronto Faustina 2, Boston 1
Toronto Township 5, Verdun 2
Castors de Québec 3
Toronto George Bell 2 (surtemps)

Catégorie "A"
Ste-Foy 4, Ville Mont-Royal 3 (surtemps)

Catégorie "B"
Richmond Hill, Ont 4, Asbestos 0
Leaside, Ontario 4
Buckingham, Qué. 1

Catégorie "C"
Hespeler, Ontario 10
Thurso, Qué. 3
Kentville, N.-E. 3
Yellowknife, T. N. O. 1
Waterloo, Qué. 9
Murdochville 1

Un but de Paul Murdock au cours du dernier engagement, a permis au Toronto Faustina de vaincre le Boston, 2-1. Kevin Bruke avait nivelé le pointage pour les Bostonnais, après que Bill Cox eût permis aux vainqueurs de prendre temporairement les devants.

Les Castors de Québec ont dû lutter durant près de cinq périodes avant d'éliminer le Toronto George Bell, 3-2, en soirée.

Réal Boucher a enregistré le but victorieux à 10.13 minutes de la deuxième période de surtemps, les autres filets ayant été réussis par Jacques Locas et Rénald Lizotte. Bobby Wright et Donny Wager ont compté pour les Torontois, devant 16,383 spectateurs.

Deux autres joutes nécessitent du surtemps

Deux autres matches ont nécessité du surtemps au cours de la journée d'hier. Un but de David Tredrea, à 1.05 de la deuxième période de surtemps, a permis aux Hawks de Toronto Tasco de vaincre le Scarborough, 3-2. Mike Mazurkewich et Steve Rach ont été les autres compteurs des gagnants, tandis que Mike Anderson et Wayne Burton faisaient scintiller la lumière rouge pour les Lions de Scarborough.

Seulement 2.01 minutes de surtemps ont suffi pour permettre au Ste-Foy de triompher du Ville Mont-Royal, 4-3. C'est Pierre Lorentz qui a fait pencher la balance en faveur des vainqueurs. George Emblem, Bruce Yates et André Fauteux ont compté pour les porte-couleurs de la ville clôturée.

Dans la catégorie "C", trois joutes étaient à l'affiche. John Woods a réussi quatre filets, alors que le Hespeler, Ontario, a finalement vaincu le Thurso, Québec, 10-3 ; Jacques Hébert a brillé avec un "truc du chapeau", alors que le Waterloo a vaincu le Murdochville, 9-1 ; enfin le Kentville, Nouvelle-Ecosse, a triomphé du Yellowknife, Territoire du Nord-Ouest, 3-1.

La Palestre en 3e place

Trois buts de Paul O'Farrell, ses 35e, 36e et 37e de la saison, tous trois réussis en troisième période, ont valu hier soir une victoire de 7-6 à la Palestre Nationale contre les Flyers de West Island. C'était la seule joute au calendrier, dans la ligue de hockey Métropolitaine junior "A".

Les Flyers semblaient se diriger vers une victoire qui aurait grandement ébranlé les chances qu'ont les équipiers de Paul Courteau de terminer au troisième rang, lorsque O'Farrell s'est mis à compter. Les Flyers menaient par 6-4 au début du 3e vingt.

Reynald Comeau a réussi son 39e but de la saison pour les Flyers rejoignant ainsi Jacques Beaudoin, du Lachine, dans le domaine des buts comptés.

Par suite de cette victoire, la Palestre a rejoint les Castors de Montréal-Nord au troisième échelon du classement et ces deux équipes ont encore deux matches chacune à livrer. Les Castors affronteront les Maple Leafs de Verdun deux fois tandis que la Palestre devra faire face aux Maple Leafs et aux Maroons de Lachine.

Berger, président des Rough Riders

OTTAWA. (PC) — L'ex-président Sam Berger, de la ligue Canadienne de football, a été élu président des Rough Riders d'Ottawa, hier soir.

Berger était le vice-président du club l'an dernier, et il succède à Eddie Emerson, qui a été nommé président du Bureau de direction.

J.P. McCaffrey a été élu vice-président, tandis que W. L. McEwen remplira le poste de secrétaire-trésorier.

Pour protéger les jeunes athlètes amateurs d'Alberta

CALGARY. (PC) — William Dickie, député libéral au parlement de l'Alberta pour Calgary-Glenmore, a déclaré hier qu'il présenterait un bill, la semaine prochaine, pour assurer que les jeunes athlètes de l'Alberta soient protégés contre les abus des équipes professionnelles.

M. Dickie a déclaré à une conférence de presse qu'il travaillait à ce projet depuis plusieurs années, mais que les nouvelles annonçant l'expansion de la ligue Nationale de hockey l'avait obligé à dévoiler son projet plus tôt.

Le bill sera appelé: "Loi pour la protection des jeunes athlètes".

Il déclara nulle et invalide tout contrat signé par un mineur ou par un mineur et ses parents, avant le 18e anniversaire de cet athlète.

Par le fait même ce sera une offense pour toute personne ou organisation de conclure une entente avec un athlète avant qu'il ait atteint ses 18 ans.

Il ajoutait que le bill avait été conçu surtout pour protéger les intérêts des jeunes joueurs de hockey de l'Alberta, mais que son principe pourrait éventuellement s'appliquer aux autres sports professionnels.

Si les autres provinces adoptaient des bills semblables, le gouvernement fédéral pourrait suivre avec une législation identique, dit-il.

Chapleau sévit contre Paquette et Berrigan

L'instructeur des Carabins de l'Université de Montréal, Claude Chapleau, a déclaré hier qu'Yves Paquette et John Berrigan ne seraient pas en uniforme pour le match hors concours que les Carabins livreront aux Redmen de McGill.

De plus, plusieurs nouveaux joueurs, toutefois pas éligibles à l'édition 1965-66 des Carabins, auront la chance de se faire valoir en vue de la prochaine saison.

"Yves Paquette et Berrigan sont les seuls joueurs punis à la suite des incidents de la semaine dernière, parce que je crois qu'ils ont été les responsables de l'imbroglio. De plus, j'ai servi une verte semonce aux autres joueurs. A la prochaine infraction, intentionnelle ou non, ils seront exclus des cadres de l'équipe", a déclaré Chapleau.

Au nombre des joueurs qui en seront à leur première joute dans l'uniforme des Carabins, on remarque René Breton, le meilleur compteur de la ligue Montréal junior avec 72 buts, Jean-Robert Charland, de l'Institut Notre-Dame qui s'est déjà aligné avec les Carabins juniors et André Gingras, le frère de Normand.

Par ailleurs, pour le match de ce soir, Chapleau fera alterner ses deux gardiens de but, Roland Poitras et Bertrand, à toutes les 10 minutes.

Poitras ne pourra effectuer le dernier voyage des Carabins, puisqu'il sera retenu par ses cours de moniteur de ski.

Les 'Dix-Jours' du camping à LaSalle du 8 au 17 avril

Le Centre civique de Ville LaSalle, sera le théâtre, cette année encore, d'une exposition de camping.

Camping '66, organisée par Roger Gagnon et Gilles Chevrier depuis trois ans, sera présentée du 8 au 17 avril prochain.

Si l'on se base sur l'enthousiasme des organisateurs, les "Dix-Jours" du camping seront encore plus complets que l'an dernier.

Le nombre des exposants accru, il sera donc possible d'intéresser un plus grand nombre de sportifs.

De 20,000 la première année, le nombre des visiteurs est passé à 25,000 en 1965. Cette année, l'objectif a été fixé à 50,000 visiteurs.

FORUM
Ce soir à 8:00 heures p.m.
Hockey — Ligue Junior de l'Ontario
KITCHENER vs CANADIENS
PRIX : SIEGES RESERVES : LOGES Promenade et Mezzanine : $2.00 — Amphithéâtre : $1.50 — Admission générale : $1.00 — ENFANTS : 50 sous DANS LES SECTIONS NON RESERVEES SEULEMENT. Billets MAINTENANT en vente sur LA RUE STE-CATHERINE SEULEMENT.



téléphoto UPI

Encore une fois, ne tuez pas l'arbitre

Le robuste lutteur **Dick the Bruiser** semble vraiment s'être trompé d'adversaire alors qu'il s'en prend à l'arbitre **Jim Davis** qu'il a plaisir à voir suspendu dans les câbles. Ce qu'on avait prévu devait arriver, lors de ce match à Honolulu. The Bruiser fut disqualifié contre Lou Thesz.

QUARTIER GENERAL DES VETEMENTS D'HIVER
• JOURNALIERS • POUR LE SKI-DOO
• CONSTRUCTION • SPORTS D'HIVER



VESTES de laine doublées ... 6.95
COVERALL de l'armée 2.50 et 3.00
CASQUE d'aviateur en chamois 1.95
MITAINES de cuir lég. usagées 1.00
CASQUETTES de l'armée avec molton et aviateur ... 94¢
BOTTES de chasse (olive) 12 po. 6.95
HABIT thermos, pantalon et coupe-vent complet ... 8.95
PANTALONS de l'armée, en laine 2.95
PANTALONS de l'aviation (serge) ... 4.95
COUVRE-TOUT de l'Arctique, isolé, thermos, idéal pour la chasse, ski-doo, etc. ... 19.95
PARKA Arctique, thermos, doublé ... 14.95
PANTALON (isolé) aviateur américain, pour extér. 14.95
ENSEMBLE de pluie, 3 mcx complet 2.95
PARKA de pluie 3/4 réversible ... 4.95
BAS de laine pre 50¢
CHANDAIL avec capuchon ... 2.95
BOTTINES de l'armée paire 3.95
CASQUE protecteur pour construct. 3.95
DOUBLURE de laine ... 1.25
BOITE d'outils de l'armée 75¢ à 2.95
FAUSSES semelles en feutre ... 30¢
PARKA de l'armée amér. (nylon) 19.95
BOTTES de feutre ... 3.95
BOTTES de caout. (4 boucles) ... 3.95
BOTTES de cuir doublées mouton 8.95
BIDON d'essence en métal ... 1.50
CEINTURE "Web" 94¢
JACKET court de l'armée, laine 2.95
RAQUETTE de l'armée 4.95 et plus
"MUK LUCKS" doublées feutre 5.95
COUVERTURES de laine, neuves 2.95
BOTTINES de travail 5.95 à 9.95
CASQUETTE hiver ... 94¢
PANTALON aviateur cuir, doublé mouton ... 14.95
TOQUE de l'armée ... 50¢
BOTTES caoutchouc, 12 pouces 2.95
BOTTES jusqu'à la hanche (olive) 7.95
BOTTES de pêcheurs jusqu'à la poitrine 13.95
CHEMISES flan. 1.08
CHEMISES laine, très épaisses 5.95
CHANDAILS de la marine ... 3.95
BOTTES aviateur, cuir doublé mouton 9.95

PANTALONS blancs de l'armée pour bouchers, boulangers, peintres, etc. ... 2.00
"JACKET B-28" doublé, avec cap 14.95
"OVERALL US MARINE" doublées laine ... 6.95
BAS de laine ... 50¢

Satisfaction garantie ou argent remis
SMITH SALES CO.
4638, boul. ST-LAURENT (angle Villeneuve)
Ouvert 7 h. 30 à 6 h. p.m.
Commandes C.O.D. acceptées pour l'extérieur de la ville seulement
Jusqu'à 9 h. P.M. les JEUDIS et VENDREDIS — VI. 9-4475

K-RO

VENTE MONSTRE Firestone
13-G-391 RIEN À PAYER AVANT MAI 1966 sur les grands appareils électro-ménagers, téléviseurs et stéréos.



TÉLÉVISEUR SPARTON "GALAXY" 23"
• Grand haut-parleur de 8" x 4".
• Equivalence: 29 lampes, commandes à l'avant.
• Elégant appareil genre console, fini noyer.
Prix normal: $285.00
$248.88 avec échange

LAVEUSE McClary Easy À ESSOREUSE À ROULEAUX NOUVEAU MODÈLE 1966



• N'occupe qu'un espace de 20" x 20".
• Grande capacité: 10 lb.
• Lavage efficace en profondeur.
• Minuterie automatique.
• Pompe ne s'obstruant pas.
• Essoreuse à rouleaux avec barres de dégagement instantané et répartisseur automatique de pression.
5-8-366 (W50-31)
$148.88
$10.00 par mois seulement

Téléviseur GE Ultra-Vision PORTATIF DE LUXE



• Lampe-écran bleu lumière du jour, 19".
• Haut-parleur Dynapower de 6" x 2" monté à l'avant, équivalence: 23 lampes.
• Cabinet de plastique façon noyer, sélecteur lumineux de canaux.
Prix normal: $219.00—POUR SEULEMENT
$189.00
13-G-395 (95-T-64)

PANIER À DÉCHETS POUR AUTOMOBILES 3-8-376
Incassable—belles couleurs. Support réglable pour fixation au tableau de bord.
1.44
Prix normal: $1.98



pour l'avant (3-U-16) TAPIS D'AUTO "CONTENDER"
Elégants, durables. Gamme complète de couleurs.
$3.98
Tapis assorti pour l'arrière—$2.98 (3-U-17)

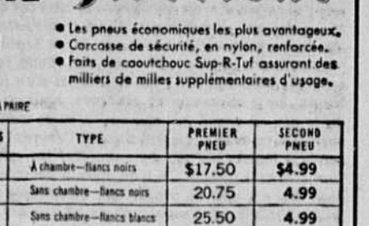
PORTE-MOUCHOIRS EN PAPIER POUR L'AUTO 3-G-145
Commode. Facile à installer. Le chromage ajoute à la beauté de la voiture.
1.33
Prix normal: $1.65



3-8-200 ENCADREMENT DE PLAQUES "MARK V"
Un triple chromage bleu saphir. Réglable sur toute plaque de 6" x 12".
Prix normal: $1.49
1.19



3-8-398 RÉTROVISEUR ROND anti-éblouissant
Beau revêtement nickel-chrome. Réglable en toutes positions. Convenant à toutes voitures.
Prix normal: $4.95
3.95



BROSSE À NEIGE GRATTOIR À GIVRE 3-U-172
Manche long, poils de plastique résistants; grattoir de plastique.
29¢

AMORTISSEURS



Les amortisseurs Firestone à double effet assurent un parfait confort pendant un an ou sur une distance de 15,000 milles, c'est garanti. Conçus et construits pour compenser l'usure des ressorts à boudin et des pièces du train avant, ils améliorent le confort de la suspension, rendent la direction plus facile, réduisent le déportement à vitesse élevée.
INSTALLATION GRATUITE
8.88 CHACUN, AVANT OU ARRIÈRE

FREINS
CHEV.- PONTIAC - FORD PLYMOUTH - DODGE



NOUS FAISONS TOUS CES TRAVAUX:
• Remplacement des garnitures et segments usés par des garnitures collées Firestone de qualité contrôlée.
• Nettoyage et inspection des tambours de freins.
• Inspection complète du système hydraulique.
• Vérification de l'égalité de tension des ressorts de rappel des segments.
• Réglage des freins aux quatre roues.
GARANTIE DE 20,000 MILLES OU DE 2 ANS
8.88 Le jeu avant ou arrière
INSTALLATION GRATUITE

Pneus NYLONAIRE Firestone

le second pneu $4.99 QUAND VOUS ACHETEZ LA PAIRE
• Les pneus économiques les plus avantageux.
• Carcasse de sécurité, en nylon, renforcée.
• Faits de caoutchouc Sup-R-Tuf assurant des milliers de milles supplémentaires d'usage.

DIMENSIONS	TYPE	PREMIER PNEU	SECOND PNEU
6.70-15	A chambre—flancs noirs	$17.50	$4.99
6.70-15	Sans chambre—flancs noirs	20.75	4.99
6.70-15	Sans chambre—flancs blancs	25.50	4.99
7.50-14	Sans chambre—flancs noirs	20.75	4.99
7.50-14	Sans chambre—flancs blancs	25.50	4.99
6.00-16	A chambre—flancs noirs	15.75	4.99

MAGASIN Firestone
7070 est rue SHERBROOKE — 259-3707

Guy Lefebvre, gérant

Naissances — Décès — Remerciements — In memoriam

BACON (Mérilda) — A Joliette, le 15 février 1966, à l'âge de 73 ans, est décédée Mérilda Giroux, épouse de M. Pierre-Paul Bacon, gérant de la Caisse Populaire St-Pierre de Joliette, et vice-président des caisses régionales Desjardins à Joliette, demeurant 824, rue Notre-Dame. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
1750, rue Amherst
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BANVILLE (Jean) — Subitement à Ville Mont-Royal, le 16 février 1966, à l'âge de 51 ans, est décédé Jean Banville, époux de Gilberte Arpin, père de Michel et Louise. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5650 Chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAYARD (Gérard) — A Montréal, le 16 février 1966 à l'âge de 57 ans est décédé M. Gérard Bayard époux de Clairy Tousigny, demeurant 280 rue Rachel. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 rue Rachel est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Marguerite) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme René Bédard, née Marguerite Rocheleau, demeurant à 1621, St-Timothée. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
1750, rue Amherst
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAND (J. Napoléon) — A Ville Lemoyne, le 15 février 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. J. Napoléon Beland, membre du 4ème degré assemblée Louis de Montcalm et 3ème degré conseil 3806 Laflèche, époux de feu Florida Dupont, demeurant 47, Charron, père de Mme Joseph Therrien (Yolande), et René. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
200, rue St-Louis
pour se rendre à l'église St-Maxime, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Henri) — Subitement, à St-Henri de Mascouche, le 14 février 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé Henri Bergeron, époux de Praxède Longpré, demeurant 113, rue Jeannotte. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
175, Boul. Ste-Marie, ouest
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Henri de Mascouche, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERIAULT (Cyprien) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé Cyprien Bériault, époux de Délima Miron, demeurant 6865, Boul. Monk. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259, Boul. Monk
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Zotique, comté Soulanges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BINETTE (Albert) — Subitement, à Beloeil, le 16 février 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Albert Binette, époux d'Alfredine Lebel, demeurant 932, St-Joseph, employé à la ville de Beloeil. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Demers
861, rue Monseigneur-Laval
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUDREAULT (Estelle) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Arthur Boudreault, née Estelle Boisvert, demeurant 136 rue Vermont, Ville Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils,
4733 rue Papineau
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur-de-Jésus, Ville Jacques-Cartier, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUFFARD (Paul-Henri) — A Québec, le 16 février 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé le sénateur Paul-Henri Bouffard, C.R., époux de Margaret Hatchett, demeurant au Château St-Louis. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Arthur Cloutier et Fils Ltée
975 rue Marguerite-Bourgeois
à 9 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Dons à la Fondation Canadienne de Cardiologie.

BOUTHILLIER (Aline) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Horace Bouthillier, née Aline Lapointe, demeurant à 1614, Visitation. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
1750, rue Amherst
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Assomption où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRIDEAU (Winnie) — A Montréal, le 16 février 1966, l'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Joseph Brideau, née Winnie Young, demeurant 4301, Berri. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.
23, avenue Laurier Est
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Berthe) — A Laval-des-Rapides, le 15 février 1966, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Donat Brunet, née Berthe Perron, demeurant 72, rue Marial. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatrault
76, Boul. Dussault
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASTONGUAY (Irène) — A Lachine, le 16 février 1966 à l'âge de 69 ans est décédée Irène Castonguay, fille de feu Onisiphor Castonguay, et de feu Elizabeth Racine, demeurant 315, 32e avenue. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame, Lachine
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église des Saints-Anges où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Lachine lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASTONGUAY (Malvina) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Malvina Beaulieu, épouse en 1ères noces de Georges Roby, et en 2èmes noces d'Auguste Castonguay. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
coin 11e Avenue, Rosemont
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Bibiane, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (J.-Eugène) — A Laval, le 15 février 1966 à l'âge de 70 ans est décédé M. J. Eugène Chartrand, époux de Bernadette Dufresne demeurant 35 rue St-Luc. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 Boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Epiphanie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEVRIER (Albert) — A Verdun, le 14 février 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Albert Chevrier, époux de feu Augustine Martineau, demeurant 4207, avenue Verdun. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau
12, rue St-Charles, Dorion
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Michel de Vaudreuil, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Alice) — A Laval-des-Rapides, le 15 février 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Sylva Cloutier, née Alice Brisebois, demeurant à 14-A, Des Rochers, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatrault
76, boul. Dussault
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Ste-Rose, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COOKSLEY (Germaine) — A Cité des Deux-Montagnes, le 16 février 1966, à l'âge de 59 ans, est décédée Germaine Beaupré, épouse de feu Frédéric Cooksley, demeurant 93, 8e Avenue, Cité des Deux-Montagnes. Elle laisse dans le deuil son fils Richard, sa soeur, Mme veuve Anita Julien, son frère, M. Roland Beaupré, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr Inc.
167 boul. Ste-Rose
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Antonio-E.) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé Antonio-E. Dubuc, époux de Rhéa Lyonnais. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
& Société Coopérative
de Frais Funéraires
7384, rue St-Denis
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIBEAU (Albert) — A Jacques-Cartier, le 14 février 1966, à l'âge de 67 ans est décédé Albert Gibeau, époux de feu Marie-Louise Pouliot demeurant 458 Diane. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils Inc.
1370 ch. Chambly, Jacques-Cartier
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Pie-X où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOBEIL (Charles) — A Brossard, le 14 février 1966, à l'âge de 39 ans, est décédé M. Charles Gobeil, époux d'Yvonne Provost, demeurant 3550, Boul. des Prairies. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
223, rue St-Jacques, Laprairie
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bon-Secours, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Salomon) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Salomon Hamel, époux de feu Marie-Anne Chouinard, demeurant 6752, Des Ecores. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société
Coopérative de Frais Funéraires
2251, rue Jean-Talon est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemi, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOULE (Laura) — A l'hôpital Marida de Montréal, le 16 février 1966 à l'âge de 82 ans est décédée Laura Montreuil, épouse en 1ères noces de Francis Simard, et en 2èmes noces de feu Arthur Houle. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
St-Ours
rue Champlain, Shawinigan
à 11 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Marc de Shawinigan où le service sera célébré à 11 hrs 30 et de là au cimetière de St-Marc lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation,

INGRAM (Robert) — A Montréal, le 15 février 1966 à l'âge de 17 ans est décédé Robert Ingram, étudiant à l'école secondaire Monseigneur-Gauthier, fils de Rupert Stuart Ingram et Ghislaine Boisjoly. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Sts-Martyrs-Canadiens où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Soeur Marie-Blanche de France) — A St-Laurent, le 14 février 1966, à l'âge de 49 ans, est décédée Soeur Marie-Blanche de France, C.S.C., Réjeanne Julien, des Soeurs de Ste-Croix et des Sept Douleurs. Elle laisse dans le deuil sa mère, Mme Blanche Rémillard Julien, et sa soeur, Mme Marcel Labrecque. La dépouille mortelle est exposée au
Pavillon St-Joseph
Ville St-Laurent
Les funérailles auront lieu vendredi le 18 février, à 8 h. 30, à la chapelle de la maison mère des Soeurs de Ste-Croix, 815, boul. Ste-Croix, St-Laurent. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Rose-Délima) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 82 ans est décédée Rose-Délima Therrien, épouse de feu Félix Labelle, demeurant à 8124 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078 rue Drolet coin Jarry
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Horace T.) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Horace T. Lachapelle, surintendant chez Jarry et Frères. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Laurent
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALANDE (Christian) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 2 ans 7 mois, est décédé accidentellement Christian Lalande, fils de Lucien Lalande et de Huguette Savard, demeurant au 3239 rue Baldwin. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Theriault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 1 hre 30 pour se rendre à l'église Ste-Claire où la cérémonie sera célébrée à 2 hrs p.m. et de là au cimetière de Val David, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGEVIN (Henri) — A Verdun, le 15 février 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Henri Langevin, époux de Fabiola Caron, demeurant 372 Galt. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512 rue de l'Eglise
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (Lucien P.S.S.) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Lucien Laporte P.S.S., fils de feu Honoré Laporte, et de feu Mélina Bourdon, frère de Roméo, Mme veuve Adolpha Martineau (Blanche), et Léone. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie Est
à 3 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Montréal, où le service sera célébré à 4 hrs, et de là au cimetière du Grand Séminaire de Montréal, 2065, Sherbrooke Ouest, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARIN (Roméo) — A Ville LaSalle, le 17 février 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé Roméo Larin, employé de la Banque Royale du Canada, époux de Laurette Rivet et père de Claire, demeurant 1474 33e avenue, LaSalle. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512 rue de l'Eglise
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Télesphore où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARRIVEE (Edmour) — A Ville Lemoyne, le 15 février 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé Edmour Larrivée, époux en 1ères noces d'Irène Mailhot et 2èmes noces de Clara Valiquette, demeurant à 1562, de l'Eglise. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
200, rue St-Louis
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Josaphat, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROUCHE (Ephrem) — A Cité des Deux-Montagnes, le 16 février 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Ephrem Larouche, époux de Marie-Louise Ratté, demeurant 210, 17e Avenue, Cité des Deux-Montagnes. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils
1004, chemin d'Oka
à 2 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Agapit, où le service sera célébré à 3 hrs p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Romuald) — A Montréal, le 14 février 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Romuald Lauzon, ex-employé du C.N.R., époux de Emelia Beaudry, demeurant au 7165 Delorimier, père de Yvette (Mme Jacques Fitzgibbon), et Yvon. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
743 rue Crémazie Est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemi, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Alma) — A Montréal, le 16 février 1966 à l'âge de 74 ans est décédée Mme veuve Arsène Lavallée, née Alma Gervais, demeurant 3126 Monsabré. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras Ltée
5805 rue Boileau, coin Lacordaire
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIOLETTE (Armand) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Armand Laviolette, époux de feu Ernestine Michaud, père de Jean-Paul, Jacqueline (Mme Gaston Desrosiers), Gilberte (Mme Albert St-Denis), Réjeanne (Mme Paul Vallée), demeurant 4776 2e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
8880 boul. St-Michel
pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Léopold) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Léopold Lavoie, époux de Bernadette Letourneau, demeurant 361, rue Emery. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons de la Société Coopérative de Frais Funéraires
302, rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Arthur) — A Montréal, le 17 février 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Arthur Leroux, employé chez Dupuis Frères, époux de Thérèse Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922 Boul. Rosemont
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSSIER (René) — A Montréal, le 14 février 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé René Lussier, époux de Jeanne Fournier, demeurant à 1735 Emard. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259, boulevard Monk
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Coeur-Immaculé-de-Marie où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCEAU (Marie Delmina) — A Pierrefonds, le 15 février 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Joseph Marceau, née Marie Delmina Sicard, Dame de Ste-Anne et membre du Tiers-ordre, demeurant 13,565, boul. Gouin ouest, Pierrefonds. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Legault
16,114, Boul. Gouin ouest
Ste-Geneviève
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève de Pierrefonds, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

McNAB (Robert) — A Montréal, après une longue maladie, le 15 février 1966, est décédé Robert McNab, époux de Adrienne Berthiaume, père de Theresa (Terry) et Robert jr. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée & Société
Coopérative de Frais Funéraires,
7384 rue St-Denis,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Holy Family (7355 Lajeunesse), où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAIEMENT (Rosaria) — A Montréal, le 15 février 1966 à l'âge de 77 ans est décédée Rosaria Giguère, épouse de Joseph-Arthur Paiement, mère de Mme Marcel Dansereau (Margot), Hubert, Rosaire. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 Boul. Henri-Bourassa est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Augustin, comté Des Deux Montagnes lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN (Fleur-Ange) — A Verdun, le 15 février 1966, à l'âge de 80 ans, est décédée Mme veuve Victor Paquin, née Fleur-Ange Gaudreau, demeurant à 153, Gordon. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue De l'Eglise
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARADIS (Joseph Auguste) — A Montréal, le 14 février 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Joseph Auguste Paradis, époux de Marie-Anne Normandeau, demeurant 4477 Adam. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4340 rue Adam
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Marie-Anna) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Jean-Baptiste Pelletier née Marie-Anna Allard, mère de Aimé, Aurèle, Luc, André, Mme C. Audet (Laurence), Mme P. Normandeau (Edith) et Diane. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e ave Rosemont
à 10 hres pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PEPIN (Roméo) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé Roméo Pépin, époux de Blanche Decelles, demeurant 1845 Viau appt 3. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630 rue Notre-Dame ouest
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULIOT (Victorien) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Victorien Pouliot, époux de Angélina Nadon, demeurant 529 Cuvillier. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs 45, et de là aucimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRIEUR (Fernando) — A Lachine, le 16 février 1966 à l'âge de 78 ans est décédé M. Fernando Prieur, époux de feu Emma St-Denis demeurant 425, 16e avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame, Lachine
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACICOT (Claire) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme William Racicot, née Claire Joubert. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, Boul. Rosemont
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Malvina) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Paul-Emile Renaud, née Malvina Paradis, demeurant 8726 St-Denis, mère de Mme Georges Plouffe (Eva) et Alexandre. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHER (Anna) — A l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal, le 17 février 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme veuve Léo Richer, née Anna Gravel, demeurant 7245 rue Birnam, mère bien-aimée de Pauline, soeur de Eva (Mme W.E. Paradis, de Rawdon, Québec) Alice (Mme J. A. Marcotte) et belle-soeur du docteur J. A. Marcotte, d'Outremont, belle-soeur de M. et Mme Samuel Richer née Yvonne Charron. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
781 rue Ogilvy (entre Champagneur et Outremont, Parc Extension)
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Roch où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RONDEAU (Georges-Etienne) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 52 ans, est décédé M. Georges-Etienne Rondeau, époux de Laurette Couillard, ayant fait son cours classique au Séminaire de Ste-Thérèse, employé civil, maître de chapelle et ancien marguillier à St-Donat. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc.
7018 rue Marseille (coin Hays)
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Donat où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Léo) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Léo Roy, époux d'Albertina Lambert. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAWYER (Ernest) — A Montréal, le 19 février 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Ernest Sawyer, époux de feu Alice Charlebois. Il laisse dans le deuil, ses filles Mme Jean-Paul Granito (Pauline), Mme Armand Desjardins (Claire), Mme Gérard St-Aubin (Jeanne), Mme Roiland Bougie (Pierrette), Jacqueline et son fils Léo. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
185, rue De Castelnau est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JEAN (Wilfrid) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Wilfrid St-Jean, époux d'Imelda Lemire, demeurant 5222, Fabre. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Georges, Ville Jacques-Cartier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STE-MARIE (Noé) — A Brossard, le 15 février 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Noé Ste-Marie, époux en 1ères noces Laure Aubry, et en 2èmes noces de Clara Moquin, demeurant 2330, Boul. Des-Prairies, à Brossard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
223, rue St-Jacques
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Nativité de Laprairie, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARD (Joseph, Arthur) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Joseph Arthur Savard, époux de feu Rose-Anna Carroll, demeurant 133 Boivin, Châteauguay-Station. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Châteauguay, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVOIE (Roméo W.) — A St-Laurent, le 16 février 1966, à l'âge de 63 ans est décédé M. Roméo W Savoie, représentant de National Cash Registrer, époux de Pauline Gauthier, père de Jocelyne et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
780, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église St-Sixte où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

THIMENS (Jean-Marie) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Jean-Marie Thimens, époux de feu Gertrude Binette, autrefois de Vankleek Hill. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5650, chemin Côte-des-Ne

SPECIAUX DU VENDREDI MATIN
9h. 30 à 10h. 30
DUPUIS

Le grand magasin canadien à l'accent français

Venez dès l'ouverture à 9 h. 30 vendredi matin pour pouvoir bénéficier de ces spéciaux

Dès 10 h. 30 précises vendredi matin ces marchandises annoncées seront retirées des comptoirs

Nous nous réservons le droit de limiter les quantités à chaque client.

Pas de commandes postales, p.s.l. ni téléphoniques, s.v.p.

REZ-DE-CHAUSSEE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Pantalons pour hommes
75 seulement (rayon 610)
- En térylène, laine
- Tailles 28 à 44
- Modèle continental et ordinaire
- Gris, noir, brun, anthracite

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **7.00**
Prix courant 13.99

MEZZANINE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Chemise en finette pour garçons
144 seulement (rayon 661)
- Tailles 8 à 16
- Manches longues
- Quadrillées bleu, rouge, brun, blanc/noir

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **1.15**
Prix courant 2.29

TROISIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Souliers pour garçonnets
60 paires seulement (rayon 472)
- En cuir
- Pointures 12½ à 4 (C-D)
- "Roger Bontemps"
- Noir

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **5.58**
Prix courant 7.98

TROISIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Rideaux douche et fenêtre
75 seulement (rayon 140)
- En plastique
- Motifs différents
- Teintes variées

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **2.99** l'ensemble
Prix courant 3.99

QUATRIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Poêlons en "Teflon"
30 seulement (rayon 780)
- Contenu 5 pintes
- Nettoyage sans rinçage
- Cuisson sans graisse

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **6.79**
Prix courant 8.95

SOUS-SOL
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Pantalons pour hommes
125 seulement (rayon 1605)
- En laine/acétate/viscose
- Tailles: 28 à 38
- Coupe continentale
- Gris, anthracite

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **2.48**
Prix courant 4.97

REZ-DE-CHAUSSEE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Gants en cuir
150 paires seulement (rayon 350)
- Doublés
- Courts
- Pointures 6½ à 7½
- Noir

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI ½ PRIX LA PAIRE **3.33**
Prix courant 6.99

MEZZANINE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Paletots pour garçons
46 seulement (rayon 660)
- En tweed tout laine
- Genre "Banlieue"
- Tailles 14-16 et 18
- Gris, noir

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **6.49**
Prix courant 12.98

TROISIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Bottillons après-ski pour dames
25 paires seulement (rayon 470)
- Simili loup-marin
- Chaudement doublés
- Blanc, gris

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **10.00**
Prix courant 14.95

TROISIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Vaisselle à la pièce
2,000 seulement (rayon 760)
- Semi-porcelaine anglaise
- Assiettes à pain, à thé, soupe, céréales, dîner, fruits, plat à viande, légumier, saladier, théière

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI ½ prix **12 à 3.99**
Prix courant .25 à 7.98

QUATRIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Boule de feu "Lily Pul"
30 seulement (rayon 783)
- Pour un logement de 3 pièces
- Capacité 10,000 BTU
- Entretien facile

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **34.89**
Prix courant 44.88

SOUS-SOL
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Draps Wabasso
100 seulement (rayon 1155)
- Pour lit simple
- 63 x 100"
- Légères imperfections
- Blanc

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **1.99** chacun
Prix courant 2.37

REZ-DE-CHAUSSEE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Chandails pour hommes
40 seulement (rayon 620)
- En 100% laine
- Tailles P.M.G.
- Manches longues
- Bleu, rouge, beige, gris, noir

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **5.00**
Prix courant 6.97 à 9.97

DEUXIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Gaines-culottes
POUR DAMES
96 seulement (rayon 360)
- Marque "Sarong"
- Tailles M.G.
- En coton/dacron
- En blanc

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **3.50**
Prix courant 7.00

TROISIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Costumes de neige pour enfants
50 seulement (rayon 430)
- En nylon simili-fourrure
- 2 pièces
- Tailles 4 à 6x
- Royal-beige, marine

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **9.00**

TROISIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Patères de 30" (murales)
(rayon 760)
- En métal cuivré
- Solide fabrication
- 6 crochets, 1 tablette
- Profondeur pour chapeaux

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **2.49**
Prix courant 4.98

SIXIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Carpettes "Deltox"
11 seulement (rayon 731)
- Fibres réversibles vénilisées
- 6' x 9' ou 8' x 10'
- Couleur grise

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI
Prix courants 19.95 et 27.95 **5.00** et **6.00**

SOUS-SOL
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Gaines pour dames
10 douzaines seulement (rayon 1365)
- En Lastex
- Blanc
- Tailles P.M.G.

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **1.88**
Prix courant 3.95

REZ-DE-CHAUSSEE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Ensemble colliers et boucles d'oreilles
150 seulement (rayon 251)
- 1-2 rangs
- Pierres différentes
- Couleurs variées

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **.89**
Prix courant 1.50 à 2.00

DEUXIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Jupons à la taille
56 seulement (rayon 390)
- En nylon
- Tailles P.M.G.
- Insertion de dentelle
- Blanc, bleu, rose

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **3.99**
Prix courant 5.99

TROISIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Imperméables pour adolescentes
60 seulement (rayon 550)
- En nylon/coton
- Tailles 12 à 14x
- Beige, vert, marine

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **12.99**
Prix courant 18.99 à 25.00

QUATRIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Jolies reproductions
20 seulement (rayon 810)
- Encadrement noyer
- 26 x 32"
- Scènes différentes
- Pour décorer votre pièce choisie

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **8.29**
Prix courant 11.95

SIXIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Linoléum Vinyle
500 verges carrées seulement (rayon 730)
- 2 et 3 verges de large
- Qualité supérieure
- Coloris modernes
- Pour votre salle à manger

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **.79** LA VERGE CARREE
Prix courant 1.29 verge carrée

SOUS-SOL
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Portes accordéons
45 seulement (rayon 1745)
- En vinyle
- Faciles à installer
- Beige 36 x 80"
- Gris 32 x 80"

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **8.66** chacune
Prix courant 10.97 à 12.97

REZ-DE-CHAUSSEE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Blouses pour dames
100 seulement (rayon 310)
- En arnel, acétate
- Tailles 10 à 18
- Manches courtes
- Imprimées bleu, rose, brun

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **1.99**
Prix courant 2.49

DEUXIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Manteaux avec ou sans fourrure pour dames
65 seulement (rayon 510)
- En twill, flanelle, bouclé de laine ou velours
- Tailles 8 à 18
- Bleu, gris, vin, noir, brun

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **70.00**
Prix courant 88.00

TROISIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Couverture en finette
100 seulement (rayon 160)
- Tex Made
- 70 x 90"
- Motifs et teintes variées
- Indispensables

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **3.99**
Prix courant 4.98

QUATRIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Cendriers lumineux
10 seulement (rayon 750)
- Base métal ton or
- Intérieur en fibre de verre beige
- Douille pour lumière

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **4.65**
Prix courant 7.95

SOUS-SOL
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Jupes pour dames
100 seulement (rayon 1545)
- En velours, worsted, et toile
- Tailles 8 à 20
- Ligne "A" ou par plis
- Noir, bleu, rose, lilas, gris

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI
Prix courant 2.88 **2 pour 2.88**

SOUS-SOL
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Douillettes en coton
50 seulement (rayon 1165)
- Coton imprimé
- Rembourrées de fibre synthétique
- Non-allergènes
- Dimensions : 66" x 72"
- Rose, bleu ou or

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **4.99**
Prix courant 6.97

REZ-DE-CHAUSSEE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Bourses sport
30 seulement (rayon 460)
- En cuir et vinyle
- Avec glissière
- Pochette en dedans
- Noir

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI ½ PRIX **6.97**
Prix courant 13.95

DEUXIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Manteaux pour "juniors"
50 seulement (rayon 513)
- En tissu 100% laine
- Tailles 5 à 15
- Avec ou sans fourrure
- Poil de chameau, tweed, bleu, brun, rouge

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **42.00**

TROISIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Housse à matelas
100 seulement (rayon 150)
- En coton jaune
- 54 x 75" — 48 x 75" 39 x 75" — 36 x 75"
- Avec glissière

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **4.39**
Prix courant 5.98

QUATRIEME ETAGE
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Percolateurs électriques
44 seulement (rayon 780)
- Contenu 5 à 9 tasses
- Fini aluminium chromé
- Corde amovible
- Garantie 1 an sur l'élément

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **2.99**
Prix courant 5.95

SOUS-SOL
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
Gilets de ski pour garçons
50 seulement (rayon 1655)
- En 100% nylon
- Tailles: 6-8-9-10 ans
- Doublés similifourrure
- Noir, royal

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **3.98**
Prix courant 7.97

SOUS-SOL
Spécial 9 h. 30 à 10 h. 30
"Canadiennes" pour dames
60 seulement (rayon 1515)
- En lainage ou nylon
- Capuchon
- Bouton pression ou glissière

SPECIAL D'UNE HEURE VENDREDI **9.88**
Prix courant 13.88

VENDREDI DERNIER JOUR
DE L'EXTRAORDINAIRE EVENEMENT
DUPUIS

ACHATS SPECIAUX pour vous faire économiser

SPECIAUX NON ANNONCES Recherchez les affichettes "CHOC"

UTILISEZ VOTRE "CARTE DE CREDIT" renseignements 6ième étage

MARCHANDISES DE PRINTEMPS c'est déjà le printemps chez Dupuis

POUR TOUTE LA FAMILLE aux 7 étages Dupuis

COMMIS SURNUMERAIRES service-sourire habituel Dupuis

AUCUN PROBLEME DE STATIONNEMENT

Plus de 1,000 voitures peuvent stationner aux 2 parcs Dupuis : rue De Montigny et St-Timothée, et rue St-Christophe. Taux spéciaux.

2 JOURS
2 JOURS
CHOC

VOYEZ LES 16 PAGES D'ANNONCES DE LA PRESSE D'HIER—COMPOSEZ 842-6171

DUPUIS 865 EST, RUE SAINTE-CATHERINE, MONTREAL • COMMANDES TELEPHONIQUES 842-6171 — HEURES : 9 H. 30 A 5 H. 30 — OUVERT LE SOIR JEUDI ET VENDREDI JUSQU'A 9 H. — SATISFACTION OU REMBOURSEMENT

LA PRESSE
LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE

DERNIERE EDITION 10¢ Montréal, jeudi 17 février 1966 / saint Alexis de Falconieri / 82e année, No 40 / 4 cahiers / 60 pages / La météo: temps clair, froid / Minimum 0 / Maximum 15

Le rapport Bélanger est une grande charte de la hausse des taxes — Dozois • En page 17

RAQ: le juge Smith promet de révéler tous les faits disponibles

par Pierre Olivier

"Cette instance n'est pas un procès. Il n'y a ni accusateur ni accusé. Le devoir de la commission est de faire l'investigation la plus complète... de porter tous les faits disponibles à la connaissance du public."

C'est en ces termes que le juge Arthur I. Smith, de la Cour supérieure, a ouvert ce matin la séance préliminaire à l'enquête sur les transactions immobilières effectuées par la Régie des alcools du Québec entre le premier janvier 1964 et le premier février 1965.

La Commission royale d'enquête, on s'en souvient, a été nommée par le premier ministre Jean Lesage à la suite d'articles parus dans LA PRESSE et alléguant que le prix des terrains achetés par la RAQ à LaSalle en novembre dernier a monté de plus d'un million de dollars en 10 jours.

Dès sa nomination, le juge Smith avait déclaré qu'il ne pourrait siéger avant avril. La séance de ce matin n'avait donc pour but que de déposer les documents qui devront être étudiés par les conseillers techniques et de fixer les détails de la procédure.

Le juge Smith, qui sera assisté de son secrétaire, M. Hervé Boilard, et du procureur du gouvernement, Me Laurent Bélanger, en a cependant profité pour exposer les principes qui guideront son travail.

Il a notamment souligné que, pour les fins de l'enquête, il jouit de tous les pouvoirs d'un juge de la Cour supérieure et qu'il espère que rien ne sera fait et que rien ne sera dit pendant sa durée qui puisse porter atteinte au "sub judice" et constituer un outrage à la Commission.

Des documents originaux

Me Jules Deschênes, procureur de la Régie des alcools, a ensuite pris la parole pour souligner que la Régie était prête à collaborer entièrement avec la Commission. Cette affirmation devait être reprise quelques minutes plus tard, par l'administrateur, M. Lorne-G. Power.

Deux séries de documents originaux furent déposées par la Régie : la première touche le projet de transactions à Anjou et la seconde les transactions effectuées à LaSalle.

Me Deschênes a demandé que ces documents demeurent secrets jusqu'à la comparution de certaines personnes qui se-

Voir M. SMITH en page 2

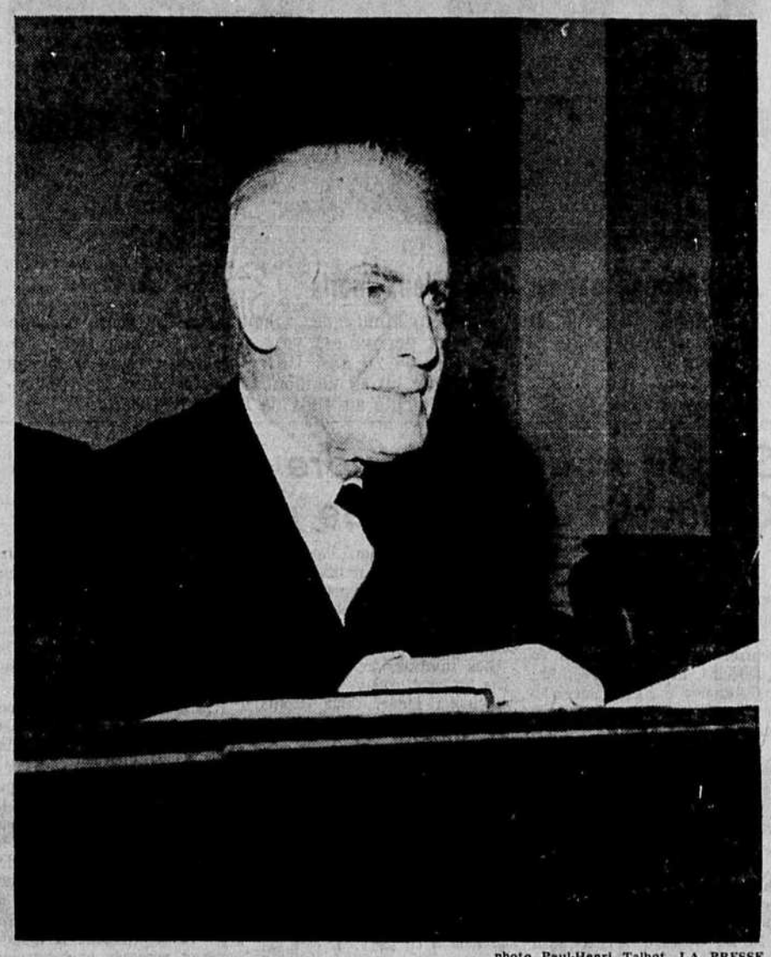


Photo Paul-Henri Talbot, LA PRESSE

Séance préliminaire à l'enquête

Le juge Arthur I. Smith, de la Cour supérieure, présidait aujourd'hui au Vieux palais de justice une séance préliminaire à l'enquête qu'il a été chargé de tenir sur l'achat des terrains de la Régie des alcools à LaSalle. La séance a été ordonnée pour permettre la production de certains documents et de déterminer les questions de procédures.

La France lance son satellite D-1A et accède au club spatial

HAMMAGUIR, Algérie. (AFP-UPI-PA-Reuter) — La France a placé sur orbite la nuit dernière un satellite de 42 livres sans l'aide technique américaine, accédant ainsi au sélect "club spatial" formé jusqu'à maintenant des Etats-Unis et de l'Union soviétique.

Le satellite "D-1A" ou "Diapason" avait été placé au sommet d'une fusée de fabrication française, le lanceur "Diamant", qui a été mise à feu à 3 h. 33 ce matin à Hammaguir, centre spatial français au Sahara.

Environ huit minutes après la mise à feu, le satellite avait atteint l'altitude de 310 milles et se trouvait déjà au-dessus de la Tunisie. La principale tâche de l'engin sera de fournir des indications sur la forme géométrique de la Terre afin d'établir une carte plus précise de notre planète. Il atteindra également la ceinture de radiations Van Allen dont il étudiera les effets sur ses quatre piles solaires.

"Diapason" est le troisième satellite français à atteindre le cosmos, mais le premier lancé avec un équipement entièrement dû à la technique française.

La fusée "Diamant" avait subi son premier test en novembre dernier, mais le petit satellite qu'il portait n'avait aucune mission scientifique. Puis en décembre dernier, une fusée américaine "Scout" avait placé un autre petit satellite de fabrication française sur orbite à partir de la base de Vandenberg, en Californie.

Dès la deuxième révolution du satellite, les centres de dépistage ont confirmé que "Diapason" avait atteint l'orbite prévue, soit un apogée de 1,670 milles et un périgée de 313 milles. Chaque orbite dure 118 minutes. L'équipement d'écoute de Hammaguir et de Brétigny a pu capter les "bip-bip" de l'engin durant sa première orbite, ce qui laisse présager que tous les instruments scientifiques à bord sont en état de fonctionner. On prévoit que ces instruments enverront des renseignements durant trois mois, mais le satellite lui-même — une sphère plaquée or — tournera peut-être durant 50 ans autour de la Terre.

Voir LA FRANCE en page 2



La fusée "Diamant" sur le tour de montage

Paul VI adoucit le jeûne et l'abstinence

CITE DU VATICAN (PA) — Le pape Paul VI vient de décréter des changements importants dans les lois séculaires du jeûne et de l'abstinence pendant le carême, pour tous les catholiques du monde.

Le nombre des jours de jeûne pendant le carême est maintenant réduit à deux : le mercredi des cendres et le Vendredi saint. L'obligation de s'abstenir de manger de la viande le vendredi demeure cependant en vigueur, mais les enfants n'y sont pas soumis avant l'âge de 14 ans, et non plus 7 ans.

Dans son décret, le pape a précisé que l'abstinence du vendredi ne s'applique qu'à la viande, et non pas aux oeufs, aux produits laitiers et aux soupes et sauces faites avec du gras animal.

Le mercredi des cendres (la

Voir PAUL VI en page 2

AUJOURD'HUI

ENQUETE SUR L'INCENDIE D'OUTREMONT

L'enquête ordonnée par le ministre des Affaires municipales sur l'incendie d'une conciergerie d'Outremont, qui avait coûté la vie à deux personnes en fin de janvier, se déroule à l'hôtel de ville de cette municipalité. Les principaux témoins et les pompiers qui ont combattu les flammes ont exposé leur version des faits : il appert que la force du brasier a rendu impossible toute tentative de sauver les victimes. (En page 45.)

McGILL SE SENT LESEE

L'université McGill n'est pas satisfaite de la répartition des crédits du ministère de l'Education aux universités. Le principal et vice-chancelier, M. Rocke Robertson a soutenu, hier, que le critère de la langue ne saurait être utilisé seul, sans risquer de "nuire gravement" aux étudiants tant francophones qu'anglophones. (En page 17.)

LA FIN DES ETUDIANTS LIBERAUX ?

Les étudiants libéraux du Québec tiennent, en fin de semaine, leur 7e congrès annuel. Ce sera peut être le dernier : les quelque 80 délégués attendus doivent en effet se prononcer sur l'opportunité d'une fusion avec la Fédération des jeunes libéraux du Québec. (En page 25.)

LES CHAMPIONNATS MONDIAUX DE SKI

Les championnats du monde de ski nordique — sauts et courses de fond — débutent aujourd'hui à Oslo en Norvège. Ils se termineront le 27 février. Une équipe, sélectionnée par l'Association canadienne de ski amateur, représente le Canada (En page 47.)

Une tragédie aérienne aurait fait 50 morts à l'aéroport de Moscou

MOSCOU (AFP, UPI, Reuter) — Un quadriréacteur "Tupolev-114", le plus gros aérobus au monde, s'est écrasé dans un banc de neige au moment où il décollait, la nuit dernière, de l'aéroport de Cheremetievo, en banlieue de Moscou. On croit que la tragédie aurait fait plus de 50 morts.

De sources sûres, on rapporte que l'avion, qui peut transporter jusqu'à 220 passagers à une vitesse de croisière de 590 milles à l'heure, a tenté de s'envoler malgré une visibilité réduite par une tempête de neige, mais n'a pas réussi à prendre de l'altitude, a frappé un amoncellement de neige, et a explosé en flammes.

Ce n'est que 18 heures après la tragédie que l'agence Tass, dans un court bulletin de quelques mots, a confirmé l'écrasement. Le "TU-114" entreprenait la première liaison Moscou-Brazzaville. Avant l'accident, l'agence Tass avait annoncé que plusieurs "spécialistes" soviétiques étaient à bord de l'appareil. L'un d'entre eux serait le général Vyacheslav Bashkirov, directeur du transport international de l'aéroflotte soviétique.

Certains rapports veulent que celui-ci ait été hospitalisé à la suite des blessures subies lors

Voir TRAGEDIE, en page 2

La bombe de Palomares: les délégués soviétiques à Genève accusent les USA de violer les accords

GENEVE (PA) — Le gouvernement soviétique a dénoncé aujourd'hui les vols intercontinentaux de bombardiers américains porteurs d'armements nucléaires comme autant d'infractions au traité partiel d'interdiction des essais nucléaires signé en 1963.

Un aide-mémoire soviétique, lu devant la conférence de Genève sur le désarmement par le délégué, M. Semyon Tsarapkine, stipule que l'écrasement d'un B-52 américain près des côtes d'Espagne le mois dernier a eu pour effet de répandre de la contamination radio-active dans les eaux territoriales espagnoles et en Méditerranée.

"Le gouvernement soviétique considère qu'il s'agit là d'une violation flagrante de la loi internationale et du traité de Moscou", déclare l'aide-mémoire.

"On peut prétendre qu'il ne s'agit là que d'un simple accident, ajoute le document, mais le gouvernement soviétique se pose dès lors la question : quelles sont donc ces pratiques qui rendent possibles des accidents pareils ?"

"Le gouvernement soviétique a averti les Etats-Unis, à plusieurs reprises, du danger de vols pareils, mais les Etats-Unis n'ont jamais tenu compte des avertissements. Ce qui s'est produit au-dessus des côtes d'Espagne, indique bien que nos avertissements étaient fondés.

"De toute évidence, il importe d'interdire les vols de bombardiers transportant des engins nucléaires ailleurs qu'à l'intérieur des frontières nationales. Le gouvernement soviétique espère que le fait d'attirer l'attention des Etats-Unis sur ce point va mener à l'interdiction de pareils vols."

On sait qu'à la suite de l'entrée en collision d'un B-52 et d'un avion-citerne à réaction près de Palomares, en Espagne, quatre bombes nucléaires se sont trouvées englouties dans l'océan. On n'a pu, jusqu'ici, retrouver seulement trois de ces bombes. Les recherches se poursuivent.

Selon des spécialistes qui ont pris, et prennent encore régulièrement, des échantillons des eaux territoriales, rien n'indique qu'il y ait risque de contamination radio-active.

Les autorités américaines avaient rassuré tout le monde en disant qu'il n'y avait aucun danger qu'éclate la bombe, attendu qu'elle n'est pas armée. Des rapports non officiels indiquent que cette bombe, qui manque toujours et qu'on recherche encore, en est une du type à hydrogène, et a une puissance de 20 mégatonnes — soit 20 millions de tonnes de TNT.

L'affaire Therrien

Deux Claude Marchand nient qu'ils aient téléphoné pour avoir une gardienne

par Maurice Morin
envoyé spécial de LA PRESSE

SHAWINIGAN. — Deux Claude Marchand, l'un âgé de 24 ans et l'autre de 31 ans, le premier ayant déjà habité rue St-Laurent à Shawinigan et le second étant domicilié présentement rue St-Prosper, ont nié être le Claude Marchand qui a téléphoné, le 7 août 1961, au bureau de placement provincial pour obtenir les services d'une gardienne d'enfants. Ils ont témoigné au cours de la troisième journée du procès de Marcel Bernier, l'ex-fossoyeur du cimetière St-Michel de Shawinigan-Sud, accusé du meurtre qualifié de Denise Therrien, âgée de 16 ans, disparue le lendemain et dont le cadavre a été exhumé le 30 avril 1965 au Lac-à-la-Tortue.

Tous deux ont été longuement interrogés par Me Jean Bienvenu, procureur spécial de la Couronne, dans cette cause qui constitue l'épilogue d'une dramatique histoire qui fut sur les lèvres... de toute la province pendant près de cinq ans. Le juge Paul Lesage préside l'instruction; Me Léon Lamothe, procureur permanent de la Couronne pour le nouveau district de Shawinigan, agit avec Me Bienvenu pour le ministère public. Le premier Marchand a dit connaître Marcel Bernier depuis environ sept ans. En 1961, a aussi déclaré le témoin, il demeurait au 2003 de la rue St-Laurent à Shawinigan, de biais avec Bernier et sa famille.

En 61, a poursuivi le témoin, Bernier s'est rendu chez moi, a parlé à papa pour que j'aille l'aider au cimetière. C'était avant la disparition. Je me suis rendu au cimetière

Autre nouvelle en page 2

et je devais répondre aux appels téléphoniques. Bernier est resté là. Le téléphone n'a sonné qu'une fois, et quand j'ai voulu répondre, il n'y avait personne à l'autre bout de la ligne. C'est la seule fois qu'il a retenu mes services. Le témoin affirme ensuite que quand il jouait à la balle en face de la maison de Bernier, celui-ci l'appelait par son petit nom, Claude. Enfin, il affirme n'avoir jamais demandé de gardien parce qu'à cette époque, il n'avait ni femme ni enfant à faire garder et qu'il n'a jamais autorisé qui que ce soit à se servir de son nom. Le deuxième Marchand, celui qui habite présentement rue St-Prosper, a dit pour sa part que Mme Marcel Milot (Micheline Therrien) lui avait téléphoné le lendemain de la disparition de Denise pour demander si "c'était moi qui avait placé une demande au bureau de placement pour une gardienne d'enfants. Je lui ai répondu non". Lui aussi a affirmé n'avoir jamais autorisé personne à se servir de son nom en quelque circonstance que ce soit.

A l'ouverture de la troisième journée de l'instruction, Me Guy Germain, avocat de la défense, a dit se dispenser de contre-interroger Mme Henri Therrien, qui, mardi après-midi, avait affirmé à la fin de sa déposition que quelques jours avant la disparition de Denise, Bernier s'était présenté au domicile familial pour lui exprimer... sa sympathie.

Voir PROCES DE BERNIER en p. 2

Le député Bernier a choisi un procès devant juge et jury

MATANE (PC) — Le député de Matane à l'Assemblée législative, M. Jacques Bernier, s'est présenté ce matin au palais de Justice de Matane et a comparu sous des accusations de trafic d'influence et de conspiration.

Il a choisi d'être jugé devant un juge et 12 jurés et son enquête préliminaire a été fixée au 17 mars prochain. Il était accompagné de deux avocats, Me René Letarte, de Québec, et Charles-H. Quimper, de Matane.

Le député Bernier est accusé d'avoir exigé et accepté des sommes de $350 d'Adéodat Michaud, de $500 de Lucien St-Louis, et de $100 de Jean-Louis Martel.

Voir BERNIER en p. 2

Le Canada donnera $10 millions en vivres à l'Inde en 1966-67

OTTAWA. (PC) — Le Canada fournira à l'Inde une aide alimentaire d'au moins $10,000,000 durant l'année financière commençant le 1er avril, annonce le service de l'aide extérieure.

Ce service doit consacrer $30 millions pour des secours en vivres à des pays étrangers en 1966-67.

Un montant de $20 millions avait été voté à cette fin en 1965-66, mais on y ajouta par la suite un montant de $15,000,000 afin d'expédier d'urgence des vivres à l'Inde. La plus grande partie de ces dons ont été expédiés durant le dernier mois.

Du total de $35,000,000 attribués à cette fin en 1965-1966, $25,000,000 sont allés à l'Inde seulement. Du total de la prochaine année fiscale, un tiers ira presque sûrement à ce pays, où la famine sévit toujours.

Le Canada fournit surtout du blé à l'étranger.

Surtout à la suite de ces envois de blé imprévus, l'aide canadienne à l'extérieur, pour 1965-1966, atteindra $250,000,000 au lieu des $225,000,000 d'abord prévus. Plus de la moitié de cette aide est sous forme de prêts.

Selon des sources bien renseignées, en 1966-1967, l'aide extérieure du Canada sera sûrement de $250,000,000 et plus.

Déjà, le ministre des Affaires extérieures, M. Paul Martin, a indiqué que le gouvernement espérait bien d'ici 1970 porter cette somme à $400,000,000.

Par ailleurs, récemment M. George D. Woods, président de la Banque internationale pour la reconstruction et le développement, a souligné que l'aide au développement fournie par le Canada, les Etats-Unis, l'Europe occidentale et le Japon ensemble était toujours demeurée à environ $12,000,000,000 par an depuis 1961, alors que durant ces cinq dernières années le produit national brut des pays cités combiné a progressé chaque année de $40,000,000,000.

Lors de l'établissement de cette aide économique des pays développés elle devait correspondre à un pour cent du produit national brut de chaque pays.

Le PNB du Canada est présentement de $51,000,000,000. Une contribution d'un pour cent à l'aide extérieure devrait donc être de $510,000,000 ou $110,000,000 de plus que le montant prévu par le gouvernement pour 1970.

Les USA offrent un prêt de $100 millions à l'Inde —page 31

Gérard Filion doute de l'efficacité de la décentralisation industrielle

Il faut y regarder à deux fois avant d'appliquer des mesures de décentralisation industrielle au Québec — cette province pauvre dans un pays riche — et se demander s'il ne vaut pas mieux, pour le moment, appliquer une politique économique qui chercherait à affermir encore davantage la position de Montréal avant de "s'embarquer dans la création de pôles supposément alternatifs".

C'est la suggestion qu'a faite le président et directeur général de Sidbec, M. Gérard Filion, alors qu'il s'adressait aux membres de l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal.

"Si nous pensons, a dit M. Filion, qu'une des solutions aux problèmes structuraux de notre économie se trouve dans une politique de développement régional reposant sur ce qu'on appelle la décentralisation industrielle, il faut immédiatement soulever la question des coûts et des bénéfices... Il est évidemment trop tard pour soulever ces questions dans le cas de Sidbec. Mais il faut les considérer dès qu'une politique de développement régional devient plus qu'un mot dont on se gargarise."

Sous l'angle de l'ensemble de l'économie de la province, M. Filion, qui est également vice-président de la Société générale de financement, a soulevé deux problèmes qui se situent à des niveaux différents mais connexes.

D'une part, a-t-il expliqué, le Québec, dans son développement industriel, doit surmonter un immense désavantage initial, par rapport à l'Ontario par exemple : beaucoup d'industries peu productives, aucun contrôle sur les secteurs industriels importants, revenu per capita inférieur, etc. En conséquence, il n'est pas nécessaire de créer des coûts additionnels et affaiblir ainsi la position concurrentielle des entreprises québécoises.

D'autre part, a dit M. Filion, il ne faut pas oublier que le secteur public lui-même doit effectuer des investissements massifs dans notre infra-structure, investissements qui tendront à l'extrême nos ressources fiscales et humaines.

"Il me semble, a-t-il continué, qu'avant de commencer à diluer nos maigres ressources financières autant qu'humaines, il y aurait lieu de nous demander froidement si nous pouvons nous permettre un tel luxe et si le temps est venu d'ajouter à ces lourds far-

Voir DECENTRALISATION p. 2

L'importance que prend la CSN impressionne le gouvernement — Pearson

par Pierre O'Neil

OTTAWA. — Le premier ministre Pearson ne change pas.

Voici tout ce qu'il a trouvé à répondre à la requête de la CSN sur l'égalité de tous les travailleurs canadiens devant la loi : "Le fait que vous êtes ici indique que nous vous reconnaissons et que nous sommes impressionnés par l'importance que vous prenez."

L'incident a suivi la présentation du mémoire de la CSN et de l'appendice portant sur le problème posé par le refus de CCRO de reconnaître un syndicat de la CSN qui demandait l'accréditation au nom d'un groupe de près de 700 employés de Radio-Canada.

Heureusement, M. Jean Marchand était là lui aussi.

Il s'est dit assuré que le mémoire de la CSN aurait des suites.

"Le problème fondamental que vous posez, a-t-il dit, c'est de savoir si tous les Canadiens sont prêts à accepter la réalité canadienne ou s'ils accepteront qu'on tente d'en supprimer les fondements par des décisions juridiques."

Il a dit que les problèmes soulevés par le mémoire, et qui se rattachent à la Confédération elle-même, sont les plus importants [illegible] qu'il faudrait bien que l[illegible]s décident sous peu s[illegible] va exister. "C'est [illegible] extrêmement grave", a-t-il ajouté.

Puis il a expliqué que les préoccupations du gouvernement n'intervenaient pas formellement dans des juridictions provinciales en s'occupant de la main-d'oeuvre. Il a laissé entendre qu'il s'agissait seulement pour lui de créer un certain conditionnement dans lequel s'appliquent les juridictions provinciales.

Quant au ministre du Travail, il n'a trouvé à se prononcer que sur les points les plus mineurs du document présenté par la CSN.

Le président Marcel Pepin a réagi vigoureusement. Il a dit au ministre du Travail que les points qui l'avaient frappé n'a-

Voir CSN en p. 2

Autres nouvelles en pages 2 et 17

SOMMAIRE

Annonces classées / 32 à 44
Bandes dessinées / 56
Courrier "Que faire ?" / 20
Décès, Naissances, etc. / 57
Editorial / 4
Education / 7
Finance / 26, 27
Horoscope / 30
Le monde syndicale / 11
Loisirs et récréation / 56
Mots croisés / 33
Nouvelles internationales / 31
Radio et Télévision / 28, 29
Session fédérale / 17
Spectacles et Concerts / 22, 23
Sports / 47 à 55
Tribunaux / 14 à 16
Vie féminine / 18 à 20
Vie mondaine / 19
Votre médecin / 10

PROCES DE BERNIER

SUITE DE LA PAGE 1

Avant que le jury ne fût appelé dans la salle, Me Germain a présenté une motion touchant certaines déclaration que Mme Marcel Milot (Micheline Therrien) aurait faites à la police qui l'avait interrogée peu de temps après le drame. Me Germain aurait voulu entrer en possession des textes de ces déclarations pour s'en servir éventuellement en contre-interrogatoire et mettre Mme Milot en contradiction avec ce qu'elle avait déclaré mardi dans le box des témoins.

Me Jean Bienvenu s'opposa à cette motion, soulignant que le témoin n'a jamais signé de déclaration, n'en a jamais écrite, et que ce qu'elle aurait pu déclarer à la police, verbalement, avait été consigné dans des rapports qui font partie de l'ensemble des recherches effectuées par la police.

Le juge Paul Lesage déclara la motion irrecevable, affirmant qu'il n'était pas dans l'intérêt de la justice de transmettre des rapports de la police, et de tenter de mettre devant la cour des documents qui pourraient brouiller les esprits. "D'ailleurs, aucune décision n'existe dans la jurisprudence, a ajouté le tribunal, qui oblige la Couronne à transmettre à la défense des rapports policiers.

"Mme Milot a tout simplement été questionnée, on ne sait pas si c'est sous serment et en plusieurs circonstances alors qu'elle a communiqué des renseignements aux enquêteurs, mais jamais elle n'a présenté de déclaration écrite."

La question ayant été vidée, la cour fit venir les jurés et l'audition des cinquième, sixième, et septième témoins débuta.

Un chauffeur d'autobus, M. Jean-Guy Carignan, 35 ans, qui était, au mois d'août 1961, à l'emploi de la compagnie de transport Carier et Frère, a déclaré que le matin du 8 août, il quitta le terminus de Shawinigan pour conduire son véhicule jusqu'à Trois-Rivières. Une fois parvenu à l'arrêt du restaurant "La Dame blanche", à Shawinigan-Sud, il s'arrêta pour laisser monter une jeune fille qui, selon lui, aurait été âgée de 13 à 16 ans. Il ne peut cependant l'identifier au moyen d'une photographie que lui fit voir Me Léon Lamothe, autre procureur de la couronne qui l'interrogeait. Mais le témoin affirma que le 9 août, le lendemain de la disparition de Denise Therrien, le père de cette dernière se présenta à son domicile de la rue Gingras, à Trois-Rivières, pour lui faire voir une photo de sa fille. Carignan dit avoir reconnu, à ce moment, la jeune fille qu'il avait fait monter la veille, à Shawinigan-Sud.

Le témoin poursuivit en disant que l'adolescente acheta un billet à destination du motel Caribou, à quelques milles de là, sur la route 19, à un quart de mille du cimetière St-Michel. Il ajouta qu'une fois rendue à cet endroit, il stoppa son autobus mais que la jeune fille n'en descendit pas. Elle paraissait désappointée. "J'ai fait repartir l'autobus pour m'avancer jusqu'aux maisons sises un peu plus loin, au delà du cimetière. Carignan affirma que la jeune fille portait un sac à main et qu'au moment de descendre de l'autobus, il lui indiqua une maison privée en bordure de la route. Puis il a continué son chemin.

M. Jean-Marie Bégin, 55 ans, à l'emploi de Shawinigan Chemicals, a dit, pour sa part, qu'il était un des passagers de l'autobus, ce jour-là, et qu'une fois au motel Caribou, avant d'arriver au cimetière, le véhicule a ralenti et qu'une jeune fille, passagère elle-même, a parlé au chauffeur. L'autobus continua ensuite sa route pour stopper de l'autre côté du cimetière, à la première ou à la deuxième maison. Le chauffeur a ouvert la porte, la jeune fille a descendu une marche, est remontée, a de nouveau parlé au chauffeur, et l'autobus avança quelque peu. La porte s'ouvrit de nouveau et la passagère descendit. "C'est ce qui a attiré mon attention, a ajouté le témoin, car le véhicule s'était arrêté deux fois. Et c'est ce qui m'a porté à regarder à l'extérieur pour voir s'il n'y avait pas quelqu'un. Il n'y avait personne. Je ne me souviens pas, je ne peux pas dire où la jeune fille s'est ensuite dirigée. Le chauffeur a regardé dans son rétroviseur et a continué sa route." M. Bégin identifia ensuite une photo de Denise, comme ayant été la passagère.

En contre-interrogatoire, M. Bégin a répondu à Me Germain que cette photo était la même que celle aperçue plusieurs fois auparavant dans les journaux quand il était question de la disparition de Denise. Il a ajouté avoir identifié cette dernière par d'autres photos qu'il avait vues alors qu'il était interrogé par la police.

M. André Bonenfant, 26 ans, chef du bureau de placement provincial, a confirmé la déposition faite mardi par Micheline Therrien (Mme Marcel Milot), et a déclaré que l'individu qui avait réclamé une gardienne s'était nommé comme étant Claude Marchand. Ce dernier paraissait, au téléphone, être un homme d'âge mûr et parlant "bien".

Répondant à une question de Me Bienvenu, le témoin a provoqué l'hilarité générale lorsqu'il a dit que son interlocuteur ne "parlait pas mal". Enfin, il a dit que Micheline Therrien avait suggéré qu'on offre l'emploi à sa soeur, ce qui fut agréé.

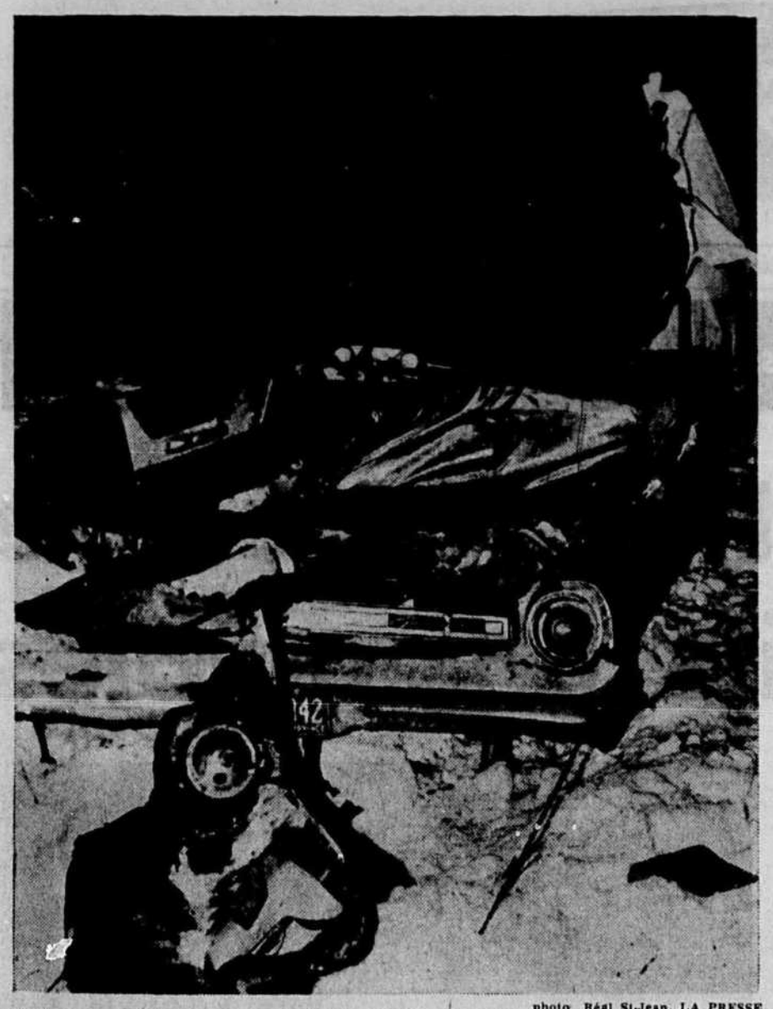


photo Réal St-Jean, LA PRESSE

Auto happée par un train : deux morts

Le train de banlieue, Montréal-Deux-Montagnes a heurté un taxi à un passage à niveau de Saraguay, tuant deux personnes, vers 11 h. 15 hier soir. Le passager du taxi, un jeune homme de 20 ans, Harry Boshouwers, du 27 rue Green Lane, était à deux pas de chez lui au moment de la tragédie. Le conducteur, Seraphin Aslanidis, était domicilié au 4861 de la rue St-Urbain.

Saigon tarde à répondre à l'offre du Canada d'un centre de réadaptation

par Jacques Pigeon

OTTAWA — Le Canada est prêt à établir, au Sud-Vietnam, un centre de réadaptation pour enfants. Le personnel du futur centre, formé en majorité de Québécois, a déjà été recruté ; les sommes d'argent nécessaires à la concrétisation du projet sont disponibles.

Mais le gouvernement du Sud-Vietnam tarde à faire connaître sa réponse.

Les plans de ce Centre de réadaptation pour la ville de Saigon ont été dressés par un spécialiste montréalais, le Dr Gustave Gingras, qui dirige le Centre de réadaptation de la métropole.

Le Dr Gustave Gingras s'est rendu au Vietnam, l'automne dernier, a eu de multiples entretiens avec les ministres responsables et même choisi l'édifice dans lequel pourrait être établi ledit centre.

Les ministres rencontrés là-bas se sont montrés très réceptifs à l'idée, mais depuis cette date, plusieurs longs mois se sont écoulés.

Le gouvernement de Saigon n'a qu'à lever le petit doigt et le Canada s'empressera d'aider ses enfants infirmes.

Comme le veut la procédure établie en de telles occasions, le gouvernement canadien a fait savoir, il y a déjà plusieurs mois, aux autorités vietnamiennes qu'il était prêt à accentuer son aide à ce pays.

Aujourd'hui, le gouvernement canadien consent au Vietnam une aide que l'on évalue en dollars à $1,500,000. C'est ainsi qu'un bon nombre d'étudiants vietnamiens bénéficient d'un important nombre de bourses d'études canadiennes.

Evidemment, le Canada consent cette aide en vertu de son programme pour les pays francophones.

Il faut également noter que le personnel recruté pour le futur hôpital de Saigon, soit une quinzaine de spécialistes, groupe surtout de gens de langue française, donc des Québécois.

La clinique dont Ottawa projette l'établissement à Saigon pourrait recevoir une centaine d'enfants par jour et serait divisée en deux parties : un service externe et une section pour les hospitalisés.

Décentralisation

SUITE DE LA PAGE 1

deaux par des politiques nouvelles dont l'urgence est peut-être discutable."

Sidbec

En ce qui concerne le cas précis de Sidbec, M. Filion a dit que le choix de Bécancour est logique du point de vue de la sidérurgie québécoise. "Mais, a-t-il poursuivi, nous ne savons pas encore, sauf d'une manière intuitive, si le coût total, pour la province, des bénéfices qu'elle retirera de Sidbec n'aurait pas été moindre si l'aciérie avait été placée plus près des marchés qu'elle doit desservir. Comme plus des deux tiers de la consommation québécoise d'acier prend place à Montréal, il se peut qu'une implantation plus près de la région métropolitaine aurait été moins coûteuse, en faisant intervenir aussi bien les coûts directs que les coûts indirects."

Notons, incidemment, que M. Filion a bien pris garde, dans son texte, de laisser percer quelqu'indication sur le statut futur de Sidbec en disant, par exemple, "que le rôle exact de la SGF dans Sidbec, au cas où la SGF en aurait un, reste encore à connaître", ou encore "que le premier stade de Sidbec coûtera directement A QUELQU'UN environ $350,000,000".

M. Filion a consacré la majeure partie de sa causerie à démontrer la faiblesse de l'économie québécoise en la comparant avec l'économie ontarienne.

Le Québec est une province pauvre dans un pays riche, a dit M. Filion. Pour arriver à ses fins, il devra non seulement prendre les bouchées doubles mais emprunter des raccourcis mal connus et peut-être dangereux, a-t-il continué, faisant manifestement allusion à l'intervention directe de l'Etat dans les affaires économiques.

Cette intervention directe, comme dans le cas de la SGF et de Sidbec, a dit plus loin M. Filion, se justifie par la faiblesse même de notre structure économique.

"Forte dans les secteurs faibles, faible dans les secteurs forts, notre industrie manufacturière est hypothéquée en partant", a-t-il dit.

"Pour restructurer notre industrie secondaire, a poursuivi M. Filion, il nous faudra regrouper les énergies dispersées en entités plus puissantes et, en même temps, créer des entreprises nouvelles dans les secteurs dynamiques, capables de jouer un rôle d'entraînement et de stimuler l'apparition d'industries également fortes".

Auparavant, le président de Sidbec avait décrit, chiffres à l'appui, ce qu'il considère comme les trois caractéristiques principales de l'industrie secondaire au Québec.

Premièrement, elle s'est affirmée dans peu de domaines : sur les 35 industries les plus importantes au Canada, le Québec produit plus de 49% de la production dans 6 cas seulement, contre 13 pour l'Ontario; sur 37 industries moyennes au Canada, le Québec ne produit la moitié de leur production que dans un cas, contre 26 pour l'Ontario.

Deuxièmement, les domaines dans lesquels notre industrie secondaire s'est affirmée concernent des secteurs à faible productivité et à bas salaires: les produits du tabas, le filé et le tissu de coton, le vêtement pour dames et pour hommes, l'aéronautique, le textile synthétique et le soulier sont les secteurs que nous contrôlons; l'Ontario, par contre, contrôle l'industrie automobile, l'outillage électrique industriel, la sidérurgie, la fabrication métallique, la chimie industrielle, etc.

Troisièmement, il y a un morcellement considérable de notre industrie secondaire en petites unités incapables de trouver les ressources humaines et financières nécessaires à un progrès rapide: 86% de manufactures québécoises emploient moins de 50 personnes et 3.5% en emploient plus de 200; en Ontario, 4.5% des manufactures emploient plus de 200 personnes; au Québec, à peine 9.5% des entreprises manufacturières effectuent des expéditions dépassant le million, contre 15% en Ontario.

selon M. Rivard à des difficultés nombreuses.

Après avoir décrit quelques-unes de ces difficultés, M. Rivard affirme :

"Si cette décentralisation et cette incohésion impliquent une allocation irrationnelle des ressources (...) et que soient perpétuées les erreurs passées dans la localisation de la population et des activités économiques au Québec sous prétexte qu'il faille fournir de l'emploi aux travailleurs où qu'ils se trouvent, alors, je ne suis plus d'accord" a déclaré M. Rivard. "Ne serait-il pas plutôt souhaitable d'aménager convenablement l'axe Montréal-Québec tout en favorisant la mobilité occupationnelle et partant, géographique des populations vivant dans les territoires éloignés ?"

"Aucune étude sérieuse des implications économiques de la décentralisation industrielle n'a encore été effectuée au Québec."

Dans le domaine hospitalier

Certaines des limitations à la décentralisation industrielle jouent aussi dans la régionalisation des services hospitaliers. Il sera nécessaire alors de définir les limites géographiques des régions à desservir **en fonction des disponibilités en ressources.**

Un autre participant au colloque, M. Thomas-J. Boudreau, a expliqué la récente décision du ministre de la Santé, M. Kierans, de stopper toute construction d'hôpitaux dans la province.

"Lorsque l'Etat se substitue aux individus pour prendre un certain nombre de décisions, le problème de la définition des critères de décision devient beaucoup plus complexe et il est extrêmement important de les définir avec le plus d'attention possible. C'est dans cette optique qu'il faut interpréter la décision prise par le ministre de la Santé en novembre dernier d'arrêter toutes les nouvelles constructions d'hôpitaux tant qu'une étude générale de la situation ne serait pas complétée."

Les décisions se prennent à partir de deux pôles opposés : le modèle libre et décentralisé et, à l'autre extrême, le modèle parfaitement centralisé où toutes les décisions sont prises au nom de la collectivité par un agent unique. Dans le premier cas, les décisions se prennent au niveau des individus ou des entreprises, en fonction d'intérêts particuliers.

Dans la réalité, les mécanismes de décision sont constitués d'un mélange de l'une et l'autre de ces composantes dont le dosage peut varier à l'infini. Entre les biens privés et les biens publics, M. Boudreau situe les biens non privés, ayant une composante privée et une composante publique. "A mon avis, a-t-il dit, les soins en général et les soins hospitaliers en particulier sont de cette catégorie."

Dans ce dernier cas, il faut faire intervenir pour le bien commun des décisions de caractère collectif. Le problème fondamental devient donc celui de la définition des critères à partir desquels ces décisions collectives seront prises. M. Boudreau a insisté sur le fait que l'ensemble des ressources dont dispose la société est limité et sur la nécessité d'établir une certaine répartition de nos ressources entre le secteur hospitalier, l'éducation, la voirie, etc. Et dans la planification des services hospitaliers, il convient de tenir compte de la recherche et de l'enseignement.

M. Boudreau est un économiste consultant au Comité de recherche sur l'Assurance-Santé.

Un administrateur municipal, le Dr Lucien Paiement, de Laval, a soutenu au colloque que "les Conseils municipaux devraient pouvoir exposer leurs vues sur la disponibilité et la qualité des services médicaux.

"Dans la planification, le gouvernement ne doit pas être maître absolu", a-t-il déclaré.

Un représentant du Collège des médecins et chirurgiens de la province de Québec, le Dr Bernard Brosseau, a parlé non pas à titre officiel, mais en son nom personnel.

"Toute planification, a-t-il dit, en vue d'établir une régionalisation des services hospitaliers intéresse le Collège des médecins. Un tel système va nécessairement influer sur les modalités de la pratique médicale, et par conséquent, peut affecter la qualité des soins médicaux."

Le Collège des médecins, responsable du bien public et du contrôle de l'exercice de la médecine à travers la province, étudie très activement cette question de régionalisation. Une fois terminée cette étude, il y aura prise de position officielle.

TRAGEDIE

SUITE DE LA PAGE 1

de la tragédie. Il est impossible d'obtenir de sources soviétiques un bilan de l'accident, mais des sources sûres affirment que 70 personnes étaient à bord de l'avion.

Les routes menant à l'aéroport ont été fermées à la circulation et mêmes les employés soviétiques n'ont pu se rendre à leur travail Cependant, des témoins ont affirmé que des équipes de secouristes ont commencé à sortir les cadavres des débris de l'avion.

LA MÉTÉO

Minimum cette nuit : 0

Maximum demain : 15

Régions de Montréal, d'Ottawa, des Laurentides, de l'Abitibi, du Témiscamingue, de Québec, des Cantons de l'Est et du St-Maurice: temps clair et froid aujourd'hui et vendredi, devenant nuageux demain soir. Vent du nord-ouest de 15 milles. Minimum cette nuit et maximum demain : à Montréal, 0 et 15 ; à Ottawa, -5 et 15 ; à Sherbrooke et à Québec, -10 et 10 ; à Ste-Agathe, -15 et 10 ; à La Tuque, -15 et 5 ; à Val d'Or et Rouyn-Noranda, -25 et 0 ; à Témiscamingue, -20 et 5.

M. SMITH

SUITE DE LA PAGE 1

ront en mesure de les expliquer.

Quant à M. Power, il a brièvement expliqué, à la demande de Me Bélanger, quels sont ses pouvoirs comme administrateur. Au niveau administratif, a-t-il dit, "je prends des conseils de l'exécutif..." Un peu plus tard, il ajouta que "l'administrateur agit seul dans ses décisions."

Il a également expliqué que la Régie n'avait pas fait appel à des courtiers pour ces transactions mais qu'elle avait pris des conseils.

Les livres de minutes

La séance de ce matin devait surtout permettre de déposer des documents. Les interrogatoires de Me Bélanger s'y sont donc limitées.

Le premier témoin : Mme Kogan-Dawson, secrétaire-trésorier de Global Holdings Inc, Mme Dawson, qui est secrétaire du bureau d'avocats Chait, Aronovitch, Klein, Salomon, Gelber, Bronftein (1 Place Ville-Marie, ch. 3635) a déclaré qu'elle connaissait les transactions de LaSalle, sans être pour autant familière avec les détails.

Le témoignage le plus intéressant fut sans doute celui de M. Bernard Kogan. Il a déclaré que l'agence d'immeubles dont il fait partie — Kay Realties Quebec Ltd — a joué un rôle dans le projet d'installation de la Régie à Anjou et, moyennant une commission de 4 p. 100, dans l'achat et la revente par Global Holding Inc des quelqeus trois millions de pieds carrés acquis finalement par la Régie à LaSalle.

Il a également souligné que c'est son partenaire, M. Moise Katz qui s'en est occupé, mais que Kay Realties ne détient pas d'actions dans Global Holdings.

Me Bélanger lui ayant demandé si Kay Realties et Global Holdings ne font pas le même type d'affaires, c'est-à-dire des transactions immobilières, il a répondu non, sans apporter aucune précision.

Le procureur du gouvernement lui a alors demandé de déposer d'ici quelques jours le livre de minutes de Kay Realties (y inclus la listes des actionnaires et des directeurs) et la correspondence échangée à ce sujet entre les deux compagnies.

Quatre compagnies, un administrateur

Les autres témoins appelés ce matin sont reliés à Vildex Inc, Kadex Inc, Rodex Inc et Ludex Inc qui étaient propriétaires de la majeure partie des terrains vendus à la Régie avant le 8 novembre.

M. David Lloyd Hart, qui agit comme administrateur pour les quatre compagnies, a déposé les documents, à l'exception des livres de minutes qui sont actuellement dans les mains du bureau d'avocats Chait, Aronovitch, Klein, Salomon, Gelber, Bronftein.

M. Hart a souligné que plusieurs options avaient été accordées sur ces terrains depuis 1959 mais que, malgré tous les efforts faits par les courtiers, il n'avait pas été possible de trouver preneurs.

Les dernières options accordées par Vildex Inc., et al sont datées du 21 juin 1965 (à Scott & Percy Ltd et Jos Lubin Real Estate) et du 23 juillet 1965 (à Brentwood Realties).

MM. E.I. Klein, Max Kaback, Moe A. Schwartz, respectivement secrétaire-trésorier de Vildex Inc., Kadex Inc. et Ludex Inc., ont simplement confirmé que c'est David Lloyd Hart qui représentait les quatre compagnies.

La séance a été ajournée à cet après-midi après que Me Bélanger eut demandé que l'on fasse comparaître M. Harry Feinstein et que M. Burton D. McDermott, secrétaire de Philmar Holdings Ltd eut déclaré que c'est l'agence Donaldson Crevier & Associates qui a agi comme courtiers pour A.C.M. Inc, Morocco Investments, Philmar Holdings et H.F.D. Corporation.

PAUL VI

SUITE DE LA PAGE 1

semaine prochaine, le 23 février) est devenu un jour de jeûne et d'abstinence.

Les nouvelles lois, que le pape a annoncées dans un décret intitulé : "Faites pénitence", entrent en vigueur mercredi prochain, le 23.

Faire abstinence ou faire maigre, signifie ne pas manger de viande et cette règle s'applique à partir de l'âge de 14 ans. Jeûner signifie consommer une quantité réduite de nourriture, viande comprise s'il ne s'agit pas en même temps d'un jour maigre, et cela à compter de l'âge de 21 ans, jusqu'à 60 ans.

Des informateurs au Vatican ont laissé entendre qu'avant un an le pape donnera aux évêques le droit de décider eux-mêmes s'ils devront abolir ou maintenir la loi de l'abstinence du vendredi pendant toute l'année.

Il est prévisible que ce seront les conférences épiscopales nationales ou régionales qui auront autorité en cette matière. On sait que ces conférences doivent être investies de certains pouvoirs dès le 29 juin prochain, date d'entrée en vigueur de la Constitution conciliaire sur l'Eglise.

Pendant la dernière semaine du Concile, en décembre dernier, le pape avait consulté les diverses conférences épiscopales sur cette question de l'abstinence, en même temps que sur d'autres sujets. On avait alors pensé qu'il décréterait des lois nouvelles concernant l'abstinence.

Il n'en fut rien. Aujourd'hui, le pape a décrété des règles concernant le carême et les évêques devront prendre position éventuelement sur la règle générale des vendredis maigres pendant toute l'année.

BERNIER

SUITE DE LA PAGE 1

Il est de plus accusé d'avoir conspiré pour commettre ces infractions avec un organisateur de son comté, M. Alphonse Turcotte.

Celui-ci s'est aussi présenté en cour pour répondre à l'accusation de conspiration et il a choisi d'être jugé devant un juge et 12 jurés. Son enquête préliminaire a également été fixée au 17 mars prochain.

Les accusations contre le député Bernier avaient été portées quelques heures à peine avant que ne débute la 6e session de la 27e législature, soit le 25 janvier.

M. Bernier, qui fut élu à une élection partielle en 1964, est âgé de 37 ans.

MM. Bernier et Turcotte ont comparu devant le juge L.-J. Gagnon, de la cour de magistrat; celui-ci ne présidera cependant pas à l'enquête préliminaire puisqu'il a demandé à être relevé de cette fonction étant donné qu'il est de l'endroit.

LA FRANCE

SUITE DE LA PAGE 1

Le compte à rebours a duré six heures, et il ne fut interrompu qu'une seule fois, à H-11 minutes, pour une cause mineure.

Ainsi, les techniciens français ont surmonté la malchance qui, depuis vendredi dernier, s'acharnait sur leur expérience, et ont réussi la délicate opération que constitue le lancement d'un satellite. Vendredi dernier, la prise ombilicale transmettant au satellite l'énergie électrique avait été accidentellement arrachée. Le lendemain, malgré l'ordre de mise à feu, la fusée était restée bien en place, un court circuit empêchant l'allumage des moteurs.

Plus de 60 journalistes ont assisté à l'expérience française à Hammaguir où seulement deux autres lancements sont prévus avant la fermeture de la base qui doit être remise à l'Algérie en 1967 selon les accords prévus au moment de l'indépendance du pays.

La France construit actuellement en Guyane française, près du littoral de la mer des Antilles, une autre base de lancements qui deviendra le "Cap Kennedy" français.

CSN

SUITE DE LA PAGE 1

vaient guère d'importance au fond.

Puis il a substantiellement massacré le premier ministre en le remerciant de ses paroles, mais en ajoutant que si cette réunion était un signe de la reconnaissance qu'accorde le gouvernement fédéral à la CSN, il voudrait bien en avoir d'autres plus concrets, plutôt qu'une fois par année à l'occasion de cette visite.

Il a dit que si on voulait reconnaître de fait les droits de la CSN, il fallait le faire à l'intérieur même du CCRO. "J'espère, a-t-il dit en concluant, que nos propositions ne seront pas seulement étudiées par le cabinet mais qu'elles passeront sous forme de législation."

Après la présentation du mémoire, les autorités de la CSN ont rencontré privément le ministre du Travail. Il les a assurés qu'il avait déjà commencé à étudier leur problème, mais qu'il ne pouvait effectuer très rapidement des modifications au CCRO et à la loi des relations ouvrières. Il leur a donné rendez-vous dans deux semaines à Ottawa.

L'économiste J.-Y. Rivard partage l'avis de M. Filion

Le colloque sur la régionalisation des services hospitaliers dans le Québec, organisé par la Société professionnelle des gradués en administration hospitalière Inc., a donné lieu hier à des prises de position variées : une critique de la politique de décentralisation industrielle, dans le même sens que M. Gérard Filion qui était hier invité à l'Advertising and Sales Executives Club of Montreal ; une explication de la décision du ministre de la Santé, M. Kierans, touchant l'arrêt de la construction d'hôpitaux dans la province; une réclamation d'un administrateur municipal et enfin l'affirmation que le Collège des médecins s'intéresse à la décentralisation hospitalière mais n'est pas prêt à se prononcer sur cette question.

Un économiste, M. Jean-Yves Rivard, a pour sa part critiqué la façon dont le découpage de la province en régions économiques a été fait.

Il a affirmé qu'il semble qu'on se soit inspiré, pour ce découpage, des territoires de ventes de 14 entreprises du Québec. Mettant en doute cette façon, il a ajouté que les objectifs poursuivis par les entreprises privées pour définir leurs territoires ou régions ne sont peut-être pas les mêmes que ceux du gouvernement.

On veut, semble-t-il, décentraliser l'activité économique au Québec. On adopte ainsi le principe qu'il faille déplacer les emplois vers les travailleurs plutôt que de déplacer les travailleurs vers les zones d'emploi. La décentralisation de l'activité industrielle, en vue de résorber le chômage dans ces régions, se heurte,

FOURNITURES de MACHINES à ADRESSER

Ne payez plus de prix élevés

ÉPARGNEZ 40% à 70%

ADRESSOGRAPH
SPEEDAUMAT
ELLIOTT
SCRIPTOMAT
CARTES PLASTIQUE

CADRES STENCILS ENCRE PLAQUES ARMOIRES PLAQUES RAPIDES INDEX CARTES SCRIPTO RUBANS CLASSEURS

Service rapide d'impression en relief sur plaques tout-métal et cartes de plastique. — Aussi Machines à adresser et à poster remanufacturées

Catalogue de 24 pages gratuit — échantillons et prix sur demande. détail.

Agissez maintenant !

Tout est garanti et retournable

LES ÉQUIPEMENTS DE BUREAU COMMERCIAL LTÉE
640 rue ST-PAUL OUEST
Tél 861-7468

HOMMES ET FEMMES DE 16 A 45 ANS

songez à votre avenir !



Inscrivez-vous aux cours de machines IBM comprenant

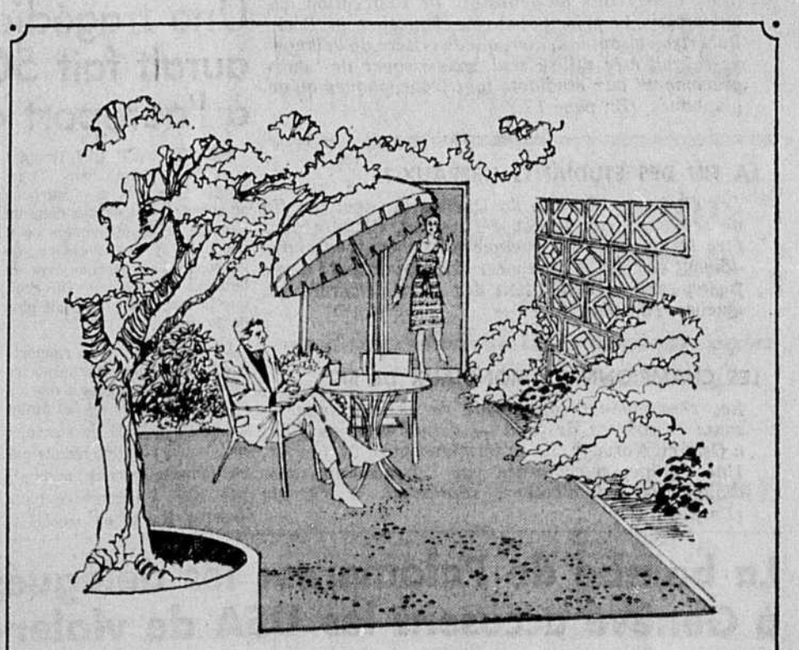
Fonctionnement — Circuit — Programmation — Perforation

RENSEIGNEMENTS EN TELEPHONANT A

861-5426

Pour obtenir renseignements gratuits, écrivez à
Automation Data Processing Institute Ltd.
1242, rue Peel, Montréal, P.Q.
Veuillez me faire parvenir, sans obligation, tous les détails nécessaires concernant les cours IBM !
NOM .....
ADRESSE .....
VILLE ..... TEL. .....

N'ATTENDEZ PAS !
ECONOMISEZ — C'EST LE TEMPS
• PORTES • FENETRES
Emaillées, anodisées ou naturelles
• AUVENTS EN FIBRE DE VERRE
• CLAPBOARD EN ALUMINIUM
ALSCO
279-8551
1530 est, BEAUBIEN, Montréal



Votre patio privé... devant votre propre salon: voilà du nouveau, aux appartements 900 Rockland. Vraiment "près de tout"—du bureau en ville, de tante Eulalie à Ville Mont-Royal ou du spectacle à la Place des Arts — vous êtes chez-vous sur votre patio privé, en plein Outremont. Un choix de logements à une ou deux chambres à coucher (à partir de $150 par mois) attend votre visite—entre 10 hres a.m. et 8 hres p.m. ou sur rendez-vous spécial, en appelant 274-0384 dès aujourd'hui.

ROCKLAND

LOCATION EN EXCLUSIVITÉ: BRENTWOOD REALTIES INC., TEL.: 842-8763

AUTO-CITÉ

LA PRESSE

VIE FEMININE / VIE MONDAINE / THEATRE / FINANCE / RADIO TV

MONTREAL, JEUDI 17 FEVRIER 1966 — 82e ANNEE — No 40



le carnet
DE RAYMOND GUÉRIN

Orient-on nous !

Mékong-tentement général
Au sujet de l'Asie.
Washington se fait Hué ;
Est-ce la faute à Johnson
Et sa seule responsabilité ?
"Annam et son péché, ou
Les Belles Histoires des
Pays de Mao ?"

Mais une entente fut faite ;
Moitié-moitié, kif-kif, Danang-Danang.
Et le Vietnam-sud alla frapper à Washington :
Hong-Kong à la porte :
"Tsientsin !" s'exclama le Pentagone.
"Au secours ! Amoy !", crièrent les Viets,
"Les communistes nous brisent les reins,
"On n'a plus de Kowloon vertébrale,
"Laos-sature du pays fout le camp !"
Se rappelant la convention de 1954
(Il faut bien que Genève se passe),
Les USA décidèrent d'intervenir.
Canton veut, on peut,
Mais les diplomates, Ceylan.
Et on ne se pressa pas au début.
L'escalade était encore loin.

Toje est-il qu'on envoya d'abord
Quelques Cong-seillers techniques,
Qui arrivèrent avec un chant gai
aux lèvres.
Un Shanghai, oui,
Mais entre Nhu, ces aviseurs-soldats,
Commencèrent bientôt à déchanter.

Et s'aperçurent
Qu'ils avaient été Indus en erreur.
Et le G.I. se Lhasa bien vite
De cette situation inconfortable.
Ce n'était plus comme aux U.S.A.
Finies les petites commodités,
La crème glacée à la Manille,
Les briquets au gaz Bhutan,
Et le "smoked meat" à la Delhi-catessen !
Lui qui croyait faire un stage (Mahal)
Sans qu'on l'ennuie ni le Bouddha.
S'aperçut qu'il avait été Agra-fé pour de bon.
Et ça empire depuis tout ce temps,
Et l'univers regarde Johnson
Comme un voyeur, comme un "Peiping Tom",
Et dit de lui : "Y est Thibet !"

Mais non, il n'est pas bête,
C'est même un Nehru-dit, peut-être,
Seulement, toutes ces remarques,
Haiphong aucun bien,
Et Saigon-vient pas,
Qu'on jase de la sorte.

Il n'aime pas les Ghandi-ra-t-on.
Et préfère les suggestions.
"Tu me Sumatra ton projet", dit-il,
Mais quand il l'a lu,
Réplique : "Tu m'Indira tant !"
C'est toujours le même refrain, la même Rangoon,
Comme "Boum-Oum, Boum-Oum, sais-tu jouer"...
Et on ne peut qu'affirmer en conclusion
Qu'on Norodom tout entendu !
Cette analyse a été écrite,
Ou plus précisément Taipeh
A la machine à écrire,
En prose édul-Corée,
Par un certain Lambour
Qui ne sent pas très bien.
Qu'à Lambour ?
Ce n'est qu'un Malais passager :
S'Asiatique le fait souffrir.

La CSN n'hésiterait pas à saisir le BIT de ses difficultés dans ses demandes d'accréditation

par Pierre O'Neil

OTTAWA — "Les travailleurs importent davantage que les structures syndicales. C'est mon sentiment profond. Il faut sauver les travailleurs avant de tenter de sauver des structures syndicales vieillottes. En mon for intérieur, je suis là-dessus d'une violence inouïe."

Telles sont quelques-unes des réflexions qu'a faites M. Marcel Pepin, le président de la CSN, au cours d'une entrevue accordée à LA PRESSE en marge de la présentation du mémoire de l'organisme syndical au cabinet fédéral hier.

Au cours de l'entretien, M. Pepin nous a également confié qu'en dernier ressort le problème posé par le refus du CCRO de reconnaître les droits d'un syndicat de la CSN à Radio-Canada pourrait bien aboutir sur la table du Bureau international du travail sous la forme d'une motion de blâme à l'endroit des organismes qui refusent la demande d'accréditation de la CSN.

Il a en effet signalé qu'en plus de soumettre le dossier de toute cette affaire à la population du Québec par l'entremise d'une grande centrale syndicale, il n'est pas impossible que la CSN en saisisse la Confédération internationale des syndicats chrétiens lors d'une réunion qui doit avoir lieu d'ici une couple de mois.

Le Bureau international du travail s'il est saisi de la question sera dans une drôle de position étant donné que sa prochaine grande réunion doit avoir lieu ici même à Ottawa au cours de l'automne.

Intervention possible du cabinet provincial

Entre temps la CSN a posé devant le gouvernement tout le problème. Il s'agit d'un problème politique. A tel point que nous avons demandé à M. Pepin si un jour ou l'autre le gouvernement de Québec ne serait pas forcé d'intervenir directement auprès du gouvernement fédéral pour insister sur la reconnaissance des droits fondamentaux des travailleurs québécois.

M. Pepin ne croit pas que cela se produise mais il a laissé entendre très nettement qu'il ne fallait pas exclure la possibilité que certains ministres du gouvernement de Québec interviennent personnellement dans le débat notamment au cours de la grande campagne d'opinion que déclenchera bientôt la CSN dans le Québec.

M. Pepin ne prône pas de dispositions révolutionnaires pour venir à bout du gouvernement fédéral au cas où il s'entêterait. Il y aura d'abord la grande campagne d'information et peut-être même . . ., M. Pepin ne l'exclut pas, **une marche des travailleurs du Québec (ceux de la CSN bien sûr) sur le Parlement.**

Entre temps, **si le gouvernement n'obvie pas à la situation que la CSN qualifie d'injuste et de discriminatoire, la grande centrale syndicale, la seule centrale canadienne comme elle se plaît à le dire elle-même, se retirera de tous les organismes fédéraux auxquels elle appartient.**

Il y en a plus que l'on ne veut bien le penser. Il y a d'abord le Conseil canadien des relations ouvrières, le Service d'assurance-chômage, la Commission nationale de placement, et le Conseil économique du Canada dont fait partie M. Pepin lui-même. En outre, de temps à autre le gouvernement demande à des membres de la CSN de le représenter soit comme délégués soit comme conseillers auprès d'organismes comme le Bureau international du travail et l'Organisation de coopération et de développement économiques.

Fondements mêmes de la structure canadienne

M. Pepin a rappelé comme il le fait dans son mémoire au gouvernement que le problème posé par le refus du CCRO remet en question les fondements mêmes de la structure politique canadienne.

Nous lui avons demandé si un échec de la CSN dans ses démarches forcerait la CSN à remettre en cause cette structure politique.

"Le Bureau confédéral ne revisera pas sa politique au sujet des structures fondamentales de la société canadienne."

"Mais il se peut que ma conception personnelle de nos institutions politiques subisse quelque modification."

"Le Bureau confédéral continue de croire en la Confédération mais si dans ce contexte on n'est disposé à reconnaître la CSN que pour la "parade", alors nous ne jouerons pas. Nous voulons être reconnus en droit aussi bien qu'en fait et dans tous les organismes du gouvernement canadien. Je vais être mordu là-dessus."

M. Pepin a rappelé que le CCRO s'est contredit en n'accordant pas la reconnaissance à la CSN dans le cas de Radio-Canada. "Il est clair a-t-il souligné, qu'à cause du CTC, le CCRO ne fonctionne pas en vertu de principes mais en vertu d'intérêts."

Il a dit que la CSN en avait plein le dos d'être traitée comme un parent pauvre. Il a souligné que le contrôle du CTC par des syndicats américains n'avait rien à faire dans cette histoire et que le problème serait exactement le même si le CTC était entièrement canadien.

Pas de recrutement dans le domaine fédéral

La décision du CCRO empêche à toutes fins pratiques la CSN de recruter des membres dans des sphères de l'activité économique qui tombent sous la juridiction du gouvernement fédéral. Mais on croit savoir que malgré tout la CSN reviendra à la charge très prochainement pour demander l'accréditation au nom d'un groupe de travailleurs des chemins de fer du Québec. Si le gouvernement finit par céder on ne doit pas exclure que la CSN tente de recruter les employés de la fonction publique du gouvernement fédéral.

Le conflit de la CSN contre le CCRO, le CTC et ultimement contre le gouvernement fédéral constitue l'une des plus belles bagarres politiques qu'on ait vues depuis longtemps.

La CSN ira jusqu'au bout. Elle a une cause "en or" entre les mains. Tout joue pour elle, la logique, le bon sens et même un brin de jurisprudence. On sait cependant que la logique et le bon sens n'émeuvent pas toujours les gouvernements . . . surtout pas le gouvernement fédéral et les fonctionnaires butés qui en fait le dirigent.

La lutte sera belle à voir. Elle ne fait que commencer.



téléphoto PC

Face à face

Cette photo illustre bien la situation qui s'est présentée hier à Ottawa, lors de la présentation du mémoire de la Confédération des syndicats nationaux. D'un côté, le président de la CSN M. Marcel Pepin. De l'autre, les membres du cabinet fédéral, MM. John Turner, ministre d'Etat; Robert Winters, titulaire du Commerce; l'ancien président de la CSN, Jean Marchand, titulaire de l'Immigration et éventuellement de la Main-d'oeuvre ; le ministre du Travail, Allan MacEachen; Paul Martin, des Affaires extérieures et le premier ministre Lester Pearson... Entre les deux, un fossé !

La CSN veut une législation contre les taux usuraires

OTTAWA. — La Confédération des syndicats nationaux, dans le mémoire qu'elle a soumis aujourd'hui au gouvernement fédéral, recommande l'adoption de certaines mesures urgentes pour protéger le consommateur contre l'usure.

Elle demande en conséquence de porter à $5,000 (au lieu de $1,500) le montant des emprunts prévus dans la loi des petits prêts et que les taux d'intérêt n'excèdent pas 8 pour cent.

Elle estime que 28 pour cent du revenu du travail est présentement utilisé à faire des remises en capital et intérêts sur des emprunts. Le taux a tendance à monter rapidement, puisqu'il était de 16 pour cent en 1957.

"Jusqu'où pourra-t-on se rendre avant qu'il y ait de graves répercussions sur l'économie ? il n'est pas facile de le prévoir, dit le mémoire. Si le gouvernement n'adopte pas des mesures pour contrecarrer cette évolution, les familles canadiennes seront encore plus mal en point et il faudra que l'Etat intervienne d'une autre façon, sous forme de sécurité sociale ou autrement".

La CSN est d'accord sur la création d'un comité pour étudier cette question, comme cela a été annoncé dans le discours du trône, mais elle n'en continue pas moins de réclamer des mesures immédiates en attendant le rapport de ce comité.

La législation ouvrière

Au chapitre de la législation ouvrière, la CSN recommande que dans les cas de congédiement pour activité syndicale, le fardeau de la preuve incombe à l'employeur.

Cette disposition existe dans le Code du travail du Québec, mais non pas dans les lois ouvrières fédérales.

La centrale ouvrière demande de plus que les employés de l'Etat fédéral aient les mêmes droits que les autres travailleurs, y compris le droit de grève.

La CSN réclame que la pension de vieillesse soit haussée de $25 par mois pour atteindre $100.

Elle appuie une recommandation du rapport Fowler préconisant la création d'une Régie des Ondes, et souhaite que les travailleurs soient représentés à cette régie.

La CSN fait au gouvernement certaines recommandations pour qu'on en arrive à une politique maritime "constructive et cohérente". Au même chapitre, la centrale demande de mettre en pratique une décision prise en 1961 à l'effet de réserver le cabotage sur les Grands Lacs et le St-Laurent aux vaisseaux construits et immatriculés au Canada.

La CSN consacre beaucoup d'espace au problème maritime. Elle se demande comment il se fait que la Commission maritime canadienne ait cessé de remplir le rôle qui lui avait été dévolu.

Lesage refuse toujours de répondre à Gabias

QUEBEC. (DNC) — Le député de Trois-Rivières, Me Yves Gabias n'a définitivement pas de veine quand il pose des questions au premier ministre Lesage en Chambre, au début des séances.

Encore aujourd'hui, Me Gabias s'est buté à un mur de silence à chacune des trois questions qu'il a posées au chef du gouvernement. M. Lesage, comme à chacune des occasions antérieures, a fait mine de ne rien entendre. Il n'a même pas relevé la tête. C'est le leader des ministériels, M. Pierre Laporte, qui, dans chaque cas, a rétorqué : "Au feuilleton", ce qui constitue un appel au député d'inscrire sa demande de renseignement au feuilleton de la Chambre.

M. Gabias avait été plus heureux, quelques instants plus tôt, alors que le ministre de la Famille, M. René Lévesque, avait accepté de répondre à une requête qu'il lui avait formulée.

Les trois questions que M. Gabias a posées à M. Lesage étaient les suivantes : 1. Le gouvernement a-t-il l'intention de présenter à cette Chambre des mesures pour corriger l'écart qui existe entre les salaires payés dans l'industrie manufacturière du Québec et en Ontario ? 2. Le gouvernement progresse-t-il dans ses négociations avec Terre-Neuve et la Brinco au sujet de l'exploitation des chutes Hamilton ? 3. Où en sont rendues les négociations avec Terre-Neuve au sujet de la frontière québécoise au Labrador ?

De toute façon, l'incident a fourni l'occasion à M. Pierre Laporte de lancer un appel aux députés pour qu'ils respectent le règlement. Il a invoqué la pratique suivie à Ottawa où l'on ne permet que les questions urgentes. M. Daniel Johnson a répliqué qu'il s'était établi une pratique à Québec et qu'avant de suivre la coutume d'ailleurs il était préférable de s'inspirer de la nôtre.

Les silences de M. Lesage

Le chef de l'opposition a dit trouver également étrange l'attitude du premier ministre envers "certains députés". Il faisait allusion évidemment aux silences de M. Lesage devant les questions de M. Gabias. "C'est là, a-t-il dit, une attitude qui n'est conforme à aucune tradition dans aucun pays britannique."

"C'est mon affaire si je ne veux pas répondre", a simplement répondu le premier ministre.

Les subventions à McGill: rencontre Lesage-Robertson

QUEBEC — Le premier ministre, M. Jean Lesage, a déclaré, aujourd'hui, qu'il rencontrerait à son bureau, lundi prochain, le Dr H. Rocke Robertson, principal et vice-chancelier de l'université McGill, de Montréal.

M. Lesage a dit à des journalistes que l'entrevue avait été sollicitée par le Dr Robertson.

"Je le recevrai lundi", a dit le premier ministre sans autre forme de commentaire.

L'université McGill a demandé au gouvernement de reconsidérer ses prévisions budgétaires pour mieux la favoriser.

Le principal et vice-chancelier de l'université, M. Rocke Robertson, a soutenu hier dans une déclaration remise aux journaux, que les prévisions budgétaires annoncées mardi ne portent qu'une augmentation de $100,000 des dépenses courantes de McGill, alors que cette université prévoit un déficit net de l'ordre de $3,500,000 qui aurait dû être assumé par le gouvernement.

M. Robertson met en question notamment le critère de la répartition de la population selon la langue, dans la politique de subventions aux universités de langue anglaise, critère qui ne saurait être utilisé en toute exclusivité au risque de "nuire gravement", en certains cas, aux étudiants francophones comme anglophones.

Comparant le sort réservé par le gouvernement du Québec à l'université McGill d'une part et aux universités Laval et de Montréal d'autre part, M. Robertson signale notamment que :

1) Depuis 1960-61 jusqu'à 1966-67, les octrois de Québec à McGill n'ont augmenté que de 47 p.c., alors que ceux versés à l'université Laval ont augmenté de 208 p.c. et ceux accordés à l'université de Montréal se sont accrus de 242 pour cent.

2) En dépit de son plus grand nombre d'inscriptions, McGill coûte moins cher à Québec que chacune des deux autres universités, tant per capita qu'au total.

3) Les montants versés par Québec à McGill par étudiant se chiffrent à $502, à l'université de Montréal, $1,220, et à l'université Laval, $1,290.

La politique du gouvernement, poursuit M. Robertson, ne peut que contribuer à diminuer la capacité de McGill à maintenir ses standards élevés. Toute diminution dans les standards de McGill, dit-il, serait très malheureuse pour le Québec, pour tout le Québec et pour tout le Canada.

M. Robertson estime que les explications données sur cette affaire par le ministre de l'éducation, M. Gérin-Lajoie, témoignent d'une incompréhension regrettable de la nature des octrois consacrés à la recherche et aux dépenses courantes de l'université.

Le principal de McGill fait observer que les octrois reçus pour la recherche, dont une grande partie provient du Conseil national de la recherche, n'ont rien à voir avec le financement des dépenses courantes d'ordre général. Ces octrois, dit-il, ont pour but de subventionner les études post-graduées et les recherches qui ne sont pas financées par les octrois gouvernementaux provinciaux à l'heure actuelle.

M. Robertson estime que les recherches menées à McGill "élèvent les standards de la recherche post-graduée et de l'enseignement" pour l'ensemble du Québec.

Je ne peux que considérer, a-t-il ajouté, que cette incompréhension a conduit le gouvernement à faire une erreur de jugement et j'aimerais faire pression sur le gouvernement pour qu'il rectifie son évaluation de la situation financière de McGill et l'approche en conséquence inéquitable dont il a témoigné envers les besoins de McGill en matière de développement et de dépenses courantes.

Ce serait une tragédie si le financement de la recherche et des études post-graduées devaient amener McGill à être pénalisée, ajoute le principal de McGill. L'université devrait être appuyée dans ses efforts pour maintenir des standards élevés tout en accroissant ses dépenses courantes de manière à faire face aux besoins nouveaux du nouveau Québec lui-même aussi bien que de l'éducation supérieure en général.

Et M. Robertson conclut : "L'université McGill, tant sur le plan historique qu'académique, se considère étroitement liée au Québec et croit avoir un rôle vital à jouer dans le développement scientifique, technologique et culturel de la province. Cela, elle ne peut l'accomplir en restreignant ses activités, en subissant des déficits, en laissant ses revenus diminuer. Il appartient au gouvernement de protéger les intérêts les plus importants de l'enseignement supérieur pour tous ses citoyens et ses institutions".

Programme de 1960 réalisé à 90 p.c. — Laporte

QUEBEC (G.D.) — Le ministre des Affaires municipales et leader du gouvernement, M. Pierre Laporte, a déclaré hier à la Chambre que le parti libéral avait rempli 90 pour cent du programme qu'il avait soumis aux électeurs en 1960.

M. Laporte, qui a fait hier un discours on ne peut plus politique à l'Assemblée législative, a par ailleurs affirmé qu'il n'était pas d'accord avec ceux qui disaient que la Chambre offrait "un spectacle de lenteur et de travaux qui n'avancent pas".

"Nous avons voté un budget supplémentaire de $50 millions en moins de six heures, a dit M. Laporte, et nous avons longuement discuté sur la motion de blâme de l'Opposition touchant l'éducation. Mais cette question de l'éducation, il aurait fallu la soulever tôt ou tard."

Le leader a ensuite laissé entendre que le présent débat sur l'adresse en réponse au discours du Trône, l'une des deux occasions où les députés ont le loisir de traiter de toutes questions, se devait d'être long surtout si l'on songe qu'il s'agit d'une session pré-électorale.

"Le moment est venu pour le gouvernement, a expliqué M. Laporte, de montrer ce qu'il a fait depuis 1960, ce qu'il n'a pas fait, et pourquoi il ne l'a pas fait. C'est ma conception du débat en cours. Nous sommes dans une année d'élections."

Le ministre a ensuite repris, point par point, tout le programme libéral de 1960 et après un long bilan de réalisations, a établi que 45 des 54 articles de ce programme avaient été remplis.

Parmi les promesses remplies, le leader a cité : la création d'un ministère des Affaires culturelles, d'un ministère de l'Education, d'un Office de la langue française, d'un Conseil d'orientation économique, d'un ministère des Richesses naturelles, de la SGF, de Sidbec, etc. . . .

Violente sortie de Paul Dozois contre les conclusions du rapport Bélanger

par Gilles Daoust

QUEBEC. — Le critique financier de l'Union nationale, M. Paul Dozois, député de Montréal-St-Jacques, a déclaré hier à la Chambre que les conclusions du rapport Bélanger sur la fiscalité étaient absolument décevantes.

Le député, qui a qualifié le rapport de "grande charte de l'augmentation des taxes", a déclaré que les journaux en avaient donné une assez fausse impression, basant leurs commentaires sur les communiqués qui l'accompagnaient.

"Lorsqu'on lit le rapport au complet, a dit M. Dozois, on constate que, sur bien des points, les commissaires se sont appliqués à justifier la politique fiscale du gouvernement. Le rapport Bélanger est un instrument fourni au gouvernement pour qu'il puisse boucler ses budgets futurs s'il continue la spirale des augmentations de dépenses. Le rapport est décevant quand on connaît le mandat qui fut confié à la commission."

M. Dozois a expliqué que le rapport était surtout décevant parce que l'on espérait qu'après une étude de cette envergure, les commissaires suggéreraient un véritable réaménagement fiscal qui aurait tenu compte de la capacité de payer des contribuables.

"A part quelques exceptions, a dit le député, les commissaires n'ont rien trouvé de mieux qu'une augmentation générale des taxes."

Le député Dozois a souligné, au cours d'un analyse détaillée du rapport Bélanger, quelques-unes de ses principales contradictions.

— Les commissaires font du sophisme en affirmant qu'au niveau provincial, les impositions auraient tendance à être "progressives", en raison de l'importance que prend l'impôt sur le revenu des particuliers. M. Dozois a expliqué que seules les proportions entre l'impôt fédéral et provincial avaient changé et qu'au fond, notre système de taxation était plutôt régressif.

— Les commissaires ont déclaré eux-mêmes dans leur rapport que le développement industriel du Québec était moins fort en 1964 qu'en 1955. M. Dozois a déclaré qu'on avait assez chanté le développement industriel de Québec.



M. Paul Dozois

— Le Québécois paie proportionnellement plus de taxes à la consommation que l'Ontario. Ces taxes augmenteront encore lors du prochain budget et la proportion s'élargira. Les taxes régressives, celles qui affectent surtout les petits, auront une portée plus grande dans le Québec que n'importe où ailleurs au Canada.

— Ce sont justement ces taxes à la consommation que les commissaires recommandent d'augmenter.

— Avec le chapitre 5 du rapport, commence la spirale des augmentations de taxes suggérées par la commission : augmentation de l'impôt sur le revenu, taxes sur le gain de capital, etc.

— La commission suggère de tout augmenter et même d'imposer une taxe sur les services. Quant à la taxe de vente, on peut conclure, après le dernier discours du budget de l'Ontario, que nous sommes en grand danger de voir le gouvernement du Québec, afin de maintenir l'écart habituel, porter la taxe de vente à 8% ou 9%.

— C'est le cultivateur (que le gouvernement voulait protéger) qui serait le plus touché par une taxe sur les services.

— La limitation à 25% de la taxe scolaire, qui devait aider le milieu rural, n'apportera en fait qu'un bénéfice de 2% à ce milieu.

— Le rapport avoue à la fin que la majorité des corps publics recommandent l'abolition de taxe foncière pour fins scolaires. Selon M. Dozois, la richesse foncière, de nos jours, n'a d'ailleurs aucune espèce de relation avec l'éducation.

— Les recommandations du rapport Bélanger sur la question scolaire sont appuyées par peu de statistiques.

Le député de Montréal-St-Jacques a répété à la fin de son discours que le rapport Bélanger était bien la "grande charte de l'augmentation des taxes du gouvernement".

Le ministre du Revenu, M. Richard Hyde, qui prit la parole à la Chambre tout de suite après M. Dozois, a reproché en particulier à ce dernier d'avoir traité le rapport comme s'il s'agissait d'un projet de loi.

M. Hyde a déclaré qu'il n'était pas question que cela devienne projet de loi et soit accepté en bloc.

Sévigny qui veut être candidat à la prochaine élection, proposera un programme de réformes sociales, constitutionnelles et économiques

Un ancien ministre associé de la Défense dans le cabinet conservateur, M. Pierre Sévigny, a annoncé dans la métropole canadienne qu'il se propose de soumettre au prochain congrès du parti conservateur un programme de réformes constitutionnelles, économiques et sociales.

Exposant son projet au cours d'une entrevue, M. Sévigny a dit qu'il désire qu'on convoque les meilleures têtes du Canada à une étude fédérale-provinciale en vue de fixer les grandes lignes d'une nouvelle constitution.

Celle-ci serait fondée sur le principe que les deux groupes fondateurs du pays sont égaux en tous points.

A ceci se greffe le fait que tout parti devrait avoir dans ses rangs un chef véritable qui représenterait "l'autre groupe" et non pas un simple lieutenant. Ceci l'a amené à critiquer l'actuel gouvernement qui, selon lui, sans avoir de chef véritable n'a même pas de lieutenant représentant cet "autre groupe".

En ce qui touche au domaine social, l'ex-ministre soumettra des mesures propres à améliorer le sort des vieillards, infirmes, invalides et anciens combattants.

Sur le plan économique, il considère comme important d'ouvrir les frontières à l'immigration et l'établissement d'un crédit à long terme en faveur des nations déshéritées afin qu'elles puissent acheter au Canada ce dont elles ont besoin.

M. Sévigny a aussi affirmé qu'il avait l'intention de revenir sur les rangs lors de la prochaine élection fédérale. Il est actuellement à l'emploi d'une maison de courtage à Montréal.

Nomination du juge Elie Salvas à la Cour du banc de la reine

OTTAWA (DNC) — Le ministre de la Justice, l'honorable Lucien Cardin, a annoncé aujourd'hui la nomination de l'honorable Elie Salvas, juge de la Cour supérieure depuis plus de vingt-cinq ans, au poste de juge de la Cour du banc de la reine de la province de Québec, en remplacement de l'honorable P.-A. Badeaux, qui a pris sa retraite le 12 février.

Monsieur le puge Salvas avait pratiqué le droit dans la ville de Sorel, antérieurement à sa nomination comme juge de la Cour supérieure le 13 décembre 1940.

Non au déménagement de la Régie à LaSalle

QUEBEC. (G.D.) — Le député unioniste de Montréal-St-Jacques, M. Paul Dozois, a demandé au gouvernement hier de convoquer dans le plus bref délai le comité des régies provinciales, et en particulier les représentants de la Régie des alcools, afin de discuter de l'opportunité pour cette régie de déménager son siège social et ses entrepôts de leur emplacement actuel.

M. Dozois a expliqué que le siège social et les entrepôts de la Régie des alcools avaient toujours été situés dans l'est de Montréal et que le projet de les déménager créait une véritable perturbation dans ce quartier, puisqu'un grand nombre des employés du Pied-du-Courant y habitent.

"Je ne crois pas, a dit le député, que le gouvernement devrait contribuer à vider cette partie de la ville de Montréal des industries et des entreprises industrielles qui y sont actuellement installées.

"Il y a eu à proximité de ce secteur, a poursuivi M. Dozois, la démolition de tout un territoire pour y construire Radio-Canada. Ce projet languit et il y a même des gens qui étaient optimistes autrefois et qui croient aujourd'hui que ça ne se construira jamais."

Le député de l'Union nationale a expliqué que pour le moment il y avait dans cette région un immense terrain vacant et que s'il fallait au surplus que la Régie des alcools quitte le secteur, il se produirait un autre trou difficile à combler dans l'est de Montréal.

Le procès de Denis: la Couronne ne pourra utiliser 2 lettres d'autorités américaines

par Claude Gendron
envoyé spécial de LA PRESSE

OTTAWA — Après une deuxième matinée de discussions à caractère juridique, le juge Frank Costello, qui préside au procès de l'avocat montréalais Raymond Denis, a décidé qu'il ne pouvait légalement accepter au dossier deux lettres d'autorités américaines, à la suite desquelles Me Pierre Lamontagne, le principal témoin de la Couronne représenta le gouvernement américain dans les procédures d'extradition contre Lucien Rivard en 1964.

Cependant, si la Défense a gagné cette première manche de ce qui constitue un procès dans un procès, puisque c'est elle qui a soulevé l'objection à la présentation des lettres, la Couronne n'a pas dit son dernier mot et a fait savoir qu'elle tentera de prouver, par un autre moyen, que ces lettres font partie de la "res geste" et qu'elles peuvent néanmoins être présentées aux jurés comme élément de preuve.

Après avoir fait connaitre sa décision aux avocats et à la suite des nouvelles représentations de la Couronne, le juge a convoqué à nouveau les jurés pour remettre l'audition des témoins à mardi prochain. "Je ne puis faire autre chose que de vous saluer dit-il aux jurés. Je vous demande de revenir mardi prochain, parce que nous n'avons pas terminé notre discussion sur les points de droit".

D'ici ce temps, la Couronne fera valoir une nouvelle argumentation dans l'espoir de prouver le mandat de Me Lamontagne en 1964. Elle peut le faire par divers moyens dit-on et l'on n'exclue pas la possibilité de former une commission rogatoire pour aller interroger les témoins aux Etats-Unis.

Le point soulevé par la Défense est d'extrême importance. La Couronne allègue que Me Lamontagne agissait comme "agent" du Gouvernement américain au moment où Me Denis lui aurait offert une somme de $20,000 pour qu'il ne s'oppose pas à une requête de cautionnement en faveur de Rivard.

L'avocat de Denis, Me Luis Assaly, a soulevé deux points de droit.

1) Il voulait déterminer si les lettres des autorités américaines à Me Lamontagne pouvaient être admises légalement en preuve devant les jurés, sans qu'on en ait prouvé l'authenticité.

2) Même si elles sont versées au dossier, les lettres prouveraient-elles légalement que Me Lamontagne était bien "agent" du Gouvernement américain, comme l'indique l'acte d'accusation contre Me Lamontagne. La discussion en droit se prolonge sur le premier point.

Si la défense obtenait gain de cause sur ces deux points de droit, l'accusation tomberait pour "vice de forme" et le procès prendrait fin. D'où l'importance des discussions à caractère juridique qui se déroulent depuis hier et qui se poursuivront demain peut-être.

Il en résulte donc que le procès de Me Denis progresse comme il a débuté, lentement, laborieusement et péniblement. Voici le bilan des quatre premiers jours :

Lundi matin, après une longue discussion, on décida que Denis subirait un premier procès sur un seul chef d'accusation, celui de tentative de corruption. La Couronne mis temporairement de coté celui d'obstruction à la Justice. Dans l'après-midi, on procéda au choix des jurés.

Mardi, dans la matinée, la Défense discuta des propos que la Couronne devait tenir aux jurés avant l'audition des témoins. Peu avant midi, après les propos d'usage de la part des juges et de la Couronne, les jurés entendirent le premier témoin, M. Omer Pion assistant-greffier à la Cour des Sessions de la paix à Montréal. Dans l'après-midi, Me Pierre Lamontagne entra dans le box des témoins, mais pour une heure seulement. La Défense souleva une objection au moment où le jeune avocat montréalais tenta de verser au dossier des lettres, dont une de M. Nicholas de B. Katzenbach, aujourd'hui procureur général des Etats-Unis, pour prouver le mandat qu'il dit avoir reçu du Gouvernement américain en 1964.

A ce moment-là, le juge convoqua les jurés pour mercredi après-midi.

On consacra donc la matinée de mercredi à discuter de l'objection de la Défense et quand le jury revint dans l'après-midi, le juge le convoqua à nouveau pour ce matin.

La discussion se prolongea cependant toute la matinée aujourd'hui et, au début de l'après-midi, le juge, sans leur faire part de l'état des discussions, dut demander aux jurés de revenir en cour mardi matin.



l'Anglia gagne de nouveau!

Elle bat tous ses concurrents au Rallye canadien d'hiver.*

Toronto : Le succès de l'Anglia au Rallye canadien d'hiver démontre une fois de plus la qualité de cette "championne des petites autos". L'Anglia gagnante, qui a surclassé toutes ses concurrentes, était pilotée par Paul MacLennan avec John Wilson comme navigateur

Ce n'est pas la première fois que l'Anglia triomphe dans cette dure épreuve. Elle a remporté le trophée du classement général en 1961 et 1962, et le prix d'équipe du fabricant en 1960, 1961, 1963 et 1964. L'Anglia est arrivée première de sa catégorie en 1960, 1961 et 1962, et elle a remporté le prix d'équipe des voitures anglaises en 1960, 1961 et 1963. Il n'existe pas d'autre voiture qui ait remporté autant de prix au rude Rallye canadien d'hiver.

Essayez une Anglia — et constatez vous-même sa robustesse et sa résistance. Elle offre tout ce que vous pouvez attendre d'une excellente voiture : solidité; grande vitesse de croisière; direction précise et souple; tenue de route impeccable; freinages instantanés; transmission ultra-douce à quatre vitesses synchronisées; confortables sièges baquet et une réchauffeuse conçue en fonction du rude hiver canadien.

Voilà une voiture qui a fait ses preuves — et plus d'une fois. Et son prix modique la fait triompher aussi dans ce domaine. Essayez sans tarder l'Anglia ... *la championne des petites autos.*


M. Paul MacLennan, pilote

M. Lloyd Howell, pilote

M. Eppie Weitzes, pilote

M. John Wilson, navigateur

M. Brent Davies, navigateur

M. Robin Edwardes, navigateur

*confirmation officielle à venir

À L'ENSEIGNE DE L'EXCELLENCE
Ford

Faites l'essai de l'Anglia chez un vendeur Mercury



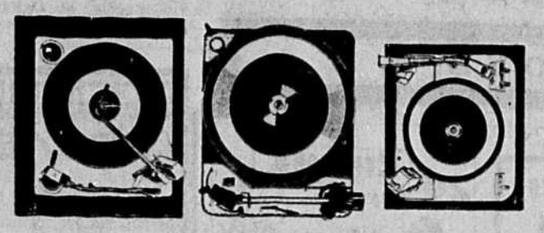
Voyez aussi la luxueuse et "sportive" Cortina chez ces vendeurs autorisés:

CUMMING-PERRAULT LTD.
HAMELIN & FRÈRE LIMITÉE
LANTHIER & LALONDE AUTOMOBILE INC.
CHATEAU MOTORS LIMITED
COUSINEAU-GABOURY LIMITÉE
COOKE TOLEDO MOTORS LIMITED
DESLAURIERS AUTOMOBILE LTÉE
EUDES AUTOMOBILES LIMITÉE
PIERRE BRAULT AUTOMOBILE LTÉE
LALONDE AUTOMOBILES LTÉE
FAIRVIEW MERCURY SALES LTD.

10596 MF

VENTE
APRÈS INVENTAIRE
Chez JEAN GERVAIS
RCA VICTOR
STÉRÉO sur DEMANDE

CHOIX DE 6 CHANGEURS DE DISQUES



- **BSR UA-15/SS3 — Changeur de disques RCA Victor No 1** — Changeur automatique à 4 vitesses, bras équilibré en aluminium, sans vibration et dynamiquement équilibré. Cartouche astatique No 133.
- **DUAL 1009 — Changeur de disques RCA Victor No 5** — Changeur professionnel automatique à 4 vitesses. Bras dynamiquement équilibré. Table tournante non magnétique de 7½ livres, parfaitement équilibrée ; axe de changeur à mécanisme de levage exclusif. Cartouche astatique 133D. Aiguille à diamant.
- **GARRARD A-70 — CHANGEUR RCA Victor No 8** — Bras dynamiquement équilibré. Compensateur sur le biais. Table tournante équilibrée lourde. Moteur à 4 pôles. Cartouche astatique 133D. Aiguille à diamant. Supprimeur d'interrupteur. Axe central de jeu manuel. Adaptateur manuel de 45 rpm.

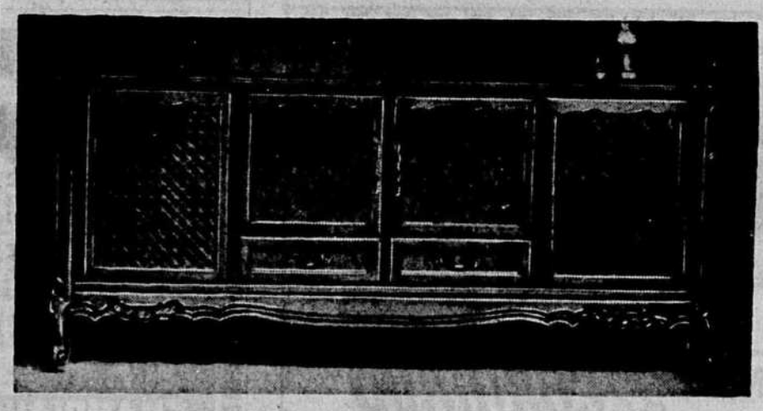
CHOIX DE 4 CHASSIS


Châssis no : 5, 60 watts

Les châssis RCA Victor sont entièrement transistorisés; ils offrent une gamme de puissance allant de 25 à 60 watts avec bande de fréquence AM/FM et multiplex; radio FM en stéréo. — Tous sont équipés d'une lampe-témoin pour la réception FM stéréophonique. Choix de tableau de contrôle à boutons - poussoirs réguliers ou de luxe.


Châssis no : 7, 25 watts

PHONO-STEREO RCA VICTOR "L'AVIGNON"



Modèle no SC-14

Magnifique ébénisterie provinciale française ornée de moulures élégamment sculptées et portes à charnières cachent le compartiment central à remisage pouvant loger jusqu'à 160 albums de disques. Il faut noter spécialement l'effet de simili-tiroir. L'arrière du cabinet est fini. Lampe-pilote et lampe dans le compartiment à disques. Le cabinet s'ouvre par des couvercles à chaque bout, laissant un grand espace au centre pour une lampe ou des ornements. Deux haut-parleurs de 12" et de 4 de 3½" dans le SYSTEME SONORE ACOUSTIQUE INTEGRE.

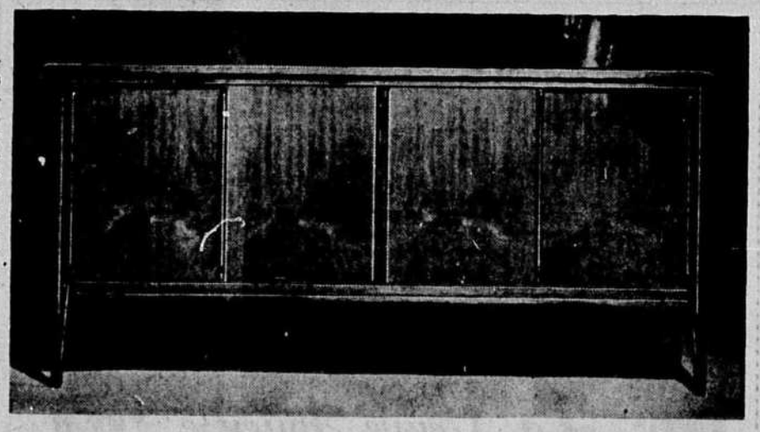
BAS PRIX D'INVENTAIRE

PHONO-STEREO RCA VICTOR "LE COPPELIA"

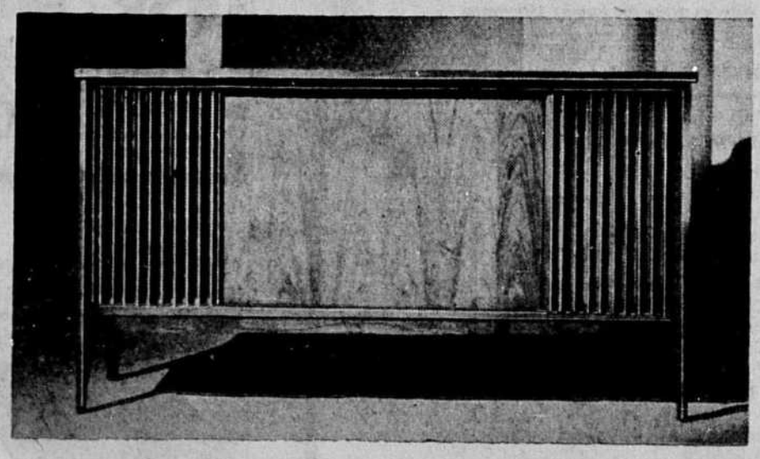
Modèle no SC-12

Cabinet moderne suprêmement élégant dans la note scandinave. Des portes coulissantes distinctes cachent les grilles des haut-parleurs traités pour améliorer l'acoustique et le compartiment central à remisage pouvant loger jusqu'à 135 albums de disques. L'arrière du cabinet est de fini splendide. Lampe pilote et lampe dans le compartiment à disques. Deux hauts-parleurs de 12" et quatre de 3½" dans un SYSTEME SONORE ACOUSTIQUE INTEGRE.

BAS PRIX D'INVENTAIRE



PHONO-STEREO RCA VICTOR "LE TOWNSMAN"



Modèle no SC-10

Les lignes minces et nettes de ce cabinet moderne sont mises en valeur par des lattes abat-son recouvrant les grilles des haut-parleurs traités pour améliorer l'acoustique. L'arrière du cabinet est de fini splendide. Beaucoup d'espace pour remiser les disques. Lampe pilote et lampe dans le compartiment à disques. Beaux placages de bois en noyer naturel ou noyer satiné. Deux haut-parleurs de 8" et 4 de 3½".

BAS PRIX D'INVENTAIRE

HEURES D'AFFAIRES
Du lundi au mercredi de 9 a.m. à 6 p.m. — Jeudi et vendredi jusqu'à 10 p.m. — Le samedi 5 p.m.

L'AS DU SERVICE
JEAN GERVAIS
ICI c'est le client qui est ROI

5270, rue HENRI-JULIEN
au coin de la rue Boucher
CR. 7-4103

1145 est, MONT-ROYAL
près de la rue de La Roche
LA. 4-6817

MONTRÉAL

Bourse de Montréal

Ventes		Haut	Bas	3 h.
420	Abitibi	12⅝	12¼	12¼
—	Algoma	71	71	—
4400	Alliance	400	375	480
1450	Alumin	37⅝	37⅜	37⅜
—	Alum 4¼	43¾	43½	—
—	Alcan 1 pr	21⅝	21⅝	—
41	Alcan 2 pr	46	46	46
—	Ang Cp pr	25	25	—
—	An 4½ pr	42	42	—
110	An 265 pr	50	50	50
—	An 290 pr	51	51	—
100	Argus	19⅛	19⅛	19⅛
—	Arg 2.70 pr	50½	50¼	—
25	Arg C Pr	14	14	14
100	Asbestos	24⅛	24⅛	24⅛
—	Atl Sug	27⅝	27⅝	—
50	Bq CN	68½	68½	68½
—	Bq D'Eparg	16⅞	16¾	—
380	Bq Imp C	68¾	68½	68¾
205	Bq Mont	63¾	63½	63½
140	Bq N E	73	73	73
121	Bq PC	48½	48½	48½
365	Bq Roy	78	77⅞	78
—	Bq Tor D	64⅝	64	—
—	Bathur P	23⅝	23⅝	—
—	Bath Wts	11	11	—
2180	Bell Phone	58¼	57½	57⅝
—	Bow Mer Pr	50¼	50¼	—
—	Bowater	8¼	8¼	—
3300	Brazil	10⅜	10⅛	10⅜
25	BA Bk Note	70	70	70
1378	BA Oil	32¼	31⅝	31⅝
—	BC Forest	22⅞	22⅛	—
240	BC Phone	75½	75¼	75½
—	BC Ph 4½	92	92	—
5290	Brinco	6	6	6
—	Brooke Pr	52½	52¼	—
25	Bruck (A)	27	27	27
300	CAE	11¼	11⅛	11⅛
125	Cal Pow	27⅝	27½	27¾
—	Can Cem	44½	44¼	—
—	Can Cem Pr	26¼	26	—
1050	CD Sugar	23	23	23
950	Can Iron	22⅛	21⅝	21¾
—	Can Malt	22	21¾	—
—	C Safe4.40pr	97¼	97¼	—
25	CSL	39½	39½	39½
—	CSL pr	6⅜	6⅜	—
3020	C Brew	8¾	8¼	8¼
—	C Brew A	44¼	44¼	—
—	C Brew B	51	51	—
—	C BrAlumA	19	19	—
—	CBAL A w	615	610	—
—	CBAL B w	615	615	—
—	C Bronze p	97¼	97¼	—
—	C Chem w	775	770	—
—	C Conv A	9¼	9	—
—	C FAdtnA pr	16¾	16¾	—
450	CIL	19	19	19
—	CI Pow	30½	30½	—
—	CI Pow pr	19	19	—
650	C Marconi	7⅛	7	7
1560	CPR	63¾	62⅞	—
440	CPR 4% pr	9⅜	9⅜	9¼
800	C Pfina	12⅞	12¾	12¾
—	CPP Sec	20	20	—
275	C Refract	17	17	17
—	C Vickers	20½	20½	—
2900	Central Del	13	12¾	13
550	Chemcell	14⅛	14	14
—	Chem 7.75pr	35½	35½	—
—	Col Cell	7	7	—
2010	Cons MS	46½	46¼	46¼
820	Cons Paper	40¾	40¼	40¾
—	Cons Text	22½	22½	—
—	Consu Glass	12¾	12¾	—
—	Cont Can	77⅜	77⅜	—
—	Coronatio	255	255	—
—	Crain RL	32¾	32¾	—
—	Créd Foncie	73	73	—
100	Cr Zell A	27	27	27
—	Crush Int	15½	15½	—
—	Cygnus pr	22¼	22¼	—
50	Denison	39	39	39
1700	Dist Seag	38⅝	38½	38½
—	Dome Pete	17¼	17¼	—
1500	D Bridge	28¾	28	28⅜
—	D Corset	12½	12½	—
300	Do Fasco	28	28	28
—	Do F 4¾	96	98	—
300	D Glass	14½	14½	14½
—	D Glass P	16½	16½	—
25	Doseo	16½	16½	16½
—	D Stores	24½	24⅜	—
750	Domtar	20	20	20
—	Domtar P	21½	21½	—
425	D Text	38	38	38
—	Donohue	8¾	8¾	—
330	Du Pont	44	44	44
300	Dupuis A	8¾	8¾	8¾
—	Eddy Match	39	38	—
25	Enamel A	6¾	6¾	6¾
100	Enamel B	3½	3½	3½
100	Falcon	101	101	101
200	Fam Pl	27¾	27¾	27¾
25	Fleetwood	28	28	28
—	Ford	61¼	61¼	—
350	Fraser	29	28¾	28¾
—	Freiman	6¼	6¼	—
300	Fr Pete	470	460	460
—	GMC	115	115	—
—	GS War Pr	93	93	—
—	GB C I Pr	48	48	—
550	GL Paper	24	24	24
—	Gunnar	219	219	—
—	Hdy Andy	6⅜	6⅜	—
500	Hawk Sidd	6½	6½	6½
—	Hollinger	28	28	—
—	Home (A)	20	20	—
—	Home (B)	19	19	—
—	Horne Pf	320	320	—
—	H Smith Pr	40	39¼	—
210	Hud B M	83½	83	83
100	HBC	15¼	15¼	15¼
680	Husky Oil	15⅛	15	15
411	Imp Oil	53⅛	53¾	53⅞
300	Imp Tob	15¼	15⅛	15⅛
—	Imp Tob Pr	25	25	—
325	Ind Accep	22⅛	22⅛	22⅛
—	I Ac 4.50 P	90½	90½	—
300	Inglis	10⅝	10⅝	10⅝
1970	Int Nickel	107	106¼	106¼
—	Int Pap	37½	36	—
1000	Int Util	32¾	32¼	32¼
460	Inter PL	86¼	86	86¼
900	Invest Gr A	14¼	14⅛	14¼
—	Jamaica PS	14⅝	14⅝	—
25	Int Util	33¾	33¾	33¾
700	Labatt	18	17¾	17¾

Ventes		Haut	Bas	3 h.
1300	Laur Fin	12½	12¼	12⅜
2100	Laur F 2.00	30	29½	30
1040	Loblaw A	11¼	11⅛	11¼
800	Loblaw B	11½	11⅜	11½
—	Loeb M	16¾	16¾	—
—	MacKinn	18½	18	—
—	MacLar A	24½	24½	—
—	MacLar B	25¼	25¼	—
1075	MB & PR	28¼	28	28
—	Marit Elec	23½	23½	—
140	Marit Tel	22	22	22
8190	Massey F	32¼	31⅝	32
500	McAllister	9	8¾	9
—	Met Stores	12½	12½	—
—	Miron 6%	10¼	10¼	—
—	MithR A	12½	12½	—
225	Molson A	31	30½	30½
1074	Molson B	32½	32½	32½
—	Mtl Loco	14⅛	14⅛	—
—	Mtl Trust	21⅞	21⅜	—
150	Moore Co	79¼	79⅛	79¼
—	MorseR A	20¼	20	—
—	MorseR B	20½	20½	—
400	Mussens	10¼	10⅛	10⅛
610	NFLD Light	12	11⅛	11⅛
525	Noranda	53¾	53½	53½
—	Nort & C Gs	32½	32½	—
25	NS LP	37	37	37
100	Ocean Fish	14⅛	14⅛	14¼
775	Ogilvie	15⅛	15	15
—	Ogilvie Pr	35	35	—
—	Ont Steel	38½	38½	—
400	Oshawa A	29½	29½	29½
500	Pac Pete	12⅜	12⅜	12⅜
50	Phillips C	32¼	32¼	32¼
500	Placer	29½	29½	29½
355	Pow Corp	14	13⅞	13⅞
—	Pow C 4¾	44¾	44¾	—
175	Price Br	41¼	41	41
25	Price Pr	83½	83½	83½
225	QN Gas	13⅜	13⅛	13⅛
—	QNG Pr	98	98	—
—	Que Phone	25½	25	—
—	Reed Paper	9¼	9¼	—
100	Reitman's	13¼	13¼	13¼
—	Reitman's A	10½	10½	—
309	Rio Algom	21¾	21½	21½
—	Rockwell	41	39¾	—
600	Rolland A	12	11⅜	11⅜
—	Ronalds F	12½	12½	—
200	Rothmans	26¼	25⅞	26¼
—	Royal T p	20¾	20¾	—
—	St-L Cm (A)	35¾	35¾	—
—	St-L Cp A	100	100	—
—	Salada F	11	10¼	—
—	Scott LaS	16	15⅜	—
670	Shell Cn	22⅜	22½	22¼
—	Shell I pr	28	28	—
—	SherW p	139	139	—
—	Shop Save	15⅜	15⅜	—
—	Sicard	6½	6½	—
—	Sicard 6%	20¼	20¼	—
200	Simpsons	28¾	28¾	28¾
—	Simp Sears	18	17⅜	—
—	Soc GF	8¾	8½	—
—	Sogemines	12½	12½	—
—	Southam	42	41	—
300	SS Steel	13½	13⅛	13⅛
900	Steel Can	26	25¾	26
137	Steinbg (A)	26½	26⅛	26¼
—	Steinbg P	100	100	—
100	Texaco Cn	58½	58½	58½
—	Tr-C Corp	8¾	8½	—
327	T Fin (A)	12	11⅞	12
25	Tr-C PL	37	37	37
50	Tr Mt PL	17¾	17¾	17¾
—	Turnbull	6	6	—
250	Un Carbide	26½	26	26
—	Wajax	14	14	—
—	Weldwood	9⅛	9⅛	—
640	WCoast Tr	25	24⅞	25
—	W Pac Pd	17	17	—
220	Weston (A)	23½	23½	23½
—	Wst (A) w	14½	14½	—
—	Weston (B)	24⅜	24⅜	—
—	Wstn 4½	94¼	94¼	—
100	Zeller's	27⅜	27⅛	27⅛
—	Zellers Pr	46¾	46¾	—

Bourse Canadienne

Ventes		Haut	Bas	3 h.
178	Ajax	7	7	7
200	Alscope	170	120	170
2000	Alsof	10	10	10
500	Amg B Bel	24	24	24
—	Ameranium	5½	5½	—
29000	Anthonian	18	16	17
—	Arno	6½	6½	—
—	Atlanta	22	22	—
1000	Augustus	49½	49	49
8500	Agassiz	35	34	34
—	Baker Talc	6½	6½	—
—	Band-Ore	19	18	—
—	Barvallee	4½	4½	—
12000	Bateman	9½	9	9
—	Beauce PI	6½	6	—
—	Beld-Cort	12¾	12½	—
—	id wt	12¾	12¾	—
1400	Black Hwk	180	170	170
14000	Black River	24	23	24
400	Blue Bon	340	340	340
2000	Bluewater	30	28	30
3000	Bornite	6½	6	6½
—	B Carpets	39	39	—
8000	Bruce-Prest	14	14	14
1000	Bruneau	25	25	25
12500	Burnt Hill	36½	35	35
700	Camflo	320	315	315
—	Cl Ins T	31	31	—
—	Carbec	13½	13½	—
100	C Secu A	340	340	340
—	CI I T P	93	95	—
—	Cartier-Q	10	10	—
—	Casavant	440	430	—
—	Cassiar	15	15	—
—	Cessland	610	610	—
600	Chemalloy	136	134	136
—	Chib Cop	6½	6½	—
4500	Chipman	15	14	14
5500	Coastal M	23	22	23
—	Con H & M	60	60	—
—	Com O & G	35	35	—
1116	Commodor	175	170	170
—	Commodo w	43	36	—
5000	Cominga	15½	15	15
—	C Bellek	31	31	—
1000	C Canoram	24	24	24
—	C D Sec A	130	130	—

LES INDICES DE LA BOURSE DE MONTREAL

	65 Ind.	13 S. pub.	7 Banq.	85 Comb.	8 Pap.
Clôture — 16 fév.	170.36	152.69	127.55	162.96	123.50
Clôture — 15 fév.	171.39	153.35	128.22	163.89	123.91
Sem. dernière	171.21	153.57	127.95	163.77	124.88
Mois dernier	170.34	156.24	131.94	164.02	123.94
Haut — 1966	171.39	158.41	132.91	164.02	125.34
Bas — 1966	163.59	153.39	127.24	158.28	119.40
Haut — 1965	174.05	161.78	138.56	166.93	147.43
Bas — 1965	151.81	143.06	118.03	147.25	112.39

cours des obligations

GOUVERNEMENT DU CANADA			
3 Perpetuels	1966	73	74
4½ 15 dec.	1966	99¼	99¾
2¾ 15 juin	1968	95¼	95¾
3¼ 1 juin	1976	82¼	82¾
4¼ 1 sept.	1972	92	92½
5½ 1 oct.	1975	98¾	99½
4½ 1 sept.	1983	86½	87½
5¼ 1 mai	1990	94½	95¼
5½ 1 oct.	1969	100	100½
CNR 5½ 15 dec.	1971	99¾	100¼
CNR 5¾ 1 jan.	1985	100½	101½
CNR 4½ 1 avril	1967	99	99¼
CNR 4 1 fev.	1981	82½	83¼
CNR 5 1 oct.	1987	91½	92¼
GOUVERNEMENTS PROVINCIAUX			
A M F C	5¼	1987	93¼	94¼
BC Elect	3¼	1967	97½	98½
BC Elect	5½	1989	94½	96
BC Elect	5¾	1977	97½	99
Man Hyd	5¼	1988	92	93
N. B.	5½	1989	93¼	94¼
NFLD	5¼	1985	90¾	91¾
N. S.	5¼	1985	92¾	93¾
Ont.	3	1970	90½	91½
Ont.	5½	1985	96	97
Ont. Hyd.	2¾	1968	94	95
Ont. Hyd.	5¼	1985	93¼	94¼
Que.	5½	1990	92¾	93¾
Que.	3	1969	91½	92½
Que.	5¼	1987	90¼	91¼
Que. Hyd.	3¼	1974	82¾	83¾
Que. Hyd.	5½	1988	93	94
Que. Hyd.	5	1995	85¾	86¾
Saskat.	5½	1985	95	96
MUNICIPALITES				
Montreal 5¼ juin		1989	93½	95
Tor Mt 5½ 15 jn		1985	94½	96
Vanc 5¼ 15 j		1977	94	95
Hamili 5¼ 15 j		1977	96½	94
EMPRUNTS CONVERTIBLES				
Abitibi 4½		1966	100	104
Brazil Tr 4½		1971	90	93
Cdn Petrofina 4		1972	88	90
Cdn Utilities 5¼		1972	135	—
Inland Cem 4½		1976	90	—
Int Nat Gas 5½		1977	95	97
Loblaw 4¾		1976	172	—
Lob Lease 5½		1973	99½	100
Pace Pete 5		1977	100	100
Simpson's 5		1976	210	—
Simpson's 5½		1979	134	—
TC Pipeline 5		1989	109	113
TC Pipeline 5		1988	147	—
Triad 4¾		1971	92	95
Uted Twn El 6¼		1981	117	—
W Coast 5½ xd		1988	102	104

INDUSTRIES				
Abitibi 6¾		1977	101	102
Algoma 5¼		1978	94	95
Aluminium 4½		1973	91	92½
BP Tanker 6¼		1985	99½	101
BA Oil 5½		1977	92	94
Can Cement 3¾		1975	85	87
Cdn Br Alum 5¾		1980	96	98
CIL 5¼		1977	97½	98½
CPR 5		1983	89	90
Cr Foncier 5¾		1985	92	94
Dosco 6		1985	94	96
Dom Stores 5½		1985	96	97
Domtar 5¾		1990	93	95
Eaton Acc 5¾		1985	95½	96½
Imp Oil 3		1989	92	93
I A C 6½			98¼	99¼
Roy Tr Mtg 6		1975	98½	99½
Roynat 6		1980	98	99
Shell Oil 5⅞		1977	98	100
St Law Corp 5		1978	92	93
Simpsons 4¾		1973	95	97
Traders Fin 5¾		1985	87	89
Woodward's 5¾		1985	96½	97½
Westons 5½		1983	93	95
SERVICES PUBLICS				
Ang Con Tel 6		1983	99	101
Alta G Tk 5¾		1985	96	98
Bell Tel 3¾		1979	80	82
Bell 5½		1982	95¾	97½
Bell Tel 5¾		1984	97	99
Bell Tel 6¼		1978	1/8	103
Bow Pow 3¾		1980	80	82
Braz Tr 4¾		1970	40	—
BC Tel 5¾		1986	96	98
Calgary P 5¾		1982	98	—
Cdn Elect 4		1968	95	—
C West NG 5¾		1982	96½	98½
Cons Gas 5¾		1984	97¾	—
Cons Gas 5		1978	91	—
Gt Lakes 5¾		1977	99	—
Lakeland NG 6		1982	96½	98½
Marit El 5¾		1983	96	—
NFLD & P 5½		1978	94	—
N Ont N Gas 5¾		1982	95½	98
Northw Ut 5¾		1968	96½	98½
Northw Ut		1983	96	—
Que Nat Gas 5¾		1985	94	96
Que Nat G 6		1988	96	—
Que Tel 5¾		1983	95½	—
TC Pipe 5.85		1987	97	99
Union G 5		1977	95	97
IMMEUBLES				
Brant Coach 6		1978	97	—
Eaton R 3½		1968	96	97½
Eaton 5		1978	91	92
Steinbg 6		1984	98	99½
Loblaw's 5½		1983	93	95½

dividendes

	Taux	Paiement	Enrg.
Dom. of Can. Gen. Insurance (ord)	$0.25 tr.	15-4-66	31-3-66
Dominion Fabrics (ord)	$0.04 tr.	2-5-66	11-4-66
Dale-Ross Holdings (priv)	$0.15 —	15-3-66	25-2-66
Guardian Assurance (ord)	9 pence fin.	31-3-66	27-2-66
Grafton's Ltd "A"	$0.25 tr.	15-3-66	2-3-66
I.T.L. Industries (priv)	$0.42½ tr.	1-4-66	24-3-66
Laiteries Leclerc "A"	$0.10 tr.	15-3-66	1-3-66
Mackinnon Struct. Steel (priv)	$1.25 tr.	15-3-66	28-2-66
Silknit Ltd (ord)	$0.10 —	15-3-66	1-3-66
id. (priv)	$0.50 tr.	15-3-66	1-3-66
Std. Structural Steel	$0.10 tr.	28-3-66	15-3-66
Tamblyn G. Ltd (priv)	$0.50 tr.	14-4-66	4-3-66

Tendance irrégulièrement plus faible

MONTREAL — La tendance est irrégulièrement plus faible cet après-midi sur les Bourses de Montréal.

Les services publics et les banques gagnent du terrain, mais les autres secteurs sont irrégulièrement en baisse.

Parmi les industrielles les plus actives, Massey est inchangé à 32, Alliance Crédit perd 20 cents à 3.95 et Brazil gagne ⅜ à 10⅞.

Le secteur le plus faible est celui des métaux; Falconbridge, sur un petit volume, baisse de 3 points à 101, Inco perd ¾ à 106¾ et Canada Iron fléchit de ¼ à 22½.

Aux services publics et aux banques, BC Phone gagne ¼ à 75½ tandis que Brinco et CPR progressent de ⅛ respectivement. La banque de Commerce gagne ½ à 68½. Aux industrielles et papeteries, Dom. Textile perd ¼ à 38, Price ¾ à 41 et Fraser ⅜ à 28¾. Ogilvies, aux alimentaires, gagne ⅜ à 15 et Shell, aux raffineries, décline de ¼ à 22¾.

Dans le secteur minier, Pennbec, la plus active, gagne 2½ à 36 cents et Rusty 4 à 30 cents. Patricia Silver perd 4 cents à 68 cents et Dumont 1 à 45 cents.

* * *

TORONTO — Le marché est actif et les cours sont mixtes à Toronto.

Moore Corp. gagne 1¼ à 79¼, Falconbridge 1½ à 101⅞ et Inco en perd 1 à 106½.

Dome, aux pétroles de l'ouest, gagne ¼ à 19¼ tandis que Gridoil perd 13 cents à 1.47. Aux aurifères, Kerr Addison fléchit de ¾ à 11¼.

Parmi les mines spéculatives, Black Hawk gagne 11 cents



à 1.76, D'Eldona 8 à 1.18 et Con Lake 4 à 69 cents.

* * *

NEW YORK — Les automobiles fléchissent dans une atmosphère irrégulièrement plus faible à Wall Street cet après-midi. Cependant, certaines valeurs individuelles se maintiennent en hausse.

Nonobstant les rapports de bénéfices et de production industrielle plus élevés, on semble craindre que le président Johnson demande de relever les impôts si la hausse des prix continue de se faire sentir.

A l'encontre de la tendance en baisse parmi les trois grands de l'industrie de l'automobile, Studebaker gagne plus de 2 points, par suite de rumeurs qui persistent à l'effet que la compagnie a reçu une autre offre d'achat pour ses actions ou bien encore que certains intérêts, non identifiés, seraient en train d'acheter les actions sur le marché. Allied Products qui gagne près de 3 points, est notamment mentionné à ce sujet.

* * *

LONDRES. Les perspectives possibles d'une élection générale semblent restreindre le marché londonien qui est calme aujourd'hui.

A l'instar de Wall Street, les titres cotés en dollars sont généralement un peu faibles. Les valeurs canadiennes fléchissent également mais Consolidated Paper progresse légèrement.

Peu de changements aux pétroles qui sont toutefois assez actifs. Aucun changement aux aurifères tandis que les cuivres sont fermes.

* * *

PARIS. (AFP) — La bourse est aujourd'hui parfaitement édifiée sur les objectifs gouvernementaux en matière économique et sociale ainsi que sur les mesures qu'il vient de prendre pour les atteindre. Il n'en résulte cependant aucun effet de surprise car les indications qui ont circulé à leur égard ces derniers jours en reflétaient déjà l'esprit, sinon le détail. La tendance du marché s'apparente à ce qu'elle était déjà depuis le début de la semaine. Les transactions ne sont ni plus ni moins animées et ce sont toujours de petits mouvements contradictoires que l'on observe dans la plupart des compartiments de valeurs françaises.

cote des grains

MARCHE A TERME
WINNIPEG
LE 16 FEVRIER 1966

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
AVOINE :				
Mai	92¼	92½	92¼	92½
Juil.	90¾	90½	90¾	90½
Oct.	——	——	——	90
Déc.	——	——	——	86⅜
ORGE :				
Mai	1.38¾	1.39½	1.38⅝	1.39½
Juil.	——	——	——	1.37⅜
Oct.	——	——	——	1.33½
Déc.	——	——	——	1.33½
LIN :				
Mai	3.13	3.14	3.12⅝	3.13
Juil.	3.09	3.09	3.08⅜	3.08⅜
Oct.	3.10	3.10	3.09	3.09⅜
Déc.	——	——	——	3.06⅜
SEIGLE :				
Mai	1.42⅜	1.42⅜	1.41⅜	1.41¾
Juil.	1.40⅜	1.41	1.40⅜	1.40⅜
Oct.	1.42½	1.42⅜	1.42½	1.42½
Déc.	——	——	——	1.41¾
GRAINE DE COLZA :				
Mars	2.77½	2.77½	2.73½	2.73¾
Mai	2.71½	2.71½	2.69⅜	2.69½
Juil.	2.65½	2.65½	2.64	2.64¾

MARCHE AU COMPTANT

AVOINE — 2 cw 90 ; ex 3 cw 89¼ ; 3 cw 89 : ex 1 fourragère 88½ ; 1 fourragère 87 : 2 fourragère 84 : 3 fourragère 81 : fourragère mélangée 65.

ORGE — 1 et 2 cw 6-rang 1.37½ ; 1 cw 2-rang 1.34 ; 3 cw 6-rang 1.34½ ; 3 cw 2-rang et 1 fourragère 1.33 : 2 fourragère 1.31½ ; 3 fourragère 1.28½.

SEIGLE — 1 et 2 cw 1.38 ; 3 cw 1.33 ; 4 cw 1.22¾ ; ergoté 1.16⅛ ; sur voie 1.38.

LIN — 1 cw 3.07⅛ ; 2 cw 3.01⅝ ; 3 cw 2.99 ; sur voie 3.07⅛.

GRAINE DE COLZA — No 1 cdn 2.73¾ ; No 2 cdn 2.63¾.

MARCHE DU LIN — Prix comptant : $2.95.

CHICAGO

	Ouver.	Haut	Bas	Clôt.
BLE :				
Mars	1.68	1.68¼	1.67¼	1.67½
Mai	1.68¾	1.68⅞	1.67¾	1.68½
Juil.	1.59¼	1.59½	1.58¾	1.59½
Sept.	1.61¼	1.61½	1.60¾	1.61¾
Déc.	1.66⅛	1.66⅛	1.65⅝	1.66¼
MAIS :				
Mars	1.27⅝	1.27⅝	1.27¼	1.27⅜
Mai	1.29¾	1.29¾	1.29¼	1.29½
Juil.	1.30¼	1.30½	1.30¼	1.30½
Sept.	1.27⅜	1.27⅜	27	1.27½
Déc.	1.21⅜	1.21¾	1.21⅜	1.21½
AVOINE :				
Mars	73	73	72¼	72½
Mai	72¼	72¼	71½	71½
Juil.	70¼	70⅝	69¾	69¾
Sept.	70⅛	70⅛	70⅛	70⅛
Déc.	72	72	72	72
SEIGLE :				
Mars	1.33½	1.33½	1.33	1.33½
Mai	1.36	1.36	1.35½	1.35¾
Juil.	1.36⅜	1.36⅝	1.35⅝	1.36
Sept.	1.37	1.37	1.36⅜	1.36¾
Déc.	1.39½	1.39¾	1.39⅜	1.39⅝
FEVES SOYA :				
Mars	2.95½	2.95⅝	2.91	2.91½
Mai	2.97¾	2.98¼	2.93½	2.94
Juil.	2.98¼	2.99	2.94¾	2.95
Août	2.94½	2.95¼	2.90¼	2.90⅞
Sept.	2.78⅜	2.78½	2.76½	2.77¼
Nov.	2.70⅝	2.70⅞	2.69¼	2.70¼
Jan.	2.73⅝	2.73⅝	2.72¼	2.73⅛

fonds mutuels

	Achat	Vente
Adanac	3.03	3.31
Andraea Equity	3.40	3.72
All Cdn Com	7.42	8.13
All Cdn Div	9.65	10.58
American Growth	6.03	6.61
Assoc Investors	5.93	5.99
Beaubran	41.96	45.56
Canada Growth	6.26	6.88
Canada Securtiy	4.93	5.42
Cdn Gas Energy	10.37	11.36
Cd ninvestment Fund	4.18	4.59
Cdn Trusteed	4.99	5.36
Canafund	54.93	57.68
Champion Mutual	7.63	8.29
Collective Mutual	6.46	7.03
Commonwealth Intl	10.94	11.99
Commonw Intl Lev	19.59	11.61
Corporate Investors	5.91	6.46
Diversified Income A	30.65	—
Diversified Income B	6.13	6.74
xDividend Shares	3.90	4.27
Dominion Compound	4.47	4.86
Dominion Dividend	3.44	3.74
xDreyfus	27.05	29.32
Dominion Equity	24.60	25.64
Entarea Investment	15.22	15.37
European Growth	6.74	7.37
Federated Financial	5.17	5.69
Federated Growth	7.26	7.93
First Oil and Gas	6.10	6.69
Fonds Collectif A	7.41	8.05
Fonds Collectif B	5.46	5.81
Fonds Collectif C	8.67	9.42
Fonds Desjardins A	5.10	——
Fonds Desjardins B	4.94	——
Fonds P.E.P.	4.34	4.72
Fraser	11.10	11.16
Group Inc.	4.40	4.81
Growth Equity	5.44	5.95

CAHIER No 3 / PAGES 31-46 LA PRESSE ANNONCES CLASSÉES

MONTREAL, JEUDI 17 FEVRIER 1966 — 82e ANNEE — No 40

St-Domingue: la grève prend fin

SAINT-DOMINGUE. (PC, AFP, UPI, PA) — La plupart des leaders syndicaux de la République dominicaine ont accepté aujourd'hui de mettre fin à la grève générale qui paralyse ce pays depuis sept jours. Ils ont lancé le mot d'ordre de la reprise du travail après que le président Godoy eut promis qu'il enverrait à l'étranger deux militaires de droite récalcitrants.

En outre, le chef du gouvernement provisoire a déclaré, au cours d'une émission radiotélévisée, que tout employé de l'Etat serait licencié, s'il ne se présentait pas aujourd'hui au travail. Le président provisoire a ajouté qu'il fera appel à la police pour assurer le fonctionnement des services publics.

M. Godoy a dit qu'il ne déléguera ses pouvoirs à personne et qu'il a donné des ordres pour que soient exécutés les décrets prévoyant le déplacement de deux chefs militaires de droite.

La grève générale avait été déclenchée jeudi dernier à la suite des incidents au cours desquels trois étudiants furent tués. L'arrêt de travail avait obligé les autorités à fermer l'aéroport et le port de Saint-Domingue, paralysant ainsi les transports avec l'étranger.

Au cours de son allocution, M. Godoy a assuré le peuple dominicain qu'il organiserait des élections libres le 1er juin, comme prévu. Il a dit qu'il avait de nouveau ordonné au commandant en chef de l'armée de l'Air, le colonel Cespedes, et au colonel Arana de se conformer au décret du 6 janvier qui prévoit leur mutation à des postes diplomatiques à l'étranger. Ces deux officiers supérieurs sont les seuls deux personnages visés par ce décret à ne pas avoir rejoint leurs postes à l'étranger. De leur côté, tous les chefs "constitutionnalistes" visés par le décret en question ont quitté le pays.



Un attentat vietcong fait 12 morts et 60 blessés à Saigon

SAIGON. AFP,UPI,Reuter)— Deux bombes au plastic ont explosé aujourd'hui devant l'état-major général des forces armées vietnamiennes, dans un quartier achalandé de Saigon. L'attentat, apparemment l'oeuvre du Vietcong, a fait 12 morts et 60 blessés, tous des Sud-Vietnamiens. Les mines ont sauté à moins de trois minutes d'intervalle à la sortie des bureaux, alors que les rues étaient envahies par la foule à l'heure du déjeuner. D'après la police, l'explosion était probablement due à deux bicyclettes dont les cadres étaient bourrés de plastic et de grenaille. Les deux bicyclettes, dont il ne reste que quelques morceaux déchiquetés, étaient placées contre un arbre juste en face de la petite route qui conduit de l'entrée secondaire de l'état-major à la rue principale. La photo ci-dessus nous fait voir un jeune garçon vietnamien blessé dans l'explosion, qu'on transporte vers une ambulance.

Vietnam: selon le CBS, de Gaulle a adressé une note sévère à Johnson

NEW YORK (PA, APR, UPI) — Le réseau radiophonique du "Columbia Broadcasting System" annonce aujourd'hui que le président de Gaulle a adressé au président Johnson une lettre qui est susceptible d'ouvrir "une querelle directe" entre les Etats-Unis et la France au sujet du Vietnam.

Par ailleurs, le secrétaire général des Nations unies ignore si le Nord-Vietnam a posé des conditions préalables à la tenue de négociations de paix, ainsi que le soutient une dépêche du "New York Times."

Dans une dépêche en provenance de Paris et signée de Tony Pell, on fait état "de sources françaises des mieux qualifiées" pour soutenir que la lettre que le général de Gaulle vient de faire parvenir au président Johnson est la plus raide que ce dernier ait reçu d'un homme d'Etat de l'Ouest jusqu'ici.

Bill Moyers, secrétaire de presse à la Maison Blanche, dit qu'il n'a pas entendu parler de cette lettre.

Selon le CBS, la lettre du président de France critique la décision de reprendre les raids au Nord-Vietnam et met de l'avant une suggestion susceptible de constituer un compromis pour des négociations éventuelles. De Gaulle, croit-on savoir, fait état de ses vues sur la paix, vues qu'il aurait déjà communiquées au président du Nord-Vietnam, M. Ho Chi-Minh.

Le correspondant dit : "Alors que le ton de la lettre à Ho Chi-Minh est amical et conciliant, celui de la lettre à Johnson est dur et sévère."

Prise de bec au Sénat

La bataille qui a fait rage hier dans l'enceinte même du Sénat américain entre les "faucons" et les "colombes" au sujet du Vietnam, a repris aujourd'hui devant la Commission sénatoriale des relations étrangères.

La prise de bec entre les tenants de la force et ceux de la diplomatie s'est articulée autour de la question de savoir si, oui ou non, il est sage de voter de nouveaux crédits pour le Vietnam. Une trentaine de sénateurs démocrates ont fait connaître leur intention de proposer un amendement à la demande de crédits, dans le but de scruter attentivement la politique du président Johnson au Sud-Est asiatique.

Pendant que les nuages s'amoncèlent au-dessus du sénat américain, Hanoï continue à affirmer ses positions. Dans une entrevue qu'il vient d'accorder au journal danois "Og Folk", le premier ministre Pham Van Dong du Nord-Vietnam a tenu à préciser, parlant des Américains : "Ils tentent d'imposer leur propre volonté au peuple vietnamien. Ils veulent appliquer leur schéma de négociations à partir d'une position de force. Notre peuple n'acceptera jamais cela."

Le premier ministre revient sur la lettre du 24 janvier qu'Hanoï a fait parvenir à plusieurs pays, et dit que cette lettre contient les éléments d'un règlement pacifique de la guerre. (On sait que dans cette lettre, le président Ho Chi Minh affirmait que le Vietcong doit être reconnu comme **seul** représentant du peuple du Sud-Vietnam — condition que Washington écarte comme **inacceptable.**)

Selon certaines sources égyptiennes en Inde, le président de la RAU, M. Gamal Abdel Nasser, aurait effectué de nouvelles démarches auprès des Etats-Unis et du Nord-Vietnam. La RAU aurait demandé aux Etats-Unis de revenir sur leur décision de reprendre les raids au-dessus du Nord-Vietnam, et aurait en même temps incité le gouvernement du Nord-Vietnam à avoir des exigences moins rigides pour l'ouverture de négociations de paix avec les Etats-Unis.

Ottawa et l'aide au Sud-Vietnam

OTTAWA. (PC) — Des représentants du gouvernement fédéral se sont entretenus récemment avec les autorités américaines au sujet d'un accroissement de l'aide économique du Canada au Sud-Vietnam, a déclaré hier aux Communes le premier ministre Pearson.

A la suite de la déclaration faite mardi, à Toronto, par le général Maxwell Taylor, conseiller du président Johnson sur la politique américaine au Vietnam, le leader de l'Opposition, M. Diefenbaker, a demandé si le Canada avait été sollicité en vue d'une "assistance plus tangible" au Sud-Vietnam.

M. Pearson a répondu que les Etats-Unis n'avaient pas demandé au Canada une assistance plus tangible, mais qu'un accroissement de l'aide économique fournie au Sud-Vietnam avait été discuté. Il n'a cependant pas précisé quelle avait été la position du Canada à ce sujet.

Les USA offrent un prêt de $100 millions à l'Inde

LA NOUVELLE DELHI. — (AFP, UPI)—Le vice-président Hubert Humphrey a offert aujourd'hui à l'Inde un prêt de $100 millions, qui marquera la reprise de l'aide américaine interrompue durant le conflit de frontière indo-pakistanais. L'argent a été offert pour l'achat de denrées jugées essentielles à l'économie de l'Inde, éprouvée par une grave disette alimentaire due à la sécheresse.

Le vice-président américain répondait ainsi à la demande du gouvernement indien, qui réclamait la reprise partielle mais immédiate de l'aide américaine pour pallier la pénurie de devises qui paralyse actuellement le développement économique de l'Inde.

M. Humphrey, arrivé hier soir à la Nouvelle-Delhi, a eu une conférence de deux heures avec le ministre indien des Finances, M. Sachindra Chauduri, le ministre de l'Agriculture et du Ravitaillement, M. Subramaniam, et le ministre de la Planification, M. Asoka Mehta.

Forces réduites au Cachemire

On annonce par ailleurs que l'Inde et le Pakistan ont accepté de ramener au niveau de 1949 leurs forces au Cachemire, à partir du 1er avril. Un communiqué de l'armée indienne précise que la réduction des forces s'effectuera sous le contrôle des Nations unies.

Cet accord a été conclu la semaine dernière au cours de pourparlers entre officiers indiens et pakistanais. Il est considéré à Rawalpindi comme marquant un important progrès dans la mise en application de la Déclaration de Tachkent, signée entre le président Ayoub Khan et l'ex-premier ministre Shastri quelques heures avant le décès de ce dernier.

Cependant, le ministre indien de la Défense, M. Chavan, a déclaré hier que la Chine renforce actuellement sa puissance militaire au Tibet, dans le but de maintenir la tension aux frontières du nord de l'Inde.

De son côté, le premier ministre, Mme Indira Gandhi, a affirmé que l'Inde est prête à entrer en pourparlers avec la Chine populaire sur la question du litige frontalier opposant les deux pays, mais en aucun cas dans des circonstances où sa position serait compromise de quelque façon que ce soit.

Mme Gandhi se rendra à Washington en mars

LA NOUVELLE-DELHI (AFP) — Mme Indira Gandhi se rendra le mois prochain à Washington pour y rencontrer le président Johnson, apprend-on cet après-midi, à La Nouvelle-Delhi, après un nouvel entretien du vice-président des Etats-Unis, M. Hubert Humphrey, avec le premier ministre de l'Inde.

La CIA recrute des agents dans les universités

WASHINGTON (AFP) — Il y a plus de vingt ans que les services de renseignements américains recrutent de futurs agents dans les universités, a déclaré hier le colonel Stanley Grogan, adjoint du directeur de la CIA, l'amiral William F. Raborn. Cette campagne de recrutement dans les universités a commencé dès la fondation du service OSS, précurseur de la CIA, lors de la deuxième guerre mondiale.

"Nous avons toujours été particulièrement intéressés par les personnes ayant un niveau élevé d'instruction, particulièrement par les diplômés en sciences qui peuvent nous être très utiles notamment pour interpréter les photos", a ajouté M. Grogan. (L'interprétation des photos constitue un aspect important du travail de la CIA qui a été révélé au grand public lors de l'affaire de l'avion espion "U2" qui fut abattu en URSS il y a six ans et lors de la découverte en 1962 que l'URSS avait installé des bases de fusées à Cuba).

M. Grogan a d'autre part déclaré que la CIA était probablement l'agence gouvernementale comprenant le plus de diplômés d'universités parmi ses membres, sur les 600 personnes occupant des postes élevés au sein de la CIA, 53 pour cent sont diplômés en sciences ou en philosophie, a-t-il dit.

M. Grogan a enfin déclaré que plus de 100 universités avaient été visitées afin de recruter des agents pour la CIA. Nous interviewons beaucoup de monde, a-t-il dit, mais nous n'en choisissons finalement que très peu. Les candidats, qui doivent avoir accompli leurs obligations militaires, sont soumis à une enquête poussée afin de s'assurer qu'ils sont dignes de confiance. M. Grogan a cependant fait remarquer que la grande majorité des agents de la CIA n'étaient pas chargés de missions de renseignements à l'étranger, mais se consacraient à des travaux d'analyse et de confirmation de ces renseignements.

La campagne de recrutement dans les universités de la CIA a été révélé mardi par la mésaventure d'un de ses agents, qui, découvert par les étudiants alors qu'il recrutait à l'université Grinnell (Iowa), avait été hué et ridiculisé par ceux-ci.

Les conservateurs de G.-B. sont disposés à négocier avec Ian Smith

(D'après AFP, Reuter) — M. Selwyn Lloyd, porte-parole pour les affaires du Commonwealth dans le "cabinet fantôme" conservateur, et qui vient d'effectuer une mission d'information de dix jours en Rhodésie, a laissé entendre aujourd'hui à Lusaka qu'un gouvernement conservateur éventuel entrerait en pourparlers avec M. Ian Smith.

M. Lloyd, qui venait de s'arrêter un jour en Zambie avant de partir pour le Kenya, a notamment déclaré : "Quand nous aurons gagné les élections, je pense que l'opinion de moi-même et de mes collègues sera que nous croyons important de lancer des pourparlers".

"S'il existe une volonté d'arranger les choses, je pense que les moyens de mener les discussions nécessaires peuvent toujours être trouvés", a-t-il ajouté.

M. Lloyd a précisé que son parti continuait de soutenir la politique rhodésienne des travaillistes sur les points qu'il estimait justes, mais gardait le droit de critiquer ses erreurs.

A Salisbury, le Parlement a adopté un projet de loi ratifiant les dispositions constitutionnelles promulguées lors de la déclaration de l'indépendance. La majorité requise était de deux tiers. Le projet de loi a été adopté par 48 voix contre 2 et 13 abstentions. Les treize députés de l'opposition officielle, membres du parti uni africain du peuple, ont boycotté le vote.

Par ailleurs, l'ambassadeur de Grande-Bretagne a Pretoria, sir Hugh Stephenson, a fait une démarche auprès du ministre des Affaires étrangères de l'Afrique du Sud, M. Muller, afin d'attirer son attention sur les livraisons de produits pétroliers à la Rhodésie. Ces livraisons ont été effectuées par des organisations sud-africaines privées, indique-t-on à Londres.

Les services de l'immigration du Canada en G.-B. sont débordés

LONDRES. (PC) — Le Bureau canadien de l'immigration en Grande-Bretagne est présentement débordé par les demandes de renseignements d'immigrants éventuels. Lors de la projection d'un film sur le Canada, la semaine dernière, près de 1,500 personnes ont dû retourner bredouilles, la salle de 550 sièges étant déjà remplie à capacité.

"Le nombre de demandes de renseignements est spectaculaire, a déclaré M. H.-L. Voisey, directeur du Bureau canadien de l'immigration à Londres. Au cours de janvier, nous avons répondu à 8,000 demandes de renseignements, soit deux fois plus qu'en janvier de l'an dernier, a précisé M. Voisey.

"Notre objectif pour cette année est d'envoyer au Canada 45,000 immigrants britanniques, mais je ne serais pas du tout surpris si nous en avions 50,000", a-t-il ajouté.

L'an dernier, 40,700 citoyens des Iles britanniques se sont installés au Canada, soit le chiffre le plus élevé depuis huit ans.

Johnson: le terrorisme rouge doit être bloqué au Vietnam

(d'après AFP, PA et UPI)— Le président Johnson et le secrétaire d'Etat Rusk ont respectivement pris la parole hier à Atlantic City et à Las Vegas, et ont, tous deux, expliqué certains aspects de la politique américaine au Vietnam.

Parlant devant les administrateurs d'école, le président a affirmé que, si "le terrorisme communiste réussit à prendre le dessus au Vietnam, il pourra gagner à nouveau dans un autre pays. Si cette "guerre de libération" triomphe, quel sera le prochain "libéré dans ce cas?" s'est-il demandé.

Le président a également déclaré que les Etats-Unis ne permettront jamais à la "stratégie de la terreur" communiste de réussir au Sud-Vietnam, mais a souligné qu'une victoire militaire pure restera vide de sens si elle ne s'accompagne pas des réformes sociales approuvées.

Parlant devant les 8,000 délégués au congrès de l'Association des coopératives électriques rurales", le secrétaire d'Etat Dean Rusk a prédit un accroissement progressif du nombre de pays du monde libre qui apportent une assistance non militaire au Sud-Vietnam ainsi qu'une augmentation quantitative de l'aide actuellement fournie par quelque 35 nations.

Le chef de la diplomatie américaine s'est, par ailleurs, attaché à faire l'historique du conflit vietnamien accusant de nouveau le Front de libération de n'être qu'un "outil" du Nord-Vietnam. "Ce Front, a-t-il dit, comprend peut-être, dans ses rangs, quelques hommes qui ne sont pas des hommes du parti communiste, mais en tout cas personne, communiste ou non communiste, qui ait un "standing" politique quelconque dans le sud. Ce n'est rien de plus qu'un Front politique pour le Nord, et le FNL n'exerce même pas de contrôle sur le gros des forces communistes qui se battent au Sud-Vietnam, car elles sont contrôlées à partir d'Hanoï."

Des armes USA aux Arabes et à Israël

WASHINGTON. (AFP, UPI). — Le département d'Etat a officiellement confirmé hier que les Etats-Unis ont vendu "sur une base sélective" des armes à la fois aux nations arabes et à Israël, dans le cadre de leur politique consistant à "maintenir des relations amicales avec tous les pays de cette région du monde" tout en appuyant "la cause du progrès, de la stabilité et de la paix".

N. Y.: toute menace de grève des transports est écartée

NEW YORK. (AFP, PA) — M. Nelson Rockefeller, gouverneur de l'Etat de New York, a signé aujourd'hui le projet de loi qu'il avait présenté à la Législature pour éviter une nouvelle grève des transports dans la ville de New York.

En apposant sa signature, le gouverneur Rockefeller a donné force de loi au projet. La nouvelle loi prévoit que les 34,600 membres du Syndicat des travailleurs des transports pourront obtenir les augmentations de salaire qui leur ont été accordées lors du règlement du récent conflit. Les dispositions de la nouvelle loi ont pour effet d'exempter les employés des transports de la ville de New York des pénalités prévues par la loi Condon-Wadlin interdisant les grèves du personnel des services publics.

Un juge de la Cour suprême de l'Etat de New York avait décidé, la semaine dernière, que le versement des augmentations de salaires obtenues par les syndiqués des transports était illégal.

Le jugement de la Cour avait déclenché de nouvelles menaces de grève. Le gouverneur Rockefeller a signé le projet de loi quelques heures après qu'il eut été adopté par la Législature de l'Etat.

Tant les députés que les sénateurs se sont élevés contre le projet de loi. Toutefois, la majorité républicaine au Sénat de New York a adopté le projet de loi par 46 voix contre 16. A la Chambre basse de la Législature, le vote a été de 118 contre 39. Les démocrates détiennent la majorité au sein de cette Chambre. Plusieurs législateurs ont déclaré qu'ils voteraient en faveur du projet de loi à leur corps défendant.

Par ailleurs, le syndicat des 12,000 assistantes sociales qui se consacrent à la lutte contre la pauvreté menace de déclencher la grève. De son côté, l'Union maritime menace d'en faire autant, de paralyser le port de New York.

Sabotage d'un train en Inde: 36 morts

LA NOUVELLE DELHI. (PA) Deux bombes chronométrées ont explosé dans un wagon de troisième classe de l'express postal de l'Assam, dans le nord-est de l'Inde, hier soir, et l'attentat a causé la mort de 36 voyageurs et des blessures à 53 autres.

Faisant rapport au Parlement aujourd'hui, le ministre des chemins de fer, M. Ram Subhag, a expliqué qu'une bombe a explosé dans le compartiment arrière du wagon, arrachant le toit et faisant stopper le train. Une demi-heure plus tard, alors qu'on retirait encore des morts et des blessés des débris, une deuxième bombe éclatait à l'avant de la voiture et faisait d'autres victimes.

Il semble que le sabotage soit l'oeuvre d'une faction activiste de la tribu des Nagas qui combattent pour l'indépendance de leur région et qui s'opposent aux négociations que doivent entreprendre demain les leaders d'une faction naga avec le gouvernement.

Ce sera la première fois que des chefs du mouvement clandestin rencontreront un premier ministre indien. La délégation de cinq membres est dirigée par Kughato Sukhai, qui se désigne lui-même comme "le premier ministre du gouvernement fédéral de Nagaland".

Des délinquantes livrent bataille à la police; 10 se sont échappées

CLERMONT, Ind. (PA, UPI) — Des émeutes ont éclaté à trois reprises hier à l'école de réhabilitation Indiana pour filles alors que des adolescentes criant et brandissant des haches ont livré bataille à la police dans l'école.

L'ordre a été rétabli durant un certain temps, mais le désordre a repris quand une vingtaine de filles, qu'on n'avait pas enfermées dans leurs cellules à la suite de la première émeute, se sont éparpillées sur le terrain de l'école armées de ciseaux, de haches, de couteaux et de bâtons. Dix d'entre elles ont pu s'échapper, et la police fouille les alentours pour les retrouver.

Un groupe de cinq adolescentes ont volé une auto patrouille de la police de l'Etat, mais l'ont immédiatement abandonnée quand la police a tiré des coups de feu dans les pneus.

Une centaine de policiers de l'Etat d'Indiana et des officiers de police du comté de Marion ont envahi la propriété de l'école pour la deuxième fois au cours de la journée.

Les vingt étudiantes qui se révoltaient pour la deuxième fois se sont promenées, en criant pour tenter de convaincre les 180 autres filles qui étaient demeurées dans leurs cellules, de se joindre à elles.

On avait promis à ce groupe d'étudiantes de ne pas les enfermer à clé si elles mettaient fin à l'émeute de l'après-midi, au cours de laquelle des fenêtres et des meubles ont été brisés et plusieurs étudiantes coupées aux jambes par des éclats de verre.

La plupart des manifestantes de l'après-midi ont refusé de prendre part à la deuxième émeute.

L'école est une institution de correction située à cinq milles à l'ouest d'Indianapolis.

M. Bernard Dolnick, commissaire du département correctionnel de l'Etat, qui a aidé à calmer le soulèvement de l'après-midi, a déclaré qu'il demeurerait à l'école jusqu'à ce que le calme soit rétabli.

Six filles blessées aux bras et aux jambes au cours de l'émeute de l'après-midi ont été traitées dans un hôpital d'Indianapolis. Aucune n'était blessée gravement.

Les autorités ont raconté que la révolte avait éclaté quand une fille aurait attaqué le principal de l'école dans un corridor et que d'autres pensionnaires, témoins de la bataille, commencèrent à briser les meubles et les fenêtres. Elles sortirent en criant sur le terrain de l'école.

Certaines filles se sont plaintes du traitement des surveillantes et d'autres des mesures disciplinaires.



téléphoto UPI

Rio se prépare au carnaval

Cette beauté brésilienne est portée en triomphe par de joyeux manifestants durant les célébrations qui précèdent le fameux carnaval de Rio de Janeiro. A cause de la pluie et des inondations qui ont dévasté cette ville en janvier, le carnaval de cette année pourrait bien être le plus tranquille depuis nombre d'années.



téléphoto PA

Une délinquante en colère

Il a fallu l'intervention d'une centaine de policiers pour rétablir l'ordre dans une institution de délinquantes de l'Indiana où une émeute a éclaté hier. A trois reprises, les pensionnaires ont tenté de s'enfuir en groupe, brisant tout sur leur passage. Onze d'entre elles ont été blessées, et une dizaine ont pu s'échapper.

Naissances Décès Remerciements In memoriam

BACON (Mérilda) — A Joliette, le 15 février 1966, à l'âge de 73 ans, est décédée Mérilda Giroux, épouse de M. Pierre-Paul Bacon, gérant de la Caisse Populaire St-Pierre de Joliette, et vice-président des caisses régionales Desjardins à Joliette, demeurant 824, rue Notre-Dame. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Omer Landreville
674, rue St-Louis
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Pierre de Joliette, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BANVILLE (Jean) — Subitement à Ville Mont-Royal, le 16 février 1966, à l'âge de 31 ans, est décédé Jean Banville, époux de Gilberte Arpin, père de Michel et Louise. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
5650 Chemin Côte-des-Neiges
pour se rendre à l'église St-Joseph de Ville Mont-Royal où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BAYARD (Gérard) — A Montréal, le 16 février 1966 à l'âge de 57 ans est décédé M. Gérard Bayard époux de Clairy Tousigny, demeurant 280 rue Rachel. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Georges Godin Enrg.
518 rue Rachel est
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BEDARD (Marguerite) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 50 ans, est décédée Mme René Bédard, née Marguerite Rocheleau, demeurant à 1621, St-Timothée. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
1750, rue Amherst
à 8 hrs 15, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 8 hrs 30, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BELAND (J. Napoléon) — A Ville Lemoyne, le 15 février 1966, à l'âge de 71 ans, est décédé M. J. Napoléon Beland, membre du 4ème degré assemblée Louis de Montcalm et 3ème degré conseil 3809 Lalièche, époux de feu Florida Dupont, demeurant 47, Charron, père de Mme Joseph Therrien (Yolande), et René. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr Inc.
167 boul. Ste-Rose
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERGERON (Henri) — Subitement, à St-Henri de Mascouche, le 14 février 1966, à l'âge de 66 ans, est décédé Henri Bergeron, époux de Praxède Longpré, demeurant 113, rue Jeannotte. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr
175, Boul. Ste-Marie, ouest
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de St-Henri de Mascouche, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BERIAULT (Cyprien) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 85 ans, est décédé Cyprien Bériault, époux de Délima Miron, demeurant 6865, Boul. Monk. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6359, Boul. Monk
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Jean-de-Matha, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Zotique, comté Soulanges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BINETTE (Albert) — Subitement, à Beloeil, le 16 février 1966, à l'âge de 50 ans, est décédé M. Albert Binette, époux d'Alfredine Lebel, demeurant 932, St-Joseph, employé à la ville de Beloeil. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Demers
881, rue Monseigneur-Laval
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Mathieu, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Beloeil, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUDREAULT (Estelle) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 76 ans, est décédée Mme veuve Arthur Boudreault, née Estelle Boisvert, demeurant 136 rue Vermont, Ville Jacques-Cartier. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Jos Lussier & Fils,
4733 rue Papineau
à 8 h. 15, pour se rendre à l'église Sacré-Coeur-de-Jésus, Ville Jacques-Cartier, où le service sera célébré à 9 h., et de là au cimetière de St-Georges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BOUFFARD (Paul-Henri) — A Québec, le 16 février 1966, à l'âge de 70 ans, est décédé le sénateur Paul-Henri Bouffard, C.R., époux de Margaret Hatchett, demeurant au Château St-Louis. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Arthur Cloutier et Fils Ltée
975 rue Marguerite-Bourgeois
à 9 hrs 40, pour se rendre à l'église St-Dominique où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Belmont, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. S.V.P. pas de fleurs. Dons à la Fondation Canadienne de Cardiologie.

BOUTHILLIER (Aline) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme Horace Bouthillier, née Aline Lapointe, demeurant à 1814, Visitation. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Victor Dubois Enrg.
1750, rue Amherst
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Catherine, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Assomption où un libera sera chanté. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRIDEAU (Winnie) — A Montréal, le 16 février 1966. L'âge de 85 ans, est décédée Mme veuve Joseph Brideau, née Winnie Young, demeurant 4301, Berri. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons funéraires
Adolphe Lemay Inc.
25, avenue Laurier Est
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Jean-Baptiste, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

BRUNET (Berthe) — A Laval-des-Rapides, le 15 février 1966, à l'âge de 73 ans, est décédée Mme veuve Donat Brunet, née Berthe Perron, demeurant 72, rue Marial. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatrault
76, Boul. Dussault
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église du Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASTONGUAY (Irène) — A Lachine, le 16 février 1966 à l'âge de 69 ans est décédée Irène Castonguay, fille de feu Onisiphor Castonguay, et de feu Elizabeth Racine, demeurant 315, 32e avenue. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame, Lachine
à 9 hrs 45 pour se rendre à l'église des Saints-Anges où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Lachine lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CASTONGUAY (Malvina) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 84 ans, est décédée Malvina Beaulieu, épouse en 1ères noces de Georges Roby, et en 2èmes noces d'Auguste Castonguay. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.
3254, rue Bellechasse
coin 11e Avenue, Rosemont
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Bibiane, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHARTRAND (J.-Eugène) — A Laval, le 15 février 1966 à l'âge de 70 ans est décédé M. J. Eugène Chartrand, époux de Bernadette Dufresne demeurant 35 rue St-Luc. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
400 Boul. Henri-Bourassa est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Claude, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Epiphanie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CHEVRIER (Albert) — A Verdun, le 14 février 1966, à l'âge de 68 ans, est décédé M. Albert Chevrier, époux de feu Augustine Martineau, demeurant 4207, avenue Verdun. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Aubry et Trudeau
12, rue St-Charles, Dorion
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Michel de Vaudreuil, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

CLOUTIER (Alice) — A Laval-des-Rapides, le 15 février 1966, à l'âge de 72 ans, est décédée Mme veuve Sylva Cloutier, née Alice Brisebois, demeurant à 14-A, Des Rochers, Laval-des-Rapides. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. C. Filiatrault
76, boul. Dussault
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Bon-Pasteur, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

COOKSLEY (Germaine) — A Cité des Deux-Montagnes, le 16 février 1966, à l'âge de 69 ans, est décédée Germaine Beaupré, épouse de feu Frédérie Cooksley, demeurant 93, Re Avenue, Cité des Deux-Montagnes. Elle laisse dans le deuil son fils Richard, sa soeur, Mme veuve Anita Julien, son frère, M. Roland Beaupré, ainsi que plusieurs neveux et nièces. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. M. D. Cyr Inc.
167 boul. Ste-Rose
à 10 hrs 45, pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Rose, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

DUBUC (Antonio-E.) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 69 ans, est décédé Antonio-E. Dubuc, époux de Rhéa Lyonnais. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
& Société Coopérative
de Frais Funéraires
7384, rue St-Denis
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GIBEAU (Albert) — A Jacques-Cartier, le 14 février 1966, à l'âge de 67 ans est décédé Albert Gibeau, époux de feu Marie-Louise Pouliot, demeurant 458 Diane. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche et Fils Inc.
1370 ch. Chambly, Jacques-Cartier
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Pie-X où le service sera célébré à 9 hrs 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

GOBEIL (Charles) — A Brossard, le 14 février 1966, à l'âge de 59 ans, est décédé M. Charles Gobeil, époux d'Yvonne Provost, demeurant 3550, Boul. des Prairies. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
223, rue St-Jacques, Laprairie
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Notre-Dame-du-Bon-Secours, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HAMEL (Salomon) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 73 ans, est décédé M. Salomon Hamel, époux de feu Marie-Anne Chouinard, demeurant 6752, Des Ecores. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée et Société
Coopérative de Frais Funéraires
2251, rue Jean-Talon est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemi, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

HOULE (Laura) — A l'hôpital Marida de Montréal, le 16 février 1966 à l'âge de 82 ans est décédée Laura Montreuil, épouse en 1ères noces de Francis Simard, et en 2èmes noces de feu Arthur Houle. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
St-Ours
rue Champlain, Shawinigan
à 11 hrs 15 pour se rendre à l'église St-Marc de Shawinigan où le service sera célébré à 11 hrs 30 et de là au cimetière de St-Marc lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

INGRAM (Robert) — A Montréal, le 15 février 1966 à l'âge de 17 ans est décédé Robert Ingram, étudiant à l'école secondaire Monseigneur-Gauthier, fils de Rupert Stuart Ingram et Ghislaine Boisjoly. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
1415 rue Fleury est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Sts-Martyrs-Canadiens où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

JULIEN (Soeur Marie-Blanche de France) — A St-Laurent, le 14 février 1966, à l'âge de 49 ans, est décédée Soeur Marie-Blanche de France, C.S.C., Réjeanne Julien, des Soeurs de Ste-Croix et des Sept Douleurs. Elle laisse dans le deuil sa mère, Mme Blanche Rémillard Julien, et sa soeur, Mme Marcel Labrecque. La dépouille mortelle est exposée au
Pavillon St-Joseph
Ville St-Laurent
Les funérailles auront lieu vendredi le 18 février, à 8 h. 30, à la chapelle de la maison mère des Soeurs de Ste-Croix, 815, boul. Ste-Croix, St-Laurent. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LABELLE (Rose-Délima) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 82 ans est décédée Rose-Délima Therrien, épouse de feu Félix Labelle, demeurant à 8124 St-Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Savaria Ltée
8078 rue Drolet coin Jarry
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Vincent-Ferrier où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LACHAPELLE (Horace T.) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé Horace T. Lachapelle, surintendant chez Jarry et Frères. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
6520, rue St-Laurent
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église Ste-Louise-de-Marillac, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LALANDE (Christian) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 2 ans 7 mois, est décédé accidentellement Christian Lalande, fils de Lucien Lalande et de Huguette Savard, demeurant au 3239 rue Baldwin. La cérémonie des anges aura lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
René Theriault Ltée
1120 est, rue Jean-Talon
à 1 hre 30 pour se rendre à l'église Ste-Claire où le cérémonie sera célébrée à 2 hrs p.m. et de là au cimetière de Val David, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LANGEVIN (Henri) — A Verdun, le 15 février 1966, à l'âge de 72 ans, est décédé Henri Langevin, époux de Fabiola Caron, demeurant 372 Galt. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue De l'Eglise
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAPORTE (Lucien P.S.S.) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 60 ans, est décédé M. Lucien Laporte P.S.S., fils de feu Honoré Laporte, et de feu Mélina Bourdon, frère de Roméo, Mme veuve Adolpha Martineau (Blanche), et Léone. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745, rue Crémazie Est
à 3 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame de Montréal, où le service sera célébré à 4 hrs, et de là au cimetière du Grand Séminaire de Montréal, 2065, Sherbrooke Ouest, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARIN (Roméo) — A Ville LaSalle, le 17 février 1966, à l'âge de 55 ans, est décédé Roméo Larin, employé de la Banque Royale du Canada, époux de Laurette Rivet et père de Claire, demeurant 1474 33e avenue, LaSalle. Les funérailles auront lieu lundi le 21 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.,
512 rue de l'Eglise
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Télesphore où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LARRIVEE (Edmour) — A Ville Lemoyne, le 15 février 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé Edmour Larrivée, époux en 1ères noces d'Irène Mailhot et 2èmes noces de Clara Valiquette, demeurant à 1562, de l'Eglise. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
E. Darche & Fils Inc.
200, rue St-Louis
à 9 hrs 15, pour se rendre à l'église St-Josaphat, où le service sera célébré à 9 hrs 30, et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAROUCHE (Ephrem) — A Cité des Deux-Montagnes, le 16 février 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Ephrem Larouche, époux de Marie-Louise Raité, demeurant 210, 17e Avenue, Cité des Deux-Montagnes. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Donat Martin et Fils
1004, chemin d'Oka
à 2 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Agapit, où le service sera célébré à 3 hrs p.m., et de là au cimetière du même endroit, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAUZON (Romuald) — A Montréal, le 14 février 1966, à l'âge de 79 ans, est décédé M. Romuald Lauzon, employé du C.N.R., époux de Emelia Beaudry, demeurant au 7165 Delorimier, père de Yvette (Mme Jacques Fitzgibbon), et Yvon. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
745 rue Crémazie Est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Barthélemi, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVALLEE (Alma) — A Montréal, le 16 février 1966 à l'âge de 74 ans est décédée Mme veuve Arsène Lavallée, née Alma Gervais, demeurant 3126 Monsabré. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonneville et Gingras Ltée
5805 rue Bolleau, coin Lacordaire
à 10 hrs 45 pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires où le service sera célébré à 11 hrs et de là au cimetière de l'Est lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVIOLETTE (Armand) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Armand Laviolette, époux de feu Ernestine Michaud, père de Jean-Paul, Jacqueline (Mme Gaston Desrosiers), Gilberte (Mme Albert St-Denis), Réjeanne (Mme Paul Vallée), demeurant 6776 2e avenue, Rosemont. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Giroux & Fils Inc.,
8880 boul. St-Michel
pour se rendre à l'église St-Marc où le service sera célébré et de là au cimetière de St-Laurent, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LAVOIE (Léopold) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 65 ans, est décédé M. Léopold Lavoie, époux de Bernadette Letourneau, demeurant 361, rue Emery. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
de la Société Coopérative
de Frais Funéraires
302, rue Ste-Catherine Est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jacques, où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LEROUX (Arthur) — A Montréal, le 17 février 1966, à l'âge de 64 ans, est décédé M. Arthur Leroux, employé chez Dupuis Frères, époux de Thérèse Denis. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.,
1922 Boul. Rosemont
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Jean-Berchmans où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

LUSSIER (René) — A Montréal, le 14 février 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé René Lussier, époux de Jeanne Fournier, demeurant à 1735 Emard. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259, boulevard Monk
à 9 h. 45, pour se rendre à l'église Coeur-Immaculé-de-Marie où le service sera célébré à 10 h., et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

MARCEAU (Marie Delmina) — A Pierrefonds, le 15 février 1966, à l'âge de 75 ans, est décédée Mme Joseph Marceau, née Marie Delmina Sicard, Dame de Ste-Anne et membre du Tiers-ordre, demeurant 13,565, boul. Gouin ouest, Pierrefonds. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Legault
16,114, Boul. Gouin ouest
Ste-Geneviève
pour se rendre à l'église paroissiale de Ste-Geneviève de Pierrefonds, où le service sera célébré à 10 hrs. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Prière de ne pas envoyer de fleurs.

McNAB (Robert) — A Montréal, après une longue maladie, le 15 février 1966, est décédé Robert McNab, époux de Adrienne Berthiaume, père de Theresa (Terry) et Robert Jr. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée & Société
Coopérative de Frais Funéraires,
7384 rue St-Denis,
à 8 hres 45, pour se rendre à l'église Holy Family (7355 Lajeunesse), où le service sera célébré à 9 hres, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAIEMENT (Rosaria) — A Montréal, le 15 février 1966 à l'âge de 77 ans est décédée Rosaria Giguère, épouse de Joseph-Arthur Paiement, mère de Mme Marcel Dansereau (Margot), Hubert, Rosaire. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Roland Bisson Inc.
130 Boul. Henri-Bourassa est
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-André-Apôtre où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de St-Augustin, comté Des Deux Montagnes lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PAQUIN (Fleur-Ange) — A Verdun, le 15 février 1966, à l'âge de 60 ans, est décédée Mme veuve Victor Paquin, née Fleur-Ange Gaudreau, demeurant à 153, Gordon. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
L. Thériault Enrg.
512, rue De l'Eglise
pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Sept-Douleurs, où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PARADIS (Joseph Auguste) — A Montréal, le 14 février 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Joseph Auguste Paradis, époux de Marie-Anne Normandeau, demeurant 4477 Adam. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Patrick Provencher Inc.
4240 rue Adam
à 9 h. 45 pour se rendre à l'église St-Barnabé où le service sera célébré à 10 h. et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PELLETIER (Marie-Anna) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 55 ans, est décédée Mme Jean-Baptiste Pelletier née Marie-Anna Allard, mère de Aimé, Aurèle, Luc, André, Mme C. Audet (Laurence), Mme P. Normandeau (Edith) et Diane. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J. A. Guilbault Inc.
5359, 11e ave Rosemont
à 10 h. 45, pour se rendre à l'église St-François-Solano, où le service sera célébré à 11 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PEPIN (Roméo) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé Roméo Pépin, époux de Blanche Decelles, demeurant 1845 Viau appt 3. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée,
2630 rue Notre-Dame ouest
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Irénée, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

POULIOT (Victorien) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 63 ans, est décédé Victorien Pouliot, époux de Angéline Nadon, demeurant 529 Cuvillier. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
T. Sansregret Ltée
3198 rue Ontario est
pour se rendre à l'église St-Rédempteur où le service sera célébré à 9 hrs 45, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

PRIEUR (Fernando) — A Lachine, le 16 février 1966 à l'âge de 78 ans est décédé M. Fernando Prieur, époux de feu Emma St-Denis demeurant 425, 16e avenue. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Raoul Bourgie Inc.
1345 rue Notre-Dame, Lachine
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église Ste-Françoise-Romaine où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de Lachine, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RACICOT (Claire) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 51 ans, est décédée Mme William Racicot, née Claire Joubert. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, Boul. Rosemont
à 9 hrs 30, pour se rendre à l'église Notre-Dame-des-Victoires, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RENAUD (Malvina) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 90 ans, est décédée Mme veuve Paul-Emile Renaud, née Malvina Paradis, demeurant 8726 St-Denis, mère de Mme Georges Plouffe (Eva) et Alexandre. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
745 rue Crémazie est
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Alphonse d'Youville, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RICHER (Anna) — A l'hôpital Hôtel-Dieu de Montréal, le 17 février 1966, à l'âge de 71 ans, est décédée Mme veuve Léo Richer, née Anna Gravel, demeurant 7245 rue Birnam, mère bien-aimée de Pauline, soeur de Eva (Mme W.E. Paradis, de Rawdon, Québec) Alice (Mme J. A. Marcotte) et belle-soeur du docteur J. A. Marcotte, d'Outremont, belle-soeur de M. et Mme Samuel Richer née Yvonne Charron. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Alfred Dallaire Inc.,
781 rue Ogilvy (entre Champagneur et Outremont, Parc Extension)
à 8 hrs 45 pour se rendre à l'église St-Roch où le service sera célébré à 9 hrs et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

RONDEAU (Georges-Etienne) — A Montréal, le 16 février 1966, à l'âge de 53 ans, est décédé M. Georges-Etienne Rondeau, époux de Laurette Couillard, ayant fait son cours classique au Séminaire de Ste-Thérèse, employé civil, maître de chapelle et ancien marguillier à St-Donat. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-C. Roy Inc.
7018 rue Marseille (coin Hays)
à 10 h. 45 pour se rendre à l'église St-Donat où le service sera célébré à 11 h., et de là au cimetière de l'Est, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ROY (Léo) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 61 ans, est décédé M. Léo Roy, époux d'Albertina Lambert. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
A. Bazinet Inc.
1922, boul. Rosemont
à 8 hrs 45, pour se rendre à l'église St-Etienne, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAWYER (Ernest) — A Montréal, le 19 février 1966, à l'âge de 74 ans, est décédé M. Ernest Sawyer, époux de feu Alice Charlebois. Il laisse dans le deuil, ses filles Mme Jean-Paul Granito (Pauline), Mme Armand Desjardins (Claire), Mme Gérard St-Aubin (Jeanne), Mme Roland Bourgie (Pierrette), Jacqueline et son fils Léo. Les funérailles auront lieu samedi, le 19 courant. Le convoi funèbre partira de la résidence funéraire
Magnus Poirier Inc.
185, rue De Castelnau est
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Ste-Cécile, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

ST-JEAN (Wilfrid) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 77 ans, est décédé M. Wilfrid St-Jean, époux d'Imelda Lemire, demeurant 5222, Fabre. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bonnier, Duclos, Bonnier
3503, rue Papineau
à 8 hrs 30, pour se rendre à l'église St-Stanislas-de-Kostka, où le service sera célébré à 9 hrs, et de là au cimetière de St-Georges, Ville Jacques-Cartier, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

STE-MARIE (Noé) — A Brossard, le 15 février 1966, à l'âge de 83 ans, est décédé M. Noé Ste-Marie, époux en 1ères noces Laure Aubry, et en 2èmes noces de Clara Moquin, demeurant 2330, Boul. Des-Prairies, à Brossard. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
223, rue St-Jacques
à 9 hrs 45, pour se rendre à l'église Nativité de Laprairie, où le service sera célébré à 10 hrs, et de là au cimetière de Laprairie, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVARD (Joseph, Arthur) — A Montréal, le 15 février 1966, à l'âge de 75 ans, est décédé M. Joseph Arthur Savard, époux de feu Rose-Anna Carroll, demeurant 133 Boivin, Châteauguay-Station. Les funérailles auront lieu vendredi le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Urgel Bourgie Ltée
6259 Boul. Monk
à 9 hrs 15 pour se rendre à l'église Notre-Dame-de-l'Assomption, Châteauguay, où le service sera célébré à 10 hrs et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SAVOIE (Roméo W.) — A St-Laurent, le 16 février 1966, à l'âge de 63 ans est décédé M. Roméo W Savoie, représentant de National Cash Registrer, époux de Pauline Gauthier, père de Jocelyne et Guy. Les funérailles auront lieu samedi le 19 courant. Le convoi funèbre partira des salons
J.-R. Deslauriers Ltée
790, boul. Ste-Croix
pour se rendre à l'église St-Sixte où le service sera célébré à 9 h. 30 et de là au cimetière de Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.

SEGUIN (Normand) — Subitement, à Montréal, le 14 février 1966, à l'âge de 24 ans, est décédé Normand Seguin, fils de Jean Seguin et de Léontine Thabault, demeurant aux Cèdres. Les funérailles auront lieu vendredi, le 18 courant. Le convoi funèbre partira des salons
Bissonnette & Frères
des Cèdres
à 9 hrs